TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9182

24 PAGES

MERCREDI 24 JUILLET 1974

LA « GROGNE » PAYSANNE

Une bombe explose devant la sous-préfecture d'Apt sans faire de victimes

LIRE PAGE 24 NOS INFORMATIONS



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 0,90 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 8 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne, 18 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 rls ; Italie, 250 L. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 8 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

TANDIS QUE LE CALME REVIENT PEU A PEU DANS L'ILE

De nombreuses difficultés retardent l'ouverture de la conférence de Genève sur Chypre

Washington « n'exclut pas » le retour de Mgr Makarios au pouvoir

La situation paraît revenir à la normale à Chypre, où aucun incident très sérieux n'était signalé ce mardi matin 23 juillet, près de vingt heures après le cessez-le-feu. Il semble que les forces turques aient mis à profit les dernières heures de combat pour assurer leur contrôle total sur la ville de Kyrénia. De même, les Turcs ont réussi à établir un corridor entre leurs troupes dans cette ville et les parachutistes largués dans le quartier turc de Nicosie.

Le bilan des pertes n'est pas encore connu. Il serait particulièrement lourd. Grecs et Turcs se sont renvoyés, lundi soir, des accusations d'« atrocités » au Conseil de sécurité. Les réfugiés turcs arrivés à Londres parlent de « véritables massacres » organisés par les forces du « président Sampson ».

● A ATHENES, *où des rumeurs de coup d'Etat circulaient lundi, le gouvernement a confirmé son accord aux négociations tripartites de Genève sur Chypre. Les dirigeants grecs n'ont cependant pas encore précisé si la date du 24 juillet proposée par Ankara pour la tenue de la conférence leur convenait. A Genève, on estime dans les milieux diplomatiques que les difficultés qui ont surgi au sujet des modalités de la réunion pourraient retarder de plusieurs jours l'ouverture de la conférence.*

● A ANKARA, *l'Assemblée nationale et le Sénat turcs tiendront ce mardi après-midi une séance commune pour entendre un exposé du premier ministre, M. Bulent Ecevit, sur les derniers développements de la crise chypriote.*

« Dear Henry ! »

On savait déjà le « dear Henry » volontiers désinvolte à l'égard des alliés, amis ou obligés des Etats-Unis. M. Jobert, il n'y a pas si longtemps, avait aigrement réagi lorsque beaucoup d'Européens semblaient se lasser d'être rudoyés au nom de la « nouvelle charte atlantique », puis de l'union sacrée des consommateurs de pétrole. Mais jamais encore le chef de la diplomatie américaine n'avait publiquement annoncé un coup d'Etat dans une capitale amie. Il vient de le faire implicitement en assurant qu'il ne peut pas « formuler un jugement clair sur les forces qui pourraient s'emparer du gouvernement à Athènes ».

Le général Ghizikis sera-t-il reconnaissant au secrétaire d'Etat de n'avoir pas désigné nommément son successeur ? Il ne pourra pas, en tout cas, contester l'affirmation, d'ailleurs exprimée avec un rare sens de la litote, selon laquelle « tout le monde en Grèce ne considère pas l'opération menée à Chypre comme un succès complet ». Le trouble climat d'attente qui s'est instauré à Athènes suffit à prouver que bon nombre d'officiers, sans parler de l'opposition muselée, vont demander des comptes à la junte. Bien qu'on ne puisse guère attendre d'une armée conservatrice et largement épurée une démocratisation « à la portugaise », il se peut que le pouvoir quitte les mains, décidément trop maladroites, des généraux qui le détiennent actuellement.

En annonçant l'événement, M. Kissinger s'est pourtant mis dans un mauvais cas. En effet, on a peine à croire qu'une opération aussi grave que le coup d'État chypriote se soit tramée à Athènes dans l'ignorance, et donc en dépit d'une réprobation américaine qui a attendu pour se manifester qu'Ankara jette les dés. Il est certain, en tout cas, et le comportement, prudent jusqu'à la cautèle, du chef du département d'Etat l'a montré jusqu'à l'intervention turque, que le succès du coup eût été accueilli à Washington avec une belle sérénité. Pour faire oublier sa malheureuse temporisation, le « cher Henry » se montre maintenant à l'égard des dirigeants grecs d'une rigueur qui eût été sans doute plus méritoire et plus efficace avant leur équipée chypriote.

Bien qu'il ne veuille pas « exclure » l'hypothèse d'un retour au pouvoir de Mgr Makarios, le chef de la diplomatie américaine semble s'orienter vers une autre solution. Faisant un distinguo révélateur, c'est en qualité de « chef spirituel » et non de chef d'Etat qu'il a rencontré l'ethnarque. Ce dernier s'est dit « encouragé » par la conversation pour ne pas compromettre encore les chances de revenir au pouvoir.

En difficulté avec le Pentagone à propos des grandes négociations sur les armements, sincèrement indigné par la manière dont il a été mis en cause dans l'affaire du Watergate, M. Kissinger traverse de toute évidence une période difficile. La fortune lui a souri lorsqu'il menait une diplomatie à la hussarde et, même si les règlements du Vietnam et du Proche-Orient semblent bien fragiles, il a accoutumé le monde à des succès. Or l'affaire de Chypre l'a montré en fâcheuse posture : au sein de l'OTAN, sous ce « leadership américain » qu'il vante si volontiers, deux alliés en sont presque venus aux mains. Washington n'a pas su décourager l'initiative grecque. De toute évidence, sa diplomatie n'a pas cru en la riposte turque. L'envoi sur place de M. Sisco et un usage frénétique du téléphone ont permis d'éviter la catastrophe. Mais M. Kissinger aura peine à travestir un rétablissement en triomphe et à arracher des applaudissements à un public qui commence à être blasé.

ISTANBUL : l'armée sur le pied de guerre

De notre envoyé spécial

Istanbul. — Les Turcs étaient nombreux à l'écoute de la radio lorsque le premier ministre, M. Bulent Ecevit, annonça dans l'après-midi du lundi 22 juillet que le cessez-le-feu était entré en vigueur à Chypre.

M. Ecevit, devenu le héros du jour, s'est efforcé de présenter cette mesure comme une victoire pour la Turquie : « *L'armée turque*, dit-il, *a désormais une présence effective dans l'île. Le but essentiel de l'opération à Chypre était d'assurer aux Turcs de l'île une ouverture sur la mer. C'est à présent chose faite, et il nous sera plus facile de venir en aide à la communauté chypriote turque si besoin est. La présence turque est désormais établie d'une façon telle qu'elle ne saurait être ni menacée ni ébranlée.* »

Le premier ministre semble s'adresser à ceux qui, au sein de son propre gouvernement et surtout parmi les militaires, auraient préféré voir les soldats turcs poursuivre leur avance avant d'accepter la trêve. M. Ecevit souligne que l'objectif d'Ankara était maintenant de trouver une solution « *pacifique et politique* ». La Turquie semble décidément avoir opté pour une « *paix armée* ». Le flot des touristes européens — pour la plupart des Allemands — ne s'est pas tari.

ROLAND DELCOUR.

(Lire la suite page 2.)

ATHÈNES : l'attente trouble du coup d'État

De notre correspondant

Athènes. — L'atmosphère en Grèce est encore alourdie par une vague de rumeurs sans précédent, l'attente confuse d'un « coup d'État » et surtout le sentiment que si la mobilisation n'est pas la guerre, le cessez-le-feu n'est pas la paix. On se demande en effet ce qui se produira si les négociations de Genève échouent.

Un communiqué du gouvernement prenant à partie « *certaines nouvelles publiées à l'étranger* » sur la situation intérieure du pays n'a pas convaincu grand monde. Même si beaucoup des rumeurs colportées lundi sont de la plus haute fantaisie, on sait que la forme actuelle du pouvoir va devoir changer.

MARC MARCEAU.

(Lire la suite page 2.)

LES GÉNÉRAUX GRECS ESPÈRENT BÉNÉFICIER D'UN LÉGER RÉPIT POUR CONSOLIDER LEUR POUVOIR

(Lire page 2 l'article d'ERIC ROULEAU.)

Le débat sur la radio-télévision à l'Assemblée

L'opposition pourrait disposer de trois quarts d'heure d'antenne par semaine

M. Chirac devait présenter, ce mardi 23 juillet, le projet de loi sur la radio-télévision à l'Assemblée nationale, *réunie en session extraordinaire.* De nombreux amendements — une centaine — ont été déposés après l'étude du projet devant les commissions. Cependant, les syndicats du personnel de l'O.R.T.F., doublement inquiets pour l'emploi et pour la continuité du service public, tentent de populariser leur combat ; après avoir distribué des tracts, lundi, dans toute la France, ils devaient se rendre en fin d'après-midi au Palais-Bourbon.

Avant l'ouverture de la discussion du projet de réforme de l'O.R.T.F., M. Chirac a reçu à déjeuner à l'hôtel Matignon M. André Rossi, secrétaire d'Etat, porte-parole du gouvernement, et les présidents et rapporteurs des commissions des finances et des affaires culturelles, familiales et sociales, puis il a participé à la réunion du groupe U.D.R. Lundi le premier ministre avait confirmé, au micro de R.T.L., son refus de modifier l'ordre du jour de la session extraordinaire pour faire place, comme le demandaient les formations de la gauche, aux questions agricoles. M. Chirac a précisé qu'il était prêt à réunir les principaux dirigeants de la majorité parlementaire et de l'opposition pour s'entretenir avec eux de l'agriculture. L'opportunité de déposer, à ce sujet, une motion de censure ne paraissait pas évidente aux élus communistes et socialistes, qui devaient en débattre mardi. Les communistes n'en étaient pas partisans et les socialistes semblaient, pour le moins, réservés.

Le débat sur la réforme de la radio-télévision est déjà ouvert en dehors du Parlement. Ainsi M. Michel Jobert, ancien ministre des affaires étrangères, a-t-il exprimé lundi sa crainte que l'actuelle réorganisation de la radio et de la télévision n'ouvre la voie à la privatisation. De son côté le P.S.U. a, par la voix de M. Jean Le Garrec, son secrétaire national adjoint, exposé lundi sa position. « *Le pouvoir*, a dit M. Le Garrec, *veut la peau de l'Office.* » Selon lui la réforme entraînera de nombreux licenciements, la destruction de « *l'outil syndical* » et l'institution « *d'un contrôle total de l'information par l'Etat* ». Le P.S.U. envisage de publier un Livre blanc sur la question et d'organiser un « *grand forum public* ».

Les commissions parlementaires ont poursuivi et terminé leurs travaux lundi et mardi. M. Rossi, secrétaire d'Etat, a été entendu par la commission des affaires culturelles. Il a confirmé que la troisième chaîne serait surtout celle du cinéma et de la libre parole. Au sujet de la liberté d'expression, M. Rossi a rappelé qu'en Grande-Bretagne la B.B.C. assurait trois quarts d'heure d'antenne par semaine à l'opposition, et a laissé entendre qu'une pratique analogue et éventuellement plus généreuse pourrait être instaurée en France.

La commission a également entendu le rapport de M. de Préaumont, U.D.R., et a repoussé les questions préalables déposées par les socialistes et les communistes pour obtenir l'ajournement du débat, ainsi qu'une motion de renvoi.

(Lire nos informations pp. 6 et 7.)

Lire pages 6 et 7 deux Points de vue :

« Il n'est pas trop tard »
par GEORGES FILLIOUD

« Substituer le contrôle à la tutelle »
par JEAN D'ARCY

et un *témoignage* :

« A Noël je ne serai plus assistant... »
par X. GUILHEM-DUCLEON

LA DÉMISSION DE M. POSTEL-VINAY

M. Chirac aurait refusé la moitié des crédits supplémentaires demandés pour les immigrés

Coupes sévères dans les crédits H.L.M.

M. Fourcade a confirmé lundi à la télévision qu'il présenterait, mercredi au conseil des ministres, un projet de budget d'austérité pour 1975. M. Chirac a dû rendre des arbitrages sévères; dont l'un a provoqué la démission de M. Postel-Vinay, secrétaire d'Etat chargé des immigrés ; plus de la moitié des crédits supplémentaires qu'il avait demandés lui ont été refusés. Il est remplacé par M. Paul Dijoud (rép. indép.). Le financement de la construction des H.L.M. risque, d'autre part, d'être compromis par la révision des engagements de l'Etat.

LE « SURF »

Par PIERRE DROUIN

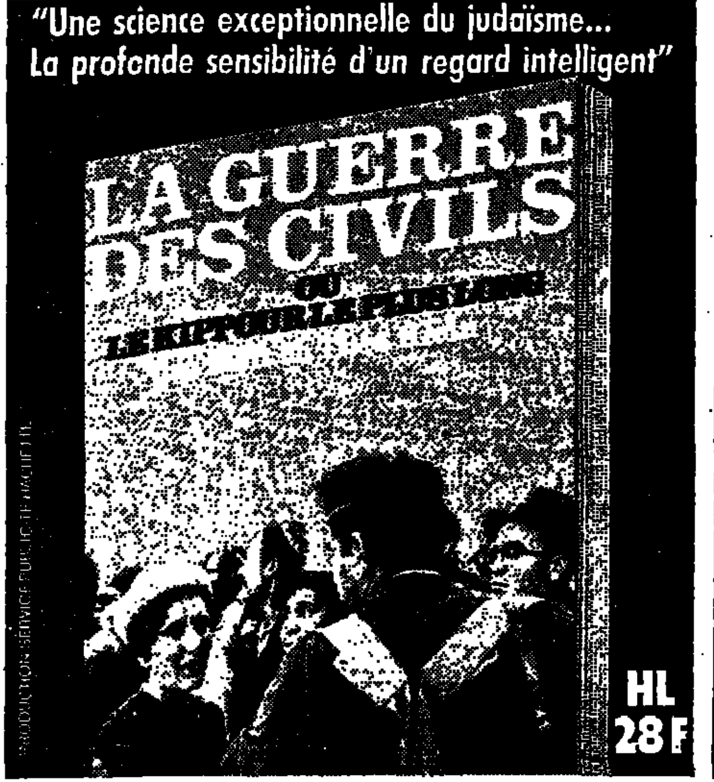
M. Giscard d'Estaing en est à cet instant de grâce où des forces se conjuguent pour prolonger son élan de départ. Les Français pensent plus aux vacances ou à la crise chypriote qu'aux risques de la balance des paiements, aux restrictions de fuel, aux malheurs survenus à leur épargne, aux impôts plus lourds. Les syndicats n'ont pas soufflé sur les braises, à la base, parce que le feu de la campagne électorale n'avait pas laissé assez de traces une fois les résultats connus. L'agitation paysanne est, certes, préoccupante, mais elle ne dépasse pas le cadre des incidents de parcours conjoncturels. A moins de deux mois du démarrage, le président de la République bénéficie de ce crédit que l'opinion accorde au gagnant — même s'il ne l'a emporté que d'extrême justesse. Dans cette période faste, les effets de surprise atteignent leur cible, le mouvement se communique aisément, les muscles sont souples, le jeu fluide. Giscard est porté par la vague comme un champion de « surf ». Le problème est de tenir jusqu'à la terre ferme.

On ne peut dire qu'il ne soit pas aidé. Comme au temps où M. Pinay apparut comme le sauveur du franc, les matières premières sont dans une phase descendante (en mai, le prix du « panier » de ces importations avait baissé de 2,8 % par rapport au mois précédent. Il a fléchi de 7 % en juin).

Sur le tableau de bord de notre économie, l'aiguille — officielle en tout cas — des prix de détail revient vers une zone moins dangereuse (+ 1,2 % en mai et juin). La pression de circonstance sur les prix agricoles, qui est douloureusement ressentie par certaines catégories d'exploitants, sert la lutte contre l'inflation. Du côté du commerce extérieur, les chiffres de juin ont également été meilleurs : même s'ils ne sont le fruit que d'un heureux concours de circonstances, ils sont bons à prendre.

L'emploi reste à un niveau satisfaisant, et ce résultat est d'autant plus appréciable qu'en début d'année la plupart des augures étaient pessimistes pour ce trimestre.

(Lire la suite page 21.)



LA VILLE ET SES REFLETS

Paris au cœur

Chacun de nous possède-t-il « son » Paris ? De moins en moins puisque nous vivons dans une ville défigurée. D'ici peu, elle sera anonyme comme la société qui se l'approprie.

Errer dans Paris, aujourd'hui, cela signifie contourner des chantiers, traverser des marécages, fuir avec dégoût le bruit insupportable des marteaux-piqueurs... Nécessité fait loi ? Peut-être. Mais cette loi du plus fort est loin d'être la meilleure.

Pour s'en convaincre, qu'on se plonge dans le livre « le Paris » de Max-Pol Fouchet et de Robert Doisneau. Ce titre tout simple recouvre — osons le dire — deux poèmes : le texte et la photo. Celle-ci, par ses contrastes, ses rapprochements inattendus, ses effets cocasses ou mélancoliques, semble illustrer à la perfection un texte qui se donne entièrement à la vibration de Paris.

BORIS SCHREIBER.

★ Editeurs français réunis, 192 p. et photos, 110 francs.

(Lire la suite page 19.)

AU JOUR LE JOUR

N'ont pas voté

M. Postel-Vinay ne voulait pas que le secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés soit au gouvernement ce que le bidonville est au palais de Trianon.

Il ne demandait pas, bien sûr, qu'on accueille ces humbles travailleurs aussi solennellement que le chah d'Iran. Mais, puisque ces derniers semblent rester chez nous pour participer à l'effort de production nationale, il pensait sans doute qu'on leur témoignerait au moins autant d'intérêt qu'à un contrat à long terme.

Jusqu'à présent, M. Giscard d'Estaing semble avoir tenu bon nombre de ses promesses électorales. Mais si les immigrés ont des bras, ils ne sont pas électeurs.

BERNARD CHAPUIS.

LA SITUATION A CHYPRE

Un armistice rompu et rétabli

Voici le film des événements militaires qui se sont déroulés à Chypre depuis lundi 22 juillet à midi :

13 heures. — L'agence Reuter fait état d'une nouvelle offensive turque dirigée contre le port de Kyrénia. Des blindés débarqués à l'aube sur la côte ouest de l'île ont pénétré dans la périphérie de la ville. A Famagouste, l'armée de l'air turque est intervenue violemment à trois reprises, bombardant des objectifs civils. A Nicosie, l'aéroport, où quatorze avions de transport s'étaient posés au cours de la nuit, a été bombardé par des appareils turcs, mais il est toujours aux mains des chypriotes grecs.

13 h. 55. — Toutes les escales de « courtoisie » que devaient effectuer à Barcelone, dans les prochains jours, des unités de la 6e flotte américaine ont été annulées en raison de la crise de Chypre.

14 h. 4. — On annonce à Nicosie que des centaines d'hectares de forêts de pins dans les zones montagneuses qui entourent Paphos et Troodos ont été détruits par des incendies allumés par les bombardements turcs, qui ont également mis le feu aux collines qui surplombent la ville de Nicosie.

15 heures. — La radio de Nicosie diffuse un ordre de cessez-le-feu lancé par la garde nationale chypriote. La même radio avait affirmé que vingt touristes avaient trouvé la mort au cours du bombardement de la ville de Famagouste par les Turcs. Selon l'A.F.P., les combats et les bombardements se poursuivaient à Nicosie et dans sa région au moment de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.

15 h. 5. — Le « président » Nicos Sampson lance un appel pour le respect du cessez-le-feu.

16 h. 15. — Le haut commissaire britannique à Chypre annonce que, près d'une heure après le moment d'entrée en vigueur du cessez-le-feu, les combats se poursuivaient dans l'île.

16 h. 20. — M. Hasan Isik, ministre turc de la défense, dément les informations selon lesquelles dix-sept avions turcs auraient été abattus au cours de combats à Chypre. « Certaines personnes ont l'imagination fertile », dit-il.

16 h. 44. — L'état-major général turc affirme que les chypriotes grecs se livrent, depuis l'annonce d'un cessez-le-feu, au « massacre de civils turcs » dans trois des plus importantes enclaves de l'île — Famagouste, Erenkoy et Serdarli — et annonce que l'armée de l'air turque se livrera à des représailles si ces massacres continuent.

17 h. 12. — Selon un journaliste australien, des avions turcs ont attaqué des objectifs dans la région de Nicosie après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu. L'A.F.P. et l'Associated Press confirment cette information, mais ajoutent que les opérations d'envergure semblent avoir cessé.

17 h. 34. — M. Waldheim annonce au Conseil de sécurité que les combats se poursuivent toujours à Chypre, et qu'une installation des Nations unies, à proximité de l'aéroport de Nicosie, a été touchée au cours d'un bombardement aérien.

18 h. 48. — M. Kissinger se déclare convaincu que le cessez-le-feu va être appliqué.

18 h. 52. — Le nombre des victimes du bombardement de Famagouste s'élèverait à une cinquantaine de morts, dont de nombreux touristes britanniques.

20 h. 45. — Dans un télégramme adressé à M. Waldheim, les responsables des Nations unies à Chypre affirment que le cessez-le-feu est respecté et que « tout est calme dans l'île ».

23 h. 19. — Selon la radio des forces britanniques à Chypre, les combats semblent se poursuivre. Un message du haut commissaire britannique, diffusé à intervalles réguliers, demande aux ressortissants anglais de ne pas quitter leurs domiciles.

23 h. 25. — L'agence Reuter affirme que les raids effectués par les chypriotes grecs contre les villages turcs ont été particulièrement meurtriers, notamment à Lefka, sur la côte nord-ouest, et à Paphos. Quatre mille réfugiés turcs se trouveraient aux alentours de la base britannique d'Episkopi.

A Londres

Les réfugiés chypriotes font le récit des atrocités grecques

Le *Times* publie ce récit recueilli par David Leigh auprès des réfugiés chypriotes, arrivés à Londres le 22 juillet :

« Des milliers de Chypriotes turcs ont été pris en otages après l'invasion de l'île. Des femmes turques ont été violées, des enfants abattus en pleine rue et le quartier turc de Limassol a été incendié par la garde nationale. Le récit de ces exactions est d'ailleurs confirmé par les Chypriotes grecs évacués de Limassol.

» Les Grecs ont commencé, dès samedi, à bombarder le quartier turc de Limassol, qui n'était défendu que par quelques hommes armés de fusils et de mitrailleuses. Une jeune fille turque de quinze ans, Kezhan Dervis, qui était en visite chez son oncle, raconte que ce dernier a été emmené par les hommes de la garde nationale. Elle a appris peu après qu'il avait été fusillé en compagnie d'autres de ses parents. « Avant que les soldats l'emmènent, raconte la jeune fille, il m'a crié de me sauver. J'ai couru dans les rues où les soldats tiraient sans arrêt. Je suis entrée dans une maison, mais il y avait aussi des soldats qui étaient en train de violer une femme. Après, ils l'ont tuée sous mes yeux. Je me suis sauvée et je suis entrée dans une autre maison où des hommes et des femmes creusaient des trous dans les murs pour s'enfuir sans avoir à ressortir dans la rue. Tout le monde criait et les soldats continuaient à nous tirer dessus dès qu'ils nous apercevaient. »

» Mme Ilka Osman, une jeune femme turque mariée à un aviateur britannique, a raconté que la garde nationale avait emmené un millier d'hommes au stade, pour les fusiller, ont-ils dit.

M. Methem Bessim, un fonctionnaire chypriote turc habitant à Londres, a raconté : *« Les hommes de la garde nationale savaient que nous étions citoyens britanniques, néanmoins ils voulaient nous tuer.*

» Les Grecs ont coupé l'eau et l'électricité. Ils couraient de rue en rue en tuant, pillant et en incendiant les maisons. Ils ont abattu beaucoup de femmes et d'enfants. J'ai vu de mes yeux vingt enfants morts dans la rue et d'autres blessés, qui criaient. »

Mme Bessim ajoute : *« Les soldats grecs attendaient comme des vautours que les femmes turques rentrent chez elles pour commencer à les tuer. Sur la route, ils leur criaient : « Ce » soir, on va s'amuser ! »*

Les Bessim finirent par se réfugier dans la cour de l'hôpital de Limassol, où il y avait déjà près de cinq mille personnes. Mais, bientôt, cette foule fut encerclée par al garde nationale. (...)

« Le dimanche matin, les Grecs séparèrent les hommes des femmes et les hommes, qui n'étaient pas de nationalité britannique, furent envoyés dans une école secondaire. (...) » Mme Bessim précise : *« Ils nous ont traité comme des chiens. Nous n'avons rien eu à manger ni à boire, ils se sont contentés de nous jeter deux biscuits à chacun. »*

M. Lyssaridès réfugié dans une ambassade

Par ailleurs, Nicholas Ashford, également du *Times*, a interrogé à son arrivée à Londres Mme Barbara Lyssarides, l'épouse, d'origine américaine, du leader de l'aile gauche de l'Union démocratique du centre (EDEK). Mme Lyssarides craint que de nombreux partisans de Mgr Makarios aient été massacrés après la fuite de l'ethnarque. Selon certaines informations, une centaine de membres de la garde du palais présidentiel auraient été fusillés après leur reddition. Les membres de la garde et de l'E.O.K.A. ne feraient que très peu de prisonniers. Sur le sort de son mari, Mme Lyssarides paraît relativement optimiste : selon l'E.O.K.A., il se serait réfugié dans une ambassade étrangère.

LES HOTELS AYANT ÉTÉ BOMBARDÉS

Plusieurs dizaines de touristes auraient trouvé la mort dans la région de Famagouste

Selon le « Times », de Londres, la station balnéaire de Famagouste, sur la côte est de l'île, a été la cible d'un raid de l'aviation turque, lundi 22 juillet peu avant le cessez-le-feu. Plusieurs hôtels ont été sévèrement atteints. Le « Marina » a pris feu et le « Salaminia Tower » s'est en partie effondré. Une cinquantaine de personnes auraient été tuées, parmi lesquelles figureraient de nombreux touristes britanniques.

Selon l'agence France-Presse, la raison de ce bombardement serait que la garde chypriote grecque aurait utilisé certains hôtels comme places fortes, malgré les avertissements des Turcs transmis à l'ONU.

Un peu plus tôt, un convoi britannique d'une vingtaine de véhicules avait été empêché par l'aviation turque d'évacuer les touristes de cette zone. Deux soldats britanniques avaient été blessés dans cette action.

Au nord de l'île, dans la région de Kyrenia, des navires de guerre britanniques ont entrepris d'évacuer quelque trois mille touristes réfugiés sur les plages depuis trois jours. Les autorités grecques et turques n'ayant pas accordé d'autorisation particulière pour cette opération, le Foreign Office a dû se contenter d'inviter les forces grecques et turques à ne pas entraver cette « action humanitaire ».

Les touristes de Nicosie et de Limassol ont, semble-t-il, pu être tous évacués vers les deux bases britanniques situées dans le sud de l'île. Cent trente-six vols sont prévus entre Chypre et Londres entre mardi et samedi. Les Français qui bénéficient de ce pont aérien sont ensuite rapatriés sur Paris. Un second avion militaire est arrivé à Roissy dans la nuit de lundi à mardi. Trois cent cinquante Américains ont enfin été transportés sur un porte-avions de la U.S. Navy, qui devait les débarquer à Beyrouth mardi.

Un avion de la Croix-Rouge internationale a pu atterrir à Chypre lundi après-midi avec un premier chargement de médicaments. Il est reparti dans la soirée pour Beyrouth, d'où il devait décoller mardi avec une nouvelle cargaison.

A Athènes

Les généraux espèrent bénéficier d'un répit pour consolider leur pouvoir

De notre envoyé spécial

Athènes. — La junte d'Athènes est sans doute minée par ses propres contradictions ; les rumeurs faisant état de l'opposition de certains secteurs de l'armée à l'homme fort du régime, le général Ioannidès, tenu pour responsable de la crise chypriote, ne sont pas sans doute infondées. Cependant, l'instauration du cessez-le-feu a épargné à la Grèce une défaite qui aurait pu être fatale aux généraux qui la gouvernent. Le climat de guerre, soigneusement entretenu ici, favorise l'« *union sacrée* », face à l'ennemi extérieur, comme en témoignent les déclarations des hommes politiques de l'opposition (à l'exception de ceux de l'extrême gauche) et les éditoriaux de journaux jusqu'ici réservés à l'égard du régime. Certains d'entre eux, en effet, n'hésitent pas à établir un parallèle entre l'invasion italienne de la métropole en 1940 et celle de Chypre par la Turquie en 1974...

Vers une révision du statut de l'île ?

Les négociations de Genève pourraient donner un précieux répit au général Ioannidès et à ses partisans. Le fait même qu'elles se déroulent sous les auspices de la Grande-Bretagne et non pas de l'ONU est déjà une garantie qu'Athènes ne sera pas mise en accusation. Au contraire, le *« régime des généraux »* est invité à élaborer une révision des dispositions constitutionnelles à Chypre établies en 1960. Mgr Makarios, le *« trouble-fête »* qui n'a cessé de puis 1963 d'empêcher un accord gréco-turc sur l'avenir de l'île, entretenant ainsi la zizanie au sein de l'alliance atlantique, est écarté, du moins provisoirement, des pourparlers. En attendant que ceux-ci aboutissent à un compromis, les généraux de Nicosie, pense-t-on ici, auront tout le temps de consolider leur emprise sur le pouvoir. Et ce n'est pas M. Sampson qui élèverait la moindre objection à l'accord auquel auront souscrit ses mentors d'Athènes.

Des ressentiments au sein même de l'armée

Le président chypriote désigné par les hommes de main des généraux grecs aura d'autant moins de raisons de se plaindre que les pourparlers de Genève pourraient bien aboutir sous une forme ou sous une autre à *« un double Enosis »*, au partage de l'île entre la Grèce et la Turquie. Ancien membre de l'E.O.K.A., admirateur inconditionnel du fondateur de l'organisation terroriste, le général Grivas, le nouveau *« chef de l'Etat chypriote »* accueillerait sans doute avec joie le rattachement même d'une partie de l'île à la *« mère patrie »*...

Cependant, rien ne dit, bien au contraire, que le temps travaille en faveur du général Ioannidès. L'homme de la rue, une fois le danger d'une invasion turque écarté, se posera des questions sur les origines du conflit. Dès le début de celui-ci, d'ailleurs, plusieurs organisations de résistance ont appelé le peuple à l'insurrection pour renverser le régime. C'est le cas du PAK de M. Papandreou, de Défense démocratique (centre gauche), de l'Union socialiste, des deux partis communistes, sans compter les prises de position de diverses personnalités politiques sans attache partisane. Les ressentiments s'étendent, dit-on, au sein de l'armée, où l'on s'interroge sur la sagesse de la politique menée par la junte à l'égard de Chypre. Rares sont ceux qui estiment que la Grèce s'en sort avec un prestige accru du sanglant coup d'Etat à Nicosie, le 15 juillet dernier.

ERIC ROULEAU.

Avec les joyeux rappelés du train Belgrade-Athènes

De notre envoyé spécial

Athènes. — *Le train Belgrade-Athènes est pris d'assaut à la gare de Salonique par des foules de jeunes gens en civil ou déjà vêtus d'uniformes kaki tout neufs, étriqués ou trop amples, qui se rendent dans la capitale pour rejoindre leurs unités. Les quais sont noirs de monde. Des hommes et des femmes âgés, des enfants souvent en larmes, donnent une dernière accolade au fils, au frère ou au cousin qui va faire la guerre à l'« ennemi héréditaire ».*

La bonne humeur des rappelés qui envahissent notre compartiment, chargés de victuailles et de pâtisseries, tranche avec la tristesse ambiante. Ils ne croient pas que la guerre sera longue ; elle sera en tout cas « fraîche et joyeuse ». « Nous la gagnerons parce que nous sommes plus courageux, mieux éduqués, plus forts que les Turcs », *nous dit l'un d'eux. Les Grecs chypriotes ne l'ont-ils pas déjà emporté sur les envahisseurs, malgré la supériorité écrasante de ces derniers ? Les ouvriers grecs venant d'Allemagne ou d'ailleurs, qui rentrent pour s'enrôler sous les drapeaux, communient avec les mobilisés dans la même ardeur pour « défendre la patrie en danger ».*

Au cours de ce trajet, qui devait durer une dizaine d'heures, et au fil des conversations à bâtons rompus, nos compagnons de route expriment des vues qui ne leur semblent nullement contradictoires. Ils sont tout à la fois solidaires de leur gouvernement, en ce qui concerne la poursuite de la guerre, dont il rejette l'entière responsabilité sur la Turquie, et hostiles au régime d'Athènes. « Chypre devrait demeurer indépendante et Makarios revenir au pouvoir, afin que l'île puisse échapper à la tyrannie de nos militaires », *nous glisse à l'oreille l'un d'eux.* « Il est dommage, *dit un autre à haute voix, et apparemment hors de propos,* que M. Mitterrand n'ait pas gagné les élections. » *La plupart, originaires du même village, opinent de la tête d'un air entendu.*

La glace est rompue et les langues se délient progressivement. « Pensez-vous que M. Caramanlis quittera bientôt Paris pour rentrer en Grèce ? », *demande un jeune étudiant, une lueur d'espoir dans les yeux. Un autre nous informe des rumeurs qui font état d'un putsch imminent qui rétablirait les libertés en Grèce. De toute évidence, les événements de Lisbonne ne sont pas passés inaperçus ici, malgré une censure qui oblige la presse à minimiser les aspects démocratiques de l'expérience portugaise, présentée comme un coup d'Etat militaire classique.*

E. R.

L'attente trouble du coup d'État

(Suite de la première page.)

La nouvelle du cessez-le-feu, après les inquiétudes de la veille, aurait dû, en bonne logique, créer plus que du soulagement à Athènes. Or, au lieu de l'allégresse prévisible, la capitale a été plongée dans un climat d'incertitude et de nervosité par l'attente du *« nouveau coup d'Etat »*.

On parlait beaucoup du *« retour du roi »*, qui, selon les uns, se trouvait à Salonique et selon d'autres à Larissa. Il se préparait, *« soutenu par les blindés de la IIIe armée »* du Nord, à faire son entrée dans sa bonne ville d'Athènes. Des colporteurs de nouvelles annonçaient que M. Caramanlis venait de *« former un gouvernement d'union nationale »*, car il avait été *« rappelé »* par le général Davos, commandant les troupes du Nord. Une *« nouvelle junte »* était en train de se former et envisageait une *« solution portugaise »* ou *« turque »*...

Divagations ? Pas seulement, car pour la première fois ces nouvelles troublaient profondément la population. Vers 11 heures, lundi matin, il était question de manifestations place de la Constitution, au centre de la capitale. On parla ensuite de *« mouvements de chars »*, et, en effet, des blindés apparaissaient ici et là avec le désir évident de se faire remarquer. Ils n'avaient pas le moindre souci d'occuper des points stratégiques. La police se mettait elle aussi en évidence et multipliait les patrouilles. On avait l'impression que *« certains »* cherchaient à *« créer une ambiance »*. Vers 16 heures, la rumeur circula que le téléphone allait être coupé, ce qui prélude classiquement ici au coup d'Etat.

Le pays fut invité, dans la soirée, à observer le black-out.

C'est alors qu'une conviction se répandit dans beaucoup d'esprit. Pour enfin *« réconcilier l'armée et le peuple »*, une partie des officiers avait décidé de lancer une opération sur Andrinople et Istanbul. La mise en scène, un peu trop voyante, de *« préparatifs de putsch »* à Athènes était seulement destinée à leurrer l'ennemi d'Ankara, d'ailleurs tombé dans le piège, puisque c'est par des dépêches de l'agence Anatolie que le monde entier apprenait l'imminence d'un coup d'État en Grèce. Or l'hypothèse n'était pas absurde : au sein des forces armées beaucoup d'officiers tiennent l'affrontement avec la Turquie pour inévitable, en raison du lourd contentieux entre les deux pays.

Toujours selon les tenants de cette version du *« trouble lundi »* d'Athènes, les officiers prêts à intervenir avaient été ramenés à la raison par le sang-froid de leurs pairs. Les *« modérés »* avaient fait valoir que si les négociations de Genève ne menaient à rien, il serait bien temps d'intervenir militairement...

Enfin, dernière interprétation entendue ici : Washington s'apprêtant à rétablir la démocratie, la junte prenait les devants en créant une atmosphère tendue peu propice à cette opération.

MARC MARCEAU.

LA DÉCLARATION DES « NEUF » ADOPTÉE LUNDI SOIR

Bruxelles *(A.F.P.)*. — La déclaration sur Chypre, qu'ont adoptée les ministres des affaires étrangères des Neuf, lundi soir 22 juillet à Bruxelles, à l'issue de leur séance de *« concertation politique »*, est ainsi libellée :

« Les ministres des affaires étrangères des neuf pays membres de la Communauté ont examiné la situation à Chypre et dans la région. Ils ont constaté avec inquiétude que le cessez-le-feu proclamé à partir de 14 heures G.M.T. n'est pas encore respecté partout. Confirmant leurs trois démarches communes des derniers jours, et s'appuyant sur la résolution 353 du Conseil de sécurité, ils demandent instamment à toutes les parties au conflit :

» 1) D'appliquer effectivement le cessez-le-feu ;

» 2) De coopérer pleinement avec les forces des Nations unies dans l'exercice de leur mission, à l'égard des deux communautés de Chypre ;

» 3) D'œuvrer au rétablissement à Chypre de l'ordre constitutionnel, avec lequel le maintien du présent régime de fait n'est pas, à leur avis, compatible.

» Ils renouvellent, à cet égard, leur soutien à l'initiative prise par le Royaume-Uni, et attachent la plus grande importance à ce que les consultations qu'il a proposé d'organiser à Genève s'ouvrent sans délai, avec la participation des deux autres puissances garantes.

» Les neuf ministres escomptent que les trois pays, qui sont associés à la Communauté économique européenne, entendront l'appel qu'ils leur adressent.

» Ils sont résolus à poursuivre leur action diplomatique en vue des objectifs qu'ils ont ainsi déterminés, et ont chargé la présidence de cette tâche. »

ISTANBUL : l'armée sur le pied de guerre.

(Suite de la première page.)

Les frontières demeurent ouvertes et l'animation en ville est intense et anarchique. Sur les bords de la mer de Marmara, les gamins d'Istanbul continuent à se baigner, tandis que dans les cours fraîches, à l'ombre des vieux remparts de l'ancienne Constantinople, les habitants font la sieste.

Cependant, dans l'après-midi de lundi, un nombre croissant d'automobilistes commençaient à recouvrir les phares de leur voiture de papier bleu. Dans la soirée, le black-out était décrété dans toute la ville d'Istanbul, les touristes se résignant volontiers à dîner aux chandelles.

Le trafic aérien est complètement arrêté depuis samedi. Les trains circulent encore, mais avec des retards considérables. C'est ainsi que l'Orient-Express venant de Munich est arrivé lundi après-midi à Istanbul avec sept heures de retard.

Tout le long de la voie du chemin de fer, qui longe en partie la frontière gréco-turque, on pouvait observer de nombreux mouvements de troupes. Entre Kaplkule et Edirné, certaines de ces unités avaient pris position sur les collines situées immédiatement le long de la frontière. Des camps comprenant des batteries antiaériennes, des mitrailleuses et des canons étaient déjà installés et camouflés avec des bottes de paille. En d'autres endroits, les soldats turcs d'infanterie avaient déjà creusé des trous individuels. Plus loin, on pouvait observer de longues colonnes de camions militaires se dirigeant vers la frontière gréco-turque.

ROLAND DELCOUR.

ET LE CESSEZ - LE - FEU

RÉUNISSANT LES MINISTRES BRITANNIQUE, GREC ET TURC DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La conférence qui s'ouvre mercredi à Genève a pour but le « retour du régime constitutionnel »

C'est en principe mercredi 24 juillet dans l'après-midi que s'ouvrira à Genève, au Palais des Nations, la réunion des trois puissances garantes du statut de Chypre, la Grande-Bretagne, la Grèce et la Turquie. L'annonce de cette réunion a été faite lundi aux Communes par M. Callaghan, secrétaire au Foreign Office. Celui-ci a précisé que le ministre des affaires étrangères de Grèce et le premier ministre de Turquie lui avaient signifié personnellement par téléphone leur accord. M. Callaghan a ajouté qu'il informerait à la première occasion le président Makarios, par l'ambassadeur britannique aux Nations unies, de la tenue de cette conférence.

Un grand effort doit être fait, a déclaré encore aux Communes le chef du Foreign Office, pour assurer « *le retour à Chypre du régime constitutionnel qui a été détruit lundi dernier*. *Nous en sommes au début du processus de consultations et de négociations et le gouvernement britannique continuer à travailler énergiquement et avec diligence pour y parvenir* ».

C'est pour faciliter l'acceptation des deux autres pays directement intéressés que le gouvernement anglais a proposé de réunir à Genève et non à Londres les puissances garantes du statut de Chypre. Selon un porte-parole du Foreign Office, M. Callaghan a émis le vœu que cette réunion se tienne au niveau des ministres des affaires étrangères. On attend donc l'arrivée à Genève de M. Constantin Kypreos, ministre intérimaire grec des affaires étrangères et de son collègue turc, M. Turan Gunes.

Il semble en réalité que le choix du mercredi 24 juillet soit le résultat d'un compromis, les Grecs ayant en effet proposé d'engager les discussions à Genève vendredi et non mardi comme Londres l'avait tout d'abord proposé.

C'est ce qu'a révélé lundi soir à Bruxelles M. Callaghan, qui a longuement rendu compte aux ministres des affaires étrangères des Neuf, réunis en séance de « concertation politique », du dernier état de la situation à Chypre. Selon des informations recueillies par notre correspondant Philippe Lemaitre, le chef du Foreign Office aurait porté un jugement sévère sur la personnalité de M. Sampson, le nouveau chef de l'exécutif chypriote mis en place par les militaires putschistes. Il aurait d'autre part indiqué que la Turquie avait paru intéressée par la proposition de Londres de détacher un contingent de troupes britanniques pour appuyer les forces de l'ONU et de limiter ainsi les possibilités de heurts entre les deux Communautés.

Partageant l'analyse et les conclusions de M. Callaghan, les Neuf lui ont donné leur complet soutien.

Dans tous les domaines, la Grande-Bretagne dispose du plein appui de ses partenaires européens et de ses alliés atlantiques pour mener à bien l'opération diplomatique qui consiste à rétablir l'ordre constitutionnel à Chypre. Sans parler bien entendu de celui que lui a donné le Conseil de sécurité samedi soir. A ce propos, on apprend de source diplomatique à Genève que les Nations unies pourraient être associées aux conversations tripartites sur Chypre de la même manière que l'ONU l'a été à la conférence de la paix sur le Proche-Orient, dont M. Waldheim, secrétaire général de l'ONU, avait présidé la séance d'ouverture en décembre dernier.

C'est cependant des Etats-Unis que Londres attend l'aide la plus efficace pour conduire au succès la conférence des puissances garantes.

Aucune des capitales intéressées ne se fait d'illusions sur les énormes difficultés qu'auront à surmonter les puissances garantes pour parvenir à un accord. De Londres on laisse entendre que la Grande-Bretagne se rendra à la conférence de Genève « *avec ses options ouvertes* » et qu'elle n'envisage pas le retour pur et simple au statut élaboré aux conférences de Zurich et de Londres en 1959 et consacré par les traités signés en 1960.

La Grande-Bretagne, ajoute-t-on, reconnaît toujours Mgr Makarios comme le président légitime de la République de Chypre, et n'a pas l'intention de reconnaître le régime de M. Nicos Sampson. Mais, dans ces milieux, on évoque ouvertement la possibilité de nouvelles élections à Chypre et, entre-temps, de la désignation éventuelle, dans le cadre de la Constitution, d'un remplaçant légal de Mgr Makarios.

Quant à la Turquie, on apprend de source bien informée, à Ankara, qu'elle insistera, au sein de la conférence, sur l'établissement d'un nouveau statut pour Chypre. Elle voit dans la normalisation de la situation à Chypre deux stades :

1) Durant la période d'application du cessez-le-feu, la Turquie sera opposée à l'envoi de nouvelles troupes et de matériel de guerre sur l'île. Elle demandera aux « casques bleus » de veiller à ce qu'il n'y ait aucune violation de ce principe, tout en se réservant le droit d'intervenir si une telle violation se produisait ;

2) Les forces turques demeureront sur l'île jusqu'à ce que le « nouveau statut » soit déterminé. Le gouvernement turc exigerait que ce statut assure la protection absolue des droits des Turcs sur l'île.

M. KISSINGER A EU AVEC MGR MAKARIOS UN ENTRETIEN « UTILE ET CONSTRUCTIF »

Washington (*A.F.P., Reuter, U.P.I.*). — L'entrevue entre M. Kissinger et Mgr Makarios, qui avait été annoncée dès l'arrivée de l'ethnarque à New-York la semaine dernière, s'est déroulée comme prévu, lundi après-midi 22 juillet, au département d'Etat. Elle a duré plus d'une heure, et, en se séparant, les deux interlocuteurs ont déclaré aux journalistes que leur entretien avait été « *utile et constructif* » et qu'ils avaient décidé de se rencontrer à nouveau lundi prochain. Comme on demandait à Mgr Makarios s'il avait reçu des assurances quant à son retour au pouvoir à Nicosie, il a simplement répondu être « *encouragé* » par le fait que le département d'Etat se soit toujours prononcé « *en faveur de l'ordre constitutionnel* » à Chypre. M. Kissinger, quant à lui, s'est refusé à toute déclaration sur le fond du problème.

Cependant, le secrétaire d'Etat, au cours d'une conférence de presse improvisée qu'il avait tenue quelques instants avant la visite de Mgr Makarios, avait déclaré que le retour de l'ethnarque à Nicosie, à la suite des négociations de Genève, n'était « *certainement pas exclu* », mais avait longuement évoqué les événements des précédentes quarante-huit heures.

M. Kissinger s'était étendu sur l'action diplomatique menée par lui-même et par son émissaire, M. Joseph Sisco, pour prévenir une guerre gréco-turque, pour « *laisser ouverte la possibilité d'un règlement de la question de Chypre* » et pour éviter une « *nouvelle internationalisation du conflit* », puis avait insisté sur l'« *étroite coopération* » qui s'est établie à cette occasion entre les Etats-Unis et leurs alliés européens, en particulier la Grande-Bretagne, la France et la R.F.A., et souligné que les efforts occidentaux n'avaient été, à aucun moment, contrecarrés par l'Union soviétique, qui en avait été tenue constamment au courant. M. Kissinger a d'ailleurs demandé l'assistance des Etats-Unis pour l'évacuation des cent cinquante ressortissants soviétiques se trouvant à Chypre.

On a relevé qu'au cours de cette conférence de presse M. Kissinger a fourni, en quelque sorte, la première caution « *officielle* » aux rumeurs d'importants changements en gestation à Athènes. « *Nous savions*, a-t-il dit, *que les événements de la semaine dernière n'étaient pas considérés par tout le monde en Grèce comme un succès complet... Nous n'avons que des rapports fragmentaires et nous ne pouvons pas formuler un jugement clair sur les forces qui vont s'emparer du gouvernement.* » C'est également M. Kissinger qui a fourni la première indication sur le report à mercredi de l'ouverture des entretiens de Genève, initialement prévue pour mardi.

LONDRES : pas de zèle pour ramener l'ethnarque au pouvoir

De notre correspondant

Londres. — Il ne fait pas de doute ici que les négociations qui vont s'ouvrir, mercredi à Genève, seront délicates et risquent d'être longues. C'est pourquoi les Britanniques n'excluent pas d'amener autour du tapis vert les représentants des Etats-Unis. La diplomatie américaine, le sous-secrétaire d'Etat, M. Joseph Sisco, et le Dr Kissinger lui-même ont joué un rôle décisif pour amener Grecs et Turcs à accepter le cessez-le-feu. Etant donnée l'importance du problème chypriote pour la cohésion de l'alliance atlantique, la présence américaine à Chypre soulagerait la diplomatie britannique d'une part des responsabilités qu'elle s'est refusée à exercer depuis le début de la crise et qu'elle n'entend pas assumer seule, face à la Grèce et à la Turquie, au cours des négociations à venir.

Satisfaction à l'égard des Neuf

L'incapacité dans laquelle s'est trouvée la Grande-Bretagne à exercer pleinement son rôle de garant du statut d'indépendance de Chypre, au moment du renversement du président Makarios par les officiers grecs de la garde nationale et dans la suite des événements, a conduit le gouvernement d'Ankara à intervenir militairement dans l'île — opération d'ailleurs couronnée d'un succès mitigé, estiment les experts militaires à Londres. Mais si les troupes turques à Chypre ne sont pas parvenues à acquérir un avantage militaire décisif et à renverser le régime de M. Sampson, leur seule présence dans l'île — comme l'a fort bien souligné le chef du gouvernement turc, M. Bulent Ecevit — crée une situation entièrement nouvelle. Cette situation, Londres est prêt à l'accepter pour peu qu'une solution permanente puisse être trouvée au problème chypriote dans dans son ensemble.

Autre élément remarquable du pragmatisme de la diplomatie britannique dans cette affaire, c'est le rôle qu'elle s'est attachée à faire jouer à l'Europe des Neuf. M. Callaghan, aussi peu suspect qu'il soit de sympathie européenne, a très vite compris tout le parti que la Grande-Bretagne pouvait tirer d'un appui diplomatique européen, aussi bien pour le problème de Chypre qu'éventuellement pour tout autre problème dans des pays où l'influence britannique est en perte de vitesse. Pour bien montrer la valeur qu'il attache aux « *consultations politiques* » des membres de la C.E.E., le secrétaire au Foreign Office est allé lundi soir à Bruxelles informer ses partenaires des intentions de la Grande-Bretagne. Il n'avait pu s'y rendre dans la matinée pour le conseil des ministres de la C.E.E. et s'était fait remplacer par M. Peter Shore, le ministre du commerce. Peu intéressé par le fonctionnement des institutions communautaires le chef de la diplomatie britannique compte davantage jouer du poids et du rayonnement des Neuf dans le monde. On ne cache d'ailleurs pas ces temps-ci à Whitehall une vive satisfaction quant à la façon efficace dont l'influence de la Communauté s'est exercée au cours de la crise chypriote. Le rôle de la France et de l'Allemagne fédérale a été à cet égard particulièrement apprécié.

En ce qui concerne la négociation de Genève proprement dite, le gouvernement travailliste souhaite qu'on n'en revienne pas purement et simplement à Chypre au *statu quo ante*. C'est d'ailleurs une solution qui serait également inacceptable pour les Turcs. Il faudra se débarrasser du régime de fait de M. Sampson, mais cela ne signifie pas nécessairement qu'il faille réinstaller Mgr Makarios au pouvoir à Nicosie. L'archevêque, seul président élu par la population, reste toujours aux yeux du gouvernement britannique le chef légitime du gouvernement chypriote. Mais Londres ne se battra pas pour sauver l'ethnarque, que l'on considère à plus ou moins brève échéance comme « *politiquement fini* ». Il faut donc envisager une solution de remplacement, et quel moyen plus démocratique d'y parvenir que de susciter, en accord avec les deux autres puissantes garantes et les Etats-Unis, la candidature d'une tierce personnalité à des élections qu'il conviendrait d'organiser pour faire approuver un nouveau statut de Chypre ?

(*Intérim*).

● *La Grande-Bretagne* a annoncé lundi qu'elle était disposée à renforcer de six cents hommes la force des Nations unies à Chypre où le contingent britannique compte actuellement neuf cents hommes. L'Australie s'est également dite prête à accroître ses effectifs. Huit pays sont actuellement présents dans la force de l'ONU : Australie, Autriche, Canada, Finlande, Danemark, Irlande, Suède et Grande-Bretagne.

DANS LA PRESSE BRITANNIQUE

● **TIMES** (indépendant) : les deux erreurs d'Athènes.

« *Le but de la conférence qui doit se dérouler à Genève devra être le rétablissement de l'autorité démocratique constitutionnelle dans une île indépendante. Cependant, cela sera très difficile à réaliser. Il sera également plus difficile pour les gouvernements d'Athènes et d'Ankara de rétablir leurs relations diplomatiques. Le gouvernement grec a, pour sa part, commis deux erreurs graves : primo, en intervenant à Chypre, et, secundo, en se trompant sur la réaction des Turcs et du reste du monde. D'autre part, la position adoptée par la Turquie suscitera forcément une certaine sympathie. En ce qui concerne la Grande-Bretagne, elle devrait exercer des pressions pour obtenir une solution qui renforce l'indépendance de l'île, et qui soit soutenue par le peuple chypriote.* »

● **DAILY TELEGRAPH** (conservateur) : un cessez-le-feu réel et durable.

« *La conférence de Genève devra organiser de façon urgente un cessez-le-feu à Chypre, qui soit réel et durable. Le secrétaire au Foreign Office, M. James Callaghan, qui pourrait assister à l'ouverture de la conférence, a supposé à tort que celle-ci devrait avoir pour but le rétablissement de la situation existant avant le renversement du président Makarios. Cela est impossible, en raison des événements des derniers jours.* »

● **FINANCIAL TIMES** : un nouveau président ?

« *Une fois que les combats auront cessé, il faudra porter son attention sur ce que le Conseil de sécurité des Nations unies a eu raison de décrire comme étant la nécessité de rétablir la structure constitutionnelle de Chypre. Le rôle que jouera à l'avenir Mgr Makarios posera vraisemblablement un problème délicat. Il s'agit de savoir si les Chypriotes désireraient la réintégration de Mgr Makarios dans ses fonctions, ou si l'apparition d'un autre dirigeant faciliterait le rétablissement rapide du calme entre les communautés grecques et turques de l'île.* »

● **GUARDIAN** (libéral) : une tâche affreusement difficile.

« *Une nouvelle occasion de rétablir la paix à Chypre se présente à la Grande-Bretagne. Cette occasion dépend de certains points fondamentaux :*

» *1) L'indépendance de l'île et la liberté des Chypriotes de choisir leur propre gouvernement ;*

» *2) L'élimination de l'influence grecque sur la garde nationale et la réduction de cette force ;*

» *3) L'organisation immédiate de consultations avec les représentants élus de l'administration chypriote ;*

» *4) Le renforcement rapide des « casques bleus », la reprise des négociations intercommunautaires et un rappel par étapes de toutes les troupes grecques et turques qui se trouvent à Chypre.* »

AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Grecs et Turcs se renvoient des accusations d'« atrocités »

De nos envoyés spéciaux

New-York (Nations unies). — Le secrétaire général des Nations unies et son adjoint, M. Bryan Urquart, responsable des « *casques bleus* », ont indiqué, le lundi 22 juillet, que les forces de l'UNFICYP (forces de maintien de la paix des Nations unies à Chypre), qui comptent actuellement deux mille trois cents hommes, contre sept mille à l'origine, devraient être considérablement augmentées pour que le cessez-le-feu puisse être efficacement observé. M. Waldheim a indiqué devant le Conseil de sécurité qu'il comptait demander aux pays ayant déjà envoyé un contingent dans l'île de renforcer leurs effectifs.

Le financement des « *casques bleus* » se fait sur la base du volontariat, et le déficit résultant de cette formule pèse lourdement sur le budget de l'ONU.

Réuni deux heures après l'entrée en vigueur théorique du cessez-le-feu, le Conseil de sécurité a surtout entendu des accusations d'« *atrocités* » commises au cours des combats sur les deux communautés civiles.

M. Zenon Rossides, délégué du gouvernement chypriote de Mgr Makarios, a principalement dénoncé l'usage du napalm par l'armée turque. Il a aussi dénié tout droit à la Turquie de se réclamer de l'article 4 du « *traité de garantie* » de 1960 pour fonder son intervention : « *Ces dispositions*, dit-il, *ne permettaient pas d'attaquer ; s'il y avait une possibilité d'action, elle se situait au niveau des démarches diplomatiques.* » Il a repris les accusations déjà portées par le représentant grec selon lequel l'aviation turque aurait rasé un collège arménien, incendié la forêt du mont Theodoros et détruit les trésors archéologiques de Salamis. De plus, selon le représentant grec, les bombardements turcs ont sérieusement touché l'ambassade d'Athènes à Nicosie et fait de nombreuses victimes dans la population turque d'un village.

Répondant à ces accusations, le représentant de la Turquie, M. Olcay, a déclaré que les Grecs de Chypre massacrent les Turcs « *tous les cinq ans* ». Il a affirmé que son collègue grec parlait au nom d'un régime qui a « *porté au pouvoir à Chypre un psychopathe* », et qui s'est mis « *au ban de l'Europe* ».

Le représentant soviétique, sans entrer dans les détails de la situation à Chypre, a exprimé des réserves au sujet de la composition de l'UNFICYP (aucun pays communiste n'y est représenté).

En dépit d'informations communiquées en séance par M. Waldheim et divers autres délégués sur la poursuite des combats, le représentant américain a déclaré que les troupes grecques et turques se préparaient à respecter l'ordre donné d'arrêter les tirs ; il ajouta qu'il serait plus difficile de faire cesser les combats entre les deux communautés chypriotes.

PHILIPPE BEN et JACQUES DECORNOY.

UNE LETTRE HISTORIQUE

« Je ne suis pas un gouverneur de district » écrivait le 2 juillet Mgr Makarios au général Ghizikis

Le 2 juillet, Mgr Makarios écrivait une longue lettre au général Ghizikis, l'avertissant de son intention de réorganiser la garde nationale et de diminuer ses pouvoirs. Cette lettre, dont l'archevêque précise qu'elle n'est pas confidentielle, peut être considérée comme un document historique dans la mesure où elle précipita la crise.

Au début de sa lettre Mgr Makarios évoque le rôle néfaste du général Grivas, aujourd'hui décédé, créateur de l'EOKA (organisation criminelle, à l'origine de beaucoup de souffrances), qui, sous le manteau du patriotisme et au nom de l'Enosis, a commis des assassinats politiques et beaucoup d'autres crimes... Notant que la garde nationale, « *dirigée et contrôlée par les officiers grecs, a été dès le début pourvue en hommes et en matériels* », l'archevêque ajoute : « *Je me suis souvent demandé pourquoi une organisation illégale..., menant l'hellénisme chypriote à des convulsions internes, était soutenue par les officiers grecs, et, encore plus souvent, pourquoi elle avait l'approbation du gouvernement grec... J'ai réfléchi profondément pour répondre à ces doutes et questions. Aucune réponse raisonnable n'a pu être donnée.* »

Après avoir affirmé que la presse de l'EOKA-B est financée par Athènes et reçoit ses consignes du deuxième bureau de l'armée grecque et des services spéciaux grecs à Chypre, Mgr Makarios admet qu'il avait été invité par Athènes à nommer les officiers coupables d'actes illégaux et de spécifier les accusations. « *Je ne l'ai fait que dans un seul cas... Une telle action me répugne* », ajoute-t-il. La lettre en vient à des accusations plus précises. Faisant état de « *documents dont l'authenticité n'est pas contestable* », dit-il, l'archevêque écrit : « *Je dois déclarer que les officiers du régime militaire, en Grèce, soutiennent et dirigent les activités de l'organisation terroriste.* » Le président chypriote affirme qu'il a toujours voulu coopérer avec les gouvernements grecs, « *cette coopération représentant, pour moi, un devoir national* ». Il admet « *n'avoir pas de sympathies spéciales pour les régimes militaires, particulièrement en Grèce, berceau de la démocratie* », mais, malgré tout, « *je suis resté fidèle à mon principe de coopération* ». D'où sa déception en apprenant que « *les membres du gouvernement grec préparaient constamment des complots contre moi, et, ce qui est pire, voulaient diviser les Grecs chypriotes et les mener à une destruction mutuelle* ». Mgr Makarios ajoute : « *Plus d'une fois, j'ai senti et, à une occasion, presque éprouvé la main invisible qui, depuis Athènes, voulait détruire mon existence...* »

L'archevêque rappelle encore les efforts entrepris par trois évêques de Chypre pour obtenir sa déposition, une démarche qui selon lui a été inspirée par Athènes. Mgr Makarios déclare qu'il aurait préféré garder le silence sur les responsabilités et le rôle du gouvernement grec s'il ne s'était agi que de lui. Mais, ajoute-t-il, « *la discrétion et le silence ne sont pas admissibles quand tout l'hellénisme chypriote en souffre, quand des officiers grecs de la garde nationale, sous les ordres d'Athènes, soutiennent les criminelles activités de l'EOKA-B, y compris l'assassinat politique, et visant à la liquidation de l'Etat... Le gouvernement grec porte une grande responsabilité à cet égard* ».

L'Enosis n'étant pas réalisable, l'Etat chypriote doit être renforcé. Il ajoute : « *Le gouvernement grec, par son attitude au sujet de la garde nationale, poursuit une politique destructive de l'Etat chypriote.* » L'archevêque rappelle également que l'état-major d'Athènes n'avait pas tenu compte d'une décision du gouvernement de Nicosie qui avait éliminé un certain nombre d'élèves officiers candidats au service dans la garde nationale. « *Cette attitude est inacceptable*, dit-il. *La garde nationale est un instrument de l'Etat chypriote qui doit être contrôlé par lui et non par Athènes.* » Bref, la garde nationale telle qu'elle est constituée et dirigée « *a été détournée de ses objectifs* », est devenue un « *centre de conspirations contre l'Etat* »...

L'archevêque se plaint que le gouvernement d'Athènes n'ait rien fait pour corriger cette situation et même toléré des slogans de l'EOKA-B dirigés contre lui. Pour terminer, il fait part de sa décision « *de changer l'organisation et la structure de la garde nationale* ». Et il précise : « *Je demande que les officiers de la garde nationale soient rappelés* », car il estime que leur maintien endommagerait les relations entre Athènes et Nicosie. « *Je serais heureux, cependant*, ajoute-t-il, *que vous envoyiez à Chypre cent instructeurs et conseillers militaires pour aider à la réorganisation des forces armées à Chypre. J'espère que des ordres ont été donnés d'Athènes à l'EOKA-B pour que celle-ci cesse ses activités.* »

Dans sa conclusion, Mgr Makarios regrette d'être « *obligé de dire beaucoup de choses désagréables et de décrire en détail dans un langage brutalement sincère la lamentable situation à Chypre* ». Il ajoute : « *Je ne souhaite pas interrompre ma coopération avec le gouvernement grec. Néanmoins, il faut considérer que je ne suis pas un gouverneur de district nommé par le gouvernement grec, mais le chef élu d'une grande section de l'hellénisme, et, à ce titre, j'exige un traitement approprié de la mère patrie.* »

LA SITUATION A CHYPRE

LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE PARISIENNE

L'HUMANITE : le long silence de la France.

« Le conflit chypriote met en lumière la conspiration permanente que mènent les puissances impérialistes — au premier chef les Etats-Unis — pour s'assurer le contrôle des points stratégiques de la planète. Fût-ce au mépris de la volonté clairement exprimée des peuples.

» (...) Or quelle a été, dans cette situation, l'attitude du gouvernement français ? A-t-il, comme c'était son devoir élémentaire, condamné le crime, dénoncé ses auteurs, exprimé son soutien aux victimes du coup d'Etat et au gouvernement légitime de Chypre ?

» Non ! Il s'est tu, courageusement, ne voulant faire au gouvernement américain — dont il n'ignorait pas le rôle en la circonstance — aucune peine, même légère.

» Entre le lundi 15 juillet, date du coup de force, et le samedi 20 juillet, date de l'intervention turque, il s'est abstenu de la moindre remarque qui aurait pu paraître désobligeante pour les assassins de Nicosie. En attendant sans doute de les reconnaître au nom du réalisme politique.

» Il a fallu une semaine pour que le ministre des affaires étrangères, M. Sauvagnargues, annonce qu'il venait de faire, au nom des neuf pays de la Communauté européenne, une intervention auprès d'Athènes et d'Ankara. Cette démarche, précise-t-il avec fierté, s'est opérée dans le même sens que celle des Américains (on s'en doutait) et « elle a été assez musclée ». Rarement la diplomatie française avait atteint un tel sommet dans ses efforts pour masquer son impuissance et habiller le néant avec des mots. Pendant ce temps, les muscles envoyés à Chypre par les Américains poursuivent leur mouvement. »

(RENE ANDRIEU.)

L'AURORE : seuls les Russes...

« Autant notre admiration était allée spontanément à M. Kissinger quand, au terme d'un mois d'efforts patients et tenaces, le secrétaire d'Etat américain était parvenu à imposer une négociation au Proche-Orient, autant les fluctuations de son action tardive de ces derniers jours sont loin d'avoir impressionné le monde. M. Nixon n'a donc aucune raison de pavoiser.

» De même, l'explosion de fierté d'un gouvernement britannique dépourvu d'autorité, d'imagination et même... d'information, prenait-elle une allure dérisoire. Non, M. Wilson n'a pas non plus de quoi s'enorgueillir.

» Quant à la France, on comprend la jubilation que l'exercice d'un pouvoir tout neuf peut apporter à un ministre des affaires étrangères racé, habile, quoiqu'un peu hautain, aussitôt propulsé au premier plan d'une actualité explosive. Mais M. Sauvagnargues a lui aussi manqué de modestie en mettant en exergue le fruit trop coloré de ses « interventions musclées ».

» Seuls les Russes ont donné une leçon de discrétion et de modestie... »

(ROLAND FAURE.)

LE FIGARO : victoire à la Pyrrhus.

« Le grand perdant de la crise est, sans doute, le gouvernement d'Athènes. Le régime des colonels a perdu la partie, et il a aussi perdu la face. Le général-président Phaedon Ghizikis s'est lancé dans une aventure dont il n'avait sans doute pas mesuré la portée. En bonne logique, la junte actuelle ne devrait pas survivre, politiquement, à cette humiliation. La tentative de putsch contre Mgr Makarios pourrait même avoir l'effet d'un véritable boomerang.

» Il y a d'ailleurs peut-être un peu de vrai dans le caractère « démoniaque » de Sa Béatitude. L'ethnarque inflige aussi par ricochet l'un des plus jolis camouflets de sa carrière au subtil M. Kissinger. Il faut naturellement porter largement au crédit du secrétaire d'Etat les efforts diplomatiques de dernière heure qui ont abouti au cessez-le-feu. Mais il s'agit d'une victoire à la Pyrrhus. (...)

» (...) L'affaire de Chypre représente, pour la première fois depuis longtemps, un véritable échec pour la diplomatie américaine, dont les succès étaient l'un des meilleurs arguments de M. Nixon. Les événements de Nicosie dépassent singulièrement le cadre de la Méditerranée orientale. »

(YVES CUAU.)

EUROPE

Portugal

L'ÉPISCOPAT MET LES CATHOLIQUES EN GARDE CONTRE LES « MODÈLES POLITIQUES ÉTRANGERS A LA RÉALITÉ NATIONALE ».

Trois mois après le changement de régime, l'épiscopat portugais a publié le lundi 22 juillet, une lettre pastorale relative au choix que les catholiques seront amenés à faire entre les divers courants politiques en présence.

La lettre pastorale commence par une autocritique : l'Eglise accepte la part de responsabilité qu'elle a pu avoir, à tous les échelons, dans les errements de l'ancien régime, bien qu'elle ait eu elle-même à en souffrir et qu'elle soit souvent intervenue directement, « *sinon publiquement* », pour les corriger.

Après avoir exprimé son inquiétude devant les abus qui ont suivi la révolution du 25 avril et devant la crise économique aggravée par la situation sociale, l'épiscopat portugais met les catholiques en garde contre « *la séduction que peuvent exercer des modèles politiques étrangers à la réalité nationale* ».

En conclusion, la lettre pastorale affirme que l'Eglise sera présente en ce moment décisif de l'histoire du Portugal, « *avec loyauté et esprit de service* ».

La lettre pastorale a été publiée au moment où la situation dans les territoires d'outre-mer reste au premier plan de l'actualité au Portugal. Le journal *Republica* a publié lundi une interview du gouverneur de la Guinée-Bissau, qui écarte toute solution fédérale avec les îles du Cap-Vert dans ce territoire, et affirme que le gouvernement de Lisbonne ne doit pas s'opposer au désir d'indépendance des Africains, « *affirmé au cours de diverses manifestations à travers le pays* ».

On apprend, d'autre part, que l'intérim du gouverneur général de l'Angola, actuellement en consultations à Lisbonne, est assuré par un Africain, M. José Pinheiro da Silva.

Au Mozambique, plusieurs attentats à la bombe, dont les auteurs n'ont pas été identifiés, ont fait une dizaine de blessés à Lourenço-Marques, et dans d'autres villes, depuis samedi.

Espagne

L'état de santé du général Franco s'améliore

Madrid (A.F.P.). — Les proches du général Franco ont confirmé, le lundi 22 juillet, au fur et à mesure des visites qu'ils rendaient au chef de l'Etat hospitalisé, l'amélioration de sa santé. Le frère du Caudillo, M. Nicolas Franco, a affirmé que le général pourrait abandonner la clinique dans trois ou quatre jours, ce qu'a confirmé Alfonso de Borbon, duc de Cadix. La marquise de Villaverde, fille du général, a indiqué à la presse que son père s'était promené dans les couloirs du sixième étage de la clinique, où se trouvent ses appartements privés. Toutefois, ces impressions optimistes ne sont pas partagées par tous les secteurs de la classe politique.

Les Cortès devaient être informées officiellement mardi de la maladie du chef de l'Etat et de sa décision de remettre temporairement ses pouvoirs au prince Juan Carlos. Cette procédure est prévue par la loi organique.

Le parti communiste se déclare prêt à participer à un « gouvernement provisoire de réconciliation nationale »

Le général Franco est déjà mort, même s'il reste physiquement en vie, et il ne faut plus perdre de temps : c'est ce qu'a déclaré, en substance, M. Santiago Carrillo, secrétaire général du parti communiste espagnol, au cours d'une conférence de presse réunie à Paris le lundi 22 juillet. Le P.C.E. réclame donc la formation d'un « *gouvernement provisoire démocratique de réconciliation nationale* », auquel il est prêt à participer. Mais il refuse énergiquement la transmission des pouvoirs au prince Juan Carlos, qui ne peut être, à ses yeux, qu'un « dictateur » ou une « marionnette ».

Avant de répondre aux questions des journalistes, M. Santiago Carrillo a lu un communiqué du comité central du P.C.E., dans lequel il est notamment déclaré : « *La disparition, déjà certaine, du dictateur et son évidente incapacité pour continuer d'exercer les fonctions qu'il détenait depuis 1939 doivent marquer le début d'une nouvelle politique en Espagne.* » Le parti communiste se déclare persuadé que la majorité des Espagnols souhaitent, au minimum : une amnistie générale; la liberté de presse et d'association; les « *libertés régionales, ainsi que la reconnaissance nécessaire du fait national catalan, basque et galicien* »; une consultation populaire pour définir démocratiquement la forme de l'Etat ; enfin, « *une ouverture réelle vers l'Europe et le monde* » (le P.C.E. est favorable à l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun, devait préciser M. Carrillo, en réponse à une question).

« *La réalisation de ce programme*, estime le comité central, *exigerait la disparition de la dictature fasciste et l'instauration d'un gouvernement provisoire démocratique de réconciliation nationale, formé par des forces de gauche et de droite, qui garantirait l'équilibre et la paix civique intérieure pendant la période constituante, jusqu'à ce que le pays se donne un cadre légal, de nouvelles règles du jeu démocratique, acceptables pour l'immense majorité. Mais la transmission des pouvoirs à Juan Carlos, prologue et début de la « Monarchie du Mouvement », va à l'encontre de tout ce que ressent et désire l'Espagne d'aujourd'hui. C'est, purement et simplement, la continuation du franquisme sans Franco.* »

Le parti communiste espagnol déclare d'autre part : « *Jamais nous ne plierons devant la continuation de la dictature ; jamais nous ne contribuerons à maintenir un régime qui ne soit pas le résultat, sans ambiguïté, de la volonté populaire. La dictature, sous quelque forme que ce soit, nous trouvera toujours face à elle, dans une opposition irréductible, fidèles à l'intérêt du peuple, à la cause de la liberté et de la démocratie.*

» Franco est déjà mort, au moins politiquement. Il faut mettre fin au cauchemar que représentent, sur la scène politique espagnole, un cadavre sans sépulture, une famille avide et corrompue, et quelques courtisans avec Juan Carlos comme figurant. »

Et si le prince Juan Carlos lui-même appelait les communistes au gouvernement ? C'est hautement improbable, répond M. Carrillo. Puis, devant l'insistance d'un journaliste, il affirme : « *Il faudrait que Juan Carlos se remette en question, mette en cause sa royauté par consultation populaire. Si le peuple se prononce librement pour une monarchie constitutionnelle démocratique, nous jouerons le jeu.* »

A propos du limogeage du général Diez Alegria, ancien chef du haut état-major, le secrétaire général du P.C.E. a déclaré : « *Le général a été destitué à cause de son projet de loi de défense. Il était l'un des militaires espagnols les plus capables, il voulait faire de l'armée plus qu'une force de police.* » D'une manière générale, M. Carrillo estime que « *les dirigeants de la droite éclairée commencent à se manifester* » et qu'ils partagent les grandes lignes du communiqué du comité central du P.C.E. L'Eglise catholique, pour sa part, « *s'éloigne du régime et prend position en faveur des droits humains* ». Sans partager toutes les positions de M. Carrillo, « *elle joue un rôle positif aujourd'hui en Espagne* ».

Allemagne fédérale

M. Ernst Achenbach abandonne son poste de rapporteur de la commission des affaires étrangères du Bundestag

De notre correspondant

Bonn. — M. Ernst Achenbach a décidé d'abandonner sa fonction de rapporteur à la commission des affaires étrangères du Bundestag. Le député libéral, mis en cause par Mme Beate Klarsfeld en raison de son passé de directeur des affaires politiques à l'ambassade du IIIe Reich à Paris, n'a jamais caché son hostilité à la ratification de la convention judiciaire franco-allemande de 1971. Ce texte, rappelons-le, devrait permettre aux tribunaux allemands de rejuger les criminels de guerre qui, ayant été condamnés en France par contumace, vivent actuellement en Allemagne d'où ils ne peuvent, étant Allemands, être extradés.

L'hostilité de M. Achenbach à l'égard de la convention n'était pas un vain mot. Rapporteur d'une des deux commissions chargées de l'examiner, il pouvait évidemment en différer la discussion au Bundestag et ne se privait pas de le dire. Mais il a fallu le procès de Mme Beate Klarsfeld à Cologne, l'écho qu'il a reçu dans le monde, et l'intervention personnelle de M. Giscard d'Estaing auprès du chancelier Schmidt, pour que M. Achenbach soit contraint d'abandonner son poste.

Car il y a été contraint. Son parti a semblé soudain découvrir à quel point il pouvait être choquant qu'un homme qui fut aux côtés d'Otto Abetz pendant la guerre se trouve aujourd'hui en mesure d'empêcher le jugement de criminels de guerre nazis. Les déclarations se multiplièrent contre M. Achenbach. Des libéraux réclamaient sa démission. Et, dimanche dernier, le président du parti et ministre des affaires étrangères, M. Genscher, avait, à Bruxelles, un entretien avec lui. C'est à la suite de cette entrevue que M. Achenbach, « *pour dépassionner le débat* », décidait d'abandonner sa fonction de rapporteur à la commission des affaires étrangères. Il a cependant précisé qu'il ne changeait en rien sa position — il continuera donc de réclamer une amnistie générale. — et qu'il n'était pas question pour lui, comme l'avaient demandé les jeunes démocrates, de renoncer à son mandat de député.

Quoi qu'il en soit, cette démission qui vient s'ajouter à d'autres manifestations de bonne volonté, et notamment aux assurances données par le chancelier Schmidt au président Giscard d'Estaing, font raisonnablement penser que la convention judiciaire sera ratifiée à l'automne prochain. Mais M. Achenbach n'a-t-il pas été aussi un bouc émissaire commode ? Avant le procès Klarsfeld, personne, en effet, ne s'était beaucoup soucié de la convention franco-allemande enfermée dans un tiroir depuis trois ans et demi.

La convention va être ratifiée et les procès vont donc pouvoir s'ouvrir. Mais les verdicts prononcés en France par contumace n'auront pour les juges allemands que valeur indicative. Ne risque-t-on pas de voir s'exercer sur les tribunaux des pressions inconciliables avec l'idée de justice ? Et trouvera-t-on des juges assez sereins pour y résister ? Les amertumes et les passions qui se sont révélées à l'occasion du procès Klarsfeld ont de fortes chances d'être mises à l'épreuve une nouvelle fois, et sans doute de manière plus grave.

(Intérim.)

LA SURALIMENTATION COUTE CHER

Les excédents de poids de la population active ouest-allemande, provoqués par une alimentation mal conçue et trop riche, entraînent actuellement pour l'économie de la R.F.A. des pertes pouvant être évaluées à 16 milliards de DM (32 milliards de francs environ), estime la société allemande de recherche de Dusseldorf.

Ce coût provient tant des soins à prodiguer aux victimes de la suralimentation que des pertes de journées de travail imputables à l'alimentation excessive.

AMÉRIQUES

Argentine

REÇU AVEC ENTHOUSIASME A BUENOS-AIRES

Le président mexicain Echeverria cherche à former une organisation des États latino-américains

De notre correspondant

Buenos-Aires. — Qu'un chef d'Etat, étranger de surcroît, ose, par les temps qui courent, s'aventurer dans les rues de la capitale argentine pour prendre un bain de foule a de quoi surprendre les « *porteños* », accoutumés aux visites diplomatiques furtives. En lançant à la cantonnade de chaleureux « *abrazos* », en rompant à sa façon simple et enthousiaste avec le protocole, le président mexicain Luis Echeverria, qui vient d'être quatre jours durant l'hôte du gouvernement argentin, s'est taillé un succès populaire imprévu. Succès qui aurait sans doute revêtu un caractère plus spectaculaire si le général Peron avait été présent pour présenter son invité aux « *compañeros* » du parti justicialiste rassemblés sur la plaza de Mayo. Mais l'heure est encore ici au deuil, et Mme Isabelle Peron ne s'est pas encore risquée à apparaître au balcon de la Maison Rose.

Après San-José (Costa-Rica), Quito et Lima, Buenos-Aires était la quatrième étape d'un voyage que le président Echeverria poursuit aujourd'hui au Brésil et qui s'achève à Caracas et à Kingston (Jamaïque). C'est la première fois dans l'histoire qu'un chef d'Etat mexicain fait une telle tournée en Amérique latine, à tout le moins au sud de l'isthme de Panama. Il était hors de question d'inclure Santiago-du-Chili dans cette « *gira* » à la de Gaulle — M. Echeverria ne cache pas ses sentiments sur le régime présidé par le général Augusto Pinochet. Bogota devait figurer sur l'itinéraire, mais seule la proximité de la transmission des pouvoirs de M. Alfonso Lopez Michelson, vainqueur à l'élection présidentielle de mars, et d'un changement de gouvernement a exclu la halte en Colombie.

L'objectif du voyage, « *essentiellement politique* », souligne-t-on dans l'entourage de M. Echeverria, est d'« *affirmer la présence du Mexique, longtemps demeuré à l'écart des nations sœurs* » en Amérique latine. Le président est convaincu que « *les problèmes communs aux pays de la région réclament des solutions communes* ». Après avoir lancé une offensive diplomatique d'envergure en direction des Etats-Unis, de l'Europe et de l'Asie, il cherche maintenant, au sud des frontières de son pays, des alliés historiques.

C'est à Lima et malgré la disparition de Peron, avec lequel il s'était très brièvement entretenu il y a un an à Paris, à Buenos-Aires que l'idée du président Echeverria de former une organisation exclusivement latino-américaine a reçu le meilleur accueil. Le projet trouvera certainement un écho favorable à Caracas et sans doute aussi à Brasilia. Au Venezuela, comme au Pérou et en Argentine, la proposition mexicaine de donner à la BID (Banque interaméricaine de développement) un caractère nettement latino-américain, la soustrayant à l'emprise de Washington, et de créer des sociétés multinationales latino-américaines devrait également recevoir un bon accueil.

La question de la réincorporation de Cuba à la Communauté latino-américaine était aussi à l'ordre du jour des conversations de Buenos-Aires, d'autant que l'Argentine a été chargée d'organiser, hors du cadre de l'Organisation des Etats américains, une conférence des ministres des affaires étrangères américains pour l'an prochain et d'engager les consultations en vue d'une éventuelle participation cubaine. Le Mexique, qui n'a jamais rompu ses relations diplomatiques avec le gouvernement de Fidel Castro, et l'Argentine, qui, après les avoir renouées l'an passé, a rapidement développé ses rapports commerciaux et économiques avec l'île, en sont partisans. Mais Washington pèse encore de tout son poids, et l'évolution politique de certains pays de la région laisse planer un doute sur le traitement qui sera finalement réservé au régime socialiste cubain.

PHILIPPE LABREVEUX.

États-Unis

ANCIEN SÉNATEUR DE L'ORÉGON

Wayne Morse est décédé

M. Wayne Morse, ancien sénateur démocrate de l'Orégon, est décédé lundi 22 juillet, à l'âge de soixante-treize ans, à la suite d'une défaillance cardiaque et rénale.

En 1944, lorsqu'il fut pour la première fois candidat au poste de sénateur de l'Oregon, M. Wayne Morse choisit comme slogan : « Les principes avant la politique ». *Trente ans après, à nouveau candidat, il n'avait pas modifiant son programme. Il se proposait, à soixante-treize ans, de* « lutter pour restaurer l'intégrité au sein du gouvernement ». *Son grand âge donnait à ses adversaires une arme contre lui dans la campagne en vue des élections de novembre. M. Wayne Morse tentait pour la seconde fois de retrouver un siège qu'il avait perdu en 1968 et qu'il n'avait pu reconquérir en 1971. Mais s'il avait été choisi par le parti démocrate au cours des « primaires » qui se sont déroulées dans l'Oregon il y a deux mois, c'est qu'il restait une « figure » de la scène politique américaine. Il était considéré comme un « maverick », un homme qui nage à contre-courant, indifférent à l'opinion de la majorité. Mais ce mot, appliqué à certains hommes, comporte souvent une nuance péjorative. L'individualisme de M. Wayne Morse avait ceci de sympathique qu'il prêchait le refus de tou tcompromis dans un domaine, la politique, où il est supposé régner en maître.*

Ayant commencé sa carrière dans les rangs du parti républicain, il devait s'en séparer avec fracas en 1952 en publiant ce qu'il intitula Ma propre déclaration d'indépendance, *dans laquelle il soutenait le candidat démocrate à la présidence Adlaï Stevenson, contre Dwight Eisenhower, dont il trouvait le programme « réactionnaire ». Remercié par les républicains et devenu un parti à lui tout seul, il rejoignit au bout de trois ans les démocrates et fut réélu sous cette nouvelle étiquette en 1956. La discipline de vote, déjà assez peu contraignante au Congrès, n'avait pour lui aucun sens. Il se considérait comme un « libéral » et jugeait les propositions ou les hommes en fonction de ce critère. Il s'opposa ainsi à la réduction de l'aide à l'Europe au profit de l'agriculture américaine, à la pénalisation des nations commerçant avec la Chine communiste. En 1964, il fut un des deux sénateurs, avec M. Ernest Gruening (démocrate de l'Alaska), à s'opposer à la résolution sur le golfe du Tonkin, qui décida de l'engagement militaire massif des Etats-Unis en Indochine.*

Les critiques qu'il portait alors contre l'attitude des Etats-Unis dans cette partie du monde étaient d'une grande virulence, trop excessives même, aux dires de George McGovern, candidat à la présidence contre Richard Nixon et, à l'époque, « colombe » n'osant se déclarer. Mais la « rentabilité » politique de ses prises de position n'était sans doute pas le premier souci de Wayne Morse. Il lui importait davantage de se mettre en règle avec sa conscience, dans des discours fleuves où il déployait les ressources d'une réthorique habile, à laquelle il mêlait la franchise drue d'un homme du terroir.

A.-M. C.

ASIE

Indochine

Les forces saigonnaises ont perdu plusieurs centaines d'hommes au sud de Danang

Les violents combats qui se sont déroulés ces derniers jours au sud de Danang, au Vietnam du Centre, ont fait plusieurs centaines de morts, de blessés et de disparus parmi les forces du général Thieu. C'est un des plus lourds bilans depuis la signature du cessez-le-feu du début de 1973. Cent vingt des quatre cent cinquante défenseurs de la base de Da-Trach, occupée par le G.R.P., ont pu regagner leurs lignes. Un convoi, qui tentait de dégager le chef-lieu de district de Duc-Duc, a été anéanti dans une embuscade perdant plus de deux cents hommes. Neuf civils ont été tués par l'explosion de mines et de roquettes.

Le dimanche 21 juillet, plusieurs milliers de militants catholiques ont manifesté, près de Bien-Hoa, pour protester contre le truquage des élections du 14 juillet et réclamer la démission du gouverneur de la province.

● AU CAMBODGE, pour la première fois depuis le début de la guerre en 1970, des combats ont eu lieu à la périphérie de Battambang, la seconde ville du pays, située à l'ouest de Phnom-Penh, et jusqu'alors épargnée par la guerre. Le gouvernement républicain a envoyé d'urgence des renforts. Enfin, le GRUNC a décidé de nationaliser les plantations d'hévéas — qui se trouvent presque toutes dans les zones qu'il contrôle — appartenant à des sociétés étrangères, en raison de l'attitude « inamicale » de celles-ci, en majorité françaises.

EUROPE

Grande-Bretagne

Pour relancer l'activité économique

Le gouvernement prend diverses mesures favorables aux consommateurs et aux entreprises

M. Denis Healey, chancelier de l'Echiquier, a rendu public, lundi 22 juillet, aux Communes, de nouvelles mesures budgétaires pour reancer l'économie britannique. Ces mesures, selon M. Healey, permettront de procurer du travail à vingt mille personnes et réduiront de 1,5 % la hausse du coût de la vie au cours des trois prochains mois. On apprenait, en même temps, que l'Iran avait accordé à la Grande-Bretagne un prêt de 1,2 milliard de dollars.

Voici les principales mesures annoncées par M. Healey :

● *Pour faire baisser les prix*, le taux de la T.V.A. sera réduit de 2 points et passera de 10 à 8 % à partir du 29 juillet. Cette baisse entraînera pour le Trésor britannique une perte de recettes fiscales évaluée à 140 millions de livres (1,6 milliard de francs) cette année, et à 510 millions de livres en 1975 (5,8 milliards de francs). Une réduction du même ordre de grandeur que celle opérée sur la T.V.A. est prévue sur l'essence et les autres carburants routiers.

De plus, les subventions accordées aux produits alimentaires vont être augmentées de 50 millions de livres (570 millions de francs).

● *Des allégements fiscaux* d'un montant global de 150 millions de livres (1,7 milliard de francs) qui entreront en application immédiatement sont pris en faveur des contribuables britanniques, dont les impôts fonciers augmenteront de 20 % cette année. De plus, une somme de 60 millions de livres (685 millions de francs) en année pleine et une de 15 millions de livres (170 millions de francs) pour cette année seront allouées pour les aides au logement.

● *Pour aider l'industrie*, les primes de main-d'œuvre accordées dans les régions de sous-emploi pour y stimuler l'activité économique seront doublées et passeront, à partir du 5 août, de 1,5 livre (17 francs) à 3 livres (34 francs) par semaine et par employé, ce qui représentera une dépense pour l'Etat de 118 millions de livres (1,3 milliard de francs) en année pleine et de 60 millions de livres (684 millions de francs) cette année. Cette mesure vise à soulager les entreprises qui éprouvent des difficultés de trésorerie.

● *Pour soutenir la Bourse*, les restrictions imposées sur la distribution des dividendes ont été assouplies. Les dividendes pourront être majorés de 12,5 % par an, au lieu de 5 % jusqu'à maintenant. Dans le domaine de la monnaie, M. Healey a annoncé l'ouverture par l'Iran d'un crédit à moyen terme (cinq ans) de 1,2 milliard de dollars (6 milliards de francs), auquel le secteur public britannique et, notamment, les industries nationalisées pourront faire appel au cours des trois prochaines années.

Selon M. Healey, ces mesures permettront d'augmenter la demande intérieure d'ici la fin de l'année de 200 millions de livres (2,2 milliards de francs). Elles se solderont, pour l'année fiscale en cours, par un accroissement de l'impasse budgétaire de 340 millions de livres (3,9 milliards de francs).

Dans l'ensemble, les observateurs font remarquer qu'il s'agit là de décisions favorisant surtout les consommateurs plutôt que les entreprises et que ce « mini-budget » est plus politique qu'économique, les préoccupations électorales y étant flagrantes. Le *Financial Times*, dans un article de première page, note que le fait que le chancelier ait annoncé une mesure fort populaire, telle que l'adoucissement des impôts locaux à dater du 1er octobre prochain, indique que les élections pourraient se dérouler dès le 3 octobre, qui serait la date choisie par M. Wilson.

Les milieux d'affaires se sont montrés dans l'ensemble plutôt déçus, comme en témoigne l'évolution de la Bourse.

● *Plusieurs députés socialistes belges* ont déposé un projet de résolution demandant au gouvernement de déclarer *persona non grata* M. Sergio Nuño, ambassadeur du Chili, qu'ils accusent d'avoir été personnellement responsable de l'arrestation et de l'exécution de plusieurs travailleurs et syndicalistes. Le général Nuño était chargé de la politique industrielle de la junte avant d'être nommé ambassadeur en Belgique. — *(Corresp.)*

● *Erratum*. — Une erreur de transmission nous a fait parler, dans l'article de notre envoyée spéciale à Trieste consacré à la conférence sur les minorités (*le Monde* du 19 juillet), des minorités « *nationalistes* » de France. Les délégations venues de France à cette occasion entendaient représenter, en fait, des minorités « *nationales* ».

DIPLOMATIE

A Bruxelles

Les Neuf ont commencé la préparation du dialogue euro-arabe

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Le lundi 22 juillet, les délibérations des ministres des affaires étrangères des Neuf au titre de la coopération politique ont surtout porté sur l'affaire chypriote (nous en rendons compte par ailleurs).

Auparavant, les ministres des affaires étrangères avaient commencé à débattre des offres à présenter au nom de la Communauté jeudi et vendredi, lors de la conférence ministérielle de Kingston (Jamaïque), aux représentants des quarante-cinq pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) qui envisagent de s'associer à la Communauté. Un léger rapprochement s'est opéré entre les positions en présence, mais il apparaît déjà que sous l'influence de certains Etats membres, et en particulier de l'Allemagne fédérale, les propositions qui seront faites par la Communauté à Kingston auront une portée plus limitée que ne l'aurait souhaité la Commission.

Autre question examinée, le dialogue euro-arabe. Les ministres des affaires étrangères n'ont pu y consacrer qu'une brève demi-heure. MM. Sauvagnargues et Ortoli, le président de la Commission de Bruxelles, doivent rencontrer, le 31 juillet à Paris, MM. Mahmoud Riad, secrétaire général de la Ligue arabe, et Aljaber, ministre des affaires étrangères du Koweït, pour examiner sous quelle forme pourrait être entrepris ce dialogue. Le comité politique des Neuf a approuvé, il y a quelques jours, un rapport où se trouvent écrites les suggestions pouvant être faites aux émissaires arabes.

En matière de prodécure d'abord, M. Sauvagnargues proposera sans doute la création d'une « commission générale » où siégeraient des représentants des vingt-neuf pays concernés (les vingt pays de la Ligue arabe plus les neufs Etats membres de la C.E.E.), et qui se réunirait dès septembre. Ensuite, cet organe central de coopération créerait et animerait des groupes de travail de natures diverses : agriculture, affaires industrielles, coopération culturelle et scientifique, etc. Comme l'a expliqué M. Sauvagnargues, la Communauté a également l'intention de suggérer quelques types de coopération qui pourraient alors être mis en discussion ; mais, a ajouté le ministre français, il doit s'agir d'un véritable dialogue, autrement dit la Communauté ne croit pas qu'il serait salutaire de trop détailler le contenu du dialogue que l'on cherche à engager avant d'avoir entendu les Arabes eux-mêmes.

Dans l'esprit des Neuf — et à la demande de plusieurs Etats membres qui se faisaient ainsi l'écho de la position américaine, — les entretiens euro-arabes ne devraient pas porter sur les problèmes qui relèvent de la livraison et du prix du pétrole. Pour les mêmes raisons — ne pas compromettre les efforts de la diplomatie américaine, — les Vingt-Neuf n'aborderaient également que de façon indirecte ou partielle les problèmes posés par le recyclage des capitaux pétroliers. Si les Neuf et leurs interlocuteurs se cantonnent dans cet esprit de réserve, cette vaste opération euro-arabe risque de n'avoir qu'un intérêt limité.

Fortes réserves françaises au programme d'assistance prévu par le groupe des Douze

Le conseil des ministres des Neuf devait aussi délibérer ce mardi des problèmes que pose à la Communauté la définition d'une politique énergétique. Le gouvernement français a étudié cette question au plus haut niveau vendredi dernier.

D'après les informations dont on dispose, M. Sauvagnargues, dans son intervention, a indiqué à ses collègues que, pour la France, la priorité absolue était pour les Neuf de définir une politique dont l'objectif principal serait de réduire la trop grande dépendance énergétique des Neuf. La France insiste sur le fait que la Communauté se trouve dans une situation plus défavorable que les Etats-Unis et doit agir de façon urgente pour atténuer sa dépendance. Selon Paris — qui rejoint d'ailleurs en cela les propositions présentées par la Commission, — les décisions à prendre devraient permettre aux Neuf d'effectuer des économies, de développer dans des conditions optimales les ressources en énergie des pays membres et de promouvoir de façon communautaire les recherches concernant des sources alternatives d'énergie.

Le ministre français aurait expliqué ensuite à ses collègues que la France n'envisage pas favorablement son association au groupe des Douze. Ce groupe a été créé, rappelons-le, après la conférence de Washington, en février dernier. Il vient de mettre au point un plan de répartition en cas de crise. Les huit partenaires de la France qui sont intéressés par ce plan souhaitent très vivement que notre pays s'y associe, l'opération pouvant se faire par exemple en marge de l'O.C.D.E. La réponse donnée par Paris est assez négative. Certes, expliquent les Français, il n'y a pas d'objection de principe à un plan d'urgence en cas de crise. la France participe déjà à un plan de cette nature limité aux pays européens dans le cadre de l'O.C.D.E. Mais le gouvernement français conteste les avantages que le nouveau plan apporterait à la Communauté par rapport au mécanisme actuel.

La France semble surtout hostile au caractère automatique du système d'assistance prévu dans le dispositif des Douze. Pour elle, une telle automaticité n'est guère concevable sans une grande convergence des politiques étrangères.

Toutefois, la prise de position française n'est pas totalement négative. Paris n'est pas opposé *a priori* à une solidarité des consommateurs, mais estime, plus simplement, que le mécanisme conçu par le groupe des Douze ne correspond pas aux besoins réels de la Communauté.

PHILIPPE LEMAITRE.

AFRIQUE

Ethiopie

« A LA DEMANDE DES MILITAIRES »

M. Lidj Michael Imru devient premier ministre

L'empereur Haïlé Sélassie a nommé M. Lidj Michael Imru premier ministre, en remplacement de M. Andalkachew Makonnen, démissionnaire, a annoncé la radio éthiopienne le lundi 22 juillet. L'empereur a pris cette décision pour assurer « un meilleur fonctionnement du gouvernement et une meilleure coordination entre autorités civiles et militaires », et il a choisi M. Imru « à la demande des militaires », a indiqué la radio.

Correspondance

Addis-Abeba. — La nomination, annoncée à la veille de la célébration du quatre-vingt-deuxième anniversaire de l'empereur Haïlé Sélassié, du nouveau premier ministre éthiopien — ministre sans portefeuille dans le précédent gouvernement, — a toute l'apparence d'une solution de compromis.

En effet, M. Lidj Michael Imru est un membre de la haute noblesse éthiopienne comme son prédécesseur. A ce titre, il sera probablement contesté par l'ensemble des forces progressistes — au sein de l'armée et d'ailleurs — qui se sont manifestées depuis le début de la crise éthiopienne, en février dernier.

Pourtant, M. Lidj Michael, fils du ras Imru, cousin de l'empereur Haïlé Sélassié, a un passé beaucoup plus acceptable que celui de M. Makonnen, son condisciple d'Oxford. Le ras Imru est le seul membre de la féodalité éthiopienne à avoir abandonné, il y a plus de vingt ans, toutes ses terres à ses paysans, se taillant ainsi une popularité considérable qui avait amené les auteurs du coup d'Etat manqué de 1960 à faire appel à lui pour devenir premier ministre.

De son côté, M. Michael Imru, après ses études supérieures en Grande-Bretagne, a fait une brillante carrière diplomatique en tant qu'ambassadeur à Londres et à Moscou, et comme représentant de son pays auprès des Nations unies à Genève. Il a également assumé pendant une courte période des responsabilités aux ministères du commerce, de l'agriculture et des affaires étrangères.

C'est cette carrière faite essentiellement à l'étranger qui explique en partie la raison du choix qui s'est porté sur lui. Néanmoins M. Michael Imru n'a été nommé, à la demande des militaires, qu'à la suite du refus du sénateur Ato Addis Alemayehou, personnage très respecté au sein d'une très large fraction de la population éthiopienne, tant pour ses compétences que pour sa personnalité. D'autre part, il a été précisé par les militaires que la nomination de M. Michael Imru n'était que très provisoire, jusqu'à l'adoption de la nouvelle Constitution, permettant aux élus du peuple de nommer à l'avenir le premier ministre.

Les militaires ont précisé aussi qu'ils laisseront dans tous les cas le pouvoir politique à un gouvernement civil.

Les observateurs notent d'ailleurs que l'apparente unanimité qui semblait caractériser les actions de la junte depuis deux semaines a fait place à une sorte de flottement. En raison de l'aggravation de la situation en Erythrée et à la suite des rumeurs qui ont agité l'opinion à propos de la santé de l'empereur, des divergences sont apparues dans le comportement des militaires.

M. Makonnen a été accusé d'aiguiser les divergences dans l'armée pour dégager une fraction qui lui aurait permis de rester à son poste et de consolider son pouvoir.

Les termes employés par les militaires contre M. Makonnen ont été tellement sévères au cours de la cérémonie de « présentation » de M. Imru qu'on peut de demander quel sera le sort qui sera réservé à l'ancien premier ministre.

Quelle que soit la durée du mandat de M. Michael, sa tâche ne sera pas aisée. Déjà les Ethiopiens font remarquer que, Lidj voulant dire fils et étant un titre de la noblesse traditionnelle, ce changement ne constitue que le remplacement d'un fils de « bonne famille » par un autre qui ne pourra pas résoudre les nombreux problèmes qui se posent dans l'Ethiopie en mutation.

LA GUINÉE POURRAIT NORMALISER SES RELATIONS AVEC BONN

Un porte-parole du ministère ouest-allemand des affaires étrangères a annoncé, le lundi 22 juillet, à Bonn, que trois ressortissants ouest-allemands arrêtés et emprisonnés en Guinée à la suite de l'« agression du 22 novembre 1970 » vont être libérés bientôt.

Cette décision fait suite à des pourparlers que l'Allemagne fédérale et la Guinée ont entrepris ces derniers temps, notamment par l'intermédiaire de M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, et de M. Mario Pedini, sous-secrétaire d'Etat italien aux affaires étrangères. Elle pourrait préluder à une normalisation des rapports entre les deux pays. En effet, le porte-parole allemand « n'exclut pas que des discussions sur les relations diplomatiques pourraient s'engager après la libération des trois hommes ».

En novembre 1970, M. Sekou Touré avait accusé Bonn, sinon d'avoir organisé, du moins d'avoir encouragé la « tentative d'invasion étrangère ». Il avait expulsé plus d'une centaine de ressortissants ouest-allemands mais en avait emprisonné trois, dont notamment M. Adolf Marx, condamné à la réclusion perpétuelle, et qui serait libéré prochainement.

Avant novembre 1970, l'Allemagne fédérale était un des plus importants fournisseurs d'aide à la Guinée. — (Reuter.)

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● M. HECTOR CAMPORA, ancien président de la République, va prochainement comparaître devant le tribunal disciplinaire du Conseil supérieur du Parti justicialiste, qui l'accuse d'avoir « *encouragé l'infiltration marxiste* » à l'intérieur du parti, a annoncé, le lundi 22 juillet, un haut fonctionnaire argentin. — *(A.F.P.)*

Bangladesh

● LA PEINE DE MORT pourra être appliquée pour les délits de sabotage, de contrefaçon de billets de banque, de contrebande, de thésaurisation, de marché noir et de frelatage d'aliments, de boissons et de médicaments, vient de décider l'Assemblée nationale bengalaise. — *(A.F.P.)*

Chine

● LA RECOLTE DE BLE a été supérieure à celle de l'an dernier, a annoncé l'agence Chine nouvelle. Elle constitue un record dans six provinces (Honan, Hupeh, Sechuan, Kiangsu, Fukien et Chensi). Le blé est maintenant cultivé dans toutes les régions du pays.

Inde

● MME GANDHI a proposé au Pakistan de partager avec lui ses connaissances nucléaires, à condition qu'une situation de compréhension et de confiance s'instaure entre les deux pays. — *(A.F.P.)*.

Indonésie

● LA REPRISE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES avec la Chine n'est qu'une question de temps, a déclaré le lundi 22 juillet à Hongkong M. Adam Malik, ministre indonésien des affaires étrangères. Les relations entre les deux pays sont suspendues depuis 1967. — *(U.P.I.)*

Mauritanie

● UN NOUVEAU PARTI D'OPPOSITION. — Un communiqué diffusé, lundi 22 juillet, à Paris, a annoncé la création d'un nouveau parti d'opposition au régime de M. Mokhtar Ould Daddah. « *Le parti de la justice de Mauritanie* » demande en particulier « *l'instauration et le respect des libertés démocratiques, la libération de tous les détenus politiques, un plus grand intérêt pour les régions intérieures et une politique économique cohérente.* »

République d'Irlande

● LE FESTIVAL ANTI-IMPERIALISTE organisé par le Sinn Fein officiel (tendance marxiste), s'est ouvert le lundi 22 juillet à Dublin en présence d'environ cent cinquante délégués représentant une quinzaine de pays. La plupart des délégués appartiennent à des organisations de l'ultra-gauche d'Europe occidentale, ainsi qu'aux mouvements nationalistes bretons et basques. Le FRELIMO, les Tupamaros et les organisations palestiniennes se sont abstenus. — *(A.F.P.)*

Soudan

● M. GAAFAR AL NUMEIRY, chef de l'Etat soudanais, a annoncé, lundi 22 juillet, à Khartoum, que tous les étudiants arrêtés à la fin de l'année dernière à la suite des incidents universitaires allaient être relâchés. « *Cette libération*, a précisé le président soudanais, *donnera à l'Université et à ses étudiants une nouvelle chance de participer à la construction du pays.* » — *(A.F.P.)*

LE DÉBAT SUR LA RADIO-TÉLÉVISION

La « grève dans la rue » de l'Intersyndicale

Pas de perturbations dans les programmes, lundi, pour le premier jour de grève « douce », décidée par l'Intersyndicale. En province et à Paris, des agents de l'O.R.T.F. ont distribué des tracts et déposé des motions. Une importante délégation se rend ce mardi au Palais-Bourbon.

A LA GARE SAINT-LAZARE

« Il y a assez de licenciements dans l'automobile »

17 heures, gare Saint-Lazare. La foule monte par paquets de cent les escaliers roulants qui la guident vers les quais où des trains les emporteront en une demi-heure ou trois quarts d'heure vers les banlieues-dortoirs. Femmes, adolescents, couples âgés ou moins âgés, ils viennent de tout Paris, des magasins, des bureaux et des usines. Il y a des « cadres » avec leur fine mallette en cuir, des petits fonctionnaires, des vendeuses à hauts talons, des agents de liaison, des secrétaires, des inspecteurs, des travailleurs immigrés, des ingénieurs. Un point « névralgique ». Un de ceux choisis hier par le personnel en grève de l'O.R.T.F. pour s'expliquer avec le public. L'informer sur les bouleversements de l'O.R.T.F. prévus par le gouvernement, et les multiples conséquences de ce « démantèlement ». Ils étaient une quinzaine de la Maison de la Radio à distribuer des tracts en ba des marches. Pendant que d'autres groupes, venus des studios de Cognac-Jay, de Joinville, des Buttes-Chaumont et d'Issy-les-Moulineaux, « écumaient » d'autres « points chauds » de la ville.

Spectacle presque classique. La foule qui s'engouffre dans les escaliers, saisit le papier, commence à le lire, le plie soigneusement, qui dans son journal, qui dans son sac, sa valise — ou le jette rageusement. *« Est-ce que je fais la grève, moi ? »*, commente une dame furieuse. *« Non, on n'était pas du tout au courant de la réforme*, dit un couple avec un enfant, *ni des licenciements, mais ils ont raison de défendre leur bifteck ! »*

« Il y a assez de licenciements dans l'automobile, ce n'est pas le moment d'en faire autant à l'O.R.T.F. », dira bientôt un homme d'une quarantaine d'années, en costume sombre.

« Il est certain que c'était la pagaille. Et il est certain que la pagaille va continuer », dit de son côté un vieux monsieur avec un doux sourire. *« Pourquoi ? Mais, par expérience des hommes. Je n'ai aucune confiance en ceux qui sont en place ni en ceux qui veulent la place. J'ai bien peur que ce soit pire. Que ce soit un rapport d'argent, d'intérêt pour quelques-uns, qui guide le contenu des émissions »*, commente un monsieur.

18 heures. La foule continue de s'engouffrer dans les escaliers. De plier soigneusement le tract. De le jeter. Ou de le lire. *« Je ne peux pas, honnêtement, préjuger de ce qu'elle va devenir*, dit une femme à cheveux gris, *mais, bien sûr, je déplore la situation de ceux qui vont être licenciés. C'est humain, vous ne croyez pas ? » « Je n'ai pas tellement d'opinion*, s'excuse un jeune homme, *et c'est pour cela que j'essaye de m'informer, comme vous voyez. »*

Il faut bien sûr être informé pour juger. Et c'est sans doute ce qui manque le plus aux gens. Témoins, leurs réflexions contradictoires, leur incompréhension des différentes grèves du personnel de l'O.R.T.F. Il est difficile de se repérer dans le mécanisme des structures, de comprendre le pourquoi et le comment des réformes. L'initiative prise hier par le personnel de l'O.R.T.F., et soutenue par les différents syndicats, est une première pierre pour cette compréhension du public. Il y a longtemps qu'elle aurait dû être posée. — C. H.

Une lacune parmi d'autres

L'O.R.T.F. éclate en morceaux mais, nous dit-on, *le monopole subsiste dans toute sa rigueur, avec toutes ses conséquences, et le débat donnera aux parlementaires l'occasion de manifester leur attachement aux grands principes. Les détails ont aussi leur importance.*

Parmi les lacunes d'un projet si rapidement conçu et présenté, il en est une qui inquiète plus particulièrement la presse écrite. Le texte actuellement discuté prévoit que la durée et la répartition des émissions publicitaires, comme le volume des recettes correspondantes, doivent demeurer compatibles avec les missions dévolues au défunt Office. En clair, cela signifie que les nouvelles unités ne pourront recourir aux émissions « patronnées » qui font les beaux soirs des télévisions d'outre-Atlantique. Mais, au nom de l'efficacité, on laissera chaque directeur de chaîne maître de son budget, libre de fixer le prix des annonces selon les lois du marché. La course à l'indice d'écoute est dès lors engagée, premier pas vers la « privatisation », qui suppose la soumission aux sondages, la recherche du plus grand nombre d'auditeurs même s'il faut larguer la qualité des émissions.

Les budgets des annonceurs ne sont pas extensibles à cette époque de restriction des crédits ou de limitation des prix. Certes, la presse écrite ne saurait avoir vocation exclusive (au nom de quel principe en effet ?) à recueillir la publicité même si les conditions économiques lui en font une obligation. Elle attend cependant des pouvoirs publics, gouvernement et Parlement, une limitation des effets, néfastes pour elle, d'une réforme qui ne la concerne pas directement.

Déjà, en 1972, il a fallu un amendement Edgar Faure pour que la boulimie de l'Office soit freinée : la publicité de marques est, par la loi, limitée à 25 % des ressources globales. C'est un garde-fou. Le supprimer, laisser faire et laisser passer, c'est donner à la galaxie Mac Luhan une nouvelle arme contre la galaxie Gutenberg.

J. S.

A LYON

Le personnel redoute un nivellement par la base

Lyon. — L'intersyndicale des personnels de l'O.R.T.F. Rhône-Alpes-Auvergne a remis, lundi, au préfet du Rhône, le texte d'une motion exposant les raisons de son hostilité au projet de réforme qui doit être débattu, à partir du 23 juillet, devant le Parlement. Dans ce texte, le personnel de l'O.R.T.F. Rhône-Alpes-Auvergne déclare notamment : *« Partager l'O.R.T.F. en six, cela revient à multiplier pas six les frais généraux de l'entreprise et donc le déficit actuellement reconnu dans la trésorerie de l'Office.*

» Créer la concurrence, cela veut dire niveler par la base (westerns et films de violence rapportent une meilleure écoute qu'« Italiques » ou « Discorama »). La course aux crédits passera par cette constatation.

» Faire des économies, cela veut dire supprimer France-Culture jugé trop onéreux pour son indice d'écoute, supprimer le service de la recherche devenu sans utilité, supprimer la formation professionnelle, s'approprier les installations et les matériels de l'Office acquis grâce à la redevance des téléspectateurs. »

Enfin, le communiqué estime que la réforme *« conduit inévitablement à la privatisation des sociétés ainsi créées »*. — J. M.-Th.

● A LIMOGES, une délégation de l'intersyndicale de l'O.R.T.F. s'est rendue, lundi, à la préfecture de la Haute-Vienne pour déposer une motion déclarant notamment : *« On veut tuer l'O.R.T.F. ; son personnel s'y oppose. » « L'O.R.T.F., c'est notre richesse à tous ; c'est grâce à notre redevance, c'est-à-dire aux impôts, qu'il a pu naître, se développer, depuis sa création. »*

● EN ALSACE, l'intersyndicale de l'O.R.T.F. a fait remarquer au cours d'une conférence de presse que le vote du projet de loi *« entraînerait la disparition de l'Orchestre radio-symphonique de Strasbourg »*. En effet, selon l'intersyndicale, vingt-cinq des quatre-vingt-deux musiciens de l'orchestre seraient, d'après les dispositions du projet de loi, soit licenciés, soit mis en retraite anticipée.

● DANS LA REGION DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS, la délégation intersyndicale permanente des journalistes a déclaré dans un communiqué que le projet de loi portant réforme de l'O.R.T.F. *« esquive le débat de fond sur les problèmes de l'audio-visuel en France et qu'il se traduira par la suppression de plusieurs milliers d'emplois et la perte des avantages acquis par le personnel et les journalistes de l'O.R.T.F. »*

● DANS LA REGION LORRAINE-CHAMPAGNE-ARDENNES, 98 % des deux cent quatre-vingt-cinq techniciens de l'O.R.T.F. ont suivi, lundi, la grève de protestation contre le projet de réforme de l'Office.

● *La section intersyndicale C.G.T de la réunion des théâtres lyriques nationaux annonce qu'une délégation du personnel* du Théâtre national de l'Opéra se rendra le mardi 22 juillet, à 16 heures, au Parlement pour déposer une motion contre le projet de réforme de l'O.R.T.F. *« source de démantèlement, de licenciements et de disparition de la véritable mission culturelle de l'Office »*.

LES PROFESSIONNELS DEVANT LA RÉFORME

Guy Seligmann (réalisateur) : Comme si on séparait Renault en six

Comme la plupart des réalisateurs, Guy Seligmann a pris connaissance du projet de réforme avec inquiétude. Eclectique, il a réalisé des émissions « d'auteur » (l'Invité du dimanche), *comme des programmes alimentaires. Mais il redoute qu'il n'y ait plus aucune politique des programmes.*



« Première conséquence probable de l'éclatement de l'Office : le travail sera cher, *dit Guy Seligmann*. Je veux dire que même avec autant d'émissions, il y aura moins de réalisateurs appelés à travailler. On prendra toujours les mêmes, ceux qui ont un nom, ou ceux qui travaillent vite et bon marché. Nous avions essayé, sans y parvenir d'ailleurs, de mettre sur pied une sorte de garantie de l'emploi. A présent, autant dire adieu à cet espoir. Nous sommes déjà désarmés, la multiplication des employeurs va encore compliquer notre situation. Avec qui discuterons-nous les contrats ? Avec qui les signerons-nous ?

» Je ne crois pas que les choses vont changer, je crois qu'elles vont empirer. On se plaignait de la diminution du nombre des émissions-documents. Les plus intéressantes, mais relativement assez coûteuses. Donc il y en aura de moins en moins. Penser que ce sont les réalisateurs, les « créateurs » qui créent la gabegie est absurde. Ils sont les premiers à en souffrir, la gabegie n'a jamais facilité le travail. Et ceux qui en souffrent le plus sont encore les téléspectateurs, à qui on offre des émissions tronquées, faute de temps, faute d'argent. Comme s'ils allaient au cinéma et qu'on leur donne à voir une moitié de film, sous prétexte que la salle ne fait pas ses frais.

» Quand on dit, et voilà bientôt dix ans qu'on le dit : l'O.R.T.F. doit être rentable, il faut savoir ce que cela cache. Il faut savoir comment est calculé le prix d'une émission. Par exemple, qu'est-ce qui est le plus employé à la télévision ? La caméra. Une caméra coûte environ 30 000 F. Sur le budget d'une émission, elle est comptée en location 600 F par semaine ; l'O.R.T.F. s'aligne sur les loueurs privés. Lorsque la caméra a été « louée » cinquante semaines, on pourrait considérer qu'elle est amortie, et ne compter que les frais d'entretien. Mais non : nous nous servons de caméras qui ont quinze ans, et elles nous sont toujours comptées 600 F par semaine. De la même manière, pour une dramatique, on dit : les costumes sont chers. Or, qu'est-ce qui coûte cher ? Ni le costume ni la costumière, mais le fait que l'on paye la partie du bâtiment occupé par l'atelier de costumes. A la fin, les prix enflent, sans profit pour personne.

» On a l'impression que tout est fait pour bloquer le travail, fournir la preuve que seul le privé peut faire marcher la maison. A mon avis, il aurait été plus honnête de mettre en place une chaîne commerciale avec un statut strictement contrôlé, et de réorganiser un Office vraiment autonome, avec un P.-D.G. élu par un conseil d'administration représentatif de ceux qui font la télévision et ceux qui la regardent. Il est vrai, tout le monde souhaite des structures à une échelle humaine. En 1968, il y a eu plusieurs projets dans ce sens. Mais toujours avec un organisme centralisateur... Le démembrement tel qu'il est présenté est totalement vicieux et vicié. Comme si on séparait la régie Renault en six unités dont chacune fabriquerait des pièces détachées, sans personne pour les assembler. On aurait des monceaux de portières ou de calandres, mais ça ne ferait jamais une voiture. Là, on donnera aux téléspectateurs des émissions incohérentes, et ça ne fera jamais une télévision. » — C. G.

Manette Bertin (service de la recherche) : les directeurs des chaînes devront être des saints

Produisant chaque année pour la télévision une centaine d'heures d'émission et plus de soixante pour la radiodiffusion, le service de la recherche est un microcosme bâti à l'image de l'O.R.T.F. Il constitue une excellente plate-forme d'observation : ses missions de formation professionnelle et de collaboration avec des radios et des télévisions étrangères, avec le cinéma et avec des organismes tels que l'UNESCO et la Villa Médicis, permettent à ses membres de posséder une vision originale de ce que pourrait être un service de radio-télévision décentralisé.

Manette Bertin qui, après avoir été journaliste pendant huit ans, puis a coproduit l'émission « Dim-Dam-Dom », est maintenant adjointe, chargée des programmes, de Pierre Schaeffer, chef du service de la recherche. Pour elle, la réforme possède, certes, des aspects positifs, mais elle est dangereuse, dans la mesure où la notion du service public risque rapidement d'être oubliée.

« Le personnel de l'Office est fantastique, *dit-elle*. L'expérience du service de la recherche prouve que l'on peut fort bien faire collaborer dans les meilleures conditions possibles les créateurs et les administratifs. Tout le travail que nous avons pu faire l'a été parce que l'on a su donner aux « géomètres » et aux « saltimbanques », un but commun. L'O.R.T.F. n'a pas su mobiliser le personnel autour d'objectifs communs. Les blocages sont totalement artificiels et proviennent d'interventions extérieures. Cette situation ne pouvait plus durer. La centralisation et la bureaucratie n'ont rien apporté.

» A mon avis, dans un premier temps, la réforme permettra de gagner en efficacité, chacun se sentant plus responsable. Mais je crains que, vite, on n'oublie l'essentiel : le service public. Les directeurs de chaînes, en effet, auront forcément l'œil fixé sur « la ligne bleue » des sondages. S'ils ne sont pas des saints, ils seront tentés de ne diffuser que les émissions ayant la plus forte écoute et ainsi, de ne faire de la télévision que pour le public de *France-Dimanche*. Bien que les tests prouvent que les téléspectateurs ne manquent pas de sensibilité, les sondages ne sont pas toujours le reflet de la réalité.

» Je ne vois pas comment, sans un organisme central, toute une partie du public ne sera pas oubliée. Cet organisme devra aussi avoir le pouvoir de faire sortir, pour le bien commun, l'administration de ses normes et de lui donner une ouverture vers l'extérieur, en un mot de provoquer une décentralisation des esprits.

» Quant au service de la recherche, je suis optimiste sur son avenir. Le succès de certaines de ses émissions : « les Shadoks », « les Vocations », « les Grandes Répétitions », « du Tac au Tac », « un Certain Regard », par exemple, ne peut que plaider en sa faveur, comme celui de films que nous avons coproduits, « la Planète sauvage » ou « Continental Circus ». Il faut aussi rappeler que tous les films d'animation français ont pu être faits grâce à la collaboration du service de la recherche. Quant à son efficacité et à sa rentabilité ? Sur huit cents produits que nous possédons en stock, le quart a été commercialisé aux États-Unis. » — J.-C. R.

A INF-2

M. LE TAC VEUT « HUMANISER » LE PROJET

INF-2 a consacré une séquence au problème de l'O.R.T.F. Ce n'était pas un débat ni une confrontation mais une suite d'exposés précédés d'un bref historique.

M. Rossi, porte-parole du gouvernement, M. Chinaud, rapporteur, ont justifié le démantèlement : *« Gigantisme, entreprise impossible à gérer »*, et défini leur but : *« Une télévision qui tient compte des goûts du public et de ses besoins. » « La qualité doit être contrôlée par le prix. »*

MM. Jack Ralite (P.C.), Claude Estier (P.S.), ont fait entendre la voix de l'opposition, leurs craintes : la multiplication entraîne la complication, la concurrence entraîne l'abaissement de la qualité, la déformation de l'information. Ils ont défini leur politique : *« Nous ne voulons pas d'émissions signées Monsieur Gouvernement, Monsieur Sondage ou Monsieur Publicité, nous voulons des émissions signées Messieurs Publics au pluriel. »*

On a alors revu M. Rossi. Il a protesté : *« Certains trouvent que nous allons trop vite. Ce n'est pas une loi-cadre mais un texte précis, longuement étudié. »*

Enfin M. Le Tac (U.D.R.) a fait part de ses inquiétudes et de ses espoirs : *« Nous proposerons des amendements. C'est au Parlement d'humaniser cette loi faite par des technocrates. »*

TÉMOIGNAGE

A NOËL, JE NE SERAI PLUS ASSISTANT

DIPLOME de l'I.D.H.E.C. le 31 juillet 1970, trois jours après j'étais assistant de réalisation à l'O.R.T.F. sur un pari enfantin comme je les aime : j'avais fait seize mois d'armée, je pouvais bien faire deux ans à l'O.R.T.F.

Le but de l'opération était clair : écrire le sujet d'un film que je veux réaliser, vivre avec très peu, consacrer le maximum de mon traitement à l'achat d'un logement qui serait le radeau de la Méduse de mon désir dans la tempête des dures réalités.

J'eusse préféré continuer à apprendre ce monde de la rue que je veux peindre en étant coursier — ainsi j'ai gagné ma vie pendant mes études, — mais j'en avais soupé des chambres de bonne.

Je suis entré dans cette maison comme on marche sur un sol brûlant, et les premiers soirs, rentré chez moi, je notais : « On m'a demandé du feu » ou « On m'a demandé l'heure. »

Parce qu'à mon sens, on ne peut être à la fois acteur et spectateur, j'ai préféré être acteur. Très vite j'ai renoncé à écrire mon sujet, aussi vite que montait en moi le dégoût d'une planque telle que peut devenir un métier à l'O.R.T.F. ou ailleurs.

J'ai dû exiger de faire mon métier, quêter mon travail dans un planning où d'autres quêtaient des faveurs et des émissions de tout repos, on m'a traité de mystique. Alors on m'a fait faire du direct. J'ai travaillé pendant cinq mois dans l'équipe d'un producteur d'émissions de variétés. J'étais l'assistant d'une « bête à vidéo », un homme qui m'a beaucoup appris, guetté par l'emphysème pulmonaire à force de hurler sur les plateaux, de cachetonner à tort et à travers. Parfois nous arrivions à faire trois émissions de variétés dans la semaine. Il n'en avait jamais assez, il remplaçait les réalisateurs défaillants, il a fini son année au mois de mai, dans une maison de santé. Là, j'ai connu pour la première fois ceux qui me font écrire ces lignes, mes camarades, les techniciens de l'O.R.T.F., dont les journaux ne parlent que lorsqu'ils sont grévistes, ces « certaines catégories du personnel » dont la compétence, l'esprit de corporation forment le noyau dur, incassable, d'un fruit réputé aujourd'hui pourri.

Le cercle de l'équipe

Le plateau d'un tournage est un cercle magique, on ne peut être à la fois dehors et dedans. Il y a ceux qui sont dehors et ceux qui sont dedans.

Il s'agit d'y entrer de force avec toutes ses tares et toutes ses peurs, l'équipe fait le reste : on est toujours bluffé par son voisin, il fait toujours mieux que vous. Cela je l'ai appris pendant un an et demi aux côtés d'un réalisateur de l'Office, un vétéran, un sportif dont la compétence est telle à mes yeux que je le considère comme un maître. Le génie ne le concerne pas, seul l'intéresse le travail bien fait.

Il m'avait dit : *« Tu es bloqué, je te débloquerai, j'en ai débloqué d'autres. »*

Nous n'avons jamais parlé que de travail, et nous nous connaissons. Chaque dramatique a été un pari : la faire entrer pleinement dans le cercle de l'équipe, au stade même de la préparation, deux mois avant le tournage, et cela, seul l'Office, gigantesque entreprise de talents, employant des gens payés à l'année, peut se le permettre.

Caractère unique d'une maison comme les Buttes-Chaumont, où l'on peut rencontrer, si l'on veut, les techniciens avec lesquels on travaillera deux mois plus tard.

Je pense à cet ingénieur de la vision si souvent sollicité entre deux réglages pour résoudre sur le papier nos problèmes de truquages.

Il y a à l'O.R.T.F. de telles facilités à joindre les gens au stade de la préparation d'une émission, à préciser avec eux les moyens nécessaires à un tournage, à discuter ces moyens avec un chef d'atelier ou un chef de production, qu'il n'est nulle part aussi lâche qu'ici de ne pas tenir le plan de travail que l'on s'est fixé pour un tournage.

Mon métier est de tenir ce plan de travail. L'an dernier j'étais sur un feuilleton. Un très beau sujet. La meilleure équipe que j'aie jamais rencontrée. Treize mois de tournage. Au bout de deux mois de tournage, on avait tenu cinq fois la journée prévue au plan de travail. On avait « mangé » quatre mois de la pellicule prévue. Le réalisateur est un type plein de talent. Je suis parti. Sans le prévenir.

Il y a deux mois, aux studios de Joinville, nous nous sommes retrouvés. Le tournage du feuilleton se poursuivait en studio. J'étais sur un autre tournage, nous rentrions en studio après un mois d'extérieurs en Hollande.

Il m'a demandé pourquoi je l'avais quitté ; je crois qu'il n'a pas compris. J'ai retrouvé mon ancienne équipe ; je crois qu'elle avait compris. C'est cela une équipe, on ne se parle pas : on se comprend. J'étais sur un autre tournage : une coproduction franco-allemande. Une policière, le plus mauvais sujet sur lequel j'ai travaillé en quatre ans.

En 1930, Hitchcock avait déjà complètement dépassé le genre : la lettre qui tue, la lettre anonyme que chacun reçoit dans une petite ville de Hollande, où chacun épie derrière les fenêtres. Certains se suicident. Un inspecteur à Amsterdam : il va partir en vacances sur la Côte d'Azur avec sa femme. Coup de téléphone. Pas de vacances. Dans la petite ville, il mène l'enquête aidé par la secrétaire du maire. Qui est le coupable ? Un vieux juif qui rôde dans la ville ? Non. C'est la secrétaire. Comment l'apprend-il ? Parce qu'un soir il monte dans un chantier en face de chez elle avec des jumelles et qu'il la surprend en train de s'adonner au plaisir solitaire. Enfin l'inspecteur peut partir en vacances.

Une très mauvaise affaire, ces coproductions. Près de 200 millions de devis pour un sujet qui, produit par la Maison n'en aurait pas eu 120.

Je suis à Lyon

Les producteurs allemands : charmants. Des tas d'égards pour nous à Amsterdam. De très gros cachets. Certaines séquences ayant été coupées, ils voulaient même nous donner de l'argent de la main à la main pour que nous les tournions pour la version allemande. On n'a pas voulu. Parce jusqu'ici on est payé au mois. Et puis on n'a pas pris leur sujet très au sérieux. Ça, je crois qu'ils l'ont mal digéré. Parce que, pour ces messieurs, dames, il faut faire sérieux quoi qu'on fasse. Mais le réalisateur est un homme de grande expérience, l'équipe aussi : elle sera très bien, cette dramatique.

Actuellement, on m'a demandé de partir à Lyon pour six mois. Je suis à Lyon. Nous préparons un feuilleton pour la troisième chaîne. Un très beau sujet : le phylloxéra. Comment le prodigieux insecte suceur de sève ruina les vignerons du Midi, la révolte des gueux de 1907, la mutinerie du 17e de ligne qui refusa de tirer sur les manifestants qui criaient : « Vive l'armée ! » « Honneur au 17e ! »

Un très beau sujet ! Près de huit heures de spectacle filmé pour 240 millions d'anciens francs. Une misère. Mais nous le ferons, dans les temps et sans dépassement puisque l'O.R.T.F. est trop cher. Et avec enthousiasme encore. Trois mois de tournage en extérieurs près de Narbonne.

L'an dernier, entre les journées d'un gros tournage, j'allais voir plusieurs fois la *Nuit américaine*. Cela m'a fortifié, cela me fortifie encore. C'est la chronique du tournage d'un film. C'est un film de François Truffaut.

Mon sujet de film, je ne l'ai pas écrit. Quand j'ai du temps, je vais dans la rue et je prends des notes. Je le trimbale en moi, mon sujet.

Il y a eu pas mal de choix dans ma vie, trop de pistes amorcées, une seule profonde : peindre la vie. Et j'aime l'image sur un écran.

Mon logement, c'est un grenier, ça n'a pas été deux années, ça aura fait quatre. Il est aménagé. Tout sera payé à Noël.

A Noël, je ne serai plus assistant. J'aurai démissionné.

XAVIER GUILHEM-DUCLÉON.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUX POINTS DE VUE

Il n'est pas trop tard

Par GEORGES FILLIOUD (*)

LES défenseurs du monopole sont des attardés. Attachés à des principes déjà dépassés, ils se trouveront demain débordés par l'explosion des techniques nouvelles. Lorsque nos adversaires nous peignent ainsi, couleur du passé, c'est leur composition elle-même qui est anachronique. Leur tableau brouille en effet deux principes : le monopole et le service public. Il est pourtant clair qu'à l'heure présente nous voulons maintenir l'un pour préserver l'autre. Mais c'est l'autre qui nous intéresse. C'est le service public qu'il s'agit de sauver. Nous savons trop qu'il existe des administrations assurant convenablement leur mission sans bénéficier pourtant d'un monopole de l'État (dans les transports en commun par exemple), tandis que d'autres disposant d'un monopole n'assument pas correctement leur fonction sociale et leurs responsabilités. C'est le cas pour le téléphone. C'est le cas aussi pour l'O.R.T.F. Dans ce dernier domaine, nous ne défendons donc pas les institutions en vigueur contre les réformes proposées. Il s'agit pour tous de promouvoir, à l'occasion du débat qui s'ouvre, des solutions différentes. Là-dessus, Pierre Desgraupes a eu raison d'écrire : « *Si le gouvernement veut, comme il le dit, sauver le monopole, qu'il commence par renoncer au sien.* » Pas plus que l'ancien responsable de l'information de la première chaîne, nous ne sommes pour le monopole exclusif, abusif et bureaucratique de l'État. Au contraire. Nous le condamnons à travers les structures qui le servent et l'asservissent. En l'empêchant d'être au service de la nation et du peuple.

De notre temps, les moyens audio-visuels commandent la démocratie et en conditionnent l'exercice. Leur pouvoir n'est pas avoué, mais leur influence est bien reconnue. Il y a un siècle, la bataille qui signifiait la libération populaire était celle de l'école. C'était l'instruction publique, gratuite et laïque contre l'obscurantisme et l'ignorance considérés comme moyens du gouvernement. Le combat a changé de terrain. Il n'a pas changé d'âme. Le son et l'image véhiculés par les instruments de diffusion de masse sont devenus les vecteurs modernes de la connaissance, de la prise de conscience collective, de la contestation. Ils sont donc dangereux pour les forces dominantes. Faute de pouvoir les réduire au noir et au silence, il convient de les cantonner dans l'insignifiance, l'anecdocte et le divertissement. Il faut, pour cela, disposer de l'appareil.

Jean d'Arcy ne conteste pas ce raisonnement lorsqu'il déclare, devant le haut conseil de l'audiovisuel :

« *Qui contrôle la communication, contrôle la société.* » Comment ne voit-il pas à quel type de contrôle conduit le dispositif articulé par le projet gouvernemental ? Six présidents, six directeurs de sociétés, dites « autonomes », six conseils d'administration. Tous nommés par le pouvoir, donc à sa discrétion. A ses ordres. Avec les conséquences qu'implique cette mainmise absolue de l'exécutif et d'une classe sociale sur l'instrument d'information, de diffusion culturelle et de formation civique qu'est la radiotélévision nationale.

Conséquences d'autant plus graves que dans le nouveau système les effets d'une volonté politique partisane se trouveraient conjugués à ceux d'une concurrence mercantile, à elle seule meurtrière pour toute ambition culturelle. Il est en effet bien clair que la réforme préparée constitue déjà des privatisations internes et déguisées, étape vers la cession à des intérêts particuliers, complices d'une infrastructure entièrement financée sur les crédits publics et dont l'exploitation commerciale peut être désormais source d'importants profits.

Soyons à cet égard précis : il s'agirait d'un vol. Ce sont les Français qui ont payé leur radio et leur télévision. Les en dépouiller serait se rendre coupable d'un détournement de fonds.

Certes, il est possible et nécessaire de changer les modes de fonctionnement du service public —mais il faut alors aller au bout de la logique d'une transformation véritable. Faire éclater le monopole étatique ? Soit. Pourquoi pas si c'est au bénéfice d'une décentralisation et d'une démocratisation authentiques ? Non plus pour livrer l'Office aux appétits de groupes financiers, mais pour donner vie à des antennes régionales et locales sous la responsabilité des collectivités publiques et des organisations populaires représentatives.

Tel n'est pas le contenu du projet actuel. Quel que soit son destin au Parlement, le débat restera ouvert dans le pays, passés les vacances et l'été. Parce que cette pause est commune à tous les Français. Quant à elle, l'Assemblée nationale, dès demain, sera placée devant ses responsabilités. André Astoux écrivait ici même : « *L'O.R.T.F., ce n'est pas fini...* » Son appel, pour « *éviter une nouvelle erreur dont les victimes seraient le peuple français et la nation française* », peut être entendu de ses « propres compagnons ». De leur attitude lors du vote dépendra l'issue du scrutin. Il n'est pas encore trop tard...

(*) Député P.S. de la Drôme, porte-parole du groupe socialiste à l'Assemblée nationale.

Substituer le contrôle à la tutelle

Par JEAN D'ARCY (*)

POURQUOI tout ce bruit, cette fureur, ces protestations, ces grèves ? S'agit-il vraiment avec la disparition de l'Office unique, dont le gigantisme oppressant était depuis longtemps condamné par tous, de la disparition, comme Martin Even le disait dans ces colonnes, d'un certain type de société ? Dans ce cas, un tel choix n'avait jamais été clairement présenté ni à la nation ni au législateur Les débats de la loi de 1964 et de celle de 1972 en font foi. Utiliser l'outil qui vous est confié pour un tel but non défini aurait été un détournement de pouvoir.

Le monopole d'Etat est maintenu tel qu'il a toujours existé depuis la guerre pour la définition des programmes et leur diffusion. Jamais un monopole d'Etat de production, ni dans les faits ni dans la loi, n'a existé. Il eût été contraire à l'idée que notre société précisément se fait de la liberté d'expression. Ce qui est ici en cause est donc non un *démantèlement du monopole* mais une certaine conception du service public, où, finalement, centralisme, multiplication des directions, volonté de puissance, désir d'expansion à n'importe quel coût, joints à un certain paternalisme de méfiance sur l'homme, s'étaient inconsciemment substitués au réel service du public.

Ce qui importe est de savoir si la télévision en France aura enfin la possibilité de s'adapter à son temps technologique et de s'ouvrir à l'avenir. Le projet de loi permet une telle évolution. Pourquoi faut-il avoir sans cesse à répéter que l'ère des années 50, celle des frontières audiovisuellement closes à l'intérieur desquelles un Etat pouvait espérer contrôler les images et les sons offerts à ses citoyens, est terminée ? Que l'abondance des possibilités de communication succède aujourd'hui à la pénurie génératrice de tous les dirigismes passés, si nécessaires eussent-ils été ? Que la compétition est déjà là : à nos frontières avec la télédistribution, au-dessus de nous avec les satellites, parmi nous avec les vidéo-cassettes ? Il était temps de préparer la télévision en France à cette compétition comme d'autres pays l'ont déjà fait et comme la radio s'y est toujours trouvée.

L'autonomie des chaînes allemandes les a-t-elle conduites à une qualité de programmes si inférieure à la nôtre ? Sous l'O.R.T.F., où un mot du pouvoir à une *seule* personne suffisait à tout arrêter, aurait-on eu la possibilité de produire le programme qu'une chaîne de télévision allemande a présenté la semaine dernière sur Beate Klarsfeld ? La Cour constitutionnelle italienne aurait-elle une plus claire vision que nous de ce qu'est la liberté, elle qui, en raison précisément de l'abondance nouvelle des moyens de communication, vient d'imposer des limites au monopole de la RAI ? Le parti travailliste britannique, qui propose la suppression pure et simple de la B.B.C. et de l'IBA, ignore-t-il ce qu'est le service public ? Soyons sérieux, partout les structures de radiodiffusion sont remises en cause. Sachons reconnaître où le conservatisme se trouve qui toujours pare de faux arguments son désir de résister au changement.

Le projet de loi, pour les trois chaînes de télévision et pour la radio, substitue le contrôle à la tutelle. Une telle offre gouvernementale aurait été saluée en 1968 comme une victoire. Ce contrôle devient celui du pays et du Parlement et non plus celui du gouvernement : 80 % des citoyens étant devenus téléspectateurs, faut-il refuser ce progrès de démocratie ou bien est-ce le maintien de la tutelle gouvernementale que l'on souhaite ?

Pour tout ce qu'il a accompli depuis dix ans qu'il existe, l'O.R.T.F. a le droit d'être fier, comme le rappelait si justement Claude Mercier. Il est cependant nécessaire de reconnaître que la lourdeur de mouvement d'un organisme devenu démesuré, qu'une gestion où l'argent, jadis si rare, était devenu facile, que des coûts trop élevés de production de programmes sans cesse plus élaborés pour la seule satisfaction de leurs auteurs, qu'une certaine conception du service d'Etat et du mécénat où, avec l'argent de la redevance, un Office trop ambitieux se substituait à des ministères — industrie, affaires culturelles, coopération, intérieur, etc., — ont conduit à la solution proposée, si déchirante soit-elle pour certains. Il en sortira, si tous le veulent, des organismes légers n'ayant pour objectif que les programmes, pour le service du public, au plein sens du terme, où, groupés à nouveau autour d'un seul responsable qu'ils connaîtront enfin, réalisateurs, auteurs, producteurs, retrouveront l'enthousiasme du travail d'équipe dans l'autonomie que légitime la responsabilité.

(*) Ancien directeur des programmes de télévision à la R.T.F. (de 1952 à 1959).

CORRESPONDANCE

Les fonctionnaires de l'O.R.T.F.

Mme Cazauran nous écrit :

Ils sont quatre cent quatre-vingt-quinze dans toute la France.

Quatre cent quatre-vingt-quinze fonctionnaires des « cadres en voie d'extinction » à l'O.R.T.F.

On en parle peu. On ne les connaît même pas dans le public.

En 1959, lors du passage de la radiodiffusion de la fonction d'Etat à l'établissement public, on a proposé au personnel de choisir entre le nouveau statut et le statut de la fonction publique, que tout le monde avait alors.

Pour des raisons personnelles — familiales ou de santé, certains parce qu'ils étaient en Algérie et craignaient pour leur avenir — un petit nombre parmi les intéressés ont préféré garder le statut de la fonction publique.

Ils ont continué à servir fidèlement, consciencieusement, où ils se trouvaient, ceux d'Algérie au milieu des périls, cette radiodiffusion qu'ils aimaient. Ils étaient pourtant payés beaucoup moins et se sentaient un peu à part, « un corps étranger » dans la masse des autres.

Un décret rouvrait le 26 janvier 1972 le droit d'option au statut de l'O.R.T.F. Douze années s'étaient écoulées, il était bien tard... Ce décret maintenait le droit d'option jusqu'au 30 janvier 1977.

Aujourd'hui, vieillis, déçus, ayant donné le meilleur d'eux-mêmes à la radiodiffusion française, la plupart ont plus de trente années de présence, ils se demandent pourquoi le projet de loi établi par le premier ministre, M. Chirac, prévoit, avant tout, la « relégation » des fonctionnaires, leur absence dans les nouveaux établissements publics et leur reclassement dans une fonction d'Etat où ils seront de « nouveaux arrivés », puisqu'ils n'ont même pas de ministère de tutelle.

On ne pouvait mieux leur faire comprendre qu'ils étaient des « indésirables » dont, à tout prix, il faut se défaire.

Ce n'est pas une mesure juste, ce n'est pas une mesure économique. La solution la plus humaine serait le détachement de ces fonctionnaires dans les nouvelles sociétés nationales ou les nouveaux établissements de radiodiffusion et télévision.

● *L'Union nationale des syndicats de journalistes* (S.N.J., C.G.T., C.F.D.T., F.O.) appelle l'ensemble des journalistes à manifester leur solidarité aux personnels de l'O.R.T.F. en lutte et les invite à participer aux délégations qui se rendront au Palais-Bourbon mardi 23 juillet.

● *La fédération de Paris du P.C.F.* a rappelé aux travailleurs de l'O.R.T.F. qu'ils « *se feront leurs interprètes lors du débat du projet de réforme devant le Parlement* ».

● *Le comité intersyndical du Livre parisien* (C.G.T.) appelle les travailleurs du Livre à « *soutenir toute action qui pourrait être demandée par leurs organisations syndicales* ».

● *Les représentants de l'intersyndicale* de l'O.R.T.F. et des partis de gauche de la région Bretagne-pays de Loire déclarent que la réforme de l'O.R.T.F. « *provoquera la suppression d'au moins sept cents emplois en Bretagne et dans les pays de Loire* ».

FEUILLETON

NUMERO 12

Une aventure d'Astérix le Gaulois

LE CADEAU DE César

Texte de René Goscinny

Dessins d'Albert Uderzo

L'aubergiste Orthopédix et sa famille sont venus en Armorique prendre possession d'un village gaulois acquis contre quelques bouteilles de vin servies à un légionnaire insolvable. Ils installent leur estaminet... près d'une poissonnerie.









(A suivre.)

POLITIQUE

Y a-t-il des chouans en Vendée ?

De notre correspondant

La Roche-sur-Yon. — Plus d'un million de personnes vont diverger dans un flux ininterrompu sur les côtes de Vendée pendant les deux mois de l'été : les « occupants » ne remontent guère vers l'intérieur, sauf peut-être 10 à 20 % d'entre eux qui échappent à la bande côtière pour quérir l'évasion dans un bocage encore inconnu, où les possibilités d'aventure et d'exploration demeurent.

Pour ces visiteurs, qui cherchent la découverte, non avec la goguenardise de curieux débarquant dans une île sauvage, mais avec la courtoisie de Français attirés vers d'autres Français, quelles erreurs faut-il éviter d'exprimer pour gagner la sympathie ?

D'abord ne pas essayer de parler « patois ». Aussi Georges Clemenceau, ministre de l'intérieur, présidant la rentrée du lycée de La Roche-sur-Yon (aujourd'hui lycée Edouard-Herriot), s'écria-t-il, le 20 septembre 1906, sur un ton rageur : « *Ce que des ignorants dénomment notre patois, qu'est-ce donc sinon la belle jeunesse de la robuste et féconde langue d'oïl, la langue libératrice de notre Rabelais ?* » Déjà, en son temps, Rabelais écrivait ce dialecte avec des désinences bourgeoises : aussi, aujourd'hui, le paradoxe serait de revenir à quatre siècles en arrière en écorchant les fins de mots français, en introduisant l'argot. C'est une insulte à vos hôtes : avec les chemins creux, le parler de jadis s'en est allé, et seule une conversation dans notre langue nationale ne les heurtera pas.

Il est une autre appellation, que certains répètent, soit par chauvinisme politique, soit par une habitude où les préjugés ont perdu à la longue leur âpreté primitive : c'est celle de « chouans », alors que, par savoir-vivre, le seul nom qui convienne est celui de « Vendéens ».

En plein bocage, non loin du carrefour des Quatre-Chemins-de-l'Oie, où les ingénieurs de Louis XVI firent se croiser la route Nantes-Bordeaux et la route royale Saumur-Les Sables-d'Olonne, une inscription, en bas d'un mémorial, l'explique :

« *Ici fut remportée le 19 mars 1793 par les gars du bocage commandés par Royrand et Sapinard la victoire qui donna son nom aux guerres de Vendée. Le Souvenir vendéen.* » Un écrivain, le docteur Robert, sénateur, connu sous le pseudonyme de Jean Yole, a amplifié ce constat par une phrase célèbre : « *Alors que toutes les provinces étaient devenues des départements, la Vendée fut le seul département qui devint une province... Elle a bousculé le cadastre officiel... Elle est venue border la Loire, s'est emparée d'un coin des Deux-Sèvres..., s'est offert... une partie de l'Anjou...* »

En définitive, alors qu'au nord de la Loire s'étendait la chouannerie, au sud s'ouvrait « la Vendée », celle des bocages entre la Loire et la plaine de Poitiers (le fleuve du Lay est une frontière), entre l'Océan et la plaine d'Anjou et de Touraine (le Layon, le Thouet). La première bataille contre une armée régulière, livrée par des paysans en révolte contre la Convention a nommé aussitôt tous ceux qui, au sud de la Loire, contestaient la nouvelle société... Le néologisme sonnait bien, alors que d'autres, créés d'après la Loire-Inférieure, le Maine-et-Loire et les Deux-Sèvres n'auraient pas bien circulé phonétiquement dans le langage populaire.

Aussi resta-t-il seul en usage officiellement : le 1er août 1793, à la tribune de la Convention, Barère cria : « *C'est à la Vendée que correspondent les aristocrates, les fédéralistes, les départementaires et les sectionnaires : c'est à la Vendée que se reportent les vœux coupables de Marseille, la vénalité honteuse de Toulon, les mouvements de l'Ardèche, les troubles de la Lozère, les conspirations de l'Eure et du Calvados, les espérances de la Sarthe et de la Mayenne, le mauvais esprit d'Angers et les sourdes agitations de quelques départements de l'ancienne Bretagne.*

« Sous notre sabre libre »

» *Détruisez la Vendée. Valenciennes et Condé ne sont plus au pouvoir de l'Autrichien. Détruisez la Vendée, l'Anglais ne s'occupera plus de Dunkerque. Détruisez la Vendée et le Rhin sera délivré des Prussiens. Détruisez la Vendée, l'Espagne se verra harcelée... Détruisez la Vendée, et Lyon ne résistera plus... Enfin, chaque coup que vous porterez à la Vendée retentira dans les villes rebelles, dans les départements fédéralistes et dans les frontières envahies...* »

Le Pouvoir central n'allait jamais parler autrement. En octobre 1793, près de 80 000 révoltés franchirent la Loire pour aller chercher secours à Granville auprès des Anglais, et leur armée reçut les renforts des chouans comme Cottereau, dit Jean Chouan, comme Georges Cadoudal ; cependant elle ne perdit pas son nom. Aussi quand elle fut écrasée à Savenay, à l'ouest de Nantes, par Kléber et Marceau, un des généraux, Westermann, envoya au comité de Salut Public un communiqué, où il concluait : « *Il n'y a plus de Vendée : elle est morte sous notre sabre libre, avec ses femmes et ses enfants. Je viens de l'enterrer dans les marais et les bois de Savenay. J'ai écrasé les enfants sous les pieds des chevaux et massacré les femmes. Je n'ai pas un prisonnier à me reprocher.* »

Des guerres différentes

Georges Bordonove, des Archives de France, qui a vécu dix-neuf ans à Bressuire, a analysé ce climat avec authenticité : « *C'est à tort que l'on comprend sous la dénomination de Chouans, ou de Vendéens, tous les révoltés qui ont agité successivement la plupart des départements de l'Ouest. Il ne faut pas confondre les rebelles d'outre-Loire avec ceux de la rive droite, ni les révoltés du Morbihan avec les Vendéens ou les rebelles du Marais parce que les événements, la localité et d'existence politique des insurgés ont assigné à ces guerres des caractères très différents...* »

Le Premier Consul maintient toujours cette distinction : il réussit seulement la paix, auprès des « Vendéens », par le Concordat avec le pape ; la même volonté d'apaisement le fit créer le chef-lieu (La Roche-sur-Yon appelée sous le règne Napoléon-Vendée) : fonctionnaires et militaires en partaient sur des routes nouvelles pour protéger les populations devenues très inquiètes parce que la Convention avait supprimé, à l'échelon de la commune, les protecteurs naturels, le noble et le curé. Dans la guerre des livres qui prolongea celle du sang, les historiens intitulèrent aussi leurs livres d'histoire : *les Guerres de Vendée et de la chouannerie*.

En Vendée, le nom de chouan n'apparut qu'en 1832 ; leur enrôlement momentané et fragmentaire dans l'équipée romantique de la duchesse de Berry, a faussé les jugements, un siècle après. A l'époque, la gendarmerie qui, dans ses rapports n'interprète pas mais constate, ne parlait dans ses états, par canton, que des « réfractaires », c'est-à-dire des insoumis au service militaire : dans ces états, le nombre des jeunes qui n'avaient pas rejoint l'armée était équivalent sur les cantons du Bocage (légitimistes) et sur ceux du Marais poitevin (philippistes ou gouvernementaux). Le nom des chouans avait donc alors divergé dans sa signification.

Il semble bien que ce nom se soit généralisé seulement à partir de luttes politiques sous la IIIe République : insulte cherchée par les uns, dérision tournée en titre de gloire, peu à peu, pour les autres... C'était le temps, en période électorale, des légitimistes, puis des conservateurs... où « les républicains n'allaient pas à la messe... ». L'époque du tourisme a enlevé cette âpreté, mais garde souvent ce nom pour situer avec facilité une région : la fierté, pour d'autres, reflète une certaine nostalgie, à l'image de « la Petite Eglise » (refus du concordat de Napoléon), vivace encore près de Bressuire : il y a un peu de cet esprit dans les groupes qui frondent en latin la nouvelle liturgie de Vatican II...

En définitive, dans l'opinion populaire, le nom de Vendée a seul gagné pour situer les bocages entre le val de Loire et les plaines des « Charentes ». La province de Vendée déborde le département. A Nantes, les ponts sur la Loire s'appellent les ponts de la Vendée : au sud, sur la rive gauche du fleuve, pour beaucoup d'habitants de cette ville, commence la « Vendée ». Dans ces bocages, où les frontières de l'administration à travers buissons et champs n'imposent qu'une autorité abstraite, les parentés, les amitiés ignorent la ligne artificielle des départements limitrophes.

Deux extrêmes

Les deux noms, en fait, définissent deux extrêmes : un catholicisme social, qui considère la religion vendéenne comme un fait sociologique à travers lequel la population obéit aux hobereaux et aux curés ; un catholicisme, dit traditionaliste, imprégné en partie de jansénisme, où les fidèles se considèrent comme les garants d'une race élue, d'un Dieu uniquement vendéen.

Entre les deux, comme le prouvent les élections, une majorité qui ne renie pas son histoire, mais pour laquelle un catholique doit montrer l'exemple en servant au mieux les intérêts de sa famille et donc en réussissant l'évolution économique. C'est pourquoi les industriels rechignent devant le mot de chouan : ils estiment qu'on perpétue ainsi des préjugés contre une main-d'œuvre et des chefs d'entreprise, alors qu'ils prouvent, faits à l'appui, en certains secteurs, leur avance en pointe...

Entre ces tendances, qui l'emportera ? Actuellement les guerres de Vendée sont à la mode : on y cherche l'explication des explosions populaires qui éclatent dans le monde entier. Par le biais de cette enquête sociologique, le goût de l'aventure s'est introduit : on songe à Margaret Mitchell et à son *Autant en emporte le vent*, qui a popularisé la guerre de Sécession : un bon roman vaut mieux, à ce point de vue, que tous les ouvrages d'érudition.

VALENTIN ROUSSIÈRE.

A Fort-de-France

M. STIRN VEUT DÉFINIR UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE « PLUS PRAGMATIQUE » A L'ÉGARD DES DOM

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, est arrivé, lundi 22 juillet, à Fort-de-France (Martinique), où débutait sa première visite officielle dans les Antilles françaises. Il a affirmé son intention de définir une politique « *beaucoup plus pragmatique* » dans le domaine économique et de « *mettre à jour le dossier social des DOM, notamment en ce qui concerne le relèvement du salaire minimum, des allocations familiales et de certains avantages* » particuliers aux habitants des départements d'outre-mer. M. Stirn a manifesté son intention de s'entretenir avec les professionnels de l'industrie sucrière, du secteur bananier et de la pêche.

Mardi, le secrétaire d'Etat devait assister à une séance solennelle des trois assemblées réunies (conseil régional, conseil général, conseil économique et social).

M. Stirn gagnera la Guadeloupe jeudi.

● *M. Alain Vivien*, député socialiste de Seine-et-Marne, est arrivé lundi 22 juillet à Fort-de-France. Chargé des départements et territoires d'outre-mer au sein de la direction du P.S., M. Vivien doit effectuer en Martinique un voyage d'études et prendre contact avec les membres du comité permanent de la gauche, créé le 12 juillet dernier (*le Monde* du 12 juillet).

« L'ÉCONOMIE » : M. Jobert tourne en rond.

Sous le titre « *Trois petits tours et puis s'en vont* », la revue *l'Economie*, proche des républicains indépendants, consacre un article non signé à M. Michel Jobert, ancien ministre des affaires étrangères. On y lit notamment :

« *M. Jobert semble, jour après jour, un peu plus hésiter sur ses propres intentions politiques.*

» *Cela semble étonnant pour un homme qui a su s'affirmer sur la scène internationale et s'attirer la sympathie de nombreux Français (...).*

» *A une époque où le pays a plus que jamais, peut-être, besoin d'hommes qui ont des capacités d'hommes d'Etat, on peut être déçu de voir Michel Jobert « tourner en rond »...*

» *Mais peut-être n'est-ce là qu'un moment difficile à passer dans la vie politique : souhaitons qu'un jour Michel Jobert apporte à nouveau au pays et à la majorité qu'il a soutenue les ressources d'une intelligence et d'un caractère assez exceptionnels.* »

M. TOULEMON directeur du cabinet de M. Abelin

M. Robert Toulemon, inspecteur des finances, est nommé directeur du cabinet de M. Pierre Abelin, ministre de la coopération, en remplacement de M. Hubert Dubois, appelé à d'autres fonctions.

[Né en 1927, en Dordogne, ancien élève de l'ENA, M. Toulemon, après avoir été chargé de mission à la direction générale des prix et des enquêtes économiques, est de 1959 à 1960 conseiller technique au cabinet de M. Pflimlin, secrétaire d'Etat aux affaires économiques. Il est ensuite chargé de mission à la direction des relations économiques extérieures. En 1962 il commence une carrière européenne en demeurant chef de cabinet de M. Marjolin, vice-président de la commission de la C.E.E., puis, en 1968, directeur général des affaires industrielles à Bruxelles, et, en 1971, il prend le titre de directeur général des affaires industrielles, technologiques et scientifiques de la Commission des Communautés européennes. M. Toulemon, qui avait quitté ses fonctions à la fin de 1973, a écrit un ouvrage sur « une politique industrielle pour l'Europe », et consacré des études à ce sujet (« le Monde » du 25 juillet 1972 et du 24 mars 1970).]

LE PROTOCOLE DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU CHEF DE L'ÉTAT SERA MODIFIÉ

Un certain nombre de modifications doivent être apportées, jeudi 25 juillet, au protocole qui, jusque-là, réglait le déroulement des conférences de presse présidentielles. Outre qu'il ne s'agira plus officiellement d'une « conférence » mais d'une « réunion » de presse, et que le chef de l'Etat n'abordera pas les sujets de politique étrangère, on indique à l'Elysée que le chef de l'Etat ne sera pas assis à une table, sur un podium, mais debout, à peu près au niveau des journalistes, sur un promenoir, ses invités étant installés en amphithéâtre. Les services de la présidence insistent sur le fait que le jeu des questions, qui sera ouvert et clos par le président de l'Association de la presse présidentielle, sera « *tout à fait libre* » et que, « *par souci de libéralisme* », latitude a été laissée aux chaînes de télévision et de radio de retransmettre ou non en direct le déroulement de la « réunion de presse ».

La première et la deuxième chaîne de télévision, de même que France-Inter, ont décidé d'assurer cette retransmission en direct.

L'entretien entre les journalistes et M. Valéry Giscard d'Estaing s'ouvrira sur une courte déclaration du chef de l'Etat et devrait durer environ une heure et demie.

Dans « l'Express »

Mme GIROUD : M. Giscard d'Estaing sait ce qu'il veut.

Dans le numéro de *l'Express* du 22 juillet, l'éditorial de Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la condition féminine, commence en première page, sous le titre « Le pouvoir des femmes » Mme Giroud écrit notamment :

« *Donc, il était sincère.*

» *M. Giscard d'Estaing sait ce qu'il veut, et pour ce qui concerne la situation des femmes dans la société française, il a mis ses actes à l'unisson de ses intentions. (...)*

» *L'idée même de créer un secrétariat d'Etat chargé de la condition féminine aurait un caractère choquant s'il devait évoquer la ségrégation, fût-elle bienveillante. Soyons bons avec nos Indiens. J'ai reçu l'assurance, qui doit figurer d'ailleurs dans le décret portant nomination d'un secrétaire d'Etat, qu'il s'agissait au contraire de viser l'intégration des femmes à la société française contemporaine, leur promotion à tous les niveaux de responsabilité (...)*

» *Aux termes de la loi, je dois renoncer à la direction du journal dont j'ai la charge depuis plus de vingt ans. Je serai donc, déormais, « en congé » de* l'Express. *Façon un peu particulière de prendre des vacances, d'où j'enverrai, aussi souvent que je le pourrai, des cartes postales.* »

● *M. Pierre-Charles Krieg*, député U.D.R. de Paris, attire, dans une question écrite, l'attention de Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la condition féminine, sur « une anomalie (pour ne pas dire une injustice) » du statut de la fonction publique à l'égard des femmes qui attendent un enfant. Ces dernières, écrit M. Krieg, perdent en effet « *le bénéfice des primes d'assiduité normalement allouées et qui, dans certains cas, représentent la valeur d'un treizième mois* ».

Pour M. Krieg, cette différence de traitement « *apparaît tout particulièrement mal venue à un moment où, favorisant la contraception, le gouvernement se doit de faire un effort tout particulier pour maintenir en France un taux de natalité qui n'a que trop tendance à diminuer* ».

● *La commission des lois de l'Assemblée nationale* examinera mercredi 24 juillet le rapport de M. Pierre-Charles Krieg, député U.D.R. de Paris, sur la proposition de loi organique, adoptée par le Sénat (*le Monde* du 21 décembre 1973) tendant à modifier la loi de 1962 relative à l'élection du président de la République au suffrage universel. Il s'agit des conditions de présentation des candidats qui seraient rendues plus difficiles.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires:

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux trop éloignés d'une agglomération d'être assurés de lire le Monde, *nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :*

FRANCE :	
Quinze jours	14 F
Trois semaines	20 F
Un mois	25 F
ETRANGER (voie ordinaire) :	
Quinze jours	20 F
Trois semaines	29 F
Un mois	38 F
EUROPE (avion) :	
Quinze jours	31 F
Trois semaines	45 F
Un mois	60 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre, accompagnés du règlement correspondant, une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les noms et adresses en lettres majuscules.

Libres opinions

Le radicalisme dans la gauche

Par MICHEL CREPEAU (*)

MALGRÉ les démentis les plus officiels, tout se passe comme si une nouvelle échéance électorale pouvait ne pas être très lointaine. Les formations politiques analysent en profondeur les résultats de l'élection présidentielle, dessinent des perspectives, affinent leur stratégie et leur tactique. A cet égard, ce qui s'est révélé depuis le 19 mai est aussi important pour l'avenir que ce qui s'est passé avant. Il n'est pas inutile que, dans cette conjoncture, la troisième famille politique de la gauche fasse, elle aussi, connaître son point de vue et affirme son originalité.

Trois faits essentiels paraissent devoir être soulignés.

Il est très significatif — et prometteur — qu'au lendemain de la victoire de M. Valéry Giscard d'Estaing personne, dans l'opposition, n'ait remis en cause le principe de l'union de la gauche. Cela découle du caractère très relatif de notre défaite, de la nécessité pour la gauche de conserver la crédibilité qu'elle a acquise, d'une prise de conscience toujours plus large de la règle du jeu dans les scrutins majoritaires. Il est encore plus important de noter que, au-delà des simples préoccupations tactiques, chacun comprend maintenant que l'union de la gauche ne peut se faire qu'autour d'un programme de gouvernement commun.

Encore faut-il que ce programme soit acceptable non seulement par l'ensemble des formations de gauche, mais aussi par la majorité des Françaises et des Français. Et c'est précisément parce qu'ils ont loyalement soutenu François Mitterrand et le programme commun que les radicaux de gauche souhaitent que ce programme puisse être revu, approfondi, amélioré, ce qui ne veut pas nécessairement dire édulcoré.

Un autre fait important de la période post-présidentielle est le caractère apparemment inverse de la démarche intellectuelle du parti communiste et du parti socialiste.

Du côté communiste : un réalisme profond qui porte M. Georges Marchais à reconnaître le caractère très particulier de la société française. On accepte qu'il soit procédé à de simples réformes avant d'entamer le passage au socialisme. L'union du peuple de France pourrait même, semble-t-il, dépasser les contours de l'union de la gauche traditionnelle. Ce nouveau bond en avant du parti communiste français mérite qu'on s'y attache. Par son ampleur, il dépasse assurément de simples considérations tactiques. Sans que l'on puisse aller jusqu'à dire que le congrès de Tours est effacé, la portée de l'événement paraît considérable.

Le parti communiste français semble désormais croire réellement à la possibilité de l'alternance. Il affirme sa volonté d'en assurer les moyens.

Du côté de ces alliés privilégiés que sont pour nous les socia-
les efforts de ses partenaires ont joué un rôle important qu'il serait présomptueux d'oublier. Si une volonté d'élargissement et d'ouverture du parti socialiste s'est manifestée, c'est essentiellement vers le P.S.U., la gauche autogestionnaire, voire certains éléments avancés du syndicalisme. A notre connaissance, il n'a pas encore été question d'ouverture ni vers le centre gauche, ni vers cette gauche humaniste que nous représentons. Une telle présence est pourtant nécessaire à l'équilibre interne de la gauche comme au rassemblement de la majorité qui, le moment venu, sera capable d'assurer le changement et la relève.
listes, on constate au contraire un certain triomphalisme de parti que le succès de François Mitterrand explique. Il serait cependant injuste d'attribuer ce succès aux seules vertus d'un parti socialiste rajeuni et renforcé : le talent du candidat et

Il est clair que la gauche française ne peut être ni crédible ni majoritaire si on limite les contours à la gauche d'inspiration marxiste, fût-elle nimbée par tous les brouillards possibles de l'autogestion. Il est donc indispensable que dans la perspective de nouveaux scrutins majoritaires le parti socialiste, notamment, se préoccupe dès maintenant d'organiser et d'harmoniser ses rapports avec cette gauche non marxiste qui répond aux aspirations légitimes d'une part non négligeable de l'opinion française. Le charme de la rose ne réside évidemment pas dans ses épines. Trop nombreuses, elles finiraient par blesser le poing qui la tient...

Un peu partout on parle de la nécessité de rassembler le centre gauche. L'affaire mérite qu'on l'examine d'un peu plus près.

Disons d'abord que la conjonction des centres est un vieux rêve qui ne correspond plus à rien : il est contraire à la logique de l'élection présidentielle comme aux impératifs de nos scrutins majoritaires. Mais il n'en demeure pas moins que la ligne de crête qui partage les courants politiques passe, à peu de chose près, par le milieu du centre.

Au moment du choix décisif, le centre droit bascule à droite et le centre gauche bascule à gauche. C'est pourquoi chacun s'efforce de rejeter le plus loin possible cette ligne fatidique dans le terrain adverse.

En habile homme qu'il est, M. Valéry Giscard d'Estaing a réussi à phagocyter à la fois une grande partie de l'U.D.R., le Centre démocrate et ce qu'il reste d'amis à M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. Cela a au moins le mérite de clarifier les choses. Mais il n'est pas sans intérêt de constater que beaucoup de gens qui appartiennent manifestement à la majorité conservatrice de ce pays éprouvent le besoin de se référer à tout moment à la gauche et prétendent même reconstituer un centre gauche dans cette majorité. C'est le cas de M. Michel Jobert, homme de confiance de G. Pompidou. C'est le cas de M. Jean Lecanuet, homme lige de M. Giscard d'Estaing, qui voit dans sa formation l'aile gauche de la majorité.

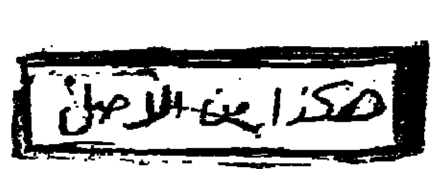
Tout cela est peu crédible. Pour rassembler le centre gauche, il faut commencer par appartenir à la gauche. Si un regroupement du centre gauche doit se faire, on ne voit pas en dehors du Mouvement des radicaux de gauche qui pourrait en être le fédérateur. Et si cette hypothèse doit être retenue, il est clair que le Mouvement des radicaux de gauche ne doit pas apparaître comme un simple appendice du parti socialiste appelé à se confondre un jour ou l'autre avec lui.

Cette analyse politique rejoint d'ailleurs l'analyse sociologique que l'on peut faire de la société française, étant entendu que les classes marginales et intermédiaires y jouent un rôle important. De plus, une partie non négligeable de l'électorat gaulliste est désormais disponible. Dans une large mesure le gaullisme a été un bonapartisme, forme autoritaire de la République basée sur le prestige d'un homme et sur l'histoire. C'est un courant endémique en France qui resurgit au gré des circonstances. Comme le radicalisme, il procède plus ou moins directement du jacobinisme. Ces retrouvailles d'une partie de l'électorat gaulliste avec la gauche sont l'un des enjeux importants des temps qui viennent.

Cependant, c'est bien au-delà de cette simple récupération des classes marginales et du refus de certains gaullistes de rejoindre une majorité conservatrice qu'il faut situer nos ambitions. Le radicalisme est dans ce pays l'héritier d'une grande et noble tradition qui se perpétue à travers les Républiques qu'il a largement contribué à créer. Sa doctrine répond aux aspirations permanentes de ce vieil individualisme gaulois, revu et corrigé par le civisme latin. Mais, plus qu'une simple rémanence de l'histoire, l'humanisme radical — y compris pour la jeunesse — reste porteur d'une espérance et d'un message. Qui peut nier en effet que le grand problème de notre époque soit celui de la défense de l'homme face à la contrainte conjuguée des intérêts et des systèmes ?

C'est avant tout cela que le radicalisme apporte. Et c'est avant tout pour cela qu'il reste irremplaçable.

(*) Député, maire de La Rochelle, membre du bureau national du Mouvement des radicaux de gauche.





JUSTICE

RECUE PAR M. SCHMELCK

L'intersyndicale des personnels pénitentiaires affirme que les incidents « proviennent d'une démagogie permanente »

Les organisations syndicales pénitentiaires F.O., C.F.D.T. et C.G.T. ont été reçues le lundi 22 juillet par M. Robert Schmelck, directeur de cabinet du garde des sceaux. Elles *« lui ont fait connaître*, indique un communiqué publié à l'issue de l'entretien, *l'extrême inquiétude des personnels face aux dramatiques événements survenus dans les maisons centrales de Clairvaux et de Nîmes. Les représentants syndicaux considèrent que ceux-ci sont dus principalement à la carence totale de moyens mis à la disposition de l'institution et à l'application d'une politique incohérente de réforme au cours de ces derniers mois. Ils se refusent à cautionner, au niveau de l'exécution des peines et des mesures judiciaires, des alibis scandaleux dont l'origine provient d'une démagogie permanente, d'une méconnaissance des véritables problèmes, et sont, la plupart du temps, le produit d'une contrainte imposée par la violence et le chantage. Ils se sont déclarés formellement opposés au démantèlement de l'administration pénitentiaire, pour laquelle ils réclament un statut d'institution sociale pleine et entière dans le cadre d'une organisation unitaire.*

» A cet effet, et compte tenu de la multiplicité probable des incidents qui ne manqueront pas, dans les jours à venir, d'alourdir le climat pénitentiaire, ils envisagent une action d'ampleur nationale. Ils appellent les parlementaires et l'opinion publique à apprécier les dimensions d'une crise qui met en jeu l'ordre public et la responsabilité d'une société humaniste et libérale. Une ultime démarche des organisations F.O., C.F.D.T. et C.G.T. est envisagée auprès du garde des sceaux avant d'entamer le processus des actions arrêtées en commun en vue de satisfaire toutes les revendications du personnel pénitentiaire. »

Reçue elle aussi le 22 juillet, la fédération C.F.T.C. a publié un communiqué séparé dans lequel elle déclare notamment :

« Les mutineries de Clairvaux et de Nîmes confirment l'altération profonde du régime pénitentiaire français. Elles prouvent à l'évidence que les conceptions répressives ou libérales aboutissent aux mêmes excès quand elles ne s'insèrent pas dans un système cohérent alliant la sécurité, la connaissance des délinquants et le respect de la personne humaine.

» La tentation serait trop grande de rechercher, sur le moment, les causes profondes d'incidents aussi regrettables, ainsi que les responsabilités encourues.

» En fait, l'origine remonte à une succession d'erreurs que la fédération C.F.T.C. a dénoncées et qui ont été commises durant ces dernières années. (...)

» La fédération C.F.T.C. souhaite qu'à l'instar de nombreuses administrations pénitentiaires étrangères, un système moderne, disposant de moyens suffisants, puisse concilier la double mission impartie à l'administration pénitentiaire de sécurité et de réinsertion sociale et modifier les relations entre le personnel pénitentiaire et la population pénale. »

M. Michel Poniatowski annonce l'élaboration d'un « code des libertés fondamentales de l'individu »

Dans une interview accordée à *l'Aurore*, le mardi 23 juillet, M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, précise les orientations qu'il veut donner à son ministère.

La définition d'un code des libertés fondamentales de l'individu lui paraît une tâche primordiale : *« Toutes les libertés publiques qui figurent dans notre droit depuis la révolution de 1789 seraient bien évidemment non seulement maintenues mais développées. (...) Mais la France d'aujourd'hui n'est plus celle des* « conventionnels », *et il convient de mettre à jour des dispositions parfois anciennes (...) et de prévoir des dispositions plus conformes à la vie du vingtième siècle. »*

Le ministre prévoit pour ce faire la création d'une commission de codification dépendant du ministre d'État et du garde des sceaux, chargée d'élaborer un *« code des libertés publiques ».*

« Pour l'informatique, précise M. Poniatowski, *l'essentiel est d'empêcher une communication entre les fichiers des différents ministères. (...) Une connaissance totale de l'individu par des services qui n'ont pas à l'apprécier comporterait en effet un risque pour sa liberté. »*

Le ministre prétend donc *« imposer une stricte séparation des fichiers administratifs, mais aussi leur destruction décennale sous contrôle judiciaire, sauf quelques exceptions nécessaires ».*

Quant aux écoutes téléphoniques, la règle, dit le ministre de l'intérieur, en est *« la suppression, avec des dérogations précises ».*

« Il n'y a plus, ajoute-t-il, *aucune écoute des milieux politiques, syndicalistes ou journalistiques. (...) Les chiffres d'écoutes, qui avaient parfois atteint 1 500, sont tombés à 473 à la date du 12 juillet, avec la répartition suivante : écoutes judiciaires, 175 ; sécurité du territoire, 220 ; sécurité intérieure, 78. »*

M. Poniatowski estime, enfin, que pour l'avenir la loi devra prévoir une procédure de codécision d'un juge et du ministre intéressé et, éventuellement, la communication trimestrielle ou mensuelle de la liste des écoutes au président du Conseil constitutionnel ou au médiateur.

[L'affirmation de M. Michel Poniatowski selon laquelle les écoutes politiques n'existent plus surprendra certainement les quelque trente inspecteurs et commissaires des renseignements généraux qui continuent d'opérer au Groupement interministériel de contrôle. Non seulement aucun d'eux n'a jusqu'ici fait l'objet d'une mutation, mais tous assurent encore, avenue de Tourville, leurs deux vacations de onze heures hebdomadaires.

Jusqu'à présent, ils n'ont reçu, par le canal du commandant du centre, le général Eugène-Antoine Caillot, qu'une note de service leur prescrivant de réserver leurs écoutes aux mouvements et aux militants extrémistes. Donc, même en supposant que les grands partis politiques, les syndicats et la plupart des journalistes ne font plus l'objet de « constructions », les écoutes à caractère politique ne semblent pas complètement supprimées.

Il y a lieu aussi de s'inquiéter de la prolifération des centres d'écoutes, qui risque à la longue de rendre les éventuels contrôles inopérants. Au centre de l'avenue de Tourville et à celui du Mont-Valérien s'ajoute en effet maintenant un troisième complexe d'écoute : celui du Richardet à Noisy-le-Grand, où opère déjà une partie de la D.S.T.

Enfin, les modalités du contrôle retenues par le ministre de l'intérieur — accord d'un juge et du ministre responsable pour décider d'une écoute, transmission des listes de personnes surveillées au Conseil constitutionnel ou au médiateur — sont en retrait par rapport aux propositions avancées en novembre dernier par la commission sénatoriale d'enquête sur les écoutes téléphoniques, laquelle souhaite que le contrôle revienne exclusivement à des représentants de l'ordre judiciaire (trois magistrats du siège à la Cour de cassation). — J. Sn.]

L'affaire de Bruay-en-Artois

LE PARQUET GÉNÉRAL VA REQUÉRIR UN NON-LIEU EN FAVEUR DES ÉPOUX LEROY

Le dossier de l'affaire de Bruay-en-Artois est actuellement entre les mains du parquet général de la cour de Paris. M. Jean Desmonts, substitut général, s'apprête à transmettre ses réquisitions à la chambre d'accusation. Selon toute vraisemblance, M. Desmonts demandera que cette juridiction prononce un double non-lieu en faveur de Mᵉ Pierre Leroy et de Mme Monique Mayeur, son épouse.

Le premier avait été inculpé, le 13 avril 1972, du meurtre de la jeune Brigitte Dewèvre, commis le 5 avril précédent à Bruay-en-Artois. Mme Mayeur avait été inculpée, le 13 juillet 1972, de complicité d'homicide volontaire. En revanche, M. Desmonts devait requérir le renvoi devant une juridiction pour enfants du jeune Jean-Pierre, inculpé, le 19 avril 1973, du meurtre de Brigitte Dewèvre. Il est incarcéré, depuis cette date, à la prison de Fresnes.

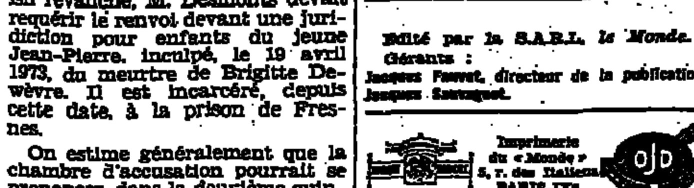
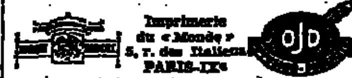
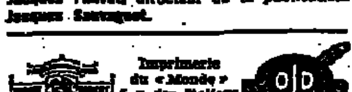
On estime généralement que la chambre d'accusation pourrait se prononcer, dans la deuxième quinzaine du mois de septembre, sur les réquisitions du parquet général de Paris.

● *Loi d'amnistie : rectificatif.* — Une erreur typographique nous a fait écrire, dans *le Monde* du 19 juillet, que les délits et contraventions réalisés avant le 2 mai 1974 étaient amnistiés : en fait, sont amnistiés les délits et contraventions réalisés avant le *27 mai.*

● *L'ancien greffier en chef du tribunal d'instance de Rouen*, M. Pierre Legrus, a été condamné mardi 16 juillet à un an d'emprisonnement avec sursis et 1 000 F d'amende. Son complice, un serrurier, M. Francis Thoumyre, a été condamné à un an d'emprisonnement avec sursis et 3 500 F d'amende.

M. Legros avait profité d'un inventaire — avant la pose des scellés — chez une antiquaire récemment décédée pour dérober des bijoux, des objets d'art et une lithographie de Renoir (*le Monde* du 23 février).

Édité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXᵉ

A Nîmes

TOUS LES PRISONNIERS DE LA CENTRALE ONT ÉTÉ TRANSFÉRÉS

(De notre correspondant.)

Montpellier. — Il n'y a plus de détenus à la maison centrale de Nîmes. Tous (418) ont été dispersés dans divers établissements, sauf Clairvaux et Toul. Il n'y a plus, il est vrai, de maison centrale. Le vieux fort Vauban transformé en prison en 1808 est totalement ravagé et inutilisable. La rapidité de la mutinerie laisse supposer qu'elle ne fut pas spontanée mais préparée, sans toutefois que des signes notables de nervosité aient pu être décelés à l'avance.

L'intervention, dans la soirée du mercredi 20 juillet, de M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, à la radio et à la télévision, qui a motivé la révolte, a été entendue par les détenus à l'aide de lecteurs de cassettes achetés à la cantine et ingénieusement bricolés pour les transformer en postes à transistors.

Les incidents n'ont fait finalement qu'un mort — et non deux, comme on l'avait cru, — un prisonnier, Roland Bellil, né à Paris le 2 octobre 1935, condamné par le tribunal de grande instance de Sarreguemines à dix-huit mois d'emprisonnement pour vol et transféré à Nîmes en novembre 1973. Son corps, enseveli sous les décombres, n'a pas été retrouvé.

En ce qui concerne les cent quinze gardiens, les syndicats ont pris position contre toute mutation collective.

UNE LETTRE DE Mme GERMAINE GRÈS

*Nous avons reçu de Mme Germaine Grès, exerçant son droit de réponse à l'article annonçant qu'elle avait été condamnée à payer 1 316 000 dollars à son concessionnaire de parfums pour l'Amérique du Nord (*le Monde *du 17 juillet), la lettre suivante :*

De nombreux procès sont jugés chaque jour et je ne pense pas que leur issue ait jamais conduit le bénéficiaire à faire savoir par voie de presse qu'il en était le gagnant.

Je ne veux pas penser que cet article, qui a certainement étonné plus d'un lecteur, ait été publié dans l'intention de me déconsidérer et de porter atteinte aux intérêts de ma maison, bien que, à la vérité, il puisse être interprété de façon malicieuse.

En le lisant, j'ai cru entendre mon adversaire énumérer à la barre de la cour de Paris les différentes décisions de justice qu'a provoquées ce procès.

Tout cela ne s'invente pas, et je défie un journaliste d'être aussi bien informé s'il ne puise à la source même, c'est-à-dire dans le dossier de l'une des parties.

Ayant toujours scrupuleusement respecté mes obligations de toute nature, je paie donc comptant (« cash », comme dirait l'heureux bénéficiaire) à M. Stern les 1 316 000 dollars que je dois dès lors judiciairement, en espérant que l'avenir démontrera l'injustice d'une telle décision.

Je précise, en effet, avoir refusé de participer à l'arbitrage invoqué, puisqu'une plainte de M. Stern avait été déposée et qu'elle se trouve toujours pendante à la suite d'un pourvoi que j'ai formé contre l'arrêt de la chambre d'accusation.

Absente de l'arbitrage, la sentence des arbitres a été rendue contre moi par défaut, et déclarée exécutoire.

Le 31 janvier de cette année, la première chambre du tribunal de grande instance de Paris, me donnait raison, en annulant toutes les sentences précédentes formulées contre moi.

Le 12 juillet, la première chambre supplémentaire de la cour infirmait ce jugement.

Il va sans dire que j'ai formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la cour de Paris.

Pour compléter votre information, je vous fais savoir que j'ai, pour ma part, commencé une procédure d'arbitrage devant la Chambre de commerce internationale. Je demande en effet à M. Stern des dommages qui dépassent largement le chiffre de un million de dollars, et ce pour manquement au contrat qui nous lie et concurrence déloyale aux États-Unis et au Canada.

Enfin, et pour conclure, je dénonce dès à présent le contrat de M. Stern qui expire dans trois ans, ma décision de non-renouvellement étant définitive et irrévocable.

Le lecteur admettra sans peine la nécessité d'une telle mesure.

[Cette lettre contredit d'autant moins notre article que Mme Grès reconnaît elle-même explicitement l'exactitude des informations que nous avions publiées.]

DÉFENSE

Les mouvements revendicatifs dans les armées et l'« appel des cent »

Une lettre du général de Lassus Saint-Geniès

Nous avons reçu du général de corps d'armée de Lassus Saint-Geniès, commandant le 2ᵉ corps d'armée et commandant en chef des forces françaises en Allemagne, une lettre dont voici les principaux passages :

Le 9 juillet, *le Monde* a informé ses lecteurs d'un libelle qui a circulé sous la signature d'appelés du contingent. (...)

Les revendications du libelle en question présentent un caractère vain et utopique. Quant aux signatures, je peux vous affirmer ceci : la plupart des soldats qui ont vu leurs noms dans la presse gauchiste ont été abusés. Je possède leur témoignage écrit. Un de leurs camarades leur a demandé un jour s'ils ne pensaient pas que le montant de leur prêt devrait égaler le SMIC. (...)

Le service national présente des contraintes. Nous ne les ignorons pas, nous cherchons à supprimer ou à atténuer celles qui peuvent l'être, mais il serait illusoire de croire qu'elles peuvent toutes être éliminées. Le libre choix de l'âge de l'incorporation est déjà réalisé, à deux ans près par rapport aux revendications exprimées. Le libre choix du lieu l'est pratiquement aussi pour les chargés de famille, mais il est impossible de l'accorder aux autres ; la politique de défense du pays, imposée par la géographie et définie par le gouvernement empêchant de faire coïncider garnisons et population. Un régime de sortie plus libéral depuis quelques années et de fréquentes permissions atténuent l'« isolement ». Ce mot, du reste, fait fi de la camaraderie, célébrée depuis toujours comme une des valeurs du service militaire. Demander la suppression des sanctions et des tribunaux relève de l'utopie et passe sous silence l'évolution consécutive au règlement de 1966. Vouloir une liberté d'expression totale et introduire la politique dans les casernes vont à l'encontre du devoir de réserve, qui permet à des fonctionnaires, qui plus est en uniforme, de servir l'État, donc l'intérêt général des citoyens, en toute neutralité et en toute sérénité.

Quant à une amélioration de la solde et à des avantages accrus sur les transports publics allant jusqu'à la gratuité, le commandement le souhaite aussi, et l'a même plus d'une fois suggéré. Mais il faudrait consentir à des dépenses supplémentaires. C'est pourquoi tout article exposant de tels vœux devrait conclure en demandant l'augmentation du budget des armées.

Malheureusement, ces mêmes rédacteurs sont les plus acharnés à exiger aussi la réduction du montant des crédits militaires...

Cela m'amène au deuxième point : le contenu de ces demandes est moins grave que la façon dont elles sont exprimées. Le règlement militaire interdit la constitution de groupements pour soutenir des revendications d'ordre professionnel ou politique et l'introduction de libelles dans les quartiers militaires. Ceux qui sont à l'origine de la *« lettre aux candidats à la présidence de la République »*, du moins ceux d'entre eux qui étaient sous les drapeaux, car tous ne l'étaient pas, sont donc répréhensibles. Ils sont peu nombreux, même si le nombre de *« signatures »* a été porté à près de mille. Certains ont signé sur une liste, distincte d'un texte différent de celui qui est paru. D'autres, enfin, qui ont eu connaissance des demandes les plus anodines, n'ont pas deviné l'exploitation qui serait faite de leur nom et le regrettent maintenant. Sur les six cent mille hommes dont deux cent quatre-vingt mille appelés de notre armée, ceux qui étaient résolus à signer le libelle ne sont qu'une infime minorité. (...)

Conscience et abnégation

La masse de l'armée fait son travail avec conscience, voire avec abnégation, sans que la presse juge intéressant de l'écrire. Je dois rendre hommage au contingent, si disponible, si plein d'allant. J'en parle d'autant plus facilement que je commande une grande unité d'appelés. Ils forment les trois quarts de mes effectifs. Ils participent à toutes les responsabilités, non seulement à celles du commandement quand ils sont officiers ou sous-officiers, mais à celles qu'exige le service d'un matériel varié, moderne, de haute technicité. De temps en temps, un journaliste de province vient les voir, jamais un journaliste parisien. Voilà pourtant un sujet de reportage pour un grand journal parisien. En ce qui concerne les seules forces françaises en Allemagne, soixante mille militaires s'instruisent sérieusement et efficacement puisqu'ils participent à l'équilibre des forces en Europe, donc au maintien de la paix. C'est, à mon sens, sans commune mesure avec l'importance à donner au *« manifeste des cent ».*

Ne serait-il pas plus utile, plus « *éducatif* » aussi, de faire comprendre aux jeunes, de façon qu'ils en soient persuadés avant même d'être appelés sous les drapeaux, que le service militaire est le premier impôt demandé à l'homme qui devient adulte, alors qu'il s'est contenté de recevoir tout, pendant vingt ans, de la société, de la famille, de l'école ? Malgré ses efforts d'adaptation aux exigences de la société moderne, l'armée ne peut éliminer les servitudes inhérentes aux nécessités de la défense et à celles de la vie en commun. Malgré l'assouplissement de la discipline, malgré les efforts de participation de l'appelé à la vie de son unité, malgré les efforts d'information, il existe une limite et les abus d'une société permissive ne peuvent nous être donnés en exemple (...).

[Le général de Lassus Saint-Geniès reproche indirectement au « Monde » de donner à l'agitation actuelle dans les armées une ampleur qu'elle n'aurait pas. Il écrit pourtant, dans un télégramme « confidentiel défense » en date du 9 juillet, aux chefs de corps en Allemagne : « Tracts antimilitaristes ont été trouvés récemment à l'intérieur plusieurs casernements. Possibilités répétition de tels agissements. Il convient de ne pas subir cette action subversive, mais de la neutraliser par tous moyens appropriés. Chefs de corps procéderont personnellement à mise au point et mise en garde en présence ensemble personnels rassemblés. »]

Le Mouvement de la jeunesse communiste demande « une amélioration de la dignité du citoyen soldat »

Augmentation du prêt du soldat à 150 francs par mois et indexation sur le SMIC, gratuité totale des tranports et des services internes aux casernes, revalorisation de la prime alimentaire à au moins 8 francs par jour (1), régime unique des permissions pour tous les appelés, préparation aux examens pendant le service, mais surtout, levée de toutes les sanctions et arrêt des brimades. Telles sont les principales mesures *« immédiates »* que le Mouvement de la jeunesse communiste réclame du gouvernement pour *« une amélioration des conditions de vie et de la dignité du citoyen soldat ».* *« Le malaise dans l'armée*, a déclaré, lundi 22 juillet, le secrétaire général du Mouvement, M. José Fort, *est le résultat d'une politique militaire rétrograde et dangereuse ».*

Selon leurs auteurs, ces revendications *« immédiates »* se veulent réalistes, mais elles semblent en retrait par rapport aux mesures exigées par les signataires de l'*« appel des cent »* — ce texte adressé par des soldats du contingent aux deux candidats au dernier tour de l'élection présidentielle, — qui réclamait, notamment, un prêt égal au SMIC, l'abolition du système de punitions en vigueur dans les armées et la suppression de la sécurité militaire. De l'égalité du prêt avec le SMIC, M. Fort estime qu'elle est une revendication *« irréaliste, démagogique et utopique ».*

Néanmoins, la Jeunesse communiste reprend la revendication *« des libertés d'information, d'expression et de participation à la vie publique »* pour les soldats du contingent aussi bien que pour les cadres. Cela implique, en particulier, le droit d'association et la reconnaissance de pétitions collectives dans l'armée *« comme une des formes de ces libertés »*, a déclaré M. Fort, en réponse à une question (2). *« Il faut rapprocher l'armée du peuple. »*

Vendredi 19 juillet, d'autre part, douze organisations de jeunesse ont demandé la levée des sanctions contre les signataires de l'*« appel des cent »*, qui aurait recueilli, à ce jour, selon ses promoteurs, mille deux cents adhésions. Ces organisations — les jeunesses socialistes, communistes, radicaux de gauche, P.S.U., Front des jeunes progressistes, C.G.T., C.F.D.T., UNEF, comités d'action lycéens, JOC, JOCF et JEC — ont prévu d'envoyer des délégations, mercredi 24 juillet, au ministère de la défense pour défendre le cas de plusieurs soldats sanctionnés. Il s'agit, notamment, du cas de M. Pierre Rotman, muté de Nancy à Sète, qui, selon ces organisations, aurait été frappé de trente jours d'arrêts de rigueur alors qu'il est libérable à la fin de ce mois de juillet.

D'autre part, selon le comité de défense des appelés, un soldat du 9ᵉ régiment de hussards, près de Provins (Seine-et-Marne), a été mis aux arrêts de rigueur pour trente jours, et deux autres soldats ont été mutés en République fédérale d'Allemagne.

(1) La prime d'alimentation est, à l'heure actuelle, de 6,55 F par homme et par jour.

(2) L'article 56 du règlement de discipline générale, en vigueur dans les armées depuis 1966, interdit les adresses et réclamations collectives.

● RECTIFICATIF. — L'adresse de l'association Information pour les droits du soldat est la suivante : B. Jullien, B.P. 112, 75825 Paris, Cedex 17 (et non Cedex 7, comme nous l'avions indiqué dans *le Monde* du 13 juillet).

JEUNESSE

Les grandes vacances...

« Vous allez vers Orange ? »

Il était là, mi-allongé, mi-assis, sur le bord de l'autoroute, au péage de Vienne, la tête basse, le bras mollement tendu, le pouce tourné vers le sol, l'air de dire : « Arrêtez-vous, ne vous arrêtez-pas, je m'en fou ! » fort de cette superbe indifférence que seul possède le « stoppeur » qui en a vu passer d'autres.

Tant d'apparente mauvaise volonté mérite récompense. Arrêt donc. Après l'habituel instant de stupeur ou de méfiance — ne serait-ce pas une blague ? — le garçon s'est levé sans précipitation. Il a rassemblé son petit barda, une musette kaki type « puces » de Saint-Ouen, un vieux sac fourre-tout. Et puis il est venu vers la voiture. Mais tranquillement. Au pas. Sans doute pour montrer qu'il ne devait rien à personne. Enfin, il s'est arrêté devant la portière : jean délavé, blouson de velours, une bonne tête, des cheveux « longs mais propres », comme on dit, un coup de soleil sur le nez et sur les épaules, un lacet de cuir autour du cou.

« Vous allez vers Orange ?

— Avignon.

— *Ça marche...* »

Pendant 10 kilomètres, pas un mot. Le round d'observation. Et, puisqu'il faut bien commencer par quelque chose, la question bateau :

« En vacances ?

— Pardon ? Oui, si l'on veut...

— *A Orange ?*

— Non, pas spécialement. Simplement une étape.

— *Ah, ah !...* »

Cinq kilomètres de trêve. Nouvelle attaque :

« Etudiant ?

— Non, lycéen.

Un instant de réflexion, puis le contre-interrogatoire poli :

— Et vous ?

— *Journaliste.*

— Ah ! c'est pour cela... dans quel journal ?

— *Le Monde.*

— Tiens, je les imaginais pas comme ça les journalistes du *Monde.*

— *Comment alors ?*

— Je ne sais pas, moi. Plus vieux, plus sérieux...

— *Plus sérieux ?*

— Je veux dire... »

Le reste de la conversation sera aussi laborieuse. Mais, pendant une centaine de kilomètres, Pierre acceptera, non sans réticences, de se raconter : seize ans, la vie et le lycée à Chartres. « Pas très drôle. » *Les parents ?* « Oh ; ils sont gentils ! Mais, ma mère surtout, ils n'ont pas encore compris que je pouvais sortir sans nounou. » *Et les vacances ?* « Eh bien ! d'abord à Orange, puis quelques jours peut-être à Avignon. Enfin, direction les Saintes-Maries-de-la-Mer, où je dois, en principe, retrouver des amis. Après, on verra bien. »

Ses vacances, Pierre les envisage « peinardes » et entend bien les vivre au jour le jour, sans se poser de questions, entre les auberges de jeunesse ou le camping sauvage, l'auto-stop, les amis de rencontre, les fêtes qui se présenteront, les baignades « quand la mer ne sera pas trop dégueulasse », *les cartes postales de temps à autre* « pour rassurer papa-maman ». *Quand on lui dit que ce programme ne paraît pas très enrichissant ni original, il se contente de sourire et murmure, ironique :* « Ah ! vous croyez... » *Puis, après quelques instants, comme pour lui :* « L'important, c'était de foutre le camp, de larguer les amarres. C'est fait. Le reste... »

A l'arrivée de la bretelle de sortie à Orange, il descendra sans se presser et s'éloignera après un simple « merci ! Salut ! »

PIERRE GEORGES.

INFORMATIONS PRATIQUES

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

MARDI 23 JUILLET

● CHAINE I

20 h. 15 Feuilleton : Un curé de choc.
20 h. 30 Variétés · La piste aux étoiles d'H. Margaritis, présenté par R. Lanzac.
21 h. 25 Film · Les derniers jours de John Dillinger, de N Webster
Une évocation de la vie du gangster américain qui défie pendant des années la police américaine, tournée sous la forme d'un reportage-fiction.

● CHAINE II (couleur)

19 h. 45 Feuilleton . Valérie.
20 h. 35 Les dossiers de l'écran, d'A. Jammot. Film · « Les trois lanciers du Bengale », d'H. Hathaway (1935), avec G Cooper, F. Tone, R Cromwell (N.)
Trois lieutenants anglais de l'armée des Indes — dont l'un se montre passagèrement un lâche — aux prises avec une insurrection fomentée par un chef indigène dissident
Aventures, héroïsme et colonialisme « navy » d'Hollywood dans les années 30 Pour Gary Cooper
Débat · Quand l'Angleterre tenait les Indes.
Avec S.E. Mohamed Youssef Khan, ambassadeur du Pakistan à Berne, ancien officier de l'armée des Indes. Sir Reginald Savoy, général et ancien commandant de l'armée des Indes, le général David Bel Chel, le capitaine William Amstrong, ancien lancier du Bengale, et Dominique Lapierre, journaliste et écrivain.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Pour les jeunes : Les trois ours.
19 h. 55 Découverte · L'œil apprivoisé. Vieilles pierres.
Le village de Poët-Laval
20 h. 30 Dramatique : « La nuit de Winterspelt », de C Rank, avec S Hennebelle, J. Cleve, J.-G Nordmann, J Charby, P. Massini Réal J de Nesle.
Une nuit de décembre 1944, la trêve de Noël ne fut pas respectée
21 h. 30 Documentaire · Homo sapiens. ·
Les maladies parasitaires ; Les encyclopédies , L'accouchement sous anesthésie

● FRANCE-CULTURE

20 h., Avignon : « Ubu à l'Opéra », d'A. Duhamel, d'après Jarry, adaptation et mise en scène de G. Wilson, au cloître des Célestins. — 22 h. 40, Un poète... des poèmes.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Concert de chambre : « Sérénade n° 9, cor de postillon » (Mozart) — 21 h. 15, Festival de la côte languedocienne. Arlette Emonin, mezzo-soprano ; Michel Piquemal, baryton ; Jacques Vandeville, hautboïste ; Huguette Duc, claveciniste, et l'ensemble Pro Musica jouent : « Quatuor en ut majeur pour flûte, violon, alto, violoncelle et basse continue » (Guillemain), « Elegrer des Saudades et Message » pour mezzo-soprano, baryton, récitante et piano (Antonio Braga), « Sonate en sol majeur pour flûte, alto, violoncelle et clavecin » (Hotteterre), « Quatre préludes pour un été », pour flûte, violon, alto, violoncelle et clavecin (Max Pinchard), « Sonate pour hautbois et clavecin » (Philidor), « Quatre nocturnes pour mezzo-soprano, baryton et ensemble instrumental » (Roger Calmel) sur des poèmes de Léopold Senghor — 22 h. 30 (S.), Concours international de guitare. — 22 h. 50 (S.), Double audition. « Quatuor III » (B. Jolas). — 24 h., La musique et ses classiques. — 1 h. 30, Nocturnales



TRIBUNES ET DEBATS

EUROPE 1, 19 h. 30 : M Gaston Defferre, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale

MERCREDI 24 JUILLET

● CHAINE I

20 h. 15 Feuilleton . Un curé de choc.
20 h. 30 Les trois vérités, d'A Duhamel, A Campana et J.-P Alessandri · « Pour ou contre la réforme de l'O.R.T.F. ? »
Avec M. Robert-André Vivien, député U.D.R., président du groupe d'étude parlementaire sur les problèmes de l'information, et M. Georges Fillioud, secrétaire du parti socialiste, député de la Drôme
22 h. 15 Musique sur la une : Le mois des festivals.

● CHAINE II (couleur)

19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Au théâtre ce soir : « Il y a longtemps que je t'aime », de J. Deval, avec J Barney, C Jade, J Rollin, P Leproux Mise en scène R. Gérome.
Un étrange et banal sentiment de déjà vu.. Un faux souvenir peut amener une vraie aventure

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Pour les jeunes · Les trois ours.
19 h. 55 Musique : Tambour.
20 h. 30 Histoire : Il y a trente ans la libération. « Quand le maquis attendait le printemps ».
Une émission proposée par le général Fernand Gambiez, qui rappelle l'odyssée du sous-marin « Casablanca » et la lutte clandestine de la Corse, premier département français à s'être libéré au printemps 1943
21 h. 20 Reportage : Les gens et leurs idées « Bâtir sa vie », de P Copeau et J Schreiber
Urbanisme et habitat à Marseille Sculptures dans la ville à Chalon-sur-Saône Pollution et environnement la Camargue La télédistribution à Rennes

● FRANCE-CULTURE

20 h., Perspectives du vingtième siècle. Concert au Centre culturel d'Yerres, avec M. Joste, pianiste ; D. Erlih et F. Geyre, violonistes ; Ch. Larde, flûtiste ; G. Deplus, clarinettiste : « Suite en trio, d'après l'Histoire du soldat » (Stravinski), « Sonate pour violon seul » (Koroives), « Eleven echoes of autumn » (Crumb), première audition. — 21 h., Dits et écrits sur la musique : Le professeur Jacques Monod et la musique. — 21 h. 20, La science en marche : Le cortège animal de l'homme. — 21 h. 50, Aspects du sacré dans le monde moderne. — 22 h. 40, Radio de Bratislava : Airs d'opéra (Tchaïkovski, Verdi, Halévy). — 23 h. 20, L'écriture par le son — 23 h. 40, Un poète... des poèmes.

● FRANCE-MUSIQUE

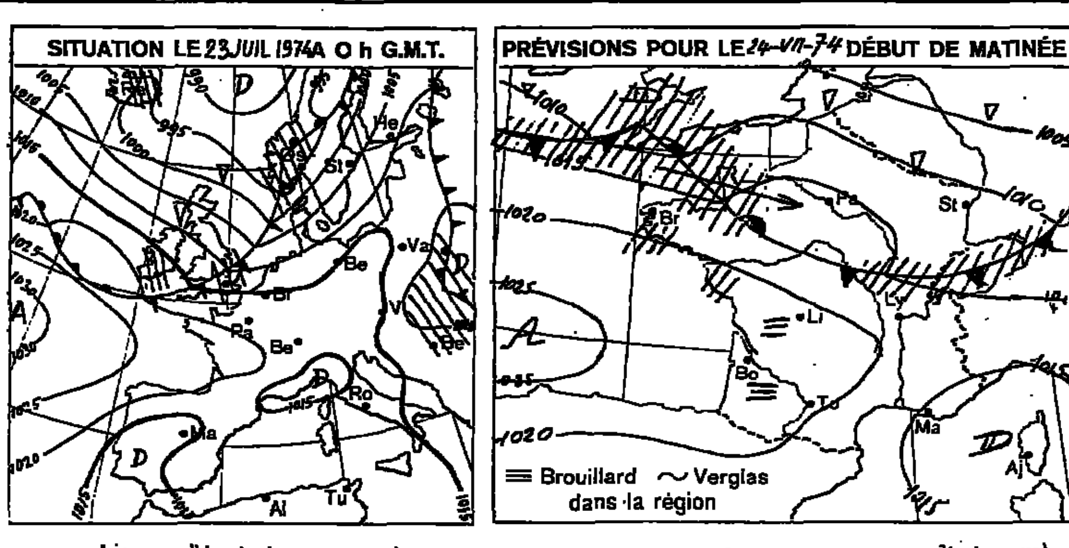
20 h. 30 (S.), Soirée lyrique instrumentale : « Hungaria » (Liszt), « Symphonie » (Alkan), par Lewenthal, pianiste ; « le Festin d'Esope » (Alkan), « Dixième symphonie » (Mahler, révision D. Cooke). — 23 h., Musique française méconnue. Maurice Bagot. — 24 h., Musique et poésie. — 1 h. 30, Nocturnales.

TRIBUNES ET DEBATS

TELEVISION (chaîne I), 20 h. 30 : La réforme de l'O.R.T.F.

● *France-Inter* interrompra ses émissions sur ondes longues, dans la nuit du 24 au 25 juillet, de minuit à 5 heures, en raison de travaux à l'émetteur d'Allouis.

MÉTÉOROLOGIE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▽ averses orages Sens de la marche des fronts
Front chaud Front froid Front occlus

Évolution probable du temps en France entre le mardi 23 juillet à 0 heure et le mercredi 24 juillet à 24 heures :

Un rapide courant perturbé persistera de l'Atlantique à l'Europe occidentale sur la face nord du centre des hautes pressions qui restera quasi stationnaire dans la région des Açores. Les différentes perturbations de ce courant épargneront encore nos régions méridionales, mais affecteront par contre le reste de la France.

Mercredi, les régions s'étendant de la Gironde et du Pays basque au sud des Alpes et à la Méditerranée seront épargnées par les perturbations, mais, alors que l'on notera encore de belles éclaircies sur le secteur méditerranéen, le Bassin aquitain sera assez brumeux le matin et nuageux avec des éclaircies l'après-midi. Sur toutes ces régions, les températures varieront peu.

Sur le reste de la France, on notera des nuages assez abondants. Le matin, quelques pluies se produiront du Morvan au Jura et au nord des Alpes, ainsi que sur la Normandie et la Bretagne. Ces dernières progresseront dans la journée vers les frontières du Nord et du Nord-Est. Le soir, un temps plus variable avec des éclaircies et quelques averses s'établira près des côtes de la Manche. Les vents du secteur ouest se renforceront ; ils deviendront assez forts près des côtes.

Les températures maximales de la journée seront stationnaires ou en baisse.

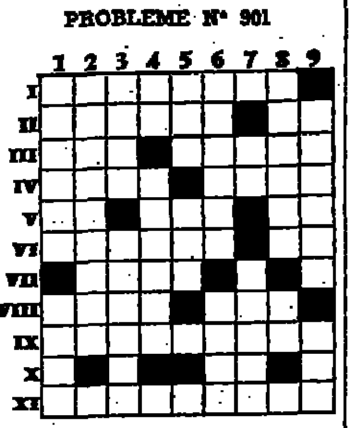
Mardi 23 juillet, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris - Le Bourget, de 1 017,6 millibars, soit 763,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 22 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 22 au 23) . Biarritz, 22 et 18 degrés ; Bordeaux, 27 et 11 ; Brest, 17 et 15 ; Caen, 19 et 15 ; Cherbourg, 17 et 14 ; Clermont-Ferrand, 24 et 9 ; Dijon, 26 et 12 ; Grenoble, 23 et 10 ; Lille, 21 et 15 ; Lyon, 25 et 12 ; Marseille, 30 et 16 , Nancy, 25 et 10 ; Nantes, 26 et 14 ; Nice, 24 et 18 ; Paris - Le Bourget, 27 et 13 ; Pau, 27 et 15 ; Perpignan, 29 et 22 ; Rennes, 27 et 13 ; Strasbourg, 25 et 11 ; Tours 27 et 12 ; Toulouse, 27 et 15 ; Ajaccio, 25 et 16 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 24

Températures relevées à l'étranger Amsterdam, 22 et 16 degrés ; Bonn 26 et 12 , Bruxelles, 22 et 15 ; Le Caire 35 et 23 ; îles Canaries, 26 et 20 ; Copenhague, 23 et 16 ; Genève, 24 et 9 ; Lisbonne 32 et 21 ; Londres, 23 et 15 ; Madrid, 33 et 16 ; Moscou, 29 et 17 ; New-York, 27 et 17 ; Palma-de-Majorque, 30 et 14 ; Rome, 26 et 14 ; Stockholm, 20 et 16

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 901



HORIZONTALEMENT

I. Est toujours pressée quand il s'agit de vider les magasins. — II. Se retourne à tout bout de champ ; Abréviation. — III. Circulent à l'étranger ; Vocable de robin — IV Prénom féminin ; Froid au toucher. — V Dans une défense ; Permet d'étancher la soif ; D'un auxiliaire. — VI Elément d'un parterre hollandais ; Désigne un chef — VII N'ont aucune envergure. — VIII Incite plutôt à lâcher qu'à tenir ; Sigle — IX Tire sur le vert. — X Canton de France — XI Une chose qui arrive

VERTICALEMENT

1. Toujours content quand il a plu ; Corneille par rapport à la tragédie française — 2. De la nature du sable — 3 Incestueux par nécessité et fratricide par vocation ; Manquée. — 4 Interjection ; Parmi les œuvres d'Horace ou de Boileau — 5 Ramollissent en cuisant ; Divinité. — 6 Unique quand elle est plate ; Devient plus supportable si on la trompe — 7 Fin de participe ; Oblige certains à se déplacer à pas comptés. — 8. Elles nous font suer ! Langue — 9 Un endroit où l'on a facilement la chair de poule ; Point de repère

Solution du problème n° 900

HORIZONTALEMENT

I Danger ; Bu — II Ouragan. — III Nor'as ; Le. — IV Tom ; Vis — V Ai ées — VI Sel ; Ses. — VII Avérées — VIII No ! Aérien — IX Gémissent. — X Id ; Té — XI Entée ; Dés

VERTICALEMENT

1. Dent ; Sangle. — 2. Oo ; Evoé ! — 3 Normale ; Mts — 4 Gui ; Raide — 5 Eraillées. — 6 Ras Erse. — 7 Vessie. — 8 Balise ; Ente. — 9 Unes ; Sentes

GUY BROUTY.

'ounn-l officiel

Sont publiés au *Journal officiel* des 22 et 23 juillet 1974 :

UN ARRETE

● Relatif aux avertisseurs sonores spéciaux des véhicules « ambulances »

DES LISTES

● D'admission à l'école militaire préparatoire d'Aix-en-Provence en 1974 ;

● D'admission à l'école militaire préparatoire d'Autun en 1974 ;

● D'admission à l'école militaire préparatoire technique du Mans en 1974 ;

● D'admission au prytanée militaire de La Flèche en 1974 ;

● D'admission au collège militaire de Saint-Cyr en 1974.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75 427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207-23
ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	107 F	198 F	289 F	380 F
ETRANGER par messageries				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG	77 F	138 F	199 F	260 F
II. — PAYS-BAS (moins rap. que par voie norm.)	77 F	138 F	199 F	260 F
III. — SUISSE	94 F	173 F	252 F	330 F
IV. — TUNISIE	99 F	183 F	267 F	350 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

EDUCATION

Pour tenir compte de la hausse des prix

Le ministère de l'éducation reçoit une « rallonge » de 208 millions de francs

Deux cent huit millions de francs, telle est la somme destinée au ministère de l'éducation et au secrétariat d'Etat aux universités dans le projet de collectif budgétaire. Cette somme minime n'est pas, en fait, le collectif habituel destiné à ajuster les moyens pour la rentrée, mais un supplément de crédits pour permettre aux services de faire face à la hausse des prix de l'énergie (pour le chauffage et les transports), comme le précise le document (le « bleu ») soumis aux parlementaires. L'éventualité d'un « collectif » de fin d'année est actuellement discutée avec le ministère des finances et l'Hôtel Matignon.

Sur les 208 millions de francs, la plus grande partie va aux établissements scolaires et aux établissements de formation du personnel enseignant (97 millions de francs en tout, en comptant le supplément prévu pour les frais d'examens et les déplacements). L'administration centrale recevra 4,2 millions de francs, l'OFRATEME (Office français des techniques modernes d'éducation) 3 millions, l'Institut national de recherche et de documentation pédagogique (I.N.R.D.P.) 1,6 million, l'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions) 2 millions.

Les crédits accordés au secrétariat d'Etat aux universités s'élèvent à 35 millions de francs. L'essentiel va aux universités et aux établissements d'enseignement supérieur, dont les crédits de fonctionnement seront augmentés de 24,5 millions de francs ; 4,5 millions de francs sont attribués au Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.), et 3 millions de francs aux œuvres universitaires.

D'autre part, une subvention supplémentaire de 31 millions de francs est prévue pour les transports scolaires, et une somme de 18 millions pour les bourses, afin de faire face aux hausses de tarifs. 15 millions de francs, enfin, doivent servir à l'augmentation du « *forfait d'externat* » dans les établissements d'enseignement privés ayant passé contrat avec l'Etat.

Réunies sur l'initiative de M. Haby

SIX CENTS PERSONNES ÉTUDIENT LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

« *Votre présence ici montre que pour vous les vacances ne sont pas l'essentiel et que vous faites passer la conscience professionnelle avant les loisirs. C'est un événement qui compte sur le plan national* », a dit M. René Haby, ministre de l'éducation, aux 600 personnes qui, depuis le lundi 22 juillet, sont réunies à Paris, pour discuter de la réforme de l'enseignement. Les participants à cette vaste consultation qui durera jusqu'à vendredi se sont répartis en vingt-cinq groupes de travail, dans treize lycées parisiens

Au cours d'une réception organisée lundi à l'école nationale de chimie, le ministre a expliqué ce qu'il attendait de ces groupes : poursuivre la réflexion entreprise sous le ministère de M. Fontanet, notamment, lors du colloque de novembre 1973, mais en s'attachant maintenant à la recherche de solutions concrètes : « *Les travaux précédents ont mis en évidence la nécessité de transformations profondes. Un consensus s'est dégagé sur les grandes idées. Il s'agit maintenant d'approfondir les problèmes généraux et de proposer des applications.* »

Le ministre a précisé que ces groupes avaient uniquement une fonction de réflexion et de proposition et que leurs membres siégeaient à titre personnel.

Ont été invités à participer aux discussions des membres de l'administration, des organisations syndicales d'enseignants, des associations de professeurs spécialistes et des groupements de parents d'élèves, des universitaires, des personnes extérieures à l'enseignement (parlementaires, journalistes spécialisés...) et des lycéens

● *Nominations au secrétariat d'Etat aux universités.* — M. Jean-Louis Quermonne, président de l'université des sciences sociales de Grenoble (Grenoble-II), vient d'être chargé de mission auprès de M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités : il aura pour tâche de définir un nouveau partage des fonctions et un nouveau style de relations entre les universités autonomes et l'administration centrale. D'autre part, M. Marcel Smets, directeur du centre régional des œuvres universitaires d'Amiens, a été nommé conseiller technique au cabinet de M. Soisson. Il est chargé d'étudier les problèmes des conditions de vie des étudiants.

FAITS DIVERS

Dans les Bouches-du-Rhône

ACCIDENTS DU TRAVAIL : DEUX OUVRIERS SONT TUÉS

(De notre correspondant.)

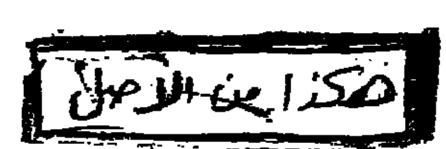
Marseille. — Deux nouveaux accidents mortels se sont produits, lundi 22 juillet, dans les Bouches-du-Rhône, portant à neuf le nombre de travailleurs tués dans ce département depuis le 18 juillet, soit deux cent dix-neuf décès, pour la même cause, depuis le 1er janvier, dont trente-cinq pour la zone de Fos.

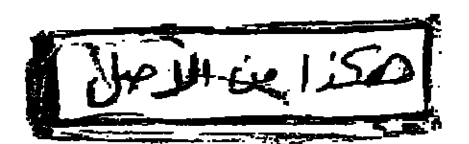
A Marseille, un docker, M. Alberto Molinari, cinquante et un ans, a fait une chute mortelle dans la cale d'un car-ferry. A l'usine de la Solmer, à Fos, M. Jacques Fernandez, vingt-quatre ans, a été victime de l'explosion d'un autoclave.

Le syndicat des métallurgistes des Bouches-du-Rhône exige « *une réunion tripartite sur les conditions de travail, d'hygiène et la sécurité afin de constituer un avenant à la convention collective qui permette aux travailleurs de garantir le droit à la santé sur le lieu de travail.* »

De leur côté, les unions départementales C.G.T. et C.F.D.T « *dénoncent comme cause réelle des accidents l'aggravation des conditions de travail, la non-application de la législation, l'insuffisance des droits et des pouvoirs des délégués élus par les travailleurs.* »

● *Saccage des locaux du M.L.A.C. à Saint-Etienne.* — Des inconnus se sont introduits au cours de la nuit du dimanche 21 juillet au lundi 22 juillet dans les locaux du Mouvement pour la libéralisation de l'avortement et de la contraception (M.L.A.C.). Ils ont vidé les armoires de médicaments, détérioré le lit gynécologique et procédé à diverses déprédations. Les responsables du Mouvement, qui ont retrouvé sur les lieux des tracts portant la mention de l'association Laissez-les vivre n'ont pas porté plainte mais rappellent qu'une telle action survient après d'autres opéraitons d'intimidation et coïncide avec la campagne d'information du M.L.A.C. décidée pour les vacances. Cependant, l'association Laissez-les vivre a fait savoir, de son côté, qu'elle était absolument étrangère à cette opération. — *(Corresp.)*





Le Monde DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

Un programme « sur mesure » pour chaque téléspectateur

LES IMAGES ENREGISTRÉES SUR DISQUES

Le téléviseur est actuellement, au moins en France, très mal utilisé. Un récepteur de télévision transforme en images une série de signaux électroniques. Mais les seules « sources » de signaux disponibles sont pour l'instant, à quelques exceptions près, les trois chaînes de la télévision française. Les quinze millions de récepteurs n'ont ainsi le choix qu'entre trois images. C'est très peu par rapport à la variété des goûts, des intérêts et des possibilités techniques.

Une diversification des utilisations viendra, un jour, du vidéo-téléphone. Beaucoup préféreront voir sur leur écran le visage de leur correspondant, même s'il leur faut pour cela interrompre une émission. Mais l'importance du réseau de câbles nécessaire est telle que cette utilisation n'est pas pour demain.

Dans un avenir assez proche, en revanche, chacun pourra regarder, au moment de son choix, des images préalablement « mises en boîtes ». Par lui-même ou par d'autres. Ces images seront enregistrées sur bande magnétique ou sur disque : chaque support a ses avantages et ses limites, mais l'un et l'autre se développeront. On connaît déjà les magnétoscopes à enregistrement magnétique. Le vidéodisque, pour sa part, n'est pas encore commercialisé, mais de nombreux modèles existent au laboratoire. Ils sont même trop nombreux, et une certaine standardisation devra sans doute intervenir avant qu'ils n'apparaissent sur le marché.

POURQUOI le disque, puisqu'il existe déjà des magnétoscopes à bande ? Pour cette même raison qui a empêché le magnétophone, dans le domaine sonore, de supplanter le disque. Le pressage permet de produire des disques en un très grand nombre d'exemplaires. Rien de tel pour une bande magnétique : le temps nécessaire pour l' « imprimer » est toujours de plusieurs minutes, contre quelques secondes pour un disque. Dès que les tirages deviennent importants, la production de disques est beaucoup moins onéreuse.

La première difficulté, pour enregistrer des images sur disques, vient de la quantité d'informations à inscrire. Par rapport au disque sonore, le vidéodisque de même durée devra porter environ deux cent cinquante fois plus d'informations. Un tel changement d'échelle impose, en pratique, un changement de technologie.

Pourtant, la gageure a été tenue de tracer, sur un disque, des sillons suffisamment fins et serrés pour enregistrer des images. Le premier vidéodisque connu, celui de Teldec (Telefunken et Decca), est gravé suivant cette méthode et lu par procédé mécanique, comme un disque sonore. Mais peu de techniciens croient à son avenir. En effet, la réalisation est aux limites de ce qu'il est physiquement possible de faire, et même si les techniques concurrentes ne sont pas actuellement supérieures, elles sont tellement prometteuses que la voie empruntée par Teldec est probablement une impasse.

Des petits creux

Après celui de Teldec est venu le vidéodisque Philips. Ici, plus de sillon délié : les informations sont codées sous forme de petits creux de la surface, de 0,8 micron de large et de 0,16 micron de profondeur ; la longueur et l'espacement des creux permettent le codage simultané de toutes les informations nécessaires, la luminance qui indique l'intensité lumineuse, les deux signaux de chrominance qui donnent la couleur, et enfin un son stéréophonique. Les 625 lignes correspondant à une image sont enregistrées bout à bout sur une circonférence du disque ; on peut donc relire indéfiniment la même image. Ce disque tourne à beaucoup plus grande vitesse qu'un disque sonore ; il fait 1 500 tours par minute, ou 25 tours par seconde pour envoyer, chaque seconde, 25 images au récepteur de télévision.

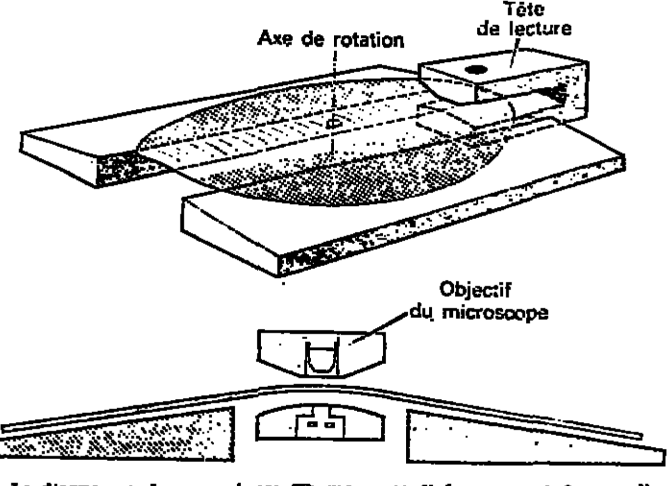
La lecture du disque fait appel à l'optique. Le disque est métallisé, et un objectif de microscope focalise sur la surface le faisceau d'un laser ; un détecteur mesure la lumière réfléchie ; son taux diminue fortement quand un creux se présente sous l'objectif, et la variation dans le temps de la lumière réfléchie reproduit fidèlement l'information codée sur le disque. Un décodage s'impose ensuite, puisqu'il faut séparer la luminance, la chrominance et le son. Mais les électroniciens en ont vu d'autres...

La lecture optique présente, sur la lecture mécanique, de grands avantages. Il n'y a plus de réaction de la tête de lecture sur le disque, et donc plus d'usure. Mais, en contrepartie, il n'y a plus de guidage. Un objectif de microscope a une très faible profondeur de champ : il ne *« voit »* qu'à une certaine distance, très bien définie, qui ne peut pas varier de plus de 2 microns. Comme il est exclu que le disque ait une planéité aussi précisément définie, il faut mesurer constamment la distance entre l'objectif et le disque et faire varier en conséquence la position de l'objectif. De même, il faut *« suivre la piste »*, malgré une excentration possible du disque. Le laser fournit un certain nombre de faisceaux auxiliaires qui permettent une détermination précise de la position relative de l'objectif par rapport au disque ; des servomécanismes maintiennent alors l'objectif dans la bonne position.

Tout cela fait un système bien complexe, et donc fort onéreux. On peut trouver des solutions plus simples, peut-être au prix d'une légère perte de qualité. Le vidéodisque que Thomson étudie actuellement apparaît, à plusieurs égards, comme plus simple. Le codage de l'information est pratiquement le même, la lecture est encore faite optiquement, la vitesse de rotation est aussi de 1 500 tours par minute, mais la lumière traverse le disque au lieu d'être réfléchie ; on évite ainsi d'avoir à séparer les faisceaux incidents et réfléchis. Et, surtout, Thomson a mis au point une astucieuse méthode de stabilisation aérodynamique qui maintient la surface du disque à distance fixe du système de lecture. Quant au guidage radial, il est assuré par le même faisceau qui permet de lire le disque. On évite ainsi la séparation de la lumière en plusieurs faisceaux, l'une des complications du vidéodisque Philips.

La contrepartie de la lecture par transmission et de la stabilisation aérodynamique est une plus grande fragilité du disque. L'information est codée sous forme de creux à la surface du disque, et ces creux ne peuvent être, comme c'est le cas chez Philips, recouverts d'un vernis protecteur.

Dans l'état actuel, les formules de Philips et de Thomson, sans parler de Teldec, sont absolument incompatibles ; un disque destiné à être lu par l'un des appareils ne peut l'être par un autre. Mais la compatibilité pourrait être obtenue sans grandes difficultés. Le système de lecture Thomson pourrait travailler en réflexion aussi bien qu'en transmission. Le disque Philips est trop rigide pour permettre la stabilisation aérodynamique, mais cette rigidité n'est pas essentielle. A la limite, on pourrait lire optiquement les sillons du Teldec. Comme aucun vidéodisque n'est encore commercialisé, une standardisation par alignement sur un des constructeurs ou par ralliement à une solution moyenne est dans le domaine du possible, et même du souhaitable.



Le disque souple proposé par Thomson est fixé en son centre sur l'axe de rotation. Grâce à sa grande vitesse, il vole légèrement au-dessus des deux plaques inclinées. En passant dans l'entrefer de la tête de lecture, le disque est soumis à des forces aérodynamiques dont l'effet stabilisateur maintient la surface du disque à une distance, définie au micron près, de l'objectif de microscope chargé de recueillir la lumière transmise.

Quels programmes ?

On imagine mal que trois systèmes puissent coexister. Encore n'a-t-on considéré que les vidéodisques européens ; les Américains ne sont pas en reste, et ils étudient au moins trois modèles différents.

Mais il ne suffit pas de faire un disque ; il faut avoir des programmes, et les idées sont assez vagues sur ce point. L'opéra, le grand spectacle, n'offrent qu'un registre limité : l'enseignement et la formation professionnelle sont un autre marché ; néanmoins, les séries y seront courtes, et la bande magnétique, que chacun peut enregistrer, paraît mieux placée que le disque dans ce domaine.

Reste l'information : un disque encarté dans un hebdomadaire et contenant quelques grands reportages sur des sujets d'actualité. Mais si l'amateur est prêt à payer cher *Cosi fan tutte* ou *le Crépuscule des dieux*, le disque d'actualité doit évidemment être bon marché.

Des idées nouvelles

Plutôt qu'aux systèmes complexes de Philips et de Thomson, l'avenir appartient peut-être à l'Optidisc que s'attache à construire, avec des moyens dérisoires, un jeune inventeur, M. Guy Nathan. Par rapport à ses devanciers, il apporte au moins deux idées nouvelles. L'une est d'utiliser comme support le film photographique. Au lieu de coder l'information dans une succession de petits creux, l'Optidisc enregistre directement la luminance et les deux chrominances dans un noircissement plus ou moins prononcé du film. Il n'est pas possible de faire la même chose pour le son ; la variété des nuances de gris que l'on peut distinguer est trop faible pour reproduire toutes les nuances sonores. On y remédie en faisant varier à la fois la noirceur et la largeur des pistes sonores. A partir d'une émulsion mère, le tirage par contact permet des cadences de reproduction très élevées, au moins dix fois supérieures à celles du disque moulé ou pressé. Le marché visé étant celui de l'information, l'idéal est une vitesse de production qui s'accorde à celle des rotatives.

L'autre idée originale est de ne pas enregistrer les informations à la suite des unes des autres, mais de les ranger sur des lignes parallèles. Les signaux de luminance et de chrominance correspondant à une ligne de l'image télévisée sont situés sur les uns à côté des autres sur un même rayon. L'ensemble forme ainsi une piste large, et la vitesse de rotation est très réduite. Elle varie de deux à six tours par minute ; elle est plus grande au voisinage du centre où les spires sont plus courtes, pour maintenir constante la densité d'information. Outre l'information proprement dite, on enregistre évidemment des signaux de service qui assurent le guidage de la tête de lecture et la régulation de la vitesse du plateau.

La très basse vitesse de rotation exclut tout arrêt sur l'image, mais offre de nombreux avantages. En particulier, la tête de lecture peut reposer directement sur le disque, l'usure étant insignifiante. Il n'y a donc pas de problème de mise au point. Le disque est éclairé par une lampe banale ; des fibres optiques coniques recueillent la lumière transmise et la transmettent à un ensemble de photodiodes.

Il y a encore bien d'autres innovations intéressantes dans l'Optidisc. Ses promoteurs ont des idées précises sur son utilisation, sur la façon de le lancer, sur ce qui est important et sur ce qui ne l'est pas.

Il subsiste une difficulté majeure : l'Optidisc n'existe pas ! Des études ont montré qu'il était réalisable, mais la construction d'un prototype complet, comprenant à la fois un lecteur, des disques et un système d'enregistrement, dépasse pour l'instant les moyens de la SEPO, la petite société qui l'a conçu. Si l'Optidisc n'est pas un rêve, si la construction d'un prototype ne fait pas apparaître une difficulté insurmontable, c'est la plus belle solution au problème de l'écriture d'images sur disque, et c'est aussi la plus économique.

MAURICE ARVONNY.

Originaires des rivages chiliens ou californiens

Des algues géantes pourraient être élevées sur les côtes bretonnes

LES océanographes norvégiens, britanniques et ouest-allemands s'inquiètent d'un projet français d'introduire sur les côtes de Bretagne des algues géantes, *Macrocystis pirifera*, originaires des rivages chiliens ou californiens. Chaque plante, ou thalle, est composée de nombreuses lanières qui peuvent mesurer 50 mètres de long et peser plusieurs dizaines de kilos. Les thalles se fixent surtout sur des fonds de moins de 20 mètres, et leur croissance est extrêmement rapide, puisqu'elle peut atteindre 30 centimètres par jour, pour peu que la température de l'eau de mer se maintienne entre 4 et 20 degrés Celsius. Cette tolérance de température fait que *Macrocystis pirifera* pourrait prospérer aisément sur les rivages de l'Ancien Monde, depuis le cap Nord jusqu'à la Mauritanie.

Ce projet français n'est pas nouveau : s'inspirant du fait que *Macrocystis pirifera* est exploité en Californie, l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes (I.S.T.P.M.) en a eu l'idée il y a plusieurs années et a déjà fait des essais préliminaires en laboratoire et en milieu marin. L'I.S.T.P.M. pensait ainsi développer l'industrie française des alginates. Les alginates, constituant des parois cellulaires des algues brunes, sont employés, notamment, dans la fabrication des vernis, des huiles, des isolants électriques et des préparations destinées à prendre les empreintes dentaires. La France produit environ 1 200 tonnes d'alginates et les Etats-Unis 4 500 tonnes par an. Les algues françaises — des laminaires — ne dépassant guère 2 à 3 mètres de long, pourquoi n'introduirait-on pas une algue géante dont on pourrait espérer que le rendement soit supérieur à celui des espèces autochtones ?

Dès 1972, la société phycologique de France, qui groupe les spécialistes des algues, exprimait son inquiétude devant le projet d'introduction de *Macrocystis pirifera*. Cette espèce, par son exubérance, ferait concurrence aux espèces autochtones. En outre, la densité des parties flottant à la surface de la mer est telle qu'elle diminuerait l'éclairement normal des fonds marins, dont le milieu vivant naturel serait ainsi complètement perturbé. De plus, les thalles géants de *Macrocystis pirifera* feraient courir un risque certain aux hélices des bateaux de toute taille. Le danger pour la navigation est tel que les champs de *Macrocystis pirifera* sont signalés sur les cartes marines des îles Kerguelen.

Si on était sûr de pouvoir garder *Macrocystis pirifera* dans des zones strictement délimitées et contrôlées, l'introduction de cette algue géante pourrait n'être pas trop dangereuse. Mais comment s'opposer à la dissémination de cette espèce, lorsque l'on sait qu'en quelques mois un thalle peut fournir des millions de spores capables chacune d'engendrer plusieurs nouvelles plantes ?

Enfin, des recherches récentes menées au Canada ont montré que la production de tissu végétal par *Macrocystis pirifera* est inférieure à celle des laminaires bretonnes. Ne vaudrait-il pas mieux alors chercher à développer la production d'algues françaises déjà adaptées au milieu naturel des côtes bretonnes ?

YVONNE REBEYROL.

LIVRES

■ **MATHEMATIQUES POUR INFORMATICIENS DE GESTION**, par Philippe Dupont, édité par SEDES, 201 p., 44 F.

Décréter quelle part des mathématiques est utile aux informaticiens est évidemment arbitraire. Mais il faut bien choisir, et le choix de l'auteur est défendable ; on peut pourtant s'étonner qu'il n'y ait pas un mot sur les systèmes de numération.

Quoi qu'il en soit, l'auteur traite son sujet de façon sobre et claire, et les critiques qu'on peut lui faire, par exemple le caractère aberrant de ses propos sur l'infinité du continu, ne sont au fond que de détail.

■ **LES POMPES A CHALEUR**, par H. Veith, G. Wisniewsky et G. Burk, traduit par R. Deulin, PYC-Edition, 141 p., 29 F.

La pompe à chaleur, dont le principe est très ancien, est apparue il y a vingt ans sur le marché américain. L'énergie était alors abondante et bon marché. L'économie que permet la pompe par rapport à un radiateur était d'un faible intérêt, et la complexité de l'appareil entraînait des pannes fréquentes. Aussi la pompe n'eut-elle guère de succès. Mais ces premières tentatives d'industrialisation ont permis de corriger certains défauts de jeunesse, et la pompe à chaleur est sans doute une des meilleures armes que la technologie puisse actuellement proposer pour lutter contre la crise de l'énergie.

Encore faut-il savoir l'utiliser. Nouvelle en France, la pompe y est mal connue et, l'engouement aidant, on risque de lui demander plus qu'elle ne peut fournir. Aussi la présente traduction est-elle bienvenue. Outre une description du principe de la pompe et des détails techniques de réalisation, elle contient un chapitre sur les conditions d'utilisation dont la lecture peut éviter bien des déboires.

■ **LES MOYENS TELEVISUELS AU SERVICE DE L'INDUSTRIE ET DE LA RECHERCHE**, de Georges Bessonnet. Technique et Documentation, 317 pages, 129 F.

L'audio-visuel se développe ; divers organismes se dotent de circuits de télévision privés. Les techniques à employer, les matériels à utiliser, les problèmes à résoudre sont l'objet de ce livre.

■ **LES LASERS**, de Francis Hartmann. P.U.F., coll. « Que sais-je ? », 121 pages, 5 F.

Il y a déjà un « Que sais-je ? » sur l'électronique quantique. Ce nouveau venu fait un peu double emploi, notamment le chapitre qui traite des applications ; la théorie du laser est, en revanche, assez bien détaillée.

■ **DES ONDES ET DES HOMMES**, de Maurice Deloraine. Flammarion, 232 pages, 24 F.

Les souvenirs d'un dirigeant de l'I.T.T. sur l'époque héroïque des télécommunications.

■ **LA MYCOLOGIE ET SES COROLLAIRES**, de G. Becker, édit. Maloine-Doin (coll. « Recherches interdisciplinaires »), 242 p., 54 F.

Une cinquantaine de courts articles sur les champignons et ceux qui s'intéressent aux champignons. Comme il est naturel en la matière, certains de ces articles sont très « comestibles » et d'autres le sont moins.

■ **VOCABULAIRE FONDAMENTAL DE TECHNOLOGIE**, de Jacques Deweerdt, édit. Gamma, 268 p., 28 F.

Mille huit cents définitions, de l'abattant au zéro absolu ; des schémas clairs, de nombreux renvois. Un ouvrage bien fait.

DEUX CONGRÈS A PARIS SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Quand l'air devient irrespirable

Deux congrès à Paris en moins de quinze jours, près de quatre cent cinquante communications et rapports sur le thème « environnement et santé », c'est au moins le signe d'une prise de conscience.

Récemment, ce fut, d'abord, le « Symposium international sur les progrès récents dans l'évaluation des effets de la pollution sur la santé », organisé par les Communautés européennes, l'Organisation mondiale de la santé et l'Agence américaine pour la protection de l'environnement. Puis lui succéda, dans les mêmes salles de l'Unesco, le « premier Congrès mondial de médecine et de biologie de l'environnement », organisé par l'Association internationale de médecine et de biologie de l'environnement que préside le professeur René Dubos (« le Monde » du 26 juin).

L'AIR que nous respirons est contaminé par bien des polluants : oxyde de carbone, hydrocarbure, aldéhydes, anhydride sulfureux et autres dérivés soufrés, oxydes d'azote, poussières et métaux, ozone, etc. S'il ne fait plus de doute que ces polluants sont responsables d'une partie des maladies respiratoires des habitants des villes et des régions industrielles, il est bien difficile de différencier l'action de chacun de ces agents. D'une certaine façon, la connaissance de l'action de chaque polluant n'est guère intéressante, puisque l'homme est soumis à l'action combinée de l'ensemble des polluants.

Certaines expériences montrent que l'effet cumulé de deux polluants peut être supérieur à l'effet de chacun d'eux pris successivement. Deux chercheurs canadiens, David V. Bates et Milan Hazucha, ont par exemple démontré que la vitesse à laquelle l'air est expiré, ou le volume d'air expiré au cours d'une expiration forcée par des sujets jeunes, ne diminuent pas s'ils respirent 0,37 partie par million (p.p.m.) d'anhydride sulfureux (SO_2) pendant deux heures. L'influence d'une même quantité d'ozone se fait à peine sentir au bout de deux heures. Mais si les mêmes sujets respirent les deux contaminants ensemble, la vitesse maximale d'expiration de l'air et le volume d'air expiré diminuent de 23 % au bout de deux heures. La prise de conscience des dangers de la pollution atmosphérique avait d'abord incité les chercheurs à faire des études de toxicologie pour déterminer, chez l'animal le plus souvent, parfois chez l'homme, les effets de doses croissantes d'un polluant donné, ou les effets d'une même dose respirée pendant un temps de plus en plus long. Mais, depuis le début des années 60, si les études toxicologiques continuent, elles se doublent d'études épidémiologiques dans lesquelles on cherche à déterminer le nombre de maladies respiratoires, dans un échantillon de population donnée, en fonction des variations de la pollution atmosphérique.

Des spécialistes américains de l'Agence pour la protection de l'environnement (Environmental Agency) ont mis en évidence l'influence de polluants peu étudiés jusqu'à présent, les sulfates, particules en suspension dans l'atmosphère, provenant de l'oxydation de l'anhydride sulfureux. Ces sulfates paraissent plus dangereux encore que l'anhydride sulfureux. Dans la région de Salt-Lake City (Utah), l'excès de bronchites chroniques est probablement dû à la concentration moyenne d'anhydride sulfureux de 92 à 95 microgrammes par mètre cube (suivant les chercheurs, on estime que 2 600 à 2 800 microgrammes par mètre cube équivalent à une partie par million) et à une concentration de sulfates de 15 microgrammes par mètre cube.

Lorsqu'on compare la fréquence des maladies des voies respiratoires inférieures (rhumes, bronchites, pneumonies) dans deux régions polluées comme la région de Salt-Lake City et une région des montagnes Rocheuses, on constate que cette fréquence est plus grande dans la région moins polluée en anhydride sulfureux, mais plus polluée par les sulfates. On a aussi observé que, dans l'Utah, les crises d'asthme étaient liées à la concentration de sulfates et de poussières tant que la température dépassait 0 degré. S'il faisait plus froid, l'influence de la température masquait tout effet de la pollution.

Les résultats des études épidémiologiques doivent toujours faire l'objet d'interprétations approfondies pour tenir compte des facteurs autres que la pollution susceptibles d'intervenir : la température, l'humidité de l'air qui convertit partiellement l'anhydride sulfureux en acide sulfurique, très irritant, l'exposition à d'autres polluants au cours de la vie professionnelle, le mode de vie, et surtout le tabac.

Les morts de l'hiver

L'ensemble de ces travaux a permis de distinguer les polluants atmosphériques les plus dangereux : d'abord, l'anhydride sulfureux, dû essentiellement à la combustion des charbons et des fuels, qui contiennent du soufre, et les poussières et les particules solides.

L'alerte sur le danger grave que présente l'anhydride sulfureux fut donnée en décembre 1952, lorsque quatre mille morts supplémentaires, par rapport à la moyenne de ce mois les années précédentes, furent décomptées à Londres, pendant quelques jours d'un brouillard intense. L'examen *post mortem* de mille deux cent quatre-vingts personnes montra que les lésions préalables des voies respiratoires ou du système cardio-vasculaire ne pouvaient, à elles seules, expliquer la mort. Pendant ces quelques jours, la concentration de l'anhydride sulfureux dans l'air atteignit 1,34 partie par million (p.p.m.) et le niveau de poussières noires (fumées) 4,46 milligrammes par mètre cube.

L'anhydride sulfureux est donc dangereux même à des doses qui peuvent paraître faibles, ce qui a été amplement prouvé depuis. Si l'hiver londonien de 1952 fut très meurtrier et si, par la suite, le gouvernement britannique et le gouvernement français prirent des mesures pour interdire que l'on brûle, dans Londres et dans Paris, du charbon et du fuel trop riche en soufre, les morts provoquées par un accroissement de la pollution pendant les mois d'hiver existent encore.

Elles se produisent le plus souvent chez les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies pulmonaires et cardiaques. Toujours à Londres, on a dénombré pendant l'hiver 1956 environ quatre cents morts supplémentaires (soit 25 % de plus que le nombre attendu), et deux cents morts supplémentaires pendant l'hiver 1959 (soit 10 % de plus). Londres n'a pas ce triste privilège. New-York a connu pareil phénomène en novembre 1953, en décembre 1962, en janvier 1963, en novembre 1966, lorsque la concentration d'anhydride sulfureux dans l'air a atteint, chaque fois, au moins 0,5 p.p.m. et même 1,02 p.p.m. en 1966.

Certains spécialistes étrangers estiment que le nombre de morts augmente par rapport au niveau attendu, lorsque la concentration en anhydride sulfureux dépasse 0,25 p.p.m. et la teneur en poussières noires 750 microgrammes par mètre cube. Ces niveaux ont parfois été atteints à Paris, par exemple le 9 novembre 1967. La pollution de l'air peut tuer, et elle tue.

Les effets à long terme

Au-delà des dangers d'une forte pollution temporaire, qui se produit lorsque les contaminants s'accumulent en l'absence de vent, des études épidémiologiques ont été entreprises, un peu partout dans le monde, pour mieux évaluer les effets à long terme des polluants que les habitants des villes et des zones industrielles respirent en permanence. On se livre alors à des études de morbidité sur la fréquence des maladies respiratoires, rhumes, maux de gorge et, surtout, bronchites chroniques, crises d'emphysème et d'asthme, en fonction du niveau de pollution des régions où habitent les malades. On détermine aussi les modifications éventuelles des fonctions respiratoires chez les sujets en bonne santé, selon la pollution.

Chez les sujets atteints de bronchite chronique, le taux de mortalité est en relation nette avec la concentration d'anhydride sulfureux. Cette relation a été démontrée par des études statistiques à New-York et dans diverses régions de Grande-Bretagne. La relation entre le taux de mortalité et les catégories sociales des malades est aussi nette. Dans bien des cas, les malades appartenant aux classes sociales les plus défavorisées vivent dans les zones suburbaines les plus industrialisées et les plus polluées.

Des niveaux de pollution

Selon une étude de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), en France, la fréquence de la toux et l'expectoration chronique sont plus importantes chez les sujets exposés professionnellement aux poussières. La capacité maximale d'expiration pulmonaire est aussi très diminuée par le tabac.

C'est pourquoi les études épidémiologiques sont souvent faites chez des enfants. On élimine, ainsi, l'effet du tabac, qui est, selon des chercheurs américains, de trois à dix fois supérieur à celui de l'anhydride sulfureux, tant pour la fréquence des bronchites chroniques que pour la mortalité.

Les résultats varient suivant les pays, le climat et le niveau de pollution. Au Danemark, où l'étude a été faite en 1973 sur quatre mille quatre cents enfants, dont mille trois cents vivant dans des banlieues ouvrières et huit cents dans des zones rurales très peu polluées, les spécialistes n'ont pas mis en évidence de corrélation entre le volume d'air expiré au cours d'une expiration forcée et le niveau de pollution. Mais dans les zones les plus contaminées, le niveau de pollution restait relativement modéré (la moyenne annuelle la plus élevée de la zone la plus polluée était de 80 microgrammes d'anhydride sulfureux par mètre cube, et de 37 microgrammes de poussières). En revanche, en Tchécoslovaquie, où la zone la plus polluée contenait en moyenne jusqu'à 170 microgrammes d'anhydride sulfureux et 110 microgrammes de poussières, la capacité pulmonaire d'enfants de huit à onze ans était inférieure dans les zones très contaminées.

Il n'est donc pas impossible qu'il existe un effet de seuil et que l'anhydride sulfureux, les sulfates et les poussières provoquent une augmentation des maladies des voies respiratoires au-delà d'un certain seuil. Selon les chercheurs américains, ce seuil se situerait à environ 95 microgrammes par mètre cube pour l'anhydride sulfureux, 80 microgrammes pour les poussières et 15 microgrammes pour les sulfates (et même 8 à 9 microgrammes pour les sulfates chez des sujets souffrant d'affections cardio-pulmonaires). Il ne fait plus de doute, en tout cas, que l'absentéisme des adultes (et plus encore celui des personnes ayant plus de quarante-cinq ans) et les admissions dans les hôpitaux augmentent avec le niveau de pollution.

DOMINIQUE VERGUESE.

Quatre principes d'action

QUELS sont les effets de la dégradation de l'environnement sur l'état de santé des hommes de ce siècle ? Le sujet est immense : une forêt vierge dans laquelle médecins et chercheurs commencent à peine à s'aventurer. Ils l'attaquent de toutes part, sans grands moyens, sans objectifs concertés, mais poussés par leur propre inquiétude et celle de l'opinion publique. De leurs incursions, ils ne rapportent que quelques observations fragmentaires, parfois contradictoires et déroutantes.

Au cours des deux congrès qui ont eu lieu à Paris, on a entendu parler des méthodes de mesure, des seuils toxiques, des polluants de tout acabit, des médicaments abusifs, de l'alimentation, des conditions de vie. On a touché à la technique, aux sciences fondamentales, à la pratique médicale, à la sociologie, au droit et même à la politique. Et ce que l'on sait de plus clair c'est que, scientifiquement parlant, nous ne savons pas grand-chose, sinon que le problème est grave. À l'encontre de l'environnement, il n'y a aujourd'hui que des présomptions, guère de preuves. Elles restent à découvrir. Mais comment ? Et par qui ? Puisque c'est l'individu qui totalise sur sa propre personne toutes les agressions et les pollutions de la vie moderne, on attendait au moins des médecins un bilan de santé de l'homme aujourd'hui. Ils ne l'ont pas présenté. Les praticiens, courant au plus pressé, combattent des maladies déclarées. Ils ne sont guère équipés pour évaluer l'état général d'un « client », moins encore pour tester l'état de santé de populations entières. Les points de comparaison avec le passé sont rares. Quant à rechercher les causes lointaines des affections dans les conditions et le cadre de vie, trop d'entre eux estiment que cela n'est pas leur affaire.

Les chercheurs, fidèles à la méthode scientifique, abordent le problème par l'autre bout : polluant par polluant. Nouvelle déception. Exception faite de poisons reconnus, les substances qui nous menacent sont très diffuses, elles agissent pendant des dizaines d'années et, dans l'organisme, elles se mêlent à vingt autres. Leur culpabilité est bien difficile à établir.

Une volonté politique

Finalement, ces deux semaines de travaux auront été utiles en raison même des lacunes qu'elles ont révélées. On sait mieux aujourd'hui ce qu'il faudrait faire. Les principes d'action pourraient se résumer en quatre propositions :

• Organiser, au moyen d'enquêtes épidémiologiques régulières, la surveillance médicale des populations, au moins des plus menacées ;

• Déterminer des axes de recherche prioritaire en fonction des présomptions que l'on a déjà ;

• Entamer les recherches de manière concertée, avec des équipes pluridisciplinaires. Dans ce domaine, la recherche sera globale, écologique, ou ne sera pas ;

• Appliquer, sans attendre, des mesures préventives : réduction drastique des polluants, mise à l'épreuve des substances et techniques nouvelles, amélioration réelle du cadre de vie.

A l'évidence, la mise en œuvre de ces quelques principes ne peut être le fait ni des praticiens « libéraux » ni des chercheurs isolés. Elle suppose un plan à long terme appliqué par des services publics. C'est-à-dire, finalement, une volonté politique.

MARC AMBROISE-RENDU.

EN TOUTE LOGIQUE

PROBLEME N° 22.

Le premier sera le dernier

ON doit à Condorcet d'avoir mis en évidence des paradoxes pouvant survenir au cours de scrutins. Des situations critiques peuvent se concevoir où, lors de deux tours de scrutin successifs selon des règles identiques et vraisemblables, les mêmes votants expriment les mêmes préférences avec des résultats contradictoires. Voici deux telles situations à reconstituer.

Quatre juges se prononcent sur quatre candidats A, B, C et D. Chaque juge doit noter chaque candidat de 0 à 10, en faisant obligatoirement apparaître parmi ses notes un 0 et un 10. Les candidats sont classés selon le total de points obtenus. Au premier tour, il faut 40 pour être élu. Au second tour, la majorité simple suffit.

Il s'agit de reconstituer une situation où, au premier tour, A l'emporte sur B, qui l'emporte sur C. Aucun n'a 40. D, qui a obtenu 0 de tous les juges, abandonne. Au second tour, les juges adaptent leurs préférences aux candidats restants et C l'emporte sur B qui l'emporte sur A.

(Solution ci-dessous à l'envers.)

Voici une solution possible :

Premier tour :

	A	B	C	D
Premier juge ..	8	9	10	0
Deuxième juge ..	8	10	1	0
Troisième juge ..	9	4	10	0
Quatrième juge.	8	9	10	0
	33	32	31	0

Deuxième tour :

	A	B	C
Premier juge ..	0	9	10
Deuxième juge ..	8	10	0
Troisième juge ..	9	0	10
Quatrième juge.	0	9	10
	17	28	30

Quatre juges se prononcent sur quatre candidats. Chaque juge doit classer les candidats sans *ex aequo*, en leur attribuant respectivement 4, 3, 2 et 1 point. Les candidats sont ensuite classés selon les totaux de points obtenus. Il faut au moins 15 points pour être élu au premier tour. Au second tour, la majorité simple suffit.

Au premier tour, aucun candidat n'obtient 15. A l'emporte sur tous les autres. Entre les deux tours, B meurt. Au second tour, les juges conservent leurs préférences, en les adaptant : ils attribuent respectivement 3, 2 et 1 point aux candidats survivants. C l'emporte sur les deux autres. Saurez-vous répartir les votes correspondants ?

(Solution dans le prochain « Monde des sciences ».)

SOLUTION DU PROBLEME N° 21.

Considérons chaque carte comme un nombre, en remplaçant As, Roi, Dame, Valet par 0, 1, 2 et 3, puis Pique, Trèfle, Carreau et Cœur par 0, 1, 2 et 3. On obtient :

00	11	22	33
32	23	10	01
13	02	31	20
21	30	03	12

Lisons chaque nombre comme s'il était écrit en base 4, et ajoutons 1. On a :

1	6	11	16
15	12	5	2
8	3	14	9
10	13	4	7

Le carré est magique, car : $4+3+2+1+12+8+4=34$

Les nombres auraient pu remplacer les cartes de plusieurs manières différentes. Chaque carré d'Euler diagonal fournit ainsi un grand nombre de carrés magiques. (Kraitchik, *la Mathématique des jeux*, Bruxelles, 1930.)

PIERRE BERLOQUIN.

POINT DE VUE

La thermodynamique et la matière vivante

Par JACQUES CHANU (*)

Le cent cinquantième anniversaire de la publication des « Réflexions sur la puissance motrice du feu », de Sadi Carnot, a été récemment l'occasion pour le Centre national de la recherche scientifique d'organiser avec l'Ecole polytechnique une « table ronde » intitulée : « Sadi Carnot et l'essor de la thermodynamique ». Cette manifestation a eu lieu à l'Ecole polytechnique, dans les locaux mêmes où, il y a cent soixante-quinze ans, le jeune Sadi Carnot faisait ses études.

LA thermodynamique regroupe les propriétés globales et extrêmement générales de la matière. A ce titre, plutôt que discipline elle-même, la thermodynamique participe de multiples disciplines dont les principales sont : la physique, la chimie et la biologie. Ce qui paraît simple et aller de soi aujourd'hui s'est, en fait, imposé peu à peu aux hommes de science. Dès 1824, au terme d'une admirable démarche intellectuelle, Sadi Carnot parvient à concevoir la nature comme mue par des lois à ce point générales qu'elles demeurent applicables par exemple lorsqu'on remplace dans une machine un fluide par un autre. Mais il faut attendre encore longtemps, et bien au-delà du moment où la nature particulaire de la matière est démontrée et admise, pour que le sens profond de la pensée de Carnot s'impose à tous. Ces dernières années, une évolution encore plus profonde des conceptions traditionnelles s'est imposée.

On a longtemps cru, dans le domaine des sciences exactes notamment, que toute forme de matière évolue inexorablement vers un *état d'équilibre* caractérisé par le fait qu'à l'échelle microscopique les particules constituant cette matière se distribuent dans un désordre maximum (1). La thermodynamique, épaulée par la physique statistique issue de l'œuvre fondamentale de Boltzmann, était particulièrement bien placée pour rendre compte de cette évolution. Nombre de situations d'équilibre, tels les équilibres entre phases (par exemple liquide - vapeur) d'un même corps pur, ont été depuis longtemps analysées et appliquées. De cette manière, on a même justifié l'apparition de certaines architectures *moléculaires* (par exemple cristal), connues maintenant sous le nom de *structures d'équilibre*.

Ordre et désordre

Bien qu'auréolée d'un prestigieux passé, la thermodynamique de l'équilibre a sans doute bien des services à rendre, ne serait-ce que dans le domaine thermique ou dans celui des transitions de phase. Mais pour importantes qu'elles soient, les situations d'équilibre, connues pour leur désordre moléculaire maximum, sont loin de couvrir l'ensemble des situations dans lesquelles la nature nous laisse découvrir la matière vivante. Il est bien connu que les constituants qui entrent dans la composition chimique de l'être vivant sont ceux qui existent à la surface de la terre dans la matière inerte : carbone, hydrogène, oxygène, azote, etc. Cependant, on n'observa jamais dans le monde vivant une « déstructuration » semblable à celle qui est de règle à l'équilibre. C'est même exactement le contraire qui se produit : la matière vivante a tendance à s'organiser suivant certaine « structures déterminées, observables au microscope, par exemple organites cellulaires, cellules, tissus...). Elles constituent un véritable ordre biologique complexe qui sous-tend un ordre fonctionnel toujours élaboré. Cet ordre biologique se révèle ainsi en totale contradiction avec la tendance à la déstructuration prévue par la thermodynamique classique.

L'immense mérite de l'école de Bruxelles, dirigée par les professeurs I. Prigogine et P. Glansdorff, est non seulement d'avoir levé cette contradiction essentielle, mais encore d'avoir donné les explications physiques de l'apparition de telles « structures », lesquelles, sous certaines conditions, doivent être considérées comme traduisant un comportement « normal » de la matière.

Une énigme résolue

C'est en étudiant l'évolution des systèmes matériels progressivement écartés de l'équilibre thermodynamique que les chercheurs bruxellois sont parvenus à ces conclusions. Il ne saurait être question ici de reproduire même partiellement leurs raisonnements et leurs calculs. Schématisons cependant certains aspects spectaculaires des systèmes à intérêt biologique. Un tel système est ouvert. Il peut donc échanger de la matière et de l'énergie avec son environnement. Il recèle, en outre, des mécanismes dissipatifs qui peuvent l'éloigner de l'état d'équilibre.

Lorsque la dissipation est négligeable, le système est quasiment à l'équilibre, donc homogène, c'est-à-dire déstructuré.

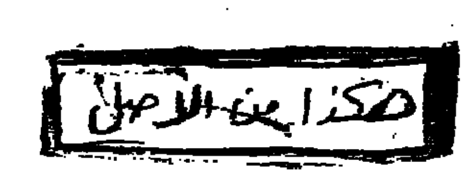
Si les mécanismes dissipatifs s'accroissent, le système s'écarte progressivement de l'équilibre et atteint un état au-delà duquel la structure homogène de la matière cesse d'être stable. Au-delà de cet état marginal, le système peut présenter un comportement périodique dans le temps (structure temporelle) ou une rupture spontanée de l'homogénéité spatiale (structure spatio-temporelle).

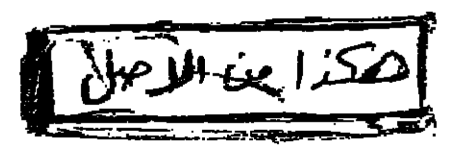
De telles structures sont formées et maintenues grâce aux échanges de matière et d'énergie lorsque le système est suffisamment loin de l'équilibre, d'où leur nom de *structures dissipatives*. Elles sont donc fondamentalement différentes des structures d'équilibre, qui peuvent se maintenir indépendamment de toute consommation d'énergie.

Avec la découverte du comportement de la matière au-delà du seuil d'instabilité, la thermodynamique vient d'apporter une réponse satisfaisante à ce qui était resté une énigme pour tant de générations de physiciens et de biologistes. Il n'aura pas fallu moins de cent cinquante ans après la parution des *Réflexions* de Sadi Carnot pour que cette étape décisive ait été franchie.

(1) C'est la fameuse loi dite d'augmentation de l'entropie, ou de tendance vers le désordre. A l'équilibre, par exemple, un gaz sera tel que les molécules qui le composent soient agitées de mouvements en tous sens les plus désordonnés.

(*) Professeur à l'université de Paris-VII.





MIS AU POINT PAR L'INSTITUT PASTEUR

Un nouveau vaccin contre la rage

CINQ chercheurs de l'Institut Pasteur, à Paris, ont réussi à mettre au point, après de longues recherches et selon une méthode nouvelle, une technique expérimentale de préparation d'un vaccin antirabique dont le pouvoir immunisant, au moins pour les animaux, est trente mille fois supérieur à celui du vaccin préparé par les méthodes classiques. C'est ce qu'a annoncé récemmnt, à l'Académie des sciences, le professeur Pierre Lépine, ancien chef du service des virus de l'Institut Pasteur, en présentant une note de MM. Atanasiu, Tsiang, Perrin et de Mlles Favre et Sisman.

Préparé à partir d'une « souche Pasteur », par précipitation à l'acétate de zinc, le vaccin ainsi produit est tiré de l'enveloppe du virus et obtenu à l'aide d'un détergent du commerce fabriqué en Grande-Bretagne, le Triton 100. Expérimenté chez l'animal, le produit purifié n'a présenté aucun effet néfaste pour le système nerveux des sujets vaccinés. Le professeur Lépine voit dans cette découverte *« un pas de plus vers l'obtention d'un vaccin antirabique chimiquement pur »*.

En raison de ses effets secondaires, la vaccination antirabique ne se fait actuellement de façon préventive qu'à titre exceptionnel et pour les personnes très exposées au virus de la rage. Normalement, le traitement antirabique, long (une piqûre tous les jours pendant quinze jours à trois semaines), douloureux, peut donner lieu à des accidents nerveux. Il n'est entrepris qu'avec circonspection, après morsure par un animal enragé ou présumé tel, et aussitôt la morsure, car la rage, dont l'incubation est assez longue (trente à soixante jours de moyenne), est une maladie toujours mortelle pour l'homme une fois déclarée.

Un problème européen

Après avoir disparu de notre pays pendant près de cinquante ans, la rage des forêts, véhiculée par le renard sauvage, a fait sa réapparition vers 1968. Depuis, la maladie s'étend inexorablement dans notre pays : plus de 20 % des départements sont touchés sans qu'à ce jour un seul cas humain ait été signalé. Des millions d'animaux domestiques ont été soumis à la vaccination. Tous les pays européens connaissent le même problème, recourent à des vaccinations massives d'animaux domestiques, tandis que des mesures sont prises pour contrôler les populations de renards. On comprend, dans ces conditions, que l'on attend avec intérêt la réussite de la fabrication industrielle d'un vaccin sans effets secondaires.

CORRESPONDANCE

La rentabilité des « salles blanches »

Nous avons publié dans le Monde *du 3 juillet une lettre du professeur Teinturier, de Clermont-Ferrand, relative à la rentabilité des salles blanches en chirurgie orthopédique. Nous avons reçu à ce propos une lettre, signée des professeurs Michel Postel, Robert Judet, Jean Debeyre, de Mourgues, Jean de Coulx, Marcel Kerboull, respectivement directeur et membres du symposium de la Société française de chirurgie orthopédique et traumatologique pour l'étude des complications des prothèses totales de hanche. A la suite de cette lettre, nous publions la réponse du professeur Teinturier :*

Nous venons de lire un extrait d'une lettre du professeur Teinturier, de laquelle il résulte que le dispositif dit *« salle blanche »* serait une assurance quasi absolue contre l'infection opératoire, spécialement au cours de la mise en place de prothèses totales de hanche.

Le dispositif en question, dû aux travaux du docteur John Charnley (Grande-Bretagne), est connu, utilisé et étudié depuis près de dix ans. Il a été modifié à de nombreuses reprises par son auteur et beaucoup d'autres chirurgiens. Jusqu'à présent il n'apparaît pas prouvé qu'il apporte un élément décisif de sécurité supplémentaire. Les statistiques des services hospitaliers simplement modernes et bien tenus sont absolument comparables aux grandes statistiques des salles blanches. Il est bien certain que le professeur Teinturier, qui avait 8 % de suppuration dans les prothèses totales, doit éprouver un soulagement à voir sa statistique rejoindre la normale.

La question, en tout cas, reste à l'étude, et il ne nous paraît pas qu'à l'heure actuelle on doive exiger l'usage d'une salle blanche, pas plus que de tout autre moyen de prévention (tel qu'antibiothérapie systématique, etc.). Un chirurgien expérimenté, un personnel de bloc opératoire attentif, une salle *« aseptique »* classique ne ne servant qu'à la chirurgie strictement aseptique sont, à notre avis, les impératifs nécessaires de cette chirurgie.

Nous récusons formellement toute statistique dont le cas le plus récent n'ait pas au moins trois ans de recul, en raison de la prédominance des infections à symptomatologie retardée. Nous n'admettons pas qu'une telle statistique soit utilisée pour défendre ou condamner tel ou tel dispositif ou telle ou telle prescription dans ce domaine.

En tout cas, il nous paraît abusif et ridicule qu'une incitation aux pouvoirs publics pour réglementer l'usage d'une salle blanche, dans un organe non professionnel, vienne d'un seul homme, quelque qualifié qu'on puisse le considérer.

La question est à l'étude, et nous pensons qu'il faut attendre des conclusions émanant d'un groupe important de chirurgiens orthopédistes hautement qualifiés, ayant analysé et discuté des résultats nombreux à longue échéance, pour se permettre des suggestions quant à l'usage de ce dispositif.

La réponse du professeur Teinturier

Il est regrettable, *écrit le professeur Teinturier*, que la voix des signataires ne se soit pas élevée à l'Académie de chirurgie sur un sujet qui semble les intéresser, vis-à-vis duquel leur « haute qualification » leur aurait permis en milieu médical d'apporter leur argumentation sans avoir à jouer dans la presse le rôle désuet de mandarins boudeurs.

L'argumentation, qui se voudrait sinon élégante, du moins doctement percutante, n'a aucun poids, car aucun des signataires n'apporte de contre-expérience en salle blanche, et pour cause. Au problème économique soulevé, aucune réponse n'est apportée, sinon l'affirmation de la primauté exclusive de l'aléatoire et onéreuse asepsie de papa.

En fait, la violence de cette diatribe n'est motivée que par le souci de dégager la responsabilité médico-légale du chirurgien vis-à-vis de l'infection, problème qui, en fait, dépasse la responsabilité d'un *homme* pour impliquer celle d'une politique générale de prévention : problème posé et non compris.

Pour terminer, permettez-moi de parodier certaines formules de mai 1968, vis-à-vis des ukases des poncifs : il est inadmissible de ne pas admettre.

Au colloque international de Copenhague

La surconsommation des médicaments psychotropes

(De notre correspondante.)

Copenhague. — Le 5e colloque international sur la prévention et le traitement des toxicomanies a eu lieu à Copenhague, à l'institut Oersted. Cette rencontre pluridisciplinaire, qui a réuni trois cents médecins, pharmacologues, psychologues, juristes, pédagogues, sociologues et conseillers sociaux de vingt-sept nationalités, était organisée par le Conseil international sur les problèmes de l'alcoolisme et des toxicomanies (CIPAT), dont le siège social est à Lausanne. Le CIPAT est une des plus vieilles institutions internationales avec la Croix-Rouge. Fondé en 1907 par quelques pasteurs protestants, il s'est limité pendant plus d'un demi-siècle à lutter contre l'alcoolisme. Puis, en quelques années, il a vu brusquement son champ d'activité s'élargir quand le problème de la drogue — cette maladie des pays industrialisés — a préoccupé de façon croissante les gouvernements et les éléments les plus responsables et les plus lucides des sociétés modernes.

Quand on parle de la toxicomanie et de ses ravages, on pense, en général, aux stupéfiants (haschisch, L.S.D., morphine, etc.). Mais, comme l'a bien montré la rencontre de Copenhague, ce terme doit être pris dans un sens beaucoup plus étendu. Aujourd'hui, la consommation d'une série de médicaments catalogués sous le nom de psychotropes, tels que les excitants et les tranquillisants, contribue trop souvent à créer chez ceux qui en usent, à tort et à travers, plus fréquemment qu'il ne faudrait, un état de pharmaco-dépendance dont les conséquences sont incalculables. Chez certains individus, par exemple (principalement les adolescents), cette surconsommation médicale engendre une vulnérabilité qui les rendra souvent plus enclins à essayer des drogues de plus en plus fortes.

Tout autant peut-être que le procès des médecins imprudents, des officines ou des laboratoires de pharmacie, c'est celui de la société où nous vivons qui a été fait à ce colloque. La plupart des participants ont été d'accord pour souligner qu'il fallait, en partie, chercher la cause de l'abus des drogues, quelles qu'elles soient, dans une série de facteurs eux aussi très *« vulnérabilisants »* : l'affaiblissement des structures familiales, l'isolement, l'ennui, la prolongation d'une scolarité mal adaptée aux besoins de beaucoup de jeunes, l'environnement, etc. Ce sont ces facteurs dont on ne peut éviter de tenir compte si l'on veut essayer de mettre sur pied une politique de prévention contre la drogue.

Il semble bien jusqu'à présent qu'en matière de prévention on se soit un peu partout contenté essentiellement de cours, films, conférences. Ces efforts paraissent voués à l'échec. Des études présentées par un expert norvégien et un expert suisse, qui avaient essayé de jauger l'impact que les campagnes d'information sur la drogue avaient eu auprès des jeunes (lycéens ou étudiants) de leurs pays respectifs, ont montré les limites de cette politique.

Avant de se séparer, les participants au colloque de Copenhague ont réclamé que le CIPAT convoque, le plus tôt possible, un congrès international spécialement consacré au problème du cannabis.

CAMILLE OLSEN.

La médaille d'argent du C.N.R.S. est attribuée à douze lauréats

LES médailles d'argent du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) ont été décernées, cette année, à douze lauréats pour l'ensemble de leurs travaux scientifiques.

Les lauréats sont MM. *Laurent Siebenmann*, professeur associé à l'université de Paris-XI, pour ses recherches en mathématiques et en informatique ; *Philippe Sahn*, maître de recherche au C.N.R.S., membre du laboratoire de physique théorique de l'université de Bordeaux-I, pour ses travaux de physique théorique ; *Henry de Lumley Woodyear*, maître de recherche au C.N.R.S., membre du laboratoire de paléontologie humaine et de préhistoire de l'université de Provence, pour ses travaux de géologie et de paléontologie ; *Paul Tchernia*, professeur sans chaire faisant fonction de maître de conférences au Muséum, pour ses travaux d'océanographie ; *Pierre Bothorel*, professeur à l'université de Bordeaux-I, pour ses travaux de physico-chimie moléculaire ; *Jean Rouxel* professeur à l'université de Nantes, pour ses travaux de chimie minérale ; *Henri Kagan*, professeur à l'université de Paris-XI, pour ses travaux de chimie organique ; *Jean Daussant*, maître de recherche au C.N.R.S., membre du laboratoire de physiologie des organes végétaux de Meudon, pour ses travaux de biologie et de physiologie végétale ; *Pierre Maroteaux*, maître de recherche au C.N.R.S., membre de l'unité de recherches de génétique médicale de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), pour ses travaux de pathologie expérimentale et de pharmacodynamie ; *Jean-Claude Toutain*, maître de recherche au C.N.R.S., membre du laboratoire de comptabilité nationale et de planification de l'université de Paris-I, pour ses recherches en sciences économiques ; *Mme Sylvie Begum*, conservateur au musée du Louvre, pour ses travaux d'histoire moderne et contemporaine ; *l'équipe de Mme Brion-Guerry*, directeur de recherche au C.N.R.S., responsable du groupe de recherche n° 10 de l'Institut d'esthétique, pour des études de philosophie, d'épistémologie et d'histoire des sciences.

UN ENSEIGNEMENT DE SEXOLOGIE DANS LES UNIVERSITÉS DE BORDEAUX ET DE TOULOUSE

IL existe à Toulouse, depuis quatre ans, un enseignement et une recherche en sexologie.

« Cet enseignement — explique M. Pierre Hanry, directeur de l'U.E.R. sciences du comportement et de l'éducation de l'université de Toulouse-Le Mirail — se déroule tant dans le cadre de la licence de psychologie que dans celui du certificat de gynécologie. Des séminaires de formation à l'éducation sexuelle destinés aux professeurs du second degré sont également organisés. A partir d'octobre prochain, ces divers enseignements seront groupés au sein d'un institut inter-universitaire de sexologie dont la création vient d'être décidée. »

Un enseignement et une société de sexologie existent également à l'université de Bordeaux-II, où deux cent à deux cent cinquante étudiants s'inscrivent chaque année, selon le professeur Marc Bourgeois. Des efforts analogues sont accomplis dans diverses autres facultés.

AÉRONAUTIQUE

LA RÉDUCTION DE LA FABRICATION DE « CONCORDE » LAISSE LE CHAMP LIBRE AUX AMÉRICAINS, estime la C.F.D.T.

Après la décision de MM. Harold Wilson et Valéry Giscard d'Estaing, vendredi 19 juillet à Paris, de se limiter, pour l'instant, à la construction de seize exemplaires de série du Concorde (*le Monde* daté 21-22 juillet), la fédération C.F.D.T. de la métallurgie estime que *« cette décision vient aggraver dangereusement la situation déjà précaire de l'emploi, compte tenu que la quasi-totalité des pièces primaires des seize appareils est pratiquement terminée. Cette aggravation est d'autant plus sensible qu'aucun programme de rechange n'est annoncé.*

» La C.F.D.T. dénonce à nouveau le scandale résidant dans les choix politiques qui ont conduit à centrer l'avenir de l'industrie aéronautique civile dans la fabrication d'un seul type d'appareil. La réduction de la fabrication de Concorde équivaut en fait à laisser le champ libre à la pénétration américaine sur le marché des transports civils européens. Nous ne pouvons en effet séparer, d'une part, le problème Concorde de celui de Mercure (dix appareils seulement seront fabriqués), de celui du développement incertain de l'airbus et, d'autre part, du démantèlement progressif de l'entreprise nationale SNIAS, dont l'abandon de son établissement de Châteauroux, intervenant après la liquidatio des centres de Villaroche, Orly, Courbevoie et Suresnes, en est le dernier exemple ».

A L'HOTEL DROUOT

Mercredi

VENTES

S. 6. - Mbles grav., peintures, bronzes, cuivres. Mes SOLANET, OGER.
S. 14. - Bs mbles. Me PESCHETEAU.

CARNET

Naissances

— M. Jacques Chazelle et Mme, née Carole Schlumberger, font part de la naissance de leur fille

Aurélie.

16 juillet 1974.
2, avenue de Budé, Genève.

— M. Daniel Gröll et Mme, née Marie-Christine Anxionnaz, sont heureux de faire part de la naissance de leur fille

Patricia,

le 10 juillet 1974.
4, rue de Longpont, 92-Neuilly.

— Bernadette et Jean-Marie Baumonté sont heureux de faire part de la naissance de leur fils

Rémi.

Paris, 19 juillet 1974.

Nécrologie

— Nous apprenons la mort de
Mgr Pierre DESHAIRES,
vicaire général du diocèse d'Autun, décédé le 22 juillet à l'âge de soixante-neuf ans.

— Mme André Durrieu,
M. et Mme Yves Durrieu et leurs enfants,
ont la grande douleur de faire part du décès, survenu le 12 juillet 1974, de

André DURRIEU,
procureur général honoraire près la cour d'appel de Rouen,
ancien directeur du cabinet du garde des sceaux (1947-1949),
officier de la Légion d'honneur.

La cérémonie et l'inhumation ont eu lieu à Marquion (Pas-de-Calais) dans la plus stricte intimité.
190, avenue Gallieni,
92 100 Boulogne.

[Né le 15 juin 1897 à Arras, M. André Durrieu entre dans la magistrature en 1922 et fait la presque totalité de sa carrière dans la région de Rouen, où il sera successivement substitut (1931), substitut général (1934), avocat général (1941) et procureur de la République (1945).

En 1947, il est chef de cabinet du garde des sceaux et, l'année suivante, directeur adjoint du cabinet du président du conseil, puis directeur de cabinet du garde des sceaux. Il est nommé, en 1948, procureur général de la cour d'appel de Rouen, fonctions qu'il quitte en 1964 avec l'honorariat.]

— M. et Mme Marc Eyrolles, leurs enfants et petits-enfants ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Léon EYROLLES,

décédée dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans la plus stricte intimité à Cachan le 22 juillet 1974.

Cet avis tient lieu de faire-part.
1, rue Thénard, Paris-5e.

— M. Robert Lange, Henry Lange, Monique Lange, Mme Hawkine, M. et Mme Marc Martin, Mme Alexandre Klotz et Mme Joseph Biagini et leurs enfants ont la grande douleur de faire part de la mort subite de

Mme Robert LANGE.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 23 juillet dans la plus stricte intimité familiale.
2, square de Latour-Maubourg, 75 007 Paris.

— M. Antoine Salvi,
Le docteur et Mme Paul Charlier et leurs filles Florence et Véronique,
M. Raymond Charlier,
Et toute la famille,
ont l'immense douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Antoine SALVI,
née Marguerite Miège,
chevalier de la Légion d'honneur,

décédée le 13 juillet à Boulogne.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité en l'église Sainte-Cécile de Boulogne le 16 juillet.
14, rue des Pins, 92 100 Boulogne.
2, rue Jacqueline, 92 100 Boulogne.

— Mme Jean Pommeret, née Jacqueline Laurent,
Sœur Marie-Jeanne Pommeret, o.s.b.,
Geneviève et Jacques Horaist,
Claire, Nicole, Marie-France et François Pommeret,
Mme Léon Pommeret,
M. Louis Laurent,
Et toute leur famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Jean POMMERET,

le 20 juillet.

Les obsèques seront célébrées le mardi 23 juillet, à 15 heures, en l'église de Saint-Priest-sous-Aixe (Haute-Vienne).
211, boulevard Saint-Germain, 75 007 Paris.
« Faye », 87 780 Saint-Priest-sous-Aixe.

— Mme Paul Wurzburger, née Odette Valabrègue, son épouse, a le grand chagrin de faire part de la mort de

Paul WURZBURGER,
commandeur de la Légion d'honneur,
consul général honoraire de France à Cleveland,

survenue à Cleveland le 28 juin 1974.
Il était âgé de soixante-dix ans.
Les obsèques ont été célébrées à Cleveland le 1er juillet.

[M. Paul Wurzburger a partagé son existence entre la France, où il était né, à Lyon, le 12 mars 1904, et les Etats-Unis, dont il était devenu citoyen en 1946.

Docteur en droit, ingénieur conseil en propriété industrielle, lauréat du C.N.R.S. pour ses travaux en hydraulique, docteur « honoris causa » de l'université de Bowling-Green, il avait été chargé en 1948 de l'Agence consulaire de France à Cleveland. Il était vice-président de la Fédération des Alliances françaises aux Etats-Unis pour les Etats du centre, président-fondateur de la Fondation culturelle franco-américaine, administrateur de l'Orchestre de Cleveland, membre du conseil de surveillance de l'université de Case Western Reserve, membre du comité consultatif du Musée d'art de Cleveland, administrateur du Salk Institut for biological studies.]

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Visites et conférences

MERCREDI 24 JUILLET

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 h., façade, portail gauche, Mme Bouquet des Chaux : « Notre-Dame de Paris et ses parties hautes ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Legregeois : « Hôtel de Sully ». — 15 h., métro Louvre, Mme Thibaut : « Le Louvre de Henri IV ». — 15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Philippe : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 21 h. 15, devant l'église Saint-Paul, Mme Gazeau : « Le Marais illuminé ».

15 h., 9, rue Malher : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris). — 15 h. 15, 5, rue Charlot : « Un cloître du Moyen-Age dans la rue où Dieu fut bouilli » (Mme Barbier). — 15 h., devant la poste, place de l'Hôtel-de-Ville : « Les richissimes salons de l'Hôtel de Ville » (Mme Ferrand). — 14 h. 45, arc de triomphe du Carrousel : « Les appartements royaux du Louvre et leurs secrets » (M. de La Roche). — 15 h., musée du Petit-Palais : exposition « Découverte de l'art thrace ». — 15 h., 2, place Denfert-Rochereau : « Les catacombes » (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES. — 20 h., 58, rue de Londres : « Scientologie. Philosophie religieuse appliquée. Méthode de libération spirituelle et cours d'efficacité personnelle » (Eglise de Scientologie de France) (entrée libre). — 20 h. 30, tour Onyx, 10, rue Vandrezanne : « La science de l'intelligence créatrice et son aspect pratique : la méditation transcendantale ».

● *« La dynamique divine pour refaire le monde »* est le thème central des conférences du Réarmement moral qui ont lieu cette année, de juillet à septembre, à Caux-sur-Montreux (Suisse). Au programme figurent notamment, du 25 juillet au 3 août, des cours de formation qui permettront à des jeunes de dialoguer avec des hommes engagés dans la vie politique et économique. Du 1er au 11 août est prévue une session francophone.

CULTURE

COMITÉ POUR LE CENTENAIRE DE LA NAISSANCE D'ANDRÉ SIEGFRIED

Un comité s'est constitué pour célébrer en 1975 le centenaire de la naissance d'André Siegfried, qui fut à la fois membre de l'Institut de France pour deux académies : l'Académie française et l'Académie des sciences morales et politiques, professeur au Collège de France et à l'Ecole des sciences politiques. Président : M. Edouard Bonnefous ; Mlle Claire Siegfried, secrétaire du comité : MM. Raymond Aron, Jacques Chastenet, Pierre Clarac, Maurice Genevoix, René Huyghe, Jean Mistler, Jean d'Ormesson, Pierre Renouvin, Jacques Rueff et Etienne Wolff.

Un certain nombre de manifestations sont dès maintenant prévues pour 1975 : frappe d'une médaille à l'effigie d'André Siegfried : cérémonie solennelle d'hommage dans le cadre de l'Institut de France ; apposition d'une plaque sur la maison du 8, rue de Courty, à Paris (7e arrondissement), où André Siegfried vécut très longtemps et où il est mort ; édition d'un livre qui rappellera les principaux travaux d'André Siegfried ; colloque organisé sous la direction de M. Jean-Baptiste Duroselle, professeur à la Sorbonne.

SPECTACLES

Mardi 23 juillet

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : les Marrons du feu ; le Légataire universel.
Palais des congrès, 21 h. : le Lac des Cygnes, par le Ballet de l'Opéra.

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Mari, la femme et la mort.
Athénée, 21 h. : le Sexe faible.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Daunou, 21 h. : Les portes claquent.
Gaîté Montparnasse, 21 h. : Loretta Strong.
Gymnase, 21 h. : le Cheval évanoui.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Molly Bloom ; 22 h. : J'ai d'la chance.
Madeleine, 20 h. 30 : le Tournant.
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé.
Mouffetard, 20 h. 30 : la Solitude d'un chanteur de fond ; 22 h. : Christine Comb et Sisters Group.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : le Tartuffe.
Théâtre Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Comment harponner le requin ; 22 h. 30 : Phèdre. — Salle II, 22 h. : Haut-parleurs et cargos lents.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : le Grand Magic Circus ; (Galerie), 21 h. : les Ombres.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : Zut.
Troglodyte, 22 h. : l'Inconfortable.

Les festivals

ESTIVAL
Sainte-Chapelle, 18 h. 30 et 20 h. 30 : Orchestre de Manheim, dir. J. Moreau (Haendel, Bach).

Les opérettes

Bobino, 20 h. 30 : Il était une fois l'opérette.
Henri-Varna-Mogador, 20 h. 30 : Douchka.

Le music-hall

Casino de Paris, 20 h. 45 : Zizi je t'aime.
Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue.
Elysée-Montmartre, 21 h. : Oh ! Calcutta.
Lido, 22 h. 30 et 0 h. 45 : Grand Jeu.
Mayol, 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q no...
Moulin-Rouge, 22 h. : Festival.
Olympia, 21 h. 30 : la Confrérie des sorciers.

Les chansonniers

Caveau de la République : Sept ans pis ou sept ans mieux.

La danse

Palais des congrès, 21 h. : le Lac des Cygnes, par le Ballet de l'Opéra.
Biothéâtre, 20 h. 30 : Danses de l'Inde du Sud.
Théâtre du Châtelet, 21 h. : Ballet-théâtre Joseph Russillo.
Théâtre d'Orsay, 18 h. : Graziella Martinez.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Cendres et diamants, d'A. Wajda ; 18 h. 30 : le Dernier été, de B. Bristow ; 20 h. 30 : Viridiana, de L. Bunuel ; 22 h. 30 : Dracula, de J. Kaplan.

Les films nouveaux

WATTSAX (film américain de Mel Stuart avec le révérend Jesse Jackson, Kim Weston, Staple Singer, Jimmy Jones (v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).

Les exclusivités

AMARCORD (It., v.o.) (*) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), U G C-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f., Napoléon, 17e (380-41-46), Mistral-Club, 14e (734-20-70), Helder, 9e (770-11-24), Bretagne, 6e (222-57-97), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
AXEL (all., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES COLTS AU SOLEIL (ang., v.o.) : Capri, 2e (508-11-69), Ermitage, 8e (359-15-71), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; v.f. : Galaxie, 13e (580-78-86), Maine-Rive gauche, 14e (567-06-96), Moulin-Rouge, 18e (606-63-26), Grand Pavois, 15e (531-44-58).
COMMENT REUSSIR DANS LA VIE QUAND ON EST C. ET PLEURNICHARD (fr.) : Berlitz, 2e (742-60-35), Wepler, 18e (387-50-70), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Ambassade, 8e (359-19-08).
LA CONVERSATION SECRETE (A., v.o.) : Madeleine, 8e (073-56-03), St-Michel, 5e (326-79-17), St-Germain-Village, 5e (633-87-59), Concorde, 8e (359-92-84), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
LE CUISINIER DE LUDWIG (all., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
DON ANGELO EST MORT (A., v.f.) (*) : Séverine, 20e (797-91-82).
EMMANUELLE (Fr.) (**) : Publicis-St-Germain, 6e (222-72-80), Paramount-Montparnasse 14e (I et II : 326-22-17), Boul'mich', 5e (033-48-29), Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Maillot, 17e (747-24-24), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-24), Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Triomphe, 8e (225-45-76), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Passy, 16e (288-62-34).
LA FEMME DE JEAN (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U G C Marbeuf, 8e (225-47-19).
FEMMES AU SOLEIL (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
FLICS ET VOYOUS (A., v.o.) : U G C Marbeuf, 8e (225-47-19), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; v.f. : Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Clichy-Palace, 17e (387-77-29), Hollywood-Boulevard, 9e (824-62-52), Magic-Convention, 15e (828-20-32).
FRANCE S.A. (Fr.) (**) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : U G C Marbeuf, 8e (225-47-19), St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
HOSPITAL (A., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
JIMI HENDRIX (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
LA MER CRUELLE (kow., v.o.) : Artistic-Voltaire, 11e (700-19-15).
MEURTRES AU SOLEIL (A.) : ABC, 2e (236-55-54) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Fauvette 2, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MONOLOGUE (sov., v.o.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
LES OISEAUX, LES ORPHELINS ET LES FOUS (Fr.-Tch., v.o.) : La Pagode, 7e (551-12-15).
PORTIER DE NUIT (It.) (**) : Vers. angl. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; (v.f.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
SOLEIL VERT (A.) (*) (v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Dragon, 6e (548-54-74) ; (v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-87) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Cambronne, 15e (734-42-96), Montparnasse, 14e (326-65-13), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Mayfair, 16e (525-27-06), Madeleine, 8e (073-56-03).
SWEET MOVIE (fr.-can.) (**) (v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Quintette, 5e (033-35-40) ; (v.f.) : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Montparnasse, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
STAVISKY (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Montréal-Club, 18e (607-16-81).
TERRE BRULEE (Ang., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (320-19-93).
THE SUGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (225-19-73), St-Germain-Studio, 5e (033-42-72).
TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
TOUTE NUDITE SERA CHATIEE (Brés.) (**) (v.o.) : Studio-Alpha, 5e (033-39-47).
LE TRIO INFERNAL (Fr.) (**) : U G C Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (359-42-33), Madeleine, 8e (073-56-03), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Bienvenüe-Montparnasse, 14e (544-25-02), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
UN HOMME QUI DORT (Fr.-Tun.) : Le Seine Studio, 5e (325-95-99).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Magic-Convention, 15e (827-20-32), Murat, 16e (288-99-75), Rio-Opéra, 2e (742-82-54), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
LES VIOLONS DU BAL (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Maxéville, 9e (770-72-87), Luxembourg, 6e (633-97-77), Fauvette 2, 13e (331-60-74).
WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

Les rééditions

BEN HUR (A., v.o.) : Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Danton, 6e (326-08-18), Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Images, 18e (522-47-94), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Bosquet, 7e (551-44-11), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LE DERNIER TRAIN DE GUN HILL (A., v.f.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Lumière, 9e (770-84-64), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Caravelle, 18e (387-50-70).
PARIS BRULE-T-IL ? (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), Rotonde, 6e (633-08-22), Ermitage, 8e (359-15-71), Telstar, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (734-20-70).
LA POISON (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

Les grandes reprises

LE BAL DES VAMPIRES (Ang., v.o.) (*) : U G C-Odéon, 6e (325-71-08).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LA DOLCE VITA (It., v.o.) (**) : Monge, 5e (033-51-46).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.), Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
LE KID (A.), Champollion, 5e (033-51-60).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) (**) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98).
LOVE (Ang., v.o.) (**) : Action-Champo, 5e (033-51-60).
MACADAM COW BOY (A., v.f.) (**) : Daumesnil, 12e (343-52-27).
LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) (**) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
MORGAN (Ang., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
SOLDAT BLEU (A.) (**) : Action Christine, 6e (325-85-78).
LA ROUTE SEMEE D'ETOILES (A., v.o.) : Dominique, 7e (551-04-55).
LES TROIS AGES (A.) : St-Séverin, 5e (033-50-91), Studio Marigny, 8e (225-20-74) ; 14-Juillet, 11e (700-51-13).
UNE INCROYABLE HISTOIRE (A., v.o.) : Studio République, 11e (805-51-97).
VAMPYR (Suéd.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
WEST SIDE STORY (A.) : Paris, 8e (359-53-99).
L'ANNEE DERNIERE A MARIENBAD (Fr.) : le Seine cinéma, 5e (325-92-46).
HELLZAPOPPIN (A.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

CALENDRIER DES CONCERTS

Vendredis à 20 h. 45
Samedis, Dimanches et Fêtes à 17 h. 30
(Kiesgen.)

Orangerie de Sceaux
(Métro : BOURG-LA-REINE)
CONCERTS
Renseignements et location : DURAND 260-21-76.
CHATEAU DE SCEAUX : 702-06-71 - 660-49-99
(Voir programmes détaillés.)

ARTS ET SPECTACLES

Festivals

« La Clémence de Titus » de Mozart à Aix-en-Provence

Antoine Bourseiller a sans doute mis en scène « la Clémence de Titus » pour le Festival d'Aix comme il l'aurait fait pour « Cinna » — les sujets sont voisins. Mais une interprétation très personnelle de « Cinna » ou de « Don Giovanni » ne tire pas à conséquence : ces œuvres sont si connues que rien ne peut les abattre. Au contraire, « la Clémence de Titus », dernier opéra de Mozart, écrit et monté en dix-huit jours l'année même de sa mort, fruit tardif de l'« operia seria », chef-d'œuvre fragile et pâle, demandait les plus grands soins pour une de ses rares apparitions en France dans un cadre prestigieux. Il est à craindre que les spectateurs du Festival ne gardent le souvenir d'une œuvre austère, énigmatique et ennuyeuse. Une belle occasion manquée.

La réalisation n'a vraiment pas grand-chose à voir avec Mozart. Le décor de cuivre sombre, coupé de bandes noires, d'Oskar Gustin pourrait être d'une certaine beauté (on l'a bien vu au deuxième acte), mais que signifient ces quatre énormes « zincs de bistrot » qui évoluent sur scène comme des sous-marins et viennent se coller ensemble deux à deux comme des cabines spatiales ? Pourquoi certaines scènes se déroulent-elles à 2 mètres au-dessus du sol ou bien avec certains personnages en haut et d'autres en bas ? Pourquoi ces costumes blancs de Gian-Maurizio Fercioni, certains seyants, les autres laids, toujours sur des jambes bottées, laissant voir parfois culotte, caleçon ou bandes molletières ? Pourquoi ces esclaves torse nu (on a même engagé des jumeaux parfaits) et ces autres aux vêtements plus compliqués, dévoilant savamment certaines parties du torse ?

Il semble qu'Antoine Bourseiller ait été fasciné par l'atmosphère confinée de cette conspiration de palais, où tous les personnages se connaissent et sont « amis », où Titus, renvoyant Bérénice, veut tour à tour épouser Servilia, amoureuse d'Annius, et Vitellia, sa pire ennemie, qu'aime son ami Sextus, lequel cherche à le faire périr... Sans doute le metteur en scène a-t-il voulu rendre cette atmosphère étouffante, mais tout cela dans la décadence et (pourquoi ne pas le dire ?) une odeur presque fasciste, non seulement à cause des bottes mais surtout par cette gestique pompeuse et ambiguë, cet expressionnisme éclatant et abstrait, ces poses plastiques à la D'Annunzio, cette affirmation de virilité ou de féminité forte des personnages et la dureté de ces voix, sans compter les « esclaves nus tout imprégnés d'odeurs », et cet intérêt sournois pour les sous-vêtements compliqués.

L'erreur, en tout cas, est totale. Mozart n'a pas écrit un drame historique ou une intrigue étouffante de sérail, mais un *opera seria* très distancié, ou si l'on veut un *Cosi fan tutte* tragique. Il fallait lui garder cette distance et cette innocence d'une musique souvent plus proche de l'oratorio que de l'opéra, comme l'avait fait Jean-Pierre Ponnelle à Munich (*le Monde* du 11 août 1971).

* *

La réalisation musicale n'est guère plus convaincante : on a cru bon pour la « vraisemblance » des personnages de remplacer les deux rôles en travesti (Sextus, écrit pour un castrat et Annius) par des ténors, alors que par ailleurs la vraisemblance était sérieusement malmenée par la mise en scène... Au lieu de quatre sopranos, ce qui certes présentait des difficultés d'identification, mais permettait de jouer sur des différences de timbre, il y a donc trois ténors, de voix sensiblement égales, qui donnent une couleur plus terne aux ensembles et modifient l'équilibre voulu par Mozart.

De plus, les voix n'ont pas toujours la qualité souhaitable : Noelle Rogers, une blonde pulpeuse, est une Vitellia assez terrible, une véritable tigresse, mais le timbre violent est trop mat, rauque, parfois comme asphyxié dans l'aigu ; Christiane Château est plus une Jeanne d'Arc volontaire qu'une tendre Servilia ; Eric Tappy, noble et émouvant Titus, s'empêtre dans ses vocalises ; Gyula Littai, Sextus mélancolique et tergiversant, reste un peu monocorde tandis que Alan Titus est un Annius très charmant et frais et que Robert Lloyd triomphe dans le rôle modeste de Publius : mais n'est-il pas la seule voix basse de l'ensemble ?

Alberto Erede, grand chef d'orchestre d'opéra italien, donne une bonne qualité musicale à l'ensemble, s'il ne retrouve guère cependant le souffle du génie mozartien, bien secondé par les chœurs de l'Opéra du Rhin (malheureusement étouffés dans la fosse), et l'Orchestre lyrique de l'O.R.T.F. qui se tire honorablement de cette tâche difficile, mais n'est tout de même ni la Philharmonique de Vienne ni l'Orchestre de Paris.

Peut-être ce spectacle très discutable, et de ce fait excitant, servira-t-il tout de même la résurrection d'une œuvre contemporaine de *la Flûte enchantée* et riche de beautés ignorées.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Dernières représentations, le 24 et le 27 juillet, à 21 heures, au Théâtre de l'Archevêché.

JAZZ A LA CARTE A NICE

Jamais pour un festival de jazz nous n'avons vu autant de monde sur la Côte. Onze mille personnes pour les seuls deux jours du week-end. L'idée de Georges Wein semble bonne : plusieurs estrades placées de loin en loin dans le parc de Cimiez, et des réjouissances simultanées, distribuées toutefois de telle sorte que chacun puisse, soir après soir, varier les plaisirs et choisir selon ses penchants. Un droit d'entrée unique, point de places hiérarchisées, sept heures de musique ininterrompue pour 20 francs et, pour rien du tout, *« le ciel étoilé au-dessus de la tête »*.

Une cinquantaine de musiciens étaient venus des Etats-Unis et représentaient par tiers ceux qui naquirent avant 1910, avant 1920, avant 1930. Les seuls jouvenceaux appartenaient aux orchestres de France et des nations voisines. Ce n'est un secret pour personne que le style louisianais initial qui se survit dans la communauté blanche ne renouvelle plus ses adeptes chez les Noirs américains depuis l'époque fort lointaine de la prohibition. Si l'on voulait représenter nommément — et notablement — cette forme d'expression, il ne restait que deux ressources : la première, inviter ceux qui, loin de New-Orleans, accomplissent un rite (comme le Rag Time Band patronné par les cigarettes Malboro et destiné, on le suppose, au « concert du fumeur »). La seconde solution consistait à rappeler ceux qui contribuèrent jadis à l'invention du langage, à la fondation d'une tradition (comme les hommes du Preservation Hall Band, le bien-nommé, lesquels n'ont pas volé ce beau voyage).

Qu'on y songe, Thomas Valentine, par la mémoire, touche au premier matin du jazz. Il a pu entendre Buddy Bolden. Il déclare s'inspirer de lui. En paraphrase d'un mot célèbre, reconnaissons qu'on aura beau faire et beau dire, plus le temps passera, moins il y aura de gens qui auront fréquenté le barbier fou. C'est tant mieux pour lui et pour nous que Kid Thomas ait franchi l'Atlantique. Il a généreusement prodigué la musique qui est la sienne et que personne n'oserait imaginer et moins encore souhaiter différente. Si la formule qiçoise se maintient dans l'avenir, il faudra tout de même penser à ceux qui incarnent l'art du Sud américain aujourd'hui : par exemple Clifton Chénier, l'accordéoniste et chanteur semi-francophone, ou encore les excellents « Meters », rythmiciens de Crescent City.

Nous n'avons pas découvert grand-chose à Nice que nous ne connaissions déjà, mais au hasard de quelques-unes des vingt-quatre réunions quotidiennes, nous avons aimé, du côté des artistes du Main Stream surtout, beaucoup de solos convaincus et convaincants de Badini, de Milt Buckner, de Tiny Grimes, de Buddy Tate, et pris plaisir à retrouver ces survivants des quintettes d'Armstrong que sont Earl Hines, Barney Bigard, Cozy Cole, Arvel Shaw. Ils ont, dimanche 21 juillet, jour de clôture, comme ils l'avaient fait le lundi 15 tout au début, joué en hommage au plus illustre de leurs anciens compagnons, dont le buste sculpté par Marcel Mayer se dresse tout près de l'entrée des jardins. Eubie Blake, pianiste vétéran, devait apparaître en principe une fois encore dimanche soir. Il a précipité son départ. Non par lassitude — il se sent frais comme un gardon — mais par conscience professionnelle : on l'attendait en Amérique, il avait donné sa promesse d'y jouer. Eubie Blake, quatre-vingt-onze ans, prix Charles-Cros 1974, auteur de Memories of you *et des premières « revues nègres » de Broadway, a entamé depuis cinq ans une nouvelle carrière. Sa longévité et son succès vengent symboliquement ses dix sœurs et frères qui n'ont atteint aucun l'âge de la majorité. Car c'est cela aussi la ségrégation sociale : l'inégalité devant la maladie et la mort. Les Etats-Unis n'ont toujours pas résolu ce problème. Notre pays non plus, ni au nord, ni au centre, ni au midi. On y pensait le jour où Eubie Blake montait à Cimiez sur les planches du Podium 2 et profilait sa longue image de rescapé.*

Le Festival de Nice, parce qu'il a mêlé une semaine durant des musiciens de toutes origines et manifesté leur amitié, n'efface pas certains conflits mineurs. Il contribue peut-être à rendre sensible qu'ils ne sont pas des faits de nature et qu'ils n'ont pas toutes les chances d'être éternels.

LUCIEN MALSON.

★ Seize étoiles de Newport seront les 25, 26 et 27 juillet à Andernos, dans le bassin d'Arcachon. Il y aura notamment Barney Bigard, Earl Hines et Jo Jones.

Télévision

L'IMAGERIE, L'IMAGE ET LE DESSIN

« Elizabeth R. », lundi, première chaîne, ou comment raconter l'histoire aux grands enfants que nous sommes. Une spécialité de la B.B.C. On ne fait pas mieux dans le genre, un genre strictement délimité par les exigences disparates d'un marché dont les connaissances ne sont évidemment pas les mêmes à Oxford, Quito, Corfou ou Kyoto.

Il s'agit donc de viser juste, ni trop bas, ni trop haut. De rapprocher le trône de l'alcôve, de mêler le sentiment à l'action, bref de centrer chacun des épisodes de ces séries de six (Napoléon, Henri VIII) autour d'un « moment » ou d'un amour célèbre. De respecter une certaine vérité, ou plutôt une certaine vraisemblance des faits, des gestes et des propos échangés. De veiller à l'exactitude des accessoires et des costumes et, d'abord et surtout, à la qualité des interprètes.

On leur demande de ne pas serrer de trop près le personnage, d'en donner une image à mi-chemin de la caricature et du cliché. Le public, tous les publics, doivent pouvoir se dire alternativement : « C'est bien cela ! », et « c'est donc cela ! ».

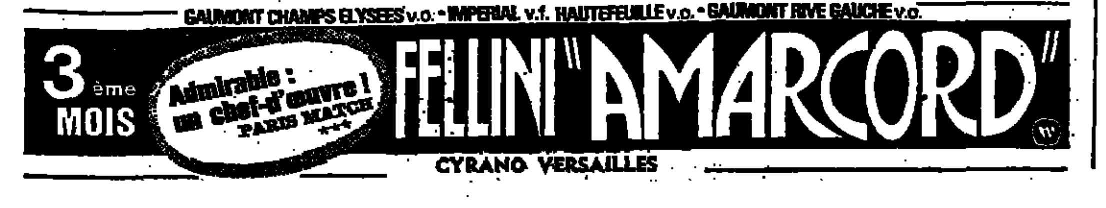
Glenda Jackson — elle commence à avoir l'habitude du rôle — s'est laissée enfermer dans la Tour de Londres avec la grâce et la dignité qu'on attendait. Plus surprenante sa perfidie — quel faux jeton ! — pour échapper aux persécutions de sa sœur Marie la sanglante, la catholique, complètement piquée, la pauvre, folle de Dieu et de Philippe II son mari, un fort bel homme, et fort paillard, contrairement à ce qu'en laissent croire sa légende et ses portraits. Le Titien ne l'a guère flatté apparemment.

Mal doublée, en noir et blanc, cette biographie somptueusement illustrée se réduit évidemment pour nous autres, Français, à sa trame la plus mince : le texte et le dessin. Il faudra attendre de la revoir en couleur et en version originale sous-titrée pour en mesurer la véritable épaisseur.

Le dessin, ou plutôt la bande dessinée, sa nature, son rôle et sa portée... A quoi tient le succès prolongé de Pico, Tintin, des Pieds-Nickelés ? D'où vient que les journaux lui ouvrent si largement leurs colonnes, au point que le Monde lui-même... Invité d' « Ouvrez les guillemets », André Fontaine, notre rédacteur en chef, expliquait lundi comment et pourquoi les dernières aventures d'Astérix avaient réussi à se glisser dans ce journal. Un peu par hasard, celui de l'offre ; un peu par désir d'égayer en période de vacances l'austérité habituelle de nos pages.

Et les réactions des lecteurs ? Très discrètes, une douzaine de lettres seulement, et pas toutes de protestation. Signe des temps. Le seul moyen de garder aujourd'hui ses distances avec une réalité photographiée de si près, c'est le dessin. Humoristique ou pas, il est jugement, il est critique. Par définition.

CLAUDE SARRAUTE.



POINT DE VUE

La logique d'une mauvaise action

Par JEAN-DENIS BREDIN (*)

L'ÉVICTION de Jack Lang nous donne une occasion de connaître M. Michel Guy, qui ne s'était fait remarquer, avant d'être secrétaire d'Etat, que par l'habile promotion du Festival d'automne voulu pour lui par Georges Pompidou. Venu à la direction de la culture par le chemin détourné de l'horticulture en gros, M. Michel Guy, homme d'affaires efficace, a le double mérite d'avoir été l'ami de Georges Pompidou, ce qui n'est pas sans conséquences, et de s'intéresser aux spectacles d'avant-garde déjà consacrés, ce qui surprend et séduit le Paris des dîners en ville. Ces raisons, ou d'autres, l'ont conduit à la succession d'André Malraux. Et le nouveau secrétaire d'Etat n'a pas perdu de temps pour éliminer Jack Lang.

Pourquoi cette élimination ? Parce que la première saison du Théâtre de Chaillot avait connu des expériences heureuses, et d'autres qui le semblaient moins ? M. Michel Guy est assez avisé pour savoir que le bilan était largement positif, et que, de toute manière, Lang n'avait pas encore eu le temps de faire ses preuves. Parce que Jack Lang ne serait pas un bon gestionnaire, ou bon « chef d'entreprise » ?

La référence aux exigences de la gestion est d'une grande commodité : elle a autrefois servi à se débarrasser d'Henri Langlois. On sait pourtant qu'ailleurs sont tolérés d'immenses gaspillages, rigoureusement improductifs. L'imagination et l'audace ne vont pas sans quelques sacrifices. Mais la vraie raison est patente : M. Michel Guy élimine Jack Lang, parce que Jack Lang lui déplaît. Lang a eu le malheur non de démériter, mais d'être importun.

Cette navrante affaire comporte, hélas ! deux enseignements qui dépassent le sort du Théâtre de Chaillot, l'œuvre interrompue de Jack Lang et la carrière de M. Michel Guy. Le premier est de vérifier une propension détestable chez les hommes politiques, de petite ou grande dimension, à se servir du pouvoir pour régler leurs comptes personnels. On objectera que cette mauvaise tendance est de tous les régimes et qu'elle n'est pas le privilège de la majorité d'hier ou d'aujourd'hui. Il reste que, sous le règne de M. Pompidou, elle a pris une ampleur extrême et qu'elle est devenue une habitude de gouvernement. Des ministres, qui ne font pas carrière dans la rigueur, peuvent avoir quelque peine à déceler les raisons de leurs choix. Ils tiennent volontiers le service de leurs animosités pour un service d'intérêt public. Les ambassadeurs, les préfets, les recteurs, les hauts fonctionnaires et maintenant, pourquoi pas, ceux qui portent des espérances culturelles, valsent au gré des sympathies ou des rancunes. Que le pouvoir soit un service public, qui ne supporte aucun détournement, voilà une règle de morale politique élémentaire sur laquelle l'occasion nous est donnée de réfléchir... ou de rêver. Si le chef de l'Etat entend rénover les mœurs politiques, il sera très avisé d'avoir l'œil de ce côté-là.

Mais la plus grave leçon de l'élimination de Jack Lang est de vérifier l'insignifiance de l'action culturelle en France, quand ce n'est, comme en l'espèce, sa nocivité. L'évidence est que la Ve République n'a eu, jusqu'à ce jour, aucune politique culturelle, ce qui est une manière dangereuse d'en avoir une. M. Guy peut évincer Jack Lang, sans peine, et pour lui sans dommage, car l'action de Jack Lang, faite d'invention et d'audace, tournée vers la jeunesse de ce pays, ne s'est pas insérée dans un plan d'ensemble du pouvoir. Elle était une initiative généreuse et féconde, voulue par Jacques Duhamel, soutenue par Jacques Chaban-Delmas, mais qui n'a cessé d'être vulnérable parce qu'elle était une évasion hors de l'héritage culturel que notre société s'obstine à gérer, qu'elle n'était pas sous-tendue par une volonté sérieuse et continue des gouvernements qui se sont succédé. Et l'éviction de Jack Lang, que Maurice Druon n'a pas été capable de réaliser, M. Michel Guy, mieux assuré et plus déterminé, s'en est vite et bien chargé.

Regardons au-delà. Tandis que le chef de l'Etat est entouré, pour définir et appliquer une politique économique et sociale, d'une remarquable équipe de techniciens, toute l'action culturelle, au sens le plus large, va à l'abandon. L'éducation nationale ? La culture ? La radio ? La télévision ? Ce que l'on appelle « la qualité de la vie » ? On n'aperçoit que des actions ou des incuries disparates, désorganisées. Aucun dessein cohérent. Et ceux qui ont la tâche de gérer les morceaux d'un système culturel délabré, qu'ils soient de bonne ou de mauvaise volonté, improvisent, bousculent les hommes, changent les structures, et sont impuissants à rien faire de sérieux, car ils ne disposent d'aucun projet. Et l'on ne s'étonnera pas si l'entreprise privée guette cette vaste déshérence.

Dans le moment, M. Michel Guy peut nous priver de Jack Lang. Ce que faisait Lang à Chaillot c'était, dans notre désarroi culturel, une fragile lueur, une espérance chaque jour menacée. Elles nous sont retirées. Cette mauvaise action n'est pas illogique.

(*) Professeur à l'université de Paris-I.

L'EXIL DE JACK LANG

● *De nouvelles protestations se sont élevées contre l'« éviction » de Jack Lang du Théâtre national de Chaillot : Jean-Marie Simon, qui devait y monter « l'Arlequin traitant », déclare qu'il refuse de collaborer avec la prochaine direction. Le Théâtre du Soleil dénonce les décisions « arbitraires » du secrétariat d'Etat, concernant Chaillot et le TEP, et s'étonne que des animateurs puissent accepter d'être l'instrument d'une telle politique.*

● *Cependant, l'« affaire Lang » ne semble pas trop affecter Jack Lang. Dans ses bureaux de Chaillot, des bureaux où s'installera dans deux mois André-Louis Perinetti, il dit qu'il se sent heureux, libre. Il dit : « Je quitte le secteur culturel public, et je n'y reviendrai pas, tant que de tels hommes le dirigeront, tant que de telles méthodes seront pratiquées. » Il refuse évidemment d'être nommé à la tête d'un Festival de Nancy qu'il a créé, et qu'il dirige toujours — du moins jusqu'à ce qu'il démissionne, — et il refuse que ce festival ne devienne une plate-forme pour ces tournées : « Je n'ai jamais été candidat à aucune fonction », dit-il. « Pour moi, dit-il aussi, diriger Chaillot ou Nancy, c'était agir dans le domaine de la pensée ou de la création. Je n'appartiens pas aux milieux professionnels du spectacle : je ne les méprise pas, mais je n'y fais pas carrière. Ma manière, c'est de faire des choses où je le veux et quand je le veux. C'est peut-être individualiste, mais c'est comme ça. »*

Son éviction du Théâtre national de Chaillot ne le surprend pas. Il dit : « C'était maintenant ou jamais. » L'année prochaine, avec le programme qu'il préparait (avec « Tabarin », avec Jancso, avec les deux « Faust », avec Grüber), il pense qu'il aurait été en position de force. Cette année, non. Et l'arrivée de M. Michel Guy au secrétariat d'Etat à la culture lui a fait présager l'arrivée de l'échéance. Il y avait, il est vrai, entre eux, un important contentieux : « Michel Guy sait que je ne serai jamais un fonctionnaire docile, dit-il. Si je suis venu ici, c'est pour engager une aventure nouvelle. Et si je suis venu, ce n'est pas que j'ai été, comme d'autres, candidat, mais parce que j'avais, sous la forme d'un échange de lettres, un contrat avec l'Etat, un contrat que j'avais conclu avec M. Jacques Duhamel ; et qui a été rompu. Je n'ai pas été engagé comme directeur de transition. M. Jacques Duhamel a engagé une partie de ma vie et de mes capacités dans une aventure aux conditions précises :

— 1) rénovation architecturale de la grande salle ; les travaux seront finis dans un an, et, je crois, sans dépassements budgétaires ;

— 2) indépendance absolue de la programmation ;

— 3) orientation artistique vers deux types de spectacles de création : les uns, inspirés par la vie quotidienne dans toutes ses formes — et ainsi Joseph Losey devait faire un spectacle sur les relations parents-enfants, — les autres, inspirés par les mythologies anciennes ou historiques — et Serge Moati, le réalisateur de télévision, devait monter par exemple quelque chose sur Laval et Blum. »

Losey, Jancso, Moati, mais aussi Belloccio : Jack Lang voulait ouvrir le théâtre à l'audiovisuel, comme il a tenté de l'ouvrir aux jeunes spectateurs, avec le Théâtre national des enfants. C'était un travail de longue haleine, et malgré des prolongations pour « Vendredi » (de Vitez), et malgré des salles combles pour « Turandot », et malgré le triomphe de Dario Fo, deux années ne sont pas passées qu'il doit déjà s'en aller.

● *« Ils veulent des résultats immédiats, dit Jack Lang. Bon, mais imaginez un instant qu'ils aient été au pouvoir en 1953 : le T.N.P., dont tout le monde se réclame aujourd'hui, n'aurait jamais existé. Vilar était attaqué de toutes parts — et dans la presse, — et s'il n'y avait pas eu Jeanne Laurent au ministère pour soutenir son expérience, Vilar aurait été congédié lui aussi. Imaginez un instant qu'ils aient été au pouvoir à Nancy, et le Festival, dont les deux premières années ont été difficiles, n'aurait pas existé au-delà. »*

● *Les mutations décidées par le secrétariat d'État à la culture — on parle ici de « mutations » comme chez les préfets — sont pour Jack Lang l'image d'une politique culturelle : « Le régime, dit-il, veut du spectaculaire, tout de suite, même si c'est au prix de la vulgarité, de la démagogie ou du snobisme. Oui, c'est ça le « libéralisme ». Mais vouloir s'engager dans une entreprise de création, exigeante, c'est impossible. Il faut avoir des appuis politiques extraordinaires. Ou alors, il faut s'appeler Brook. »*

Jack Lang qui s'en va — où ça ? A Rome ? Aux Pays-Bas ? Au Venezuela ? — et c'est une aventure théâtrale qui se termine. Dans le fracas, la précipitation, l'inachevé.

« S'ils avaient vraiment voulu faire une réforme, dit Jack Lang, il aurait fallu qu'ils donnent des moyens à ceux qui n'on ont pas. Donner un théâtre à Jean-Pierre Vincent, c'est parfait, mais il y en a d'autres, le Théâtre du Soleil en tête, qui attendent toujours. Là, ils se sont contentés de redistribuer les cartes. Et de faire comme si j'avais accepté un exil doré à Nancy. Evidemment, c'était habilement présenté. Il y a même des gens qui l'ont cru, et qui m'ont envoyé des mots de félicitation. »

M. E.

LA FÉDÉRATION DE PARIS DU P.C.F. CONSIDÈRE QUE L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE VISE A ÉTOUFFER LES FOYERS DE CRÉATION

La fédération de Paris du parti communiste français s'inquiète des récentes mesures prises par le gouvernement concernant l'activité théâtrale :

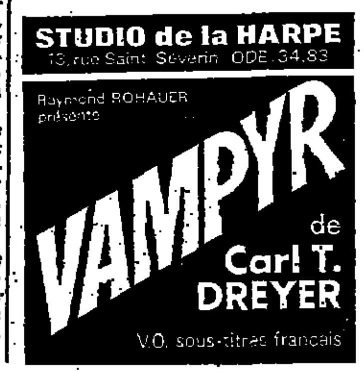
« Les difficultés que connaissent les théâtres parisiens, privés ou publics, ne seront pas résolues tant que les moyens financiers indispensables leur seront refusés et que les atteintes économiques ou politiques à la liberté de création limiteront la diversité des activités du spectacle.

» Les modifications intervenues ne peuvent masquer la continuité réelle de l'orientation gouvernementale qui vise à réduire ou à étouffer les foyers de création en leur refusant les moyens matériels nécessaires.

» Cette orientation menace à plus ou moins long terme l'activité même des théâtres nationaux, parmi lesquels le Théâtre de Chaillot et le T.E.P., dont la contribution à la vie culturelle parisienne et nationale ne peut être contestée.

» Ainsi l'interruption brutale de l'expérience menée par Jack Lang au Théâtre de Chaillot depuis à peine un an apparaît sur le fond comme une remise en cause de la recherche de voies originales à la création.

» Les nouvelles dispositions s'inscrivent dans le cadre de l'aménagement de l'aggravation de la pénurie que caractérisent les moyens réservés à l'action culturelle. »



ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat – Vente – Location	21,00	24,51
AUTOS – BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi

ESSO REP

recherche pour carrière internationale :

1 GÉOLOGUE DE SONDE
quelques années d'expérience souhaitées.

1 GÉOPHYSICIEN INTERPRÉTATEUR
diplômé, quelques années d'expérience souhaitées.

1 GÉOPHYSICIEN
connaissant le traitement numérique des enregistrements sismiques, quelques années d'expérience souhaitées.

1 INGÉNIEUR D'ÉTUDES RÉSERVOIR
Formation Grandes Ecoles.
Formation complémentaire souhaitée, Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs.
Quelques années d'expérience si possible.

1 INGÉNIEUR DE PRODUCTION
formation Grandes Ecoles.
Formation complémentaire souhaitée, Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs.
Quelques années d'expérience si possible.
Bonne constitution physique.

1 INGÉNIEUR OPÉRATIONS
formation Grandes Ecoles.
Formation complémentaire souhaitée, Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs (option forage-production).
A défaut, quelques années d'expérience si possible.
Robuste constitution physique.

Connaissance de l'anglais indisp. pour ces 6 postes.

Ecrire avec C.V. détaillé au Service Relations Sociales ESSO-REP — B.P. n° 7 — 33321 Bègles.

La cellule agro-développement du Groupe CEGOS
offre plusieurs postes de consultants à des

INGÉNIEURS AGRO, AGRI, ENSIA
+ formation économique

pour mener des actions de conseil et d'études en Afrique et en Europe, dans les domaines élevage, distribution des produits agricoles, technologie agro-alimentaire...

Ces missions impliquent en général des détachements de longue durée à l'étranger et nécessitent donc la prise en charge globale des projets, de l'étude à la réalisation, favorisant ainsi une diversification des expériences.

De formation type AGRO, votre expérience professionnelle antérieure dans les milieux industriels vous a apporté des connaissances techniques précises, et formé à la gestion et à la maîtrise des problèmes économiques.

Nous étudierons très rapidement votre dossier : les premiers postes sont à pourvoir en septembre.

sélé CEGOS garantit une totale discrétion à l'étude de votre dossier, sous référence M. 3246.
33, quai Gallieni. — 92153 SURESNES.

SOCIETE D'APPAREILS MEDICAUX
recherche pour diriger
LE SERVICE ACHATS

CADRE
Minimum 30 ans

Esprit d'initiatives.
3 ans minimum expérience.
Direction Service.

Env. C.V. à no 62.144, Contesse Publ., 20, av. Opéra (1er), q. tr.

Kinési Nemours (77) ch. remplaçant mois d'août. 428-00-44.

SECRETAIRE COMMERCIALE
Bnnes connaiss. anglais pr gest. contrats exportation. Adr. C.V. à C.M.M., 280, bd Saint-Germain. 75007 PARIS.

Organisme de Recherche proche banlieue Sud
recrute :
UN ERGONOME
ou un Physiologiste pr monter une section de recherche sur le confort dans les transports.
Adr. C.V. et prétentions à : M. LAMURE, I.R.T., 109, chemin Saint-Jean, 69500 BRON.

Impte Sté Porte Maillot rech. pr COMPTABILITE GENERALE
COMPTABLE HOMME
posséd. BSCE ou BTSC (même début. ayt réel désir de format.). Nombreux avantages sociaux. Env. C.V. et prét. à RENO, 251, bd Péreire, 75852 PARIS Cedex 17.

IBM

recherche pour son service de publicité et de promotion générale

concepteur-rédacteur

Formation littéraire et publicitaire.

(Rédaction de dépliants, borchures, d'annonces-presses publicitaires, relatifs aux matériels, services ou établissements de la Compagnie).

Conditions requises :
Bonne maîtrise de la langue écrite et orale, sens des contacts, esprit de synthèse, connaissance de l'anglais souhaitée.
Stage d'initiation à l'informatique assuré.

Envoyer curriculum vitae détaillé et photo sous référence 901 à :

IBM France
Monsieur COULAUD - Service publicité
21, rue des Bourdonnais 75001 PARIS

GROUPE CHIMIQUE INTERNATIONAL
EN PLEINE EXPANSION, RECHERCHE :

LE CHEF DE SES SERVICES COMPTABILITÉ

L'HOMME AURA :
— un diplôme d'expertise comptable ;
— une formation supérieure niveau H.E.C., ESSEC, SUP. de CO. ;
— une pratique de l'anglais qu'il lira et parlera couramment ;
— des connaissances en informatique ;
— un âge minimum de 33 ans ;
— fait la preuve de ses capacités dans une grande entreprise.

LE POSTE DEMANDE :
• une grande facilité pour s'imposer ;
• un sens de l'organisation très développé ;
• une aptitude à la délégation et au contrôle.

IL EST OFFERT :
— rémunération intéressante ;
— différents avantages tels que 13e mois, prime de vacances ;
— possibilité de progresser au sein d'un groupe international.

Ecr. lettre man. avec C.V., photo et prét. s/réf. 1212 M à SWEERTS, B.P. 269, 75424 PARIS CEDEX 09

LE GROUPE  RECHERCHE

● **Ingénieurs confirmés**
ayant 3 à 5 ans d'expérience. Ils se verront confier des responsabilités importantes dans la conduite de projets dans les domaines suivants :
— logiciel de base ;
— gestion industrielle ;
— gestion administrative et comptable.

● **Jeunes Ingénieurs**
spécialisés en informatique, qui seront de futurs chefs de projet, après avoir participé à plusieurs réalisations mettant en œuvre des techniques telles que :
— télé-informatique ;
— bases communes de données.

● **Analystes Programmeurs**
minimum 1 an d'expérience ou formation IUT, AFPA, capables de s'intégrer rapidement aux équipes en place, et de s'adapter à nos techniques d'analyse et de programmation.

Envoyer curriculum vitae et prétentions
CAP SoGETI
21, rue Leriche, 75738 PARIS CEDEX 15.

---

marketing produits alimentaires

BSN Gervais-Danone, premier groupe alimentaire français, recherche pour sa division Produits Frais, un chef de produit désireux de se joindre à un groupe offrant de fréquentes opportunités d'évolution.
Au sein d'une équipe particulièrement dynamique, il devra proposer la politique marketing pour la gamme de produits qui lui sera confiée et en assurer la gestion.
Le poste est à pourvoir à Paris.
Il intéresse un diplômé d'une grande école commerciale ayant au minimum 2 ans d'expérience dans la gestion de produits de grande consommation, acquise au sein d'une société pratiquant un marketing élaboré.

Adressez votre candidature avec c.v. détaillé sous la réf. E. 18 à Etienne Huchet
BSN Gervais-Danone 126/130, rue Jules Guesde 92302 Levallois-Perret.

bsn. gervais danone

CHEF des SERVICES COMPTABLES
Banlieue Sud-Est

C'est un collaborateur immédiat du Directeur Administratif et Financier. Il commente pour lui les résultats comptables, et lui propose toute amélioration des méthodes de travail. Il a sous sa responsabilité la comptabilité générale, celle des clients et celle du personnel. Une équipe de dix personnes à animer (organisation et contrôle du travail, conseil et assistance technique). Des liaisons étroites avec les autres Services de la Dir. Adm. et Fin. C'est un poste qui veut une bonne formation générale et comptable (Ecole Supérieure de Commerce + D.E.C.S.), et qui nécessite une expérience d'au moins cinq années d'une comptabilité moderne faisant appel à l'ordinateur. La Société dans laquelle il s'inscrit est une entreprise industrielle en fort développement dont le C.A. actuel est de 100 millions.

Les hommes qu'attirent ces responsabilités peuvent adresser leur dossier sous référence SC 728 M à SEFOP, qui les en remercie.

SEFOP 7, RUE LINCOLN - PARIS 8e
Membre de l'ANCERP



emplois régionaux

SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCES (CENTRE)
engage immédiatement :

Directeur commercial de la production

• Expérience similaire réussie.
• Haute rémunération par objectifs.
• Secret garanti.

ARC en France
34, rue Boulbonne 31000 Toulouse
Tél. : (61) 21.97.07
Paris - Marseille - Clermont-Ferrand - Lyon - Toulouse

Cabinet d'INGENIEURS-CONSEILS
en expansion
recherche :

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE
ou équivalent
(formation économique complémentaire appréciée)
pour poste à AIX-EN-PROVENCE

TRANSPORT ET AMÉNAGEMENT

Qualités appréciées :
Adaptabilité, ouverture d'esprit, facilité de contact.
Formation complémentaire assurée

Env. lettre de candidature avec C.V. et photo à :
M. GODARD (réf. TA), 28, bd de la République. 13100 AIX-EN-PROVENCE

Grand ensemble immobilier à VILLARD-DE-LANS
recherche

ADMINISTRATEUR DES VENTES
en mesure d'assurer :
• Gestion d'un portefeuille locations ;
• Contrôle et animation des ventes.
Exp. immobilière indisp. (minim. 5 ans d'activités avec sérieuses réf.), expérience multipropriété et formation juridique souhaitées.

Ecrire : S.G.P.I., 186, avenue Général-Leclerc. 83700 SAINT-RAPHAEL.

GROUPE CONSTRUCTIONS MECANIQUES
de grande réputation, recherche
pour une filiale française (C.A. 130 millions)
REGION DE STRASBOURG

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE
35 ans - E.C.P., X, A.M., H.E.C., ...
désirant orienter sa carrière vers des
responsabilités de développement et de commercialisation
à un niveau élevé.

Après formation le candidat sera nommé Directeur du Marketing et prendra successivement la responsabilité du contrôle et de l'animation du service commercial, de la détermination de la politique commerciale, de l'évolution des produits.

Une personnalité dynamique manifestant des qualités de Dirigeant sera ultérieurement promue membre de la Direction.

Quelques années d'expérience industrielle et bonnes connaissances linguistiques indispensables.

Cette filiale, à Direction jeune et très dynamique, est première dans sa branche à l'exportation et bénéficie d'une avance technologique maintenue avec vigilance.

Importantes possibilités de carrière pour candidat de valeur.

Les personnes intéressées par ce poste d'avenir sont priées d'écrire dès maintenant avec CV manuscrit, photo et prétentions ss référence 2082.

CORT 65, avenue Kléber. PARIS (16e)

les candidats pouvant être reçus le 16 août par un Directeur de la CORT connaissant parfaitement la Société — Discrétion totale assurée.

SOCIETE DE TRANSFORMATION
FILIALE IMPORTANTE DU GROUPE
PECHINEY-UGINE-KUHLMANN
recherche pour
SES USINES DE PROVINCE

JEUNES INGÉNIEURS DE PRODUCTION

— Formation grande Ecole (MINES, CENTRALE, A. et M., P.C.I. CHIMIE/PARIS ou I.P.G.).
— Débutant ou possédant déjà une expérience industrielle.
— Désireux de faire carrière de métallurgiste dans une grande unité de production.

Ecrire avec C.V., photo, prétentions, no 4.621, LEVI-TOURNAY, 5, cité Pigalle, 75009 Paris q. tr.

Importante Société, filiale d'un groupe pétrolier international,
C.A. 100 millions, recherche

RESPONSABLE LANCEMENT ORDONNANCEMENT APPROVISIONNEMENT

Directement rattaché au Directeur de Production. Il sera chargé d'organiser le service (12 personnes au total) et de mettre au point des méthodes communes, puis d'en assurer la bonne marche

Ce poste conviendrait à un Ingénieur ayant déjà l'expérience d'une fonction similaire dans une Société traitant de nombreuses références.
Votre lieu de travail : la Bretagne.

sélé CEGOS étudiera votre dossier sous référence M. 3.247.
Discrétion totale garantie.
33, quai Gallieni, 92153 Suresnes.

USINE DE VILLERS-ÉCALLES — B — GROUPE DES SYSTÈMES

CHEF QUALITÉ DES SYSTÈMES

Ce poste conviendrait à un Ingénieur Electronicien actif, ambitieux et coopératif.

4 à 5 ans d'expérience en Etudes ou Développement ou de contrôle de Calculateurs ou terminaux électroniques sont demandés.

Anglais parlé et écrit indispensable.

Le Groupe des Systèmes de l'usine assure l'étude et la production de Terminaux.

Envoyer C.V. avec photo, indiquant prétentions, à G. RICHARD, Directeur des Relations Industrielles S.A. BURROUGHS, Etude et Production en séries de machines à calculer et terminaux, VILLERS-ECALLES, 76360 BARENTIN. Discrétion assurée.
Réponse et retour photo sont garantis.

Pour animer et développer son service formation
La Chambre régionale de commerce « Centre »
recrute
RESPONSAB. DE FORMATION
Expérience exigée si possible dans organisme similaire.
Adr. C.V. 29, rue Ch.-Sanglier, 45000 Orléans.
Réponse assurée

IMPORTANTE INDUSTRIE
CHIMIQUE et ELECTROCHIMIQUE
Est de la France
offre situations stables et d'avenir à

1) dans son bureau d'études à
JEUNE INGÉNIEUR
A.M. ou similaire
débutant ou ayant quelques années d'expérience.
(Référ. 5.984)

2) dans son serv. Recherches à
JEUNES INGÉNIEURS CHIMISTES
EPCI, ESCI ou similaire
(Référ. 5.985)

Postes disponibles immédiatement ou entrées en fonctions selon négociation.

Il sera répondu à tte lettre man. accompagnée C.V. dét. adress. à
B.E.O. 3, rue de Téhéran, 75008 PARIS.
en rappelant référence du poste.

Expert de compagnies
INCENDIE ET MULTIRISQUES
recherche collaborateur de haut niveau, France Sud. Ecrire à PAIN, parc de Gallion, rue Racine, 78220 VIROFLAY.

COMPTOIR DE BOIS
DANIEL SABRE
recherche pour son département Négoce - Bois et dérivés
UN CONTROLEUR DE GESTION
âgé de 30 ans minimum et pouvant justifier d'une expérience réelle dans un poste similaire.
Il devra, en liaison directe avec le responsable de ce départ. :
— Procéder à la tenue et à l'analyse des documents comptables de base (tableau de bord, statistiques commerciales...) ;
— Assurer la liaison avec le service informatique ;
— Organiser et diriger le travail du personnel administratif.
Envoyer C.V. et prétentions au siège de la société :
928, av. du Loiret, 45160 Olivet.
Tél. : (38) 66-34-48

Importante Sté région OUEST
RECHERCHE INGENIEUR
grdes écoles (préf. SUP ELEC), ayant minimum 3 ans d'expérience professionnelle pour étude et fabrication de circuits électriques et électroniques destinés à l'industrie nucléaire.
Ecrire Agence Havas N° 363 BREST 29 N.

La Direction départementale de l'Equipement du Maine-et-Loire recherche
TECHNICIEN haut niveau ou **INGENIEUR** ou **ARCHITECTE** URBANISTE
pr études urbanisme et transports au sein du groupe d'études et programmation. Expér. profess. souh. Résid. : Angers. Adr. candidat., C.V. et prét., à Direction départementale de l'Equipement du Maine-et-Loire, Cité administrative 49043 ANGERS Cedex

---

IMPORTANTE SOCIETE
GRENOBLE
recherche
INGÉNIEUR
Ayant des connaissances et une bonne expérience dans l'application de la mécanique des fluides aux machines et circuits industriels.

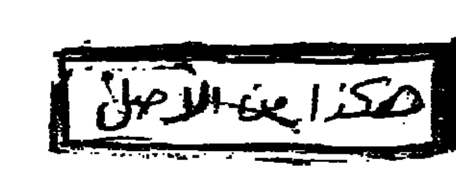
Des connaissances et techniques de l'industrie papetière seraient souhaitables.

Cet Ingénieur exercera son activité, qui comporte des responsabilités techniques et commerciales, au sein d'une équipe s'occupant de traitement d'eau déminéralisation-ingéniérie en papeterie.

Déplacements fréquents.
Disponibilité rapide.

Adresser curric. vitae détaillé à no 62.228, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris (1er) q. tr.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.



offres d'emploi

Wir sind ein deutsches Untemehmen mit 1 500 Mitarbeite in vier Werken, das sich in 50 Jahren stetigen Aufstiegs durch die Qualität und Vielseitigkeit unserer Produkte auf dem Gebiet der Holz-, Kunststoff- und Metallverarbeitung einen Namen gemacht hat.

Wir suchen den Leiter unserer selbständigen Verkaufsniederlassung in Paris, der als

DIRECTEUR COMMERCIAL

verantwortlich die Geschäfte unseres Unternehmens in Frankreich abwickeln wird. Es geht uns um einen stark verkaufsorientierten Herrn mit der Fähigkeit, auf Geschäftsleitungsebene zu verhandeln und mit einer mehrjährigen Praxis des Verkaufs-Innen- und -Aussendienstes.

Voraussetzung sind die Beherrschung der deutschen und französischen Sprache sowie eine gute Kenntnis des französischen Marktes, vorzugsweise der Möbelindustrie.

Die Dotierung entspricht dem Verantwortungsbereich.

Bewerbungen erbitten wir à nº 8.865, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens. — 75427 PARIS (9e), qui transmettra.

ingénieur technico-commercial

Nous fabriquons des produits d'automatismes. Ils sont déjà adoptés dans plusieurs secteurs de l'industrie et nous désirons en faire la promotion auprès de clients potentiels, qu'ils soient français ou européens.

Ingénieurs ESE, IEG, ... familiarisés avec ce type de produits, et qui désirez VENDRE, nous vous proposons de participer à leur commercialisation au sein d'un département de création récente et en pleine expansion, appartenant à l'un des premiers constructeurs français de matériel électrique et électronique.

Lieu de travail : banlieue Sud de Paris.

Si cette perspective vous intéresse, écrivez rapidement sous référence 74 M à EUREQUIP que nous avons chargé de ce recrutement.



EUREQUIP
40, Av. du Président Wilson, 75116 Paris



Large French engineering firm seeks

EXPERIENCED TECHNICAL TRANSLATORS

To work on a free lance basis.
Mother tongue english or american (specify).
Send C.V. to S. MAZILLIER under ref. 24
72, rue Regnault - PARIS-13e.

ingénieur commercial

Filiale d'un important constructeur électrique français, nous avons créé récemment un département spécialisé dans le développement, la fabrication et la commercialisation de produits d'automatismes.

Nous recherchons un ingénieur confirmé, ayant une bonne connaissance des automatismes et ayant déjà exercé des responsabilités commerciales.

Il lui faudra mettre en œuvre une politique de promotion de produits déjà connus sur le marché mais destinés à une clientèle plus élargie en France et à l'Etranger.

Lieu de travail : banlieue Sud de Paris.

Si cette perspective vous intéresse, écrivez-nous sous référence 73 M à EUREQUIP que nous avons chargé de ce recrutement.



EUREQUIP
40, av. du Président Wilson, 75116 Paris

Le Groupe des HOTELS CONCORDE

Chiffre d'affaires 100.000.000 F
Effectif 2.000 personnes

RECHERCHE pour PARIS - Porte des Ternes

un AUDIT EXPÉRIMENTÉ

30 ans mini., initiatives, responsabilité

Capable de créer le poste d'AUDIT INTERNE dans un groupe diversifié en pleine expansion.
Ce poste évolutif est en liaison directe avec la Direction Générale du Groupe.

60.000 F +

Adresser curriculum-vitae, photo et prétentions à J.M. BLEUZE, SOCIETE DES HOTELS CONCORDE, 58, bd Gouvion-St-Cyr, PARIS-17e. Réponse assurée.

BANQUE PRIVEE

liée à un groupe de premier plan recherche

UN CADRE

possédant une bonne connaissance et une expérience des opérations bancaires avec l'étranger.

Ecrire avec curriculum vitae sous référence nº 83 820, PUBLICITE ROGER BLEY, 101, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

offres d'emploi

Une Société mondialement connue recherche pour son département MARKETING

UN CHEF DE GROUPE PRODUITS

- Il sera responsable de l'animation d'une équipe de plusieurs Chefs de produits ainsi que de la gestion des budgets publicitaires et promotionnels de son groupe.
- Rapportant ou responsable devant le Directeur de Marketing, il sera chargé de la mise en œuvre et de l'application du plan du marketing à court et moyen terme.
- Le poste requiert une expérience de plusieurs années en tant que Chef de produits et une capacité affirmée de meneur d'hommes.
- Anglais nécessaire. Age 30 ans minimum.

Envoyer lettre manuscrite avec C.V., photo et prétentions sous nº 61.929,
CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

FONCTION PERSONNEL

La Société est un groupe industriel National (C.A. : 1 milliard 1/2 de francs) au premier rang dans son secteur d'activité.

Notre réussite est fondée sur la priorité que nous donnons au choix et à la promotion des hommes.

Nous offrons à un jeune cadre (Psycho. Sciences-Po, Sup de C.) la possibilité de démarrer sa carrière dans notre Direction du Personnel (PARIS).

Au départ, il lui sera confié des missions de recrutement (Cadres et Techniciens) où il pourra acquérir une bonne maîtrise de l'entretien d'appréciation et une connaissance élargie des fonctions de l'Entreprise ; ce qui lui sera nécessaire pour évoluer.

Adresser C.V. et photo sous référ. 7.105 à ORGANISATION et PUBLICITE
2, r. Marengo, 75001 Paris, qui transmettra.

Gouvernement ILE MAURICE recherche

SOCIOLOGUE

pour programme de reconstruction rurale. Services requis dans les plus brefs délais.

Pr de plus amples informations, s'adresser à l'Ambassade de l'île Maurice, 68, bd de Courcelles, Paris-17e. Tél. : 227-30-19 - 227-34-33

Au sein de son département

COMPTABILITE FINANCIERE

3M

propose différents postes de

COMPTABLES et AIDES-COMPTABLES

Orientation vers les différ. groupes (import, comptabil. générale, fournisseurs, etc.) conseillée en fonction du profil des candidats.

Postes stables av. nombrx avant. socx=13e mois, participation, prime de vacances, mutuelle, rest. d'entreprise, clubs sportifs, etc.

Décentralisation prévue à CERGY-PONTOISE fin 1976.

Tél. pr rdez-vs au 203-10-15, poste 961, ou écrire ss réf. 83/M 135, bd Sérurier, 75019 PARIS.

IBM EUROPE

urgently seeks

BUDGET ANALYST
(Minimum age 25)

2 year's experience at least in a similar position and an excellent knowledge of English are required.

Write with C.V. and photograph to :

Personnel Services
8-10, Cité du Retiro,
75008 PARIS.

ETABLISSEMENT PUBLIC rech. pour 15 OCTOBRE 1974 :

TECHNICIEN SUPERIEUR

chargé de l'examen des problèmes de traitement des eaux usées des collectivités publiques.

— Libéré des obligations milit. ;
— Ayant si possible une bonne conneiss. en matière d'épuration des eaux usées domestiques, et de toute façon une certaine expérience professionnelle ;
— Esprit critique développé ;
— Qualité de rédacteur ;
— Bonne présentation et goût des contacts humains ;
— Acceptant des déplacements fréquents (permis de conduire indispensable).

Ecr. nº 8.870, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Banque de tout premier plan recherche

DIRECTEUR

pour son siège social
Age minimum : 33 ans
5 années d'expérience
Anglais confirmé.
Le poste s'adresse à un candidat ayant une bonne pratique des divers types d'opérations financières et boursières.
Adresser un C.V. détaillé et une lettre manuscr. de candidature à nº 870, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

STATISTICIEN

— Pour animer équipe (4 pers. : 1 stat., 1 aide-stat., 1 analyste progr., 1 codif.) d'exploitation statistique.
— Pour développement d'expérimentations et d'enquêtes.
Connaissances utiles statistiques Fortran + quelques années d'expérience.

Adress. C.V. + lettre manuscr. sous référence 9.164 M. à : C.R.P.O. 105, av. Victor-Hugo, 75116 Paris.

IMPORTANTE SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX travaillant pour l'industrie du pétrole recherche pour son département OFF SHORE

INGÉNIEURS
GRANDES ECOLES

minimum 35 ans, pour postes d'INGENIEURS D'AFFAIRES
Responsables de la gestion technique et financière des contrats de constructions avec clientèle internationale.
Une bonne connaissance de l'anglais est exigée.
Les postes sont à pourvoir au siège de la société à Paris-8e.

Envoyer lettre de candidature manuscrite, C.V. et photo (ret.) nº 83.393, Publicité Roger Bley, 101, r. Réaumur, 75002 Paris, q.t.

PREMIER CONSTRUCTEUR FRANÇAIS DE PESAGE

TESTUT

recrute pour sa division ETUDES ET RECHERCHES installée ds ses nouveaux locaux d'IVRY-SUR-SEINE

CHEF DE BUREAU DES ETUDES MECANIQUES

Profil du candidat :
Diplôme de construction en mécanique de précision, complété de certificats de mathématiques et de physique générale.

Expérience :
Plusieurs années de bureau d'études, complétées de connaissances en métrologie.

Adr. C.V. manuscrit, références, prétentions et photo, à nº 60.615
CONTESSE PUBLICITE
20, av. de l'Opéra, Paris-1er q.tr.

Service de Calcul
Sciences humaines C.N.R.S.
recherche

INGENIEUR

(Doctorat 3e cycle ou diplômé grande école).
Expérience professionnelle : statistiques, informatique, pour maintenance et promotion de programmes statistiques et assistance à utilisateurs.
S'adr. 54, bd Raspail, Paris-6e. Tél. : 222-23-49, poste 203.

SOCIETE D'ETUDES CIRCULATION EN PLEINE EXPANSION rech.

JEUNE

ASSISTANT (TE) D'ÉTUDES

pour calculs scientifiques, organisation d'enquêtes.
Format. souh. : BAC. SCIENT. + évent. un ou 2 a. étud. supér. EXCE. POSSIBIL. AVANCEMT.
Adr. C.V. et prét., Me Bouet, 9, r. Alfred-de-Vigny, Paris-8e.

Direction départementale de l'équipement recherche

UN INGENIEUR E.T.P.

dans une cellule d'études et de travaux neufs concernant l'assainissement.
Zone de travail : départ. de Seine-Saint-Denis.
Bonnes connaissances au niveau des études d'assainissement.
SALAIRE : 3.500 F ENVIRON SUIVANT REFERENCES.
Téléphoner pour rendez-vous à M. Adrover. Tél. : 875-69-00.

INFIRMIERES D.E. JOUR
PANSEURS (EUSES) B.O.
AIDES-SOIGNANTES JOUR
SAGE-FEMME

Possibilité logement clinique Brétigny-sur-Orge. 2, rue de Montlhéry (91). 490-35-90.

offres d'emploi

ingénieur débutant électronicien

Paris banlieue Sud

Filiale d'un important constructeur électrique français, nous avons créé récemment un département spécialisé dans le développement, la fabrication et la commercialisation de produits d'automatismes.

Nous offrons à un ingénieur (ESE, IEG, ...) spécialisé si possible en électronique rapide, la possibilité de s'intégrer à notre service technique, assurant le développement des produits.

Si cette perspective vous intéresse, écrivez sous référence 75 M, à EUREQUIP que nous avons chargé de l'examen des candidatures.



EUREQUIP
40, av. du Président Wilson, 75116 Paris

DIRECTEUR COMMERCIAL

Une importante Société de signalisation routière d'un effectif de 200 personnes qui a son siège dans la région parisienne recherche un Cadre Commercial, diplômé ou ayant le niveau H.E.C., E.S.S.E.C., E.S.C.P. Cette Société a une clientèle d'administrations, de villes et d'industries privées, elle souhaite que l'intéressé ait une expérience de 5 à 10 ans.

Dans un premier temps, environ 2 ans, ce cadre dirigera le département vente et fournitures pour se familiariser avec la clientèle, les marchés et pour faire la preuve au sein de l'Entreprise de ses capacités. Ensuite il prendra la Direction effective de tout le Service commercial. La taille de l'Entreprise ne permet malheureusement pas une reconversion si ce plan de carrière ne peut être réalisé. Le candidat devra donc dès à présent avoir le profil d'un Directeur Commercial.

Ecrire à CEPIAD
2, rue Joseph-Sansbœu. — 75008 PARIS.

Société multinationale div. semi-conducteurs rech. ingénieurs technico-commerciaux.
Tél. : 253-31-39, poste 218.

Impte Sté de construction de maisons individuelles recherche ds le cadre de son expansion

INGENIEURS DE TRAVAUX

ayant une expérience antérieure réussie d'animateur et de gestionnaire au sein d'une entreprise.
Après période de formation aux méthodes de la société, il leur sera confié la responsabilité complète d'agences de travaux existantes et à créer.

Env. C.V. détaillé au nº 1209 SWEERTS BP 269, 75424 PARIS CEDEX 09, qui transmettra.

Laboratoire de l'Embranchement à 92-La Garenne cherche, pour dir. de laboratoire d'analyses, médecin ou pharmacien qualifié P.V.T. autorisé pour une longue durée.
Téléph. le matin à 292-09-13.

Sté FLASH rech. COMPTABLE 2 échel. et comptable 1er échel. Lib. de suite ou se présenter 14, r. des Volontaires, Paris-15e.

IMPORTANTE COMPAGNIE D'ASSURANCES recherche pour son SERVICE DE GERANCE IMMOBILIERE HOMME ayant PRATIQUE DES PROBLEMES DE GESTION ET DE CONTENTIEUX IMMOBILIERS.
Ecrire avec C.V. et prétentions à nº 6.607, PUBLIPRESS, 31, boulevard Bonne-Nouvelle, 75082 PARIS CEDEX 02.

BELL ET HOWELL
Division Instrument électroniq.
DEPARTEM. INFORMATIQ.
recherche

INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Au sein d'une équipe existante, spécialiste des problèmes de saisie pour marketing et vente de périphériques élaborés à clientèle française et aux représentants européens.

Très bonne expérience de la vente et très bon niveau angl. parlé et écrit sont indispensab.

Base : RUNGIS. Voiture Sté déplacements fréquents. Salaire en rapport.

Env. C.V. en anglais, photo et prétent. à BELL et HOWELL, Service du Personnel, 32, rue F.-Pelloutier, 92110 CLICHY.

Cabinet commiss. aux comptes recrute collaborateurs début. ou confirmés. Stage expert compt. assur. Tél. 260-38-68.

Pour expansion de notre service affrètement « DRY CARGO », nous recherchons

UN ASSISTANT

de nationalité française préfér.
TRANSPORTS S.A.
57, r. Grimaldi, M.-C. MONACO

CABINET IMMOBILIER en pleine expansion rech. pour BANLIEUE OUEST

1 NEGOCIATEUR
SERVICE PAVILLONS
1 NEGOCIATEUR
SERVICE LOCATIONS
1 VENDEUR

POUR BUREAU DE VENTE CONSTRUCTIONS NEUVES
— Réf. professionn. exigées ;
— Voiture indispensable ;
— Libre immédiatement.
Ecr. avec C.V. à nº 76.079, I.P.F., 12, r. de l'Isly, Paris-8e.

EATON MANIL S.A.
filiale de la Sté américaine EATON Co
recherche pour PARIS

1) ANALYSTE PROGRAMMEUR

Expérience G.A.P. II cartes pour mise en œuvre I.B.M. 3, connaissant, si possible, les applications de gestion, de production, en vue développement ultérieur du Service.

2) OPERATEUR CONFIRME

ayant l'expérience de l'exploitation d'un ordinateur.
Adr. C.V. détaillé et prétent. à EATON MANIL S.A., M. Courtehoux, 3, av. Bertie-Albrecht, PARIS (8e).

MEDECIN DU TRAVAIL

Temps partiel. Centre fixe.
Adres. candidature et C.V. au Service Médical DANZAS, 20, av. Poniatowski, Paris (12e).

IMPORTANTE STE
recherche
INGENIEUR

Formation Ecole des Transports ou équivalente pour poste : CHEF D'EXPLOITATION de centres de transports. Age minimum 35 ans.
Ecrire à Nº 92604, BLEU, 17, r. Lebel, 94 Vincennes, q. tr.

ORGANISME PARA-PUBLIC PARIS-14e, recherche

TECHNICIEN FORMATEUR

de formation technique ou scientifique. Niveau maîtrise, ayant si possible déjà travaillé en milieu industriel. Expérience formation adultes indispensable. Déplacements fréquents.
Adr. C.V. et prét. av. photo (ref.) s./Nº 5816 à PRO MULTIS, 47, r. des Tournelles, Paris-3e, qui transmettra.

emplois féminins



DIRECTEUR
FILIALES FRANCE ET GRANDE-BRETAGNE
d'un holding français
Me DAUMESNIL
recherche :

SECRETAIRE
BILINGUE ANGLAIS

30 ans minimum
Expér., sténodactylo

Pour poste comportant initiatives et responsabilités

Sam. libre - Avant. sociaux

Tél. pour rendez-vous 267-15-02, ou écrire sous référence 2302
SEREP 43, rue Lisbonne PARIS (8e)

SECRETAIRE GENERAL recherche

COLLABORATRICE
DIRECTE
sténodactylo
pour gestion dossiers sinistres

ASSURANCES RESPONSABILITES DECENNALES

Poste important convenant à personne aimant responsabilités et initiatives.

Ecr. avec réf., C.V. et prét.,
COIGNET
Bâtiment et Travaux publics
11, avenue Myron-T.-Herric,
75008 PARIS.

CADRE DE DIRECTION d'un groupe important retraite et prévoyance recherche

SECRETAIRE-STENODACTYLO

titulaire BAC ou B.T.S. ou secrétariat médical, etc.
Situation stable.
Sem. 5 jours. Avant. sociaux. Restaurant libre-serv. 727-13-89.

STE INTERNATIONALE quartier BOURSE cherche pour Secrétaire général

SECRETAIRE de direction

— Ayant solides expériences des dossiers financiers à l'exportation pour assurer leurs suivis ;
— Parlant et écrivant anglais et espagnol pour relations avec filiales ;
— Ordonnée.
Rémunération intéressante.
Adr. C.V. + photo (retournée) et prétentions, à IRO Engineering Gestion 83, rue Montmartre, 75002 Paris

offres d'emploi

La Cie de Construction Mécanique

SULZER

PARIS (14e)

recherche pour son SERVICE FINANCIER

UN COLLABORATEUR

Pour assurer :
- la gestion de trésorerie en valeurs ;
- la surveillance des conditions de banque ;
- les prévisions de trésorerie à court terme.

Ce poste conviendrait à un candidat ayant acquis une expérience confirmée dans une banque ou dans une entreprise industrielle.

Adresser C.V. détaillé à C.C.M. - SULZER, 51, bd Brune, Paris-14e, Cedex 59 - 75300 Paris Brune.

GROUPE FRANCAIS DE TAILLE INTERNATIONALE
recherche

Jeune CADRE

de formation générale, minimum 25 ans.
Large ouverture de carrière en FRANCE ou à l'étranger.
ÉTUDES SOUHAITÉES :
- H.E.C. - Sciences Économiques - Sciences Politiques, complétées par formation américaine.

Écrire avec CV et prét. sous réf. 1101 à :
Pierre LICHAU S.A.
50, allée J.Jaurès - 31000 TOULOUSE.
qui transmettra.

demandes d'emploi

Dolmetscherin - übersetzerin
französisch - deutsch - englisch
20 Jahre Auslandserfahrung sucht feste Stellung als

SEKRETARIN

16tes oder 8tes arrondissement
3.400 - frei vom 1-8-1974
Zuschriften bitte an.
No 887, « le Monde », Publ.
5, rue des Italiens, 75427 PARIS-9e.

MONSIEUR 26 ANS, dégagé O.M., Maths Sup., Licence de Maths, 2 a. d'exp. dans l'Enseignement, cherche carrière dans l'industrie. Examine toutes propositions. Ecrire : HAVAS Cannes 9167/06.

J.F. 27 ans, capacitaire en Droit, expér. 7 ans Secrétariat (Sces personnel Achats - Fabrication commercial ; 1 an monitrice-démonstratrice sur ordinateur), étudie toutes propositions offrant responsabilités, initiatives, contacts à tous niveaux. Ecr. nº 72.789, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

Secrét. sténodactylo., début. Notions angl.-allem., ch. poste stable. Libre de suite. Ecrire : Mme D. CHEVREAU, 16, rue C.-Pelletan, 92120 Montrouge. (Intérim s'abstenir.)

Directeur ccial, 49 ans, solide expér. export., biens équipt et produits gde diffusion. Anglais, allem. courant, bnes connaiss. espagn., habitudes voyage. Disp. mi-août, cherche poste Paris - Province. Ecr. nº T 58.819, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e, q.t.

CCSP Spécial. Gens de maison, exc. référ. - 265-11-99 - 265-40-38.

Cadre 31 a., dipl. Univers., Ecole Sup. Comm., parl. angl., arabe, ital., exp. 4 a. ens. et entr., ch. poste respons. gest., marketing. Ecr. nº 871, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

SIX ANS DE TERRAIN OUTRE-MER ANCIEN EXPERT ASSOCIE PNUD, OCDE, FAO PLANIFICATION REGIONALE ETUDES PROSPECTIVES EVALUATION DE PROJETS GEOMORPHOLOGIE APPLIQUEE AMENAGEMENT TERRITOIRE ACCEPTERAIT TOUT TRAVAIL REQUERANT RESPONSABILITES. LOCALISATION INDIFFERENTE.
Ecrire : BECKERS L.-J. Baldar 3 B-4110 Flémalle BELGIQUE.

J.F. lic. histoire, maîtrise, lic. histoire de l'art, 1 an bibliothécaire lycée, cherche poste enseignante rentrée sept., rég. paris. Ecr. : A. BARRIER, à Flacey par Ruffey-les-Echirey 21490.

F. 31 a. Parf. bil. all.-franç., sténo 2 lang., not. angl., cherche poste secrétaire pour septembre. 2.700 × 13. Ecr. nº 881 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

H. 32 a. Conseiller de Direction (Organisation et Informatique) 10 a. actic. prof., rech. pl. de conseil, de Dir. Gén. ou Dir. dép. Informat. ou Bur. Etude. Ec E.T.S., 10 bis, pl. Clichy, qui transmettra. - LAM. 19-65.

Anglaise, 18, ch. empl. centre ou sud France jusqu'en septembre, tte offre considérée (enseigner l'anglais, au pair, etc.), parle français. Libre immédiatement. S. BEAUCLAIR, 22 Saumarez Street, St Peter Port, Guernesey, C. I.

INGENIEUR CIVIL Franç., it., ang., 9 a. form. Bur. Et. et Entr. TP et Bât. Fr. et étr., ch. poste resp. Dépl. possib. Ecr. nº 867, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

GARDE-MALADE ch. poste jour, nuit ou 24 hres. 737-13-48

Jeune femme, 25 ans, lettres supérieures, LIC. LETTRES CLASSIQUES, 3 ANS EXPER. DS L'ENSEIGNEMENT, CH. CARRIERE + DYNAMIQUE. EXAMINE TOUTES PROPOSITIONS. ECR. HAVAS CANNES 9168/06.

28 a., lib. O.M., liv. Sc. Eco. + D.E.S. bnes connaiss. compt. et contrôle de gestion. Expér. prof., 1 a. ens. sup., sens com. et goût de l'organis. Etud. toute proposition. Ecr. nº 862, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F. cherche place stable. Agent administratif. - Dipl. angl. Ecr. nº 883 « le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

JE SOUHAITE ASSISTER

DIRECTEUR COMMERCIAL OU FINANCIER

et devenir RESPONSABLE dans votre entreprise. J.H. 28 ans, D.E.S. Scienc. Eco., 4 ans d'exp. profess. (planificat., budgets).
Ecr. nº 884, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F. Franç., lic. allemand. Depuis 13 a., traductrice serv. presse en Allemagne, allemand, anglais, bnes connaiss. espagn., notions italien, ch. sit. intéress. responsabilité. Ecr. Nº 8871, « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

J.F. scandinave, 26 a., maître es lettres lang., ling et sciences politiques. Franç., angl., suéd. et finnois, expér. enseign., traduct., publicité, ch. poste préf. dans édit. ou enseign. Lib. 1er oct. Ecr. Nº T 58.898, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

traductions

Traduction Japonais-Français. Tél. 307-93-14.

cours et leçons

Maths Leç. part., rattrap. rap. LOU. 84-97

représent. offre

Société SEVRES recherche pour promotion horloges industrielles marque mondialement connue

UN VENDEUR

Très dynamique, capable contacts hauts niveaux. Formation assurée. Salaire élevé. Voiture fournie. Avantages sociaux.
Ecrire sous référence 852 TEKELEC, B.P. nº 2, 92310 Sèvres, ou tél. 626-02-35, Mme PETIT.

autos-vente

A112
TOUS MODELES DISPONIBLES
LEASING
PARTICULIER
GARAGE DES PATRIARCHES
CONCESSIONNAIRE
AUTOBIANCHI
11 RUE MIRBEL PARIS 5e
TEL. 336.38.35

P.-D.G. vend S.M. 1973 peu roulé, climatisée, intér. cuir, coul. sable métallisée, glaces teintées, injection électronique. Crédit possible. Reprise éventuelle. M. Savalier, 81-76-90, Avignon.

Cause départ inopiné 30-7-74, Cadre étrang. vd Coupé 2800 CS BMW, gris métal., int. drap bleu 1969, ét. excel. Argus — 20 %. M. Pourtale, le mat. 224-72-32, l'après-midi 508-01-34.

PEUGEOT 74

Encore qques modèles 74

104 304 - 504, prix exceptionn. Garantie totale.

ETS NEUBAUER

227, boulevard Anatole-France, SAINT-DENIS
TEL. : 243-02-43
Métro : MAIRIE-SAINT-OUEN.

SPORTS

TENNIS

La France, éliminée de la Coupe Davis

L'importance du point du double

Ainsi, voilà la France éliminée de la Coupe Davis. La Roumanie, qui a finalement gagné la rencontre par trois victoires à deux, sera donc opposée en fin de semaine à l'Italie, laquelle a elle-même défait la Suède.

Je n'épiloguerai pas longtemps sur les deux derniers matches disputés lundi à Bucarest. François Jauffret jouant nettement moins bien que le premier jour, mais assurant son point avec autorité, a battu Toma Ovici en quatre sets, et Pierre Barthès a été un adversaire idéal pour Ilie Nastase qui, retrouvant quelque peu sa virtuosité, n'a eu aucun mal à l'emporter en trois sets secs, devant un public comblé d'aise et devenu enfin chaleureux — ça se comprend — pour les Français.

Une fois encore, sans accabler davantage Barthès, héros malheureux de la rencontre, constatons que le point du double aura fait la décision. Si l'Italie a pu enlever à Stockholm son dur match contre la Suède, c'est que la paire Panatta-Bertolucci a réussi à terrasser chez eux Borg et Bengtsson, une équipe qui s'entendait pourtant d'une manière dix fois plus « amicale » que celle des frères ennemis Nastase-Tiriac.

Mais voilà vingt ans qu'il semble impossible à la France d'aligner une bonne équipe de double : exactement depuis la retraite de Marcel Bernard, qui fut notre plus grand champion à l'époque et se révéla précocement, avant la guerre, comme partenaire de Borotra.

Le pivot de la rencontre

Sans vouloir passer pour une vieille barbe, je rappellerai quand même que les fameux mousquetaires de l'âge héroïque n'auraient pas obtenu leurs succès fracassants en Coupe Davis s'ils n'avaient disposé, non pas d'une, mais de deux équipes — et quelles équipes — habituées à *toujours* jouer ensemble : Borotra-Lacoste et Cochet-Brugnon (à eux quatre, cinq fois champions de Wimbledon en double).

Car c'est le bienfait de cette coupe Davis, si bien conçue par son créateur et tant méprisée, aujourd'hui, par les professionnels aux raquettes en dollars : le match de double y est honoré comme pivot de la rencontre.

Les Australiens, qui sont le peuple le plus féru de tennis au monde, ont gardé le goût du jeu à quatre, de même que les Anglais qui, à Wimbledon, mettent en vedette les matches du double qui sont suivis, avec un intérêt passionné sur ce Centre Court glorieux, où le duc d'York, futur George VI, disputa, un jour mémorable, une partie de double aux côtés du major Kingscote.

Comment aujourdhui les organisateurs de Roland-Garros auraient-ils l'estomac de reléguer des matches de simple sur le court n° 2 ou le court A, pour donner la place d'honneur sur le central à un double hommes ? Il me revient cependant en mémoire un match extraordinaire qui y opposa, autrefois, notre excellente paire Martin-Lejeay-Lesleur à l'équipe reine australienne Crawford - Quist et dont chaque point nous faisait sauter sur nos banquettes...

Les « pros » du W.C.T. se sont bien aperçus de l'intérêt des foules pour le jeu par équipe où la compétition, très souvent, est plus intense et qui a l'avantage, pour les spectateurs de passage, de présenter quatre champions à la fois sur le court : ils ont organisé, récemment à Montréal, un championnat du monde de double hommes. C'est l'équipe sud-africaine bien connue, Hewitt-McMillan, qui l'a emporté (sur Newcombe-Davidson).

Hewitt et McMillan, qui gagnèrent les Internationaux de France en 1972, sont des joueurs spectaculaires : Hewitt, avec son crâne chauve et son exécrable caractère, McMillan avec sa casquette blanche et sa placidité à toute épreuve. Mais en simple, ils ne sont pas aussi forts qu'en double, où c'est un régal de les voir se compléter sur le court. Les deux hommes sont d'ailleurs tellement forts qu'ils ont toutes les chances cette année, malgré les manifestations contre l'« apartheid », de remporter la finale de la Coupe Davis, grâce au point du double !

Un des moments les plus émouvants, pour moi, de la journée du double, à Bucarest, fut un geste presque inaperçu des spectateurs. Jauffret et Barthès étaient au filet, écrasant tour à tour les lobs que leur envoyaient inlassablement Nastase et Tiriac. Le dernier smash fut enfin frappé gagnant par Barthès, et Jauffret, tourné vers son partenaire, lui caressa la joue. Car il y a aussi dans le jeu d'équipe cette vertu majeure qu'est la fraternité d'armes.

Quand Jauffret et Barthès lui-même se seront retirés des compétitions, on s'apercevra, en France, que la botte de notre première série est d'une insigne faiblesse. Au contact des « pros », Dominguez, Goven, Proisy, ont perdu la prime fraîcheur de la jeunesse, et ils font des performances en dents de scie.

A l'horizon, je ne vois que Jean-François Caujolle (vingt et un ans), qui a donné du fil à retordre à Borg en Internationaux en juin, à s'affirmer comme un espoir authentique. On aurait d'ailleurs pu fort bien le sélectionner pour Bucarest. Mais, de même qu'une hirondelle ne fait pas le printemps, il faut au moins être deux pour reverdir nos chances dans la Coupe Davis.

OLIVIER MERLIN.

Cyclisme

Tour de l'Avenir

LA FORMULE « OPEN » EST FAVORABLE AUX AMATEURS

Le Tour de l'Avenir, qui se déroulait du 10 au 21 juillet, parallèlement au Tour de France et qui empruntait quelques-uns des mêmes obstacles, dont le Tourmalet, s'est terminé par la victoire du jeune Espagnol Enrique Martinez, âgé de vingt et un ans. Un succès complet, puisque le coureur madrilène a remporté aussi le maillot vert du classement par points et le combiné qui représente la synthèse des différentes disciplines.

Créé en 1961 le Tour de l'Avenir est, avec la Course de la paix, la plus importante épreuve par étapes internationale réservée aux amateurs ; elle a pour but de rechercher les talents nouveaux et de préparer les meilleurs d'entre eux au professionnalisme. On lui doit notamment la découverte de l'Italien Felice Gimondi, qui s'imposa en 1964 et qui devait enlever le Tour de France l'année suivante.

Cette fois, le Tour de l'Avenir innovait en introduisant la formule « open », déjà expérimentée cette année à l'occasion de Paris-Nice. Mais les jeunes professionnels français qui affrontaient les amateurs espagnols, polonais, autrichiens et italiens ont été dominés. Leurs représentants les plus remarqués étant Guitard, classé seizième, et Jean-Louis Danguillaume (le frère de Jean-Pierre), vainqueur d'une étape

Le Tour de l'Avenir, qui méritait une plus large audience, a probablement souffert de la concurrence du grand Tour. Les organisateurs étudient l'éventualité d'un changement de dates, lequel ferait surgir d'autres problèmes lors de l'élaboration du calendrier. — J. A

ESCRIME

DANS LA TRADITION HONGROISE

De notre envoyé spécial

Grenoble. — Déçus et presque catastrophes au soir du 19 juillet où, pour la deuxième fois seulement depuis vingt-cinq ans, aucun de leurs sabreurs n'était parvenu en finale des championnats du monde, les Hongrois savouraient leur revanche, trois jours plus tard, après l'épreuve de fleuret féminin, au terme de laquelle leurs représentantes, Ildiko Bobis, Ildiko Schwarczenberger et Maria Szolnoki prenaient respectivement la première, la deuxième et la quatrième place après avoir longtemps pu espérer devancer toutes trois les Soviétiques Gilazova, Kniazeva et Siderova qui partageaient avec elles les places de finalistes.

Devant l'ennui engendré par le trop grand nombre d'assauts entre coéquipiers et la supériorite rapidement manifestée par les Hongroises en finale, le tournoi de fleuret féminin valut surtout par ses demi-finales. Pour n'avoir pas su conserver toute leur lucidité pendant leurs assauts, les Françaises Marie-Chantal Demaille, qui menait pourtant trois touches à zéro contre la Hongroise Szolnoki avant de s'incliner 4 à 3, et Brigitte Dumont, trop pressée d'en finir et habilement contrée, firent le jeu des Soviétiques et surtout de la Hongrie.

La continuité dans les performances de ce pays de douze millions d'habitants est d'autant plus remarquable que l'on y recense aujourd'hui guère plus de deux mille escrimeurs de compétition, dont quelques centaines seulement de fleurettistes. Les succès accumulés depuis plusieurs décennies et l'enseignement obligatoire du sabre, arme traditionnelle des Magyars depuis plus d'un siècle dans les écoles militaires assurent à l'escrime hongroise une pratique de qualité et des maîtres d'armes attachés au maintien des traditions. — G. A.

D'un sport à l'autre...

NATATION. — *Au cours des championnats nationaux qui ont eu lieu à Regensbourg, l'Allemand de l'Ouest Peter Nocke a réalisé 52 sec. 28/100 sur 100 mètres nage libre, deuxième performance mondiale de l'année. Le meilleur temps revient au Soviétique Vladimir Bure en 52 sec. 1/10, et, pour sa part, Michel Rousseau est en quatrième position avec 52 sec. 46/100.*

ALPINISME. — *L'expédition française au mont Everest a connu samedi une première difficulté, n'ayant pas trouvé suffisamment de porteurs pour acheminer ses 14 tonnes de matériel. L'expédition, dirigée par M. Gérard Devouassoux, de Chamonix, a dû retarder de quatre jours son départ de Khatmandou, qui n'aura lieu que mercredi.*

On avait prévu que quatre cent cinquante porteurs achemineraient le matériel jusqu'au camp de base. Les intermédiaires népalais ont déclaré qu'ils ne pouvaient même pas réunir la moitié de ce nombre, la plupart des porteurs étant actuellement occupés à des transplantations de riz. Ils devraient être libérés mercredi. — (A.P.)

Le gouvernement néo-zélandais interdit la visite des équipes sud-africaines

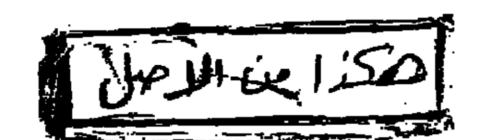
De notre correspondant

Canberra. — Le premier ministre néo-zélandais, M. Norman Kirk, vient de décider d'interdire la visite de toute équipe sportive sud-africaine sélectionnée sur des bases raciales. « *Le gouvernement est opposé à l'entrée d'équipes sud-africaines jusqu'à ce qu'il ait une preuve irréfutable que la ségrégation raciale n'est plus en vigueur dans le sport de ce pays* », a-t-il déclaré.

En Nouvelle-Zélande, où les matches de rugby sont suivis avec une ferveur quasi religieuse, les pressions gouvernementales pour interdire la tournée des Alls Blacks, l'équipe nationale, en Afrique du Sud, avaient suscité une grande controverse. M. Kirk a été critiqué aussi pour avoir autorisé la visite d'une équipe ougandaise, choisie en fonction de critères raciaux, alors qu'il a interdit celle des Sud-Africains. Il a répondu en disant qu'« *il existe une discrimination raciale dans de nombreux pays, mais qu'en Afrique du Sud seulement le gouvernement s'oppose à la tolérance raciale et a adopté officiellement une politique de discrimination, et ce depuis longtemps* ». La décision de M. Kirk a d'autant plus d'importance que les All Blacks et les Springboks sud-africains comptent parmi les meilleures équipes du monde.

Pour M. Kirk, la politique néo-zélandaise doit être le reflet de sa population et de ses valeurs. « *La question des relations entre races est une des plus cruciales. Dans notre société multiraciale, la loi comme la pratique font que nous ne devons tolérer aucune forme de discrimination. J'estime qu'il doit en être ainsi non seulement en fonction de notre politique intérieure, mais aussi parce que la politique raciale d'un autre gouvernement peut menacer l'harmonie de notre propre société.* »

KENNETH RANDALL.



La vie de la région parisienne

Sur le front de la chlorophylle

DE NOUVEAU L'A-86

Les voisins de Nanterre craignent d'être mis devant le fait accompli

L'ENQUETE publique actuellement en cours à Nanterre (Hauts-de-Seine) pour l'acquisition des derniers terrains nécessaires à l'autoroute A-86 — cette grande rocade circulaire qui doit décongestionner Paris — fait l'effet d'un coup de pied dans une fourmilière. De multiples associations de défense et les élus locaux de l'ouest parisien protestent.

Ils considèrent d'abord que mener une enquête en période de vacances est contraire à l'esprit même de ces consultations qui devraient permettre aux citoyens de s'exprimer (« le Monde » du 13 juillet).

Passant au fond de l'affaire, ils remettent en cause le tracé de la A-86 à travers Nanterre. Les maires de huit communes (Viroflay, Meudon, Vaucresson, Garches, Ville-d'Avray, la Celle-Saint-Cloud, Rueil et Marnes-la-Coquette) viennent ainsi de renouveler leur « opposition irréductible » à cet itinéraire et s'élèvent contre l'acquisition des terrains. « Cela confirme, dit leur porte-parole, M. Gérard Martin, maire de Viroflay, que le projet de la A-86 sur les villes et les forêts de nos communes n'est pas abandonné. » Pourtant, rappellent-ils, M. Olivier Guichard, en avril 1973, M. Pierre Messmer, en mars 1974 et M. Robert Galley, en juin 1974, ont successivement promis de le bloquer définitivement.

On pourrait s'étonner de la vigueur de ces réactions. L'enquête publique ne concerne que le tracé de la rocade à travers Nanterre et non à travers la commune des protestataires. En fait, l'émotion des édiles s'explique mieux si l'on étudie la carte du secteur. Pour que le A-86 ne tranche pas dans le vif des forêts de l'ouest parisien — comme cela a été admis officiellement, — il faudrait qu'à Nanterre elle soit détournée vers l'ouest par la A-14, future radiale qui doit relier la Défense à Orgeval. Selon le contre-projet des associations et des édiles, la A-86 contournerait ainsi Versailles par derrière et reprendrait ensuite son chemin dans le sud de Paris. Or le tronçon de l'autoroute actuellement projeté pénètre dans Nanterre, traverse la A-14 et aboutit au pont de Chatou.

Si cette portion de voie se réalise, soutiennent non sans raison les opposants, le flot des véhicules se trouvera bloqué à Rueil. Alors les ingénieurs de l'équipement n'auront aucune peine à démontrer que, sous peine d'absurdes embouteillages, il est indispensable de prolonger le double ruban de béton entre Rueil et Viroflay. Ils auront eux-mêmes créé les conditions de l'irréparable. « Devant l'opposition des populations, disent les responsables d'associations, l'administration n'a nullement désarmé. Elle adopte simplement la tactique du salami : elle procède tranche par tranche. »

Autoroutes en service
Tracé réalisé ou en cours
en construction
Projet abandonné
Contre-projet

La tactique du salami

Il est vrai que M. Maurice Doublet, préfet de la région parisienne, a rappelé récemment que le tracé de la A-86 sur Nanterre avait été déclaré d'utilité publique dès 1970. Selon lui, « on n'attend plus que le feu vert des financiers » pour le mettre en chantier. Il a également souligné que le conseil restreint des ministres du 6 septembre 1973 avait défini la grande rocade comme « la priorité des priorités ». Cette prise de position catégorique n'est pas faite pour calmer les esprits. En effet, la A-86 n'est pas contestée que dans l'ouest. Entre Stains et Saint-Denis, au nord, entre Créteil et La Croix-de-Berny, au sud-est, elle agite les élus locaux qui s'émeuvent des atteintes portées à leur environnement. Il y a quelques jours, c'est le comité de défense de Fresnes-Antony (mille huit cents personnes) qui s'est manifesté à son tour. Il a refusé les six variantes proposées par l'équipement. Pour éviter le bruit, la pollution et la coupure de la ville en deux, ce comité demande que l'autoroute soit réalisée en souterrain, dans la traversée de Fresnes.

Décidément, si tous les grands projets d'autoroutes urbaines doivent être réexaminés, comme l'a promis le président de la République, la malheureuse A-86 devrait l'être « en priorité ».

MARC AMBROISE-RENDU.

PORTRAIT

LIEUTENANT DE LOUVETERIE DANS L'ESSONNE

Protéger les animaux contre les hommes

LE loup n'y est plus. Reste le lieutenant de louveterie. « Autrefois, *résume M. Jean-Louis Rohaut, lieutenant dans l'Essonne*, nous protégions les hommes des loups ; aujourd'hui, nous protégeons les animaux des hommes. »

Le capitulaire signé par Charlemagne en l'an 813 vouait le lieutenant de louveterie à la destruction des loups, qui, l'hiver, s'enhardissaient jusqu'à attaquer les troupeaux et quelquefois les humains. La diffusion des armes à feu, la démocratisation de la chasse, après la Révolution, et les primes (arrêté du 1er Germinal, an X : 30 francs pour une louve pleine, 20 francs pour un loup et 10 francs pour un louveteau) parvinrent à exterminer la race entre 1850 et 1880.

La loi du 9 juillet 1971 « tendant à adapter le corps des lieutenants de louveterie à l'économie moderne » *a tenu compte de cette évolution. Elle confie à ces officiers la destruction des animaux comme les sangliers, les renards ou les cervidés, lorsqu'ils commettent des dégâts dans les cultures. Les lieutenants sont nommés à titre bénévole pour trois ans par le préfet sur proposition du directeur départemental de l'agriculture et après avis du président de la Fédération départementale des chasseurs.*

Pour devenir lieutenant de louveterie, il faut être Français, jouir de ses droits civiques, justifier de son aptitude physique et de sa compétence cynégétique, résider dans le département et détenir un permis de chasse depuis cinq ans. Il est, en outre, obligatoire d'entretenir, à ses frais, quatre chiens courants pour le sanglier ou le renard, ou deux chiens de déterrage. Ainsi, M. Rohaut, qui habite Etampes, est un vieux veneur, habitué de la forêt d'Orléans. Il sait « faire le pied » *et* « rembucher » *(localiser) un animal. Il commence son troisième mandat de lieutenant avec la même fierté d'être détenteur de la plus vieille charge de France.*

Chaque dimanche, il enfourche son vélomoteur, et de Bièvres à Méréville, de Sainte-Geneviève-des-Bois à Dourdan, il s'en va écouter ses informateurs et recevoir les doléances des agriculteurs. De temps en temps, M. Rohaut organise une « battue administrative », *ordonnée par le préfet, pour trucider quelques sangliers ayant mis à mal pommes de terre ou maïs. Le gibier est parfois insolite; ainsi, il y a cinq ans, dans la région d'Arpajon deux bœufs en rupture de longe chargeaient tous ceux qu'ils rencontraient. Il fallut trois jours de quête à cheval pour découvrir leur remise et plus de neuf balles pour abattre l'un d'eux, qui s'obstinait à attaquer.*

Manœuvres louches

Cette tâche de destruction ne sourit guère à M. Rohaut. D'abord parce que les plaintes des agriculteurs sont rarement fondées : en sept ans, il n'a relevé que deux dégâts réels, et pour l'année 1972, 30 000 francs d'indemnité seulement ont été alloués pour des dommages causés par le gibier.

Ensuite, il faut éliminer les demandes de battues qui n'ont pas d'autre but que de chasser en dehors des temps réglementaires ou d'ennuyer un voisin. M. Rohaut agit donc discrètement pour apaiser les esprits. Il refuse parfois de prêter la main à des manœuvres louches, comme aux étangs de Saclay, où l'on prétendait que sévissait des judelles et des cols-verts.

« Notre rôle, *conclut-il*, est plutôt de renvoyer les animaux là où ils ne causent pas de dégâts, c'est-à-dire dans les massifs forestiers de Fontainebleau et de Rambouillet. » *Il s'agit aussi d'éduquer les hommes qui méconnaissent le monde animal. Il faut expliquer à un exploitant qui réclame la tête de deux animaux de passage sur ses terres que les empreintes prouvent qu'il s'agit d'un vieux cerf et de son écuyer et non de deux sangliers, comme il le craignait.*

La situation a évolué favorablement dans l'Essonne ; le lièvre et la perdrix abondent ; le sanglier et le chevreuil sont plus nombreux. M. Rohaut attribue ce renouveau de la faune au fait que les chasses sont aujourd'hui mieux tenues. Il voit avec faveur un examen précédant la délivrance du permis de chasse : on ne porte pas un fusil n'importe comment ; on ne tire pas n'importe quoi ; on ne chasse pas n'importe où. Qui mieux que les lieutenants de louveterie pourrait mettre en œuvre cette pédagogie plus efficace que toute répression ?

ALAIN FAUJAS.

LA PLACE DES VOSGES A L'OMBRE DES TILLEULS

LES ormes de la place des Vosges, à Paris dans le quatrième arrondissement, sont malades. Et on ne parvient pas à les soigner, indique le préfet de Paris en réponse à l'inquiétude exprimée par Mme Monique Garnier-Lançon, conseiller U.D.R. de la capitale.

« Pour permettre une rénovation d'ensemble de la place des Vosges qui interviendra à l'issue des études en cours, tous les ormes devront être abattus. Le tilleul sera utilisé comme essence de remplacement », précise encore M. Verdier. C'est dire que l'aménagement d'un jardin à la française, qui avait été envisagé en même temps qu'un projet de parc de stationnement souterrain, est abandonné. Un jardin à la française aurait certes permis de dégager la vue d'ensemble du bel ordonnancement de la place... Mais les habitants du quartier, qui ne disposent pas d'autre square à proximité de chez eux, ont justement fait valoir qu'ils n'auraient plus d'ombre pour leurs promenades.

Saisira-t-on l'occasion d'abattre les grilles du jardin après avoir fermé à la circulation automobile les voies qui l'entourent, au moins sur trois côtés ?

Après la disparition des abattoirs de Vaugirard

HUIT HECTARES DE TERRAINS LIBRES DANS LE 15e ARRONDISSEMENT

LES abattoirs de Vaugirard, dans le 15e arrondissement, vont disparaître. Lorsque, en 1965, l'Etat a élaboré un plan national qui préconisait la concentration des établissements d'abattage, il n'a pas souhaité les conserver. Le conseil de Paris, qui avait à décider s'ils disparaîtraient immédiatement ou si on les conserverait jusqu'en 1977, a choisi la seconde solution.

Déjà, le transfert dans la partie est des installations d'abattage des bœufs et des moutons va libérer 3 hectares et demi de terrain qui, provisoirement, vont se transformer en espaces libres : terrain d'aventure pour les enfants, de jeux pour les boulistes, de sport, jardin de repos pour les vieillards.

Les élus ont, d'autre part, demandé au préfet un projet d'aménagement de ces terrains pour novembre 1974. Ils ont, dès à présent, souhaité que le coefficient d'occupation des sols soit abaissé à 1,5 dans ce périmètre pour éviter les opérations immobilières spéculatives.

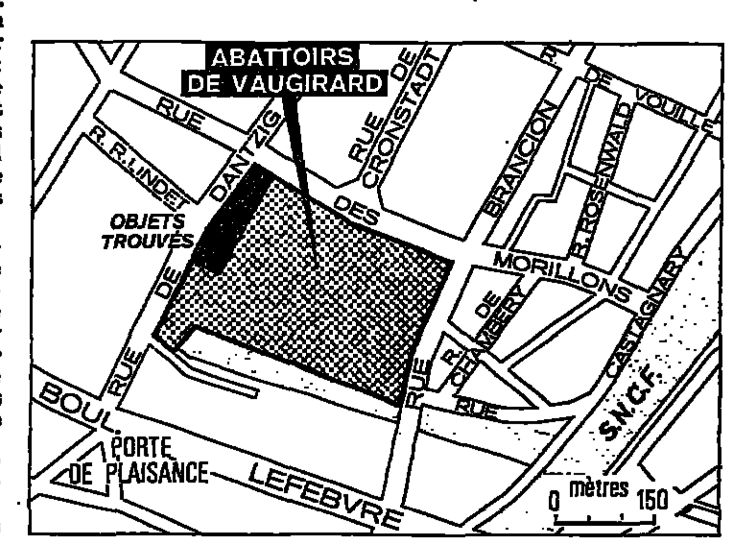
Mais que se passera-t-il en 1977 ? Que peut-on faire en effet de 8 hectares au cœur de Paris ? Deux mille H.L.M., sans doute, mais la pénurie de transports en commun fait obstacle à leur construction dans ce quartier : la seule ligne de métro, située à 500 mètres, est difficilement accessible, et les quatre lignes d'autobus ont déjà bien du mal à assurer le trafic actuel. D'autre part, la population est déjà très dense.

En revanche, le 15e arrondissement détient la lanterne rouge de la capitale pour les haltes-garderies et pour les crèches, il dispute cette dernière place au 18e pour les espaces verts : le square Saint-Lambert et la plaine de Vaugirard sont en effet éloignés des abattoirs. Certes, on espère que les 13 hectares de terrains que Citroën doit abandonner le long de la Seine viendront aider à combler les besoins en chlorophylle du quartier. Mais dans combien de temps ?

Aussi, plusieurs suggestions ont-elles été faites qui visent toutes à aménager le terrain libéré par les abattoirs pour le bien du plus grand nombre. Pourquoi ne pas planter un grand jardin et, le long de la rue des Morillons, installer une crèche et deux haltes-garderies ? Ou encore bâtir autour d'un espace vert quelques logements pour des travailleurs, qui n'auraient pas à emprunter les transports en commun. Un foyer pour les étudiants en médecine, par exemple (quelques minutes de marche à pied suffisent pour joindre les hôpitaux et les C.H.U. de Vaugirard, Saint-Michel, Saint-Joseph ou Broussais), un foyer d'accueil qui répondrait sans doute aux besoins du « service de la main-d'œuvre immigrée » de la rue de Vaugirard ; une « cité artisanale » ?... Certains ont suggéré de construire une dalle sur la ligne de la Petite Ceinture, comme on l'a fait le long de la rue des Arbustes, et d'y réserver un passage pour piétons, à l'intention notamment des habitants du boulevard Lefebvre. Un parking pourrait être construit en sous-sol de la dalle. Dans le marché aux chevaux, espace agréable qui flanque la rue Brancion, les boutiques nécessaires au quartier pourraient s'installer.

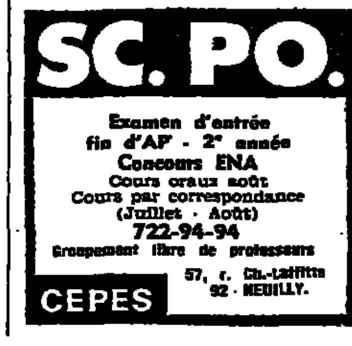
On a aussi formé le projet d'un palais des sports de dix mille places qui aurait il est vrai l'inconvénient de « dévorer » 2 hectares environ de terrain ou d'un grand hôtel destiné à accueillir les visiteurs du parc des Expositions, situé à la porte de Versailles, mais a-t-on encore besoin d'un grand hôtel à Paris ?

Cette « rénovation » n'a sans doute pas l'importance de celle des Halles ou de la faculté des sciences. Elle reste importante et doit être surveillée de près car de la façon dont elle sera menée dépend en grande partie l'équilibre de ce nouveau quartier de l'Ouest parisien.



Construits de 1894 à 1897 par l'architecte Moreau, sur un ancien lieu-dit « les Morillons », visités par Félix Faure en 1897, les abattoirs de Vaugirard ont été en 1901 spécialisés en partie dans l'abattage des chevaux.

Les abattoirs avaient donné leur marque au quartier : tout autour des cafés aux noms évocateurs accueillent les employés en blouses blanches tachées de sang : le « Pied de mouton », le « Bélier d'argent », le « Trotteur », le « Veau d'or ». Le long de la rue Brancion s'était installé un marché aux chevaux.



Une ville et ses reflets

(Suite de la première page.)

Comme l'écrit M.-P. Fouchet, le *mot d'ordre « vite, vite », qui nous* terrorise aujourd'hui, dans la capitale, fait que *nous* ne vivons plus, *mais que nous « vitons ».*

Et cela suffit pour détruire l'ambiance d'une ville qui, contrairement à d'autres, ne se « jette » pas sur vous pour vous éblouir, mais attend que vous la découvriez par le rêve et la flânerie.

Que d'images alors sous la plume de Max-Pol Fouchet pour traduire le charme insaisissable, mais qu'il cerne si bien, de ces rues anciennes ou populaires, qui « sont » un peu plus Paris que les autres, c'est-à-dire que les vides quartiers luxueux. Le poète nous ouvre les yeux sur les coins préservés, dont nous avons oublié la saveur, tant la vie moderne les a rétrécis, tels les îlots qui semblent trop lointains pour qu'on y accoste. Là, pourtant, existe encore l'inattendu : les petites rues, les petits métiers, les petites maisons de guingois d'où sourd le charme du révolu. Les pages sur les Halles, par exemple, la grande époque des garçons bouchers aux tabliers sanglants, des filles qui les « raccolaient », des bistrots qui vivaient grâce à tout ce monde.

Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Cette photo bizarre de deux filles dévorant des sandwiches devant la vitrine d'un fabricant de pièges à rats : *les rats étranglés s'y étagent* sur plusieurs mètres, mais cela ne coupe pas l'appétit des deux *belles...*

Il n'y a pas que ces quartiers, car *subsistent* encore, disséminés dans la ville, les enseignes, les maisons avec leurs atlantes, les inscriptions. Les photos prennent alors la relève du texte (car il ne s'agit pas, heureusement, d'un exercice de décalcomanie) et apparaissent alors les mille et un aspects inconnus : *toutes ces* choses qui sont ou trop hautes ou trop basses pour que nous les *remarquions* : les photographies de R. Doisneau nous permettent de constater que nous ne sommes pas encore, heureusement, dans une métropole de l'an 2000.

D'autant moins que ce Paris du passé n'est pas objet de musée : il vit et fait *revivre certaines jeunesses, certaines nostalgies.* M.-P. Fouchet évoque Mme Désirée, une crémière du temps de son enfance (les pages qu'il consacre à sa... poitrine ne manquent pas de vigueur »).

Et le Paris d'hier aussitôt bouge, grouille, sent : les édicules et les fontaines Wallace n'étaient pas les éléments les moins riches (assertions de L.-P. Forgue à l'appui) de ce folklore.

Mais le texte de M.-P. Fouchet ne se limite pas aux évocations *juteuses, cocasses ou mélancoliques* : en quittant le Paris diurne pour aborder celui de la nuit, il quitte *aussi le « parigot », le « pittoresque », pour pénétrer dans* les profondeurs de notre sensibilité.

Nous y sommes alors sur les traces des poètes, des suicidés, des solitaires ! Le Paris nocturne — ses fantasmagories — appartient aux Nerval, Baudelaire, Rimbaud... Mais pourquoi les citer tous ? A leurs frères et sœurs inconnus, à nous que M.-P. Fouchet guide, comme Virgile jadis guida quelqu'un vers les cercles toujours plus étroits de cette angoisse moderne qu'est une ville la nuit, qu'est Paris la nuit.

Toutes ces pages m'ont fait oublier tant d'autres pages ! A vous de les *découvrir* (fût-ce cet inimaginable cimetière de statues de la Ville de Paris). Pourquoi continuer : les mots de Max-Pol Fouchet, le murmure des poètes, la ronde des solitaires, que voilent ou découvrent les photos, vous initieront tellement mieux à la redécouverte d'une ville qui voudrait sauver son âme et qui s'appelle encore Paris.

BORIS SCHREIBER.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

TRANSPORTS

L'avenir de l'Aérotrain

Après l'abandon du projet de ligne d'Aérotrain entre la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) et le quartier d'affaires de la Défense (Hauts-de-Seine), les entreprises du groupement industriel chargé de sa réalisation — notamment Jeumont-Schneider — s'étonnent, dans un communiqué, du recul des pouvoirs publics. « Le choix de cette desserte a été d'ordre gouvernemental... Le groupement industriel avait pris le risque d'assumer complètement cette opération en s'engageant sur un prix global forfaitaire », *écrivent-elles.* « Les services d'études et de recherches des sociétés du groupement industriel avaient suffisamment avancé leurs travaux pour que celui-ci puisse affirmer aujourd'hui que les solutions étaient assez élaborées pour mener à bien l'opération et assumer, en connaissance de cause, la totalité des risques correspondants. » *Cette prise de position, venue après d'autres favorables à l'Aérotrain, indique-t-elle qu'une solution de rechange pourrait être trouvée par le gouvernement ?*

POINT DE VUE

Une technique qu'il faut défendre

Par NICOLAS PICCINEDU (*)

Supprimer le projet de liaison Cergy-Pontoise-la Défense par l'Aérotrain est une chose, renoncer définitivement à développer cette technologie nouvelle en est une autre. Or, hélas ! aux yeux de l'opinion publique et dans la pratique les deux choses semblent liées. Mais au-delà d'une querelle d'intérêt local ou d'un calcul d'opportunité politique et économique à court terme — un conflit d'intérêt entre la C.G.E. et Jeumont-Schneider ne semble pas étranger à la décision prise — ne laisse-t-on s'échapper une chance pour l'industrie française dans un domaine d'avenir, qui est celui des transports terrestres collectifs à grande vitesse ?

Certes, la liaison retenue pour la création d'une ligne d'Aérotrain suburbain était à juste titre fortement contestable, tant du point de vue de l'adéquation de ce mode nouveau au problème spécifique de transport entre Cergy et la Défense qu'au niveau du déséquilibre dans le développement socio-économique de l'Ouest parisien qu'il aurait contribué à aggraver. Il est clair que l'Aérotrain suburbain aurait rendu de grands services si le choix du gouvernement Messmer s'était porté sur une liaison Nord-Sud entre Orly et Roissy en correspondance avec le métro express régional. Toutefois, il est vrai que le système de propulsion d'un Aérotrain pour les dessertes suburbaines n'était pas au point. Il devait l'être sous peu, les recherches ayant progressé depuis l'engagement qu'avait pris M. Messmer, en février dernier, de faire réaliser la ligne.

Mais le grand intérêt de l'Aérotrain réside dans son application à des liaisons interurbaines (de l'ordre de 150 km à 400 km) pour lesquelles la rapidité et surtout la fréquence du système lui permet d'être préféré à l'avion ou au train (l'Aérotrain interurbain peut atteindre 350 à 400 km/h).

Tout d'abord, l'Aérotrain interurbain évite les problèmes liés à la saturation de l'espace aérien, d'accessibilité aux centres des villes. En plus, la souplesse et l'économie d'exploitation du système le rendent particulièrement attractif pour une certaine plage de trafic : de cinq mille à vingt mille passagers par jour et par sens.

D'ailleurs, les spécialistes étrangers des transports ne s'y étaient pas trompés et certains avaient manifesté leur vif intérêt pour l'Aérotrain en vue de son utilisation sur des liaisons actuellement assurées par des « ponts aériens » comme, par exemple, Rio-Sao-Paulo ou Turin-Milan. Aux Etats-Unis, une société — la ROHR Corporation — a déjà acheté la licence et s'apprête à développer le système Aérotrain. Il est donc clair que l'Aérotrain interurbain aurait eu un champ d'application bien spécifique là où peu de systèmes seraient susceptibles de le concurrencer valablement. Il aurait donc été normal que le gouvernement favorise efficacement la recherche appliquée pour cet Aérotrain interurbain en décidant peut-être d'abandonner Cergy-Pontoise-la Défense, mais, en contrepartie, d'appliquer, en accord avec la S.N.C.F., le système Aérotrain à d'autres liaisons entre deux ou trois villes françaises pour lesquelles ce mode de transport serait judicieux, c'est-à-dire des villes distantes de 150 à 400 kilomètres et ayant un trafic de l'ordre de cinq mille à vingt mille passagers par jour et par sens.

Récupérée par l'étranger

De plus, une telle orientation aurait été dans le sens de la récente décision prise à la suite de la crise de l'énergie de créer des liaisons rapides par transport en commun entre grandes métropoles. En outre, elle aurait pu efficacement aider à mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire. En Allemagne, par exemple, l'inflation dans le développement des liaisons aériennes intervilles cache, en fait, une inadéquation entre l'offre et la demande; certaines lignes relèvent bien d'une desserte par avion, mais d'autres devraient s'effectuer par transport terrestre à grande vitesse. Les Allemands développent d'ailleurs des systèmes concurrents de l'Aérotrain en s'appuyant sur une technologie magnétique, coûteuse et qui est loin d'être au point. L'Aérotrain interurbain « marche » sur coussin d'air, comme tout Aérotrain : il est propulsé en rase campagne par un réacteur d'avion. Un silencieux très efficace avait été mis au point, et l'arrivée dans les villes devait se faire avec une propulsion auxiliaire également silencieuse.

Malheureusement, il est possible que l'abandon du projet Aérotrain sur la ligne Cergy-Pontoise-la Défense mette un terme aux recherches et au développement en France d'une technologie nouvelle, originale et d'avenir. Pour des raisons psychologiques d'abord, puisque l'opinion publique assimile l'Aérotrain au système suburbain de Cergy-la Défense qui lui, certes, n'était pas au point. Pour des raisons pratiques ensuite, car la recherche de technologies nouvelles de pointe en matière de transport ne peut se concevoir que si elle est subventionnée par l'Etat et si de sérieuses espérances de marché peuvent être escomptées. Il serait navrant que la technique Aérotrain appliquée à des liaisons interurbaines soit « récupérée » à l'étranger et que l'effort de recherche engagé par l'Etat soit ainsi perdu.

(*) Ingénieur-économiste des transports.

Après l'accord de Fos

VERS UN MEILLEUR CLIMAT SOCIAL DANS LES PORTS FRANÇAIS

L'accord entre les dockers marseillais et la société sidérurgique Solmer, à Fos, signé et rendu public lundi 22 juillet, met fin à un conflit qui durait depuis un an, entraînant de graves perturbations dans le trafic des ports français.

Cet accord, qui entrera en vigueur le 15 octobre, est un compromis entre la position des dockers, qui voulaient le respect des principes de la loi de 1947, et celle de Solmer, qui exigeait, pour que la marche de l'usine se fasse sans accrocs, un régime de travail particulier.

Selon ce texte, les dockers (contremaîtres, chefs d'équipe, conducteurs d'engins, dockers « alternants ») pourront effectuer les travaux d'acconage et de saisissage des produits dans les cales des navires, jusqu'ici réservés à du personnel de l'entreprise. En contrepartie, ce personnel sera permanent ou quasi permanent, selon les catégories professionnelles.

Les dockers employés au déchargement des bateaux minéraliers ou au chargement des navires de produits finis seront embauchés pour trente-neuf semaines par une société qui va être créée, la SOMARSID (Société marseillaise pour la sidérurgie). Ils constitueront des équipes de quarante-quatre personnes. Le travail s'effectuera en « postes de huit heures ». Les salaires nets des dockers ont été fixés à 2 850 F par mois environ.

Une clause importante de l'accord, signé pour trois ans et renouvelable, mentionne que les dockers travaillant à Solmer s'engagent à ne pas participer à des conflits sociaux autres que ceux qui surgiraient éventuellement entre la SOMARSID et eux.

A PROPOS DE...

La formation professionnelle des élus locaux

MAIRES A TOUT FAIRE

A partir de la rentrée 1974, les élus locaux pourront suivre un enseignement particulier. Il leur sera dispensé, pour commencer, par deux universités, celle de Paris-I et celle de Lyon-III, en collaboration avec celle de Saint-Etienne, en attendant que l'expérience puisse être étendue — dès 1976, espère-t-on — à toute la France.

Ainsi va se concrétiser l'une des dispositions de la convention des communes rurales adoptée en février dernier à Beaune, lors du congrès de la Fédération nationale des maires de France, qui décida alors la création d'universités permanentes des élus locaux. Cette nécessité, sinon ce désir de s'instruire, a pour origine — et M. Etienne Furtos, président de la Fédération nationale des maires de France, qui présentait récemment à Saint-Etienne cette innovation, ne le cache pas — le triste drame de Saint-Laurent-du-Pont, qui valut au maire de cette commune M. Pierre Perrin, d'être condamné pour homicide et blessures par imprudence. Depuis ce jour, les maires de France ont en effet découvert qu'ils devaient tout savoir et qu'il ne suffisait pas, pour exercer leurs fonctions, d'être de braves hommes doués seulement de bon sens. Beaucoup en furent même terrifiés, qui pensaient jusque-là que la seule sanction qu'ils encouraient était celle de leurs électeurs.

Le coup de semonce donné par le tribunal puis par la cour d'appel de Lyon a donc porté ses fruits. Passé le temps des manifestations et des pétitions, on a compris dans les mairies qu'il convenait de tirer les conséquences de la décision des juges exigeant du maire de « *connaître parfaitement tous les pouvoirs qu'il a pourtant le devoir impérieux d'exercer* ».

Bigamie et affichage

Cependant, cette formation qui va donc être dispensée par l'Université, avec possibilité de l'obtention d'un diplôme, ne se limitera pas au seul domaine des calamités et catastrophes. Les autres tâches des maires, des secrétaires de mairie ou des conseillers municipaux sont innombrables. Elles concernent les attroupements comme les baignades, la bigamie comme les débits de boissons, le cadastre comme la chasse ou la pêche, le camping comme les cimetières, les chemins ruraux comme les permis de construire, l'outrage public à la pudeur comme l'exhumation, les foires et marchés comme les résidences secondaires, le défaut d'éclairage comme les fêtes, jeux et spectacles publics, l'état civil comme l'affichage. Et l'énumération est loin d'être exhaustive.

De plus en plus aussi, le maire et ses adjoints ont à jouer des rôles de gestionnaires, tels de véritables chefs d'entreprise. Aussi bien, le programme d'initiation et de perfectionnement au droit et à la gestion des collectivités locales proposé par l'université de Lyon-3 apparaîtra-t-il vaste et peut-être même rébarbatif, car rien n'y sera négligé : rapport entre les finances locales et la vie économique et sociale ; préparation, vote, examen et contrôle du budget ; contributions directes, taxes, subventions, emprunts, dépenses obligatoires, transfert de charges, etc. Il s'y ajoutera tout ce qui peut être encore utile à connaître sur les rapports entre le préfet, le conseil général et les commissions départementales, sur la réforme régionale, sur les districts, sur les grands services publics, sur l'aménagement du territoire et, bien entendu, l'urbanisme.

Dans la lettre que la Fédération nationale des maires de France vient d'adresser à ses membres pour leur annoncer la bonne nouvelle, il est écrit : « *Nous pensons que c'est une chance formidable pour les élus locaux de pouvoir profiter de cet enseignement, qui devrait leur permettre de partir mieux armés pour la bataille qu'ils auront à livrer pour le service de leur commune et le bien-être de la population dont ils sont responsables.* »

Mais, pour de nombreux responsables de commune, cet enseignement pourrait être aussi une occasion de ne plus avoir, dans l'avenir, à se sentir en état d'infériorité par rapport à des élus nationaux qui, lorsqu'ils sont en visite, parlent si bien de tout qu'on ne peut guère faire autre chose que les écouter et les applaudir, même si l'on n'a pas toujours tout compris. Et puis, à tout prendre, être un maire diplômé ne sera-ce pas là, pour une réélection, un argument de poids ?

JEAN-MARC THEOLLEYRE.

MODE

TOUJOURS DE L'AMPLEUR

Les tons naturels de beige et de gris dominent dans les premières présentations d'hiver des couturiers, suivis de verts, de rouges, fumés et de bleus.

L'ampleur des manteaux, des capes et des houppelandes demande certes pas mal de tissu, mais ces vêtements ne se déforment pas et permettent d'ajouter une veste ou un chandail aux premiers froids.

Les couturiers exportent leur prêt-à-porter, le font fabriquer sous licence dans le monde entier et accroissent sans cesse leurs activités. Pierre Cardin crée de tout, jusqu'aux papiers peints et aux cafetières électriques. Christian Dior vient de réorganiser ses divers secteurs de prêt-à-porter, désormais placés entièrement sous la direction de Marc Bohan. Pierre Balmain sort de sa coquille avec des contrats à Singapour et à Hongkong avant de relancer ses lignes pour hommes. Nina Ricci ajoute à sa griffe une très belle ligne de tricots dessinés par Jacques Le Brigant.

● CARDIN : tout au mouvement.

Pierre Cardin semble hésiter pour sa silhouette entre le tubulaire et l'ampleur très ronde. Ses plus beaux manteaux et ses capes tombent comme des burnous parfois sur des ensembles à culotte de zouave, froncés ou plissés sur un genre de guêtres en même tissu dans des tweeds bicolores. Sa silhouette évolue autour d'un chandail long ou d'une casaque étirée sur une jupe droite, froncée ou à godets, qu'il présente pour toutes les heures du jour.

Ses robes sont assez variées, mais droites, avec des chemises à taille haute descendant jusque sous le mollet en jerseys imprimés, tandis que les modèles de crépuscule en crêpe de soie de tons doux sont travaillés de surpiqûres à effets de taille basse aux hanches et à l'ourlet. Les robes du soir font contraster le velours noir et l'organdi de soie à volants, formant collerettes ou effets de tabliers. Le même thème est repris en transparence de dentelles et de crêpe en fourreaux, spectaculaires.

● SCHERRER : houppelandes et dentelles.

Jean-Louis Scherrer, très en verve, propose une garde-robe en pelures d'oignon, se composant pour le jour de capes, de manteaux ou d'imperméables sur des tailleurs à veste contrastée, de chemisiers et de jupes à godets portés avec des feutres basculés, un rien tyroliens. Il est un des rares à ne pas succomber à la vogue des bottes qu'on voit partout, et il préfère beaux mocassins ou escarpins.

Mais le couturier de Mme Valéry Giscard d'Estaing est surtout connu pour ses robes de fin de journée et du soir. Il les aime vaporeuses, avec des corsages chemisiers très décolletés, sur une taille fine, avec une jupe froncée ou à plis, à l'ourlet découvrant la cheville. C'est très joli en crêpe de soie uni ou imprimé ou en dentelles de tons sobres et doux, ainsi qu'en or ou en noir.

Des modèles à casaque et à grand pyjama blousent à la taille et descendent dans une note shéhérazade, surtout en lamés imprimés de fleurs sur fond blanc.

● DIOR : palette de portraitiste.

Marc Bohan, chez Christian Dior, alterne les unis et les imprimés dans une palette merveilleuse. Au moment où la mode rallonge, il propose astucieusement de nouvelles vestes trois-quarts en gabardine de tons neutres, souvent bordées de fourrures, sur des robes ou des tailleurs pour le jour, et en fourrure couleur de vitraux pour le soir. A l'inverse, les imperméables fourrés en taffetas de soie aux tons de fruits et de fleurs, et des capes froncées sur un empiècement s'arrêtent sous le mollet. Les manteaux de Bohan sont droits ou taillés comme de grandes chemises et ceinturés.

Ses plus jolies silhouettes de crépuscule se créent autour d'un corsage chemisier très chancré, mais à grandes manches kaftan qui donnent du mouvement à la marche, en crêpe Georgette, en façonné de soie, en mousseline de tons pêche ou abricot, en beige rosé, en bleu de Chine, en vert doux, marron ou noir. Quelques tailleurs droits de velours noir, prune ou marine sont adoucis par de belles blouses à grand col bordé de dentelles. Je leur en préfère d'autres à jupe en forme au-dessus de la cheville, comme la plupart des robes du soir.

● VENET : pèlerines et grands manteaux.

Philippe Venet, qui a été un des précurseurs du « taillé large », reprend sa ligne et la travaille avec bonheur en grands manteaux de cocher, à pèlerines simples ou doubles qui réchauffent sans engoncer. Les tailleurs-chemises, complètement souples, mettent le corps en valeur par un jeu de découpes, de grandes manches, sur des vestes ceinturées parfois à basques. Les manteaux double face s'ouvrent sur de simples robes de jersey, souvent en contraste à corsage blousant, avec des casaques de daim et de jersey sur des jupes larges. Les fourreaux fluides et dénudés du soir sont drapés, en crêpe de soie, en mousseline lamée ou en dentelle.

● CASTILLO : la blouse fait la belle.

Dominic Toubeix, chez Castillo, joue les inséparables, destinés à la femme qui voyage, dans une collection d'essence parisienne. Ses capes et ses manteaux en cachemire ou en mohair, de tons naturels, s'ouvrent sur ses blouses coupées en étamine de laine ou en soie précieuse, souvent imprimée, à grandes manches, à col ouvert ou cravaté, portées sur des jupes à lés en tissu plus sec et de fins cardigans. Une formule qui vous fait élégante et moderne, de l'Ile-de-France à la Californie.

NATHALIE MONT-SERVAN.



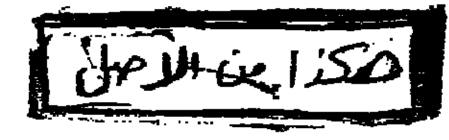
PHILIPPE VENET : manteau à pèlerine, ceinturé à la taille dans un drap double face crème de Daure, sur une robe en mousseline de laine canelle de Fournier, porté avec des bottes bicolores à talons hauts et un feutre blanc.

PIERRE CARDIN : ensemble à cape en camaïeu de gris dans un shetland réversible de Carlotto sur une robe à corsage de Fournier et une jupe à plis dans un écossais de Labbey. Le grand feutre est en daim gris moyen.

JEAN-LOUIS SCHERRER : robe de réception en dentelle lame or de Marescot à double col châle croisé bas et orné de volants. Une résille plate assortie est posée sur les cheveux.

CASTILLO : ensemble de Dominic Toubeix en beige et brun. Le manteau est en mohair de Moreau, la blouse en velours gaufré de Pétillault et la jupe en étamine de laine un peu plus soutenue.

(Croquis de MARCQ.)



LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

LA PRÉPARATION DU BUDGET DE 1975

N'AYANT PU OBTENIR DES CRÉDITS SUFFISANTS POUR LE LOGEMENT DES IMMIGRÉS

M. Postel-Vinay démissionne du gouvernement

C'est sans aucun commentaire que la présidence de la République a annoncé, lundi soir 22 juillet, la démission de M. Postel-Vinay, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail chargé des travailleurs immigrés, et son remplacement par M. Paul Dijoud, républicain indépendant, qui avait été secrétaire d'Etat chargé de l'environnement sous le dernier gouvernement de M. Messmer. Ce laconisme a de quoi surprendre, alors que c'est la première démission qui intervient au sein du gouvernement et que l'on sait, depuis dix jours déjà, qu'un différend sérieux existait entre M. Chirac et M. Postel-Vinay sur la politique à suivre en matière d'immigration.

L'ancien président de la COB (Commission des opérations de Bourse), qui avait renoncé, en février, aux avantages matériels de cette position pour s'occuper directement du dossier des immigrés, en tant que directeur de la population et des migrations au ministère du travail, est en fait victime, six semaines après son entrée au gouvernement, de la politique d'austérité budgétaire décidée par le président de la République et le premier ministre. Le désaccord avec M. Chirac a, semble-t-il, porté sur trois points importants, à propos desquels M. Postel-Vinay n'a pas obtenu l'appui espéré de M. Giscard d'Estaing.

1) *Le nombre de logements* pour les immigrés dont la construction sera financée en 1975. Constatant qu'actuellement 700 000 à 800 000 étrangers vivent dans des taudis, M. Postel-Vinay demandait un effort financier complémentaire, d'ailleurs modeste eu égard aux besoins : 11 000 logements pour les familles des travailleurs immigrés et 15 000 « lits » pour les étrangers célibataires. Ce complément se serait ajouté aux 14 000 H.L.M. locatives (11 % de l'ensemble de ces constructions) et aux 20 000 « lits » qui sont dès à présent financés par la voie normale de la Caisse des H.L.M. et du Fonds d'action sociale. Il semble que l'arbitrage rendu par M. Chirac ait rejeté plus de la moitié de la demande de M. Postel-Vinay.

2) *La garantie des crédits nécessaires à cet effet.* Le secrétaire d'Etat aux immigrés voulait être sûr, en ce temps d'austérité financière, que le choix fait serait effectivement respecté. Il demandait donc un engagement budgétaire clair et non pas une promesse aléatoire. Or, M. Chirac semble avoir préféré subordonner la mise en chantier des logements convenus au rendement d'une taxe professionnelle, dont le principe serait soumis au vote du Parlement. Il pourrait s'agir, en l'occurrence, d'une majoration de la contribution patronale pour la construction, l'ex-« 1 % » (par rapport aux salaires), devenu d'ailleurs 0,90 %.

Le secrétaire d'Etat démissionnaire estime que ce financement est doublement incertain : le Parlement acceptera-t-il cette « rallonge » parafiscale ? Les crédits correspondant au relèvement du « 1 % » ne seront disponibles qu'en cours d'année, alors qu'il faudrait financer les chantiers dès janvier.

3) Enfin, *la répartition géographique des sommes correspondantes* ne satisfait pas M. Postel-Vinay. Alors que des crédits budgétaires peuvent être affectés par l'Etat aux régions où la crise du logement est la plus grave pour les immigrés (banlieue parisienne, Marseille, Lyon, Roubaix-Tourcoing), le produit du « 1 % » majoré sera très certainement employé par les organismes collecteurs en fonction des besoins locaux, même s'ils ne sont pas les plus urgents. Il n'est pas normal, estime M. Postel-Vinay, que l'Etat se décharge ainsi sur le patronat d'une de ses tâches prioritaires.

Le secrétaire d'Etat aurait préféré que le financement de l'effort qu'il demandait fût couvert par des économies budgétaires sur d'autres chapitres, moins importants à ses yeux, ou, à l'extrême rigueur, par une taxe nouvelle (sur les entreprises qui emploient des étrangers ou qui en font venir, par exemple), taxe dont l'Etat serait resté totalement maître d'utiliser le produit.

Si M. Postel Vinay a préféré démissionner plutôt que d'accepter cet arbitrage de M. Chirac, c'est parce qu'à ses yeux le chapitre principal de toute politique d'immigration concerne précisément le logement. Tant que les travailleurs étrangers seront aussi nombreux à être parqués dans des taudis — ou soumis à l'arbitraire des « vendeurs de sommeil », — aucune détente sérieuse ne pourra intervenir, selon lui, entre les communautés d'immigrés et la population française. La partie la plus pauvre de celle-ci sera d'ailleurs tentée de se plaindre de voir des milliers d'immigrés logés chaque année dans des H.L.M., alors qu'elle-même continue à souffrir gravement de la crise du logement : « *Puisqu'il n'y a pas assez d'H.L.M., pourquoi ne pas les réserver d'abord aux Français ?* » L'argument est trop fréquemment employé pour qu'on n'y prenne pas garde.

Une caricature de politique de l'immigration

La signification du choix gouvernemental du 3 juillet sur l'immigration, inspiré par M. Postel-Vinay, se trouve désormais faussée puisque si les mesures d'« accompagnement » proposées par le secrétaire d'Etat démissionnaire restent en vigueur — suspension de l'immigration jusqu'à l'automne, protection contre certains trafics, aide à l'alphabétisation, — la pièce essentielle du dispositif disparaît en grande partie. Déjà, l'action de M. Postel-Vinay était jugée timide par certains syndicalistes et les associations de défense des immigrés. Ainsi amputée, elle risque fort de passer pour une caricature. Attitude paradoxale de la part d'un pays dont la prospérité est en grande partie liée au travail de l'« armée des étrangers », qui assument la plupart des tâches subalternes auxquelles se refusent les nationaux. M. Postel-Vinay a préféré, pour sa part, en tirer tout de suite les conséquences.

Au-delà du logement des immigrés, c'est d'ailleurs toute la politique de la construction qui est concernée par les choix que fait, ce mercredi, le conseil des ministres.

● Le gouvernement refuse actuellement de relever les prix plafonds des H.L.M., alors que le coût de la construction augmente au rythme d'environ 15 % l'an. Dans ces conditions, nombre de chantiers dont le financement est assuré par le budget de 1974 ne trouvent pas preneur, les entreprises du bâtiment n'arrivant pas à « *passer dans les prix* » réglementaires. Le risque est grand, si les pouvoirs publics ne changent pas d'attitude, de voir en fin d'année une partie des crédits H.L.M. demeurer inutilisés !

● C'est, semble-t-il, sur cette éventualité que se fonde la Rue de Rivoli pour obtenir en 1975 une réduction de l'effort public de construction sociale : « *Puisque vous n'avez pas utilisé en 1974 tous vos crédits...* ». L'argument avait déjà servi il y a onze ans, à l'époque du plan de stabilisation, provoquant un ralentissement du rythme de construction dont l'industrie du bâtiment avait eu quelques difficultés à se remettre.

Cette fois, l'opération se ferait, croit-on, de façon plus subtile. Le budget de l'Etat comporterait non plus l'engagement de mettre en chantier tant de logements sociaux, mais celui d'y affecter telle somme. De sorte que la hausse des prix en cours d'année... réduirait progressivement le nombre des logements que l'Etat serait tenu de financer ! La programmation en valeur servirait ici de modérateur de l'effort public.

Devant les caméras de la télévision, M. Fourcade a rappelé lundi soir que le budget de 1975 serait celui de l'austérité. Pour limiter l'augmentation des dépenses à 13,5 % (*le Monde* du 19 juillet), il faut opérer des coupes sombres ; d'autant plus importantes que le gouvernement est résolu — le ministre l'a rappelé — à faire un effort en faveur des équipements sociaux, de certains personnels (armée et magistrature) et des personnes âgées.

Il faut donc économiser fortement ailleurs. Où ? C'est en grande partie sur le choix des compressions que sera jugé le prochain budget.

GILBERT MATHIEU.

M. PAUL DIJOUD

Né en 1938, à Neuilly-sur-Seine, M. Paul Dijoud, ancien élève de l'ENA, est nommé en 1966 attaché commercial à la direction des relations économiques extérieures du ministère de l'économie et des finances.

Elu en 1967 député républicain indépendant des Hautes-Alpes, il est, à partir de la même année, membre du bureau exécutif de la Fédération nationale des républicains indépendants. Il y est chargé de l'action auprès de la jeunesse. Réélu député en 1968, élu quelques mois plus tard conseiller général du canton d'Embrun, il deviendra maire de Briançon en 1971.

En 1969, il avait quitté le bureau exécutif des républicains indépendants pour marquer son désaccord avec l'opposition manifestée par M. Giscard d'Estaing au référendum sur les régions. M. Dijoud avait à cette occasion exprimé son inquiétude « devant le glissement d'une partie de [son] mouvement vers l'opposition », *alors que, disait-il,* « la mission politique des républicains indépendants exige notre présence dans la majorité ». *Il avait fait état en même temps des* « manœuvres déloyales » *de certains collaborateurs de M. Giscard d'Estaing, qui s'étaient employés, selon lui, à contrarier ses efforts pour rénover le mouvement des jeunes républicains indépendants.*

Président du comité directeur des républicains indépendants de Provence - Côte d'Azur - Corse, il a été réélu député, au second tour de scrutin, aux dernières élections législatives en mars 1973.

Sa fidélité à la majorité lui avait valu en avril 1973 de devenir dans le deuxième gouvernement Messmer secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé de la fonction publique. En août, il était de surcroît chargé des questions relatives à la formation professionnelle après que M. Jacques Delors, ancien conseiller de M. Chaban-Delmas, eut demandé à quitter le poste de secrétaire général du comité interministériel de la formation professionnelle. En octobre 1973, M. Dijoud est élu, en tant que maire de Briançon, président du conseil d'administration du parc national des Ecrins. En décembre 1973, il est chargé par M. Messmer de suivre également les questions de sécurité routière.

En mars 1974, dans le dernier gouvernement Messmer, M. Paul Dijoud est nommé secrétaire d'Etat, plus particulièrement chargé de l'environnement, auprès de M. Peyrefitte, devenu ministre des affaires culturelles et de l'environnement. Il ne devait pas retrouver de portefeuille dans le gouvernement de M. Chirac constitué le 8 juin. Dès le mois d'avril, M. Dijoud avait pris position en faveur de M. Giscard d'Estaing à l'Elysée. Le suppléant de M. Dijoud, M. Marcel Papet (républicain indépendant), avait annoncé son intention de se démettre de son mandat parlementaire afin que M Dijoud puisse se présenter à une élection partielle à l'automne. M. Papet devait présenter sa démission à l'ouverture de la session extraordinaire du Parlement ce mardi 23 juillet M Dijoud lui-même avait annoncé, le 14 juillet à Briançon, sa candidature en invitant les électeurs à « bâtir un socialisme à la française pour le progrès et la jeunesse en développant le renouveau dans la réconciliation »

[La nomination de M. Dijoud modifie très légèrement l'équilibre politique du gouvernement en faisant passer de quatre à cinq l'effectif des secrétaires d'Etat républicains indépendants.

Le nombre des secrétaires d'Etat non parlementaires (cinq) est le même que lors de la formation définitive du gouvernement le 8 juin, l'entrée de Mme Françoise Giroud ayant compensé par avance, le 16 juillet, le départ de M. Postel-Vinay.]

M. ANDRÉ POSTEL-VINAY

Né à Paris en 1911, M. Postel-Vinay est inspecteur des finances à vingt-sept ans, en 1938. Après l'occupation, il s'engage dans la Résistance (il est compagnon de la Libération) et siège, en 1943, à l'Assemblée consultative provisoire. Sa carrière se déroule ensuite en conjuguant les responsabilités exercées dans le domaine économique et financier, dans celui de la France d'outre-mer et dans celui des travailleurs immigrés.

Directeur de la Caisse centrale d'outre-mer en 1944, conseiller au cabinet du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, M. Paul Béchard (S.F.I.O.) en 1947, membre du conseil d'administration du Bureau des recherches du pétrole en 1954, membre du comité d'études de l'intégration économique de la métropole et des pays d'outre-mer du commissariat au Plan la même année, M. Postel-Vinay est nommé directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer, responsabilités qu'il assume jusqu'en 1972. Directeur général de la Caisse centrale de coopération économique, il devient ensuite directeur de la commission des opérations de Bourse, de 1972 à février 1974.

Il quitte ce poste pour devenir directeur général de la population et des migrations, au ministère du travail. Depuis 1964, il était président de l'Association pour la formation des travailleurs africains et malgaches. A la création du gouvernement de M Jacques Chirac, M Postel-Vinay devient secrétaire d'Etat chargé des travailleurs immigrés, auprès du ministre du travail (8 juin 1974).

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	10 3/4	11 3/4	6 1/2	7 1/2	8	9
1 mois	12 1/8	12 5/8	8	8 1/2	11 3/8	11 7/8
3 mois	12 3/4	13 1/4	9	9 1/2	11 3/8	11 7/8
6 mois	12 1/2	13	9 1/2	10	11 1/4	11 3/4

M. Fourcade confirme que certaines entreprises pourront payer en plusieurs fois leur majoration d'impôt sur les bénéfices

La majoration de 18 % de l'impôt sur les bénéfices pourra être payée en deux ou trois fois pour certaines entreprises éprouvant des difficultés, a confirmé, lundi soir 22 juillet, M. Jean-Pierre Fourcade au cours de l'émission télévisée « Actuel 2 ».

Le ministre de l'économie et des finances a reconnu que des problèmes de trésorerie se posaient — ou pourraient se poser — aux entreprises du fait de l'encadrement du crédit. Ces problèmes sont — ou seront — surtout ressentis par les firmes employant moins de trois cents salariés, qui, en province notamment, ne trouvent en face d'elles que des banquiers d'« *un niveau moyen* » et donc une infrastructure peu apte à les aider à résoudre leurs problèmes. De plus, « *certains banquiers, pressés de rentrer dans les normes de l'encadrement qu'ils ont peu respectées ces mois derniers, serrent un peu fort la vis* », a reconnu le ministre. « *C'est pour cela que nous avons mis en place tout un système qui permettra d'examiner les cas difficiles.* » Mais M. Jean-Pierre Fourcade n'a pas caché que le gouvernement ne viendrait pas en aide aux entreprises qui, même en d'autres circonstances, auraient dû déposer leur bilan. « *Ce que nous devons faire dans ces occasions-là, c'est améliorer les garanties accordées en cas de licenciement collectif.* » Le ministre a indiqué que l'Etat n'apporterait de l'aide (assouplissement du crédit, facilités pour le paiement des impôts) qu'aux entreprises saines qui éprouveraient des difficultés momentanées.

Le ministre de l'économie et des finances a apporté sur d'autres points les précisions suivantes :

● PRIX. — Pour contrôler efficacement les prix de détail dans les lieux de vacances, il faudrait des effectifs « *extrêmement denses. Ceux que nous avons ne sont sûrement pas suffisants* », a reconnu M Jean-Pierre Fourcade, qui a ajouté : « *C'est pour cela que nous avons établi avec la distribution un système de conventions. Cependant, on a doublé, triplé, parfois quadruplé les effectifs sur les lieux de villégiature. Mais je ne crois pas que les commerçants forcent sur leurs prix.* »

Pourtant, M. Fourcade a estimé que les prix de détail avaient augmenté plus fortement que ne l'aurait exigé la seule répercussion de la hausse des coûts pétroliers : « *Un peu plus de 8 % au premier semestre (le double du rythme allemand) dont 4 à 4,5 % du fait de la hausse du pétrole.* » Le ministre, qui a implicitement accusé les industriels d'être responsables de ce que la hausse des prix avait d'excessif, a justifié de la sorte sa politique d'austérité, qui pèse surtout sur les firmes.

M. Fourcade a répété les objectifs qu'il s'était assignés : 1 % par mois de hausse des prix à la fin de l'année, 0,5 % par mois vers le milieu de 1975. En ce qui concerne les paysans, M. Fourcade a justifié les mesures qui venaient d'être prises en leur faveur par la nécessité de ne pas décourager l'élevage, car « *il y aurait de nouveau pénurie de viande dans deux ans* ».

● CROISSANCE ECONOMIQUE. — L'augmentation du produit intérieur brut en volume sera de 4,7 ou 4,8 % cette année (par rapport à 1973) et atteindra encore 4,5 à 4,8 % en 1975. C'est dire qu'elle sera trois fois plus rapide que la croissance économique en Allemagne.

● POUVOIR D'ACHAT. — Le maintien d'une forte progression de la croissance économique va permettre d'assurer un gain global de 1 % du pouvoir d'achat des revenus en France. L'année prochaine, le gain pourra être un peu plus fort : + 1 % au premier semestre et davantage au second semestre. Mais, a insisté M. Fourcade, le gouvernement veut « *diversifier* » ces gains, c'est-à-dire les rendre plus importants pour les bas revenus, et moins pour les hauts revenus.

● FISCALITE. — L'année prochaine, les tranches du barème de l'impôt sur le revenu seront relevées pour annuler les effets de la hausse des prix sur les revenus.

● MARCHE DES CHANGES. — M. Fourcade a confirmé qu'il n'y aurait pas de nouvel emprunt (ni extérieur ni intérieur) et que le franc ne serait pas réévalué.

En conclusion, le ministre de l'économie et des finances a déclaré qu'on verrait — un jour pas trop éloigné — l'encadrement du crédit se desserrer et les taux du marché monétaire baisser. « *Notre objectif est de diminuer les écarts de revenus entre Français et de faire jouer à notre pays un rôle important dans la construction européenne* », a conclu M. Fourcade.

LE « SURF »

(Suite de la première page.)

Surtout si l'on compare la situation de la France à celle de l'Italie et à celle de la Grande-Bretagne, il n'y a vraiment pas lieu de se voiler la face. Bien sûr, il y a l'Allemagne, le solide « bon élève » de la classe européenne, qui en devient un peu agaçant à force de donner des leçons aux autres, qui passe sa « crise de l'énergie » comme s'il s'agissait d'un rhume de cerveau et joue les « créditeurs extrêmes » après une série de réévaluations du mark. Cette santé insolente montre en tout cas qu'avec de la volonté et une politique économique courageuse on arrive à sortir du pétrin.

Les performances de M Helmut Schmidt ont paru si impressionnantes à M Giscard d'Estaing qu'il a repris à son compte la tactique d'outre-Rhin. Contrairement à tous les usages, c'est en effet l'investissement qui a été le plus frappé dans le plan de « refroidissement » de l'économie française. Supertaxation des bénéfices des sociétés, encadrement rigoureux du crédit, réduction sensible du rythme de l'amortissement, commencent à produire des effets qui font de plus en plus mal et notamment aux petites et moyennes entreprises.

La démarche est nouvelle parce qu'au temps de Georges Pompidou le souci de l'industrialisation à outrance « pour rattraper l'Allemagne », le concept de puissance économique, dominaient tout le reste. Il n'était donc pas question de toucher à la formation du capital fixe, nerf de la compétition Non seulement M. Giscard d'Estaing taille maintenant dans les dépenses de prestige (paquebot *France*, Aérotrain, « gel » du *Concorde*) ou d'un intérêt contestable (voie express rive gauche), mais il entend que les industriels revoient d'un peu plus près leurs programmes d'expansion. Les gaspillages d'investissement n'existent pas que dans le secteur public. En période d'euphorie inflationniste, les moquettes ont tendance à épaissir dans les bureaux et le marbre à orner trop de façades de sièges sociaux.

Cibles nouvelles

Outre la « pratique » allemande, la « théorie » économique dans le vent a renforcé la détermination du gouvernement. C'est ainsi que le livre d'Alain Cotta (1) est tombé au bon moment. Ce jeune professeur de Paris-IX démontrait, l'accélération de l'inflation dans les dernières années en France était due à l'importance actuelle du taux des investissements (près de 28 % depuis 1968, supérieur de 4 points à celui qui était le nôtre en 1962) Selon notre auteur, on peut, par une sélection plus rigoureuse, diminuer le taux d'investissement sans diminuer d'autant le taux de croissance et donc, sans mettre en cause directement, par ce biais, l'emploi. Ainsi, « *l'élévation récente du taux d'investissement ne s'est pas accompagnée d'une élévation du taux de croissance sensible* » (0,5 point de croissance pour 4 points d'investissement).

Il est évidemment beaucoup trop tôt pour juger de l'efficacité du plan Fourcade de lutte contre l'inflation. Ce qu'il y a de sûr c'est que jamais un programme de redressement n'a autant indisposé les industriels. Ce n'est pas, on s'en doute, la mise à l'étude de la déjà fameuse « taxe conjoncturelle » qui dégage leur horizon. Celle qu'on appelle la « serisette » du nom d'un de ses co-inventeurs, M. Serisé, n'a pas fini de faire couler de l'encre et de donner du fil à retordre au gouvernement.

Il est très satisfaisant pour l'esprit de trouver un système automatique qui gèle les plus-values nées de l'inflation dans les entreprises, comme l'a expliqué dans nos colonnes M. Lionel Stoléru qui partage avec M. Serisé la paternité de cette idée (2). Cela dit, qui empêchera les industriels de réintégrer dans leurs prix de vente (si la concurrence n'est pas trop vive) la taxe conjoncturelle qu'ils auront dû débourser ? S'il en était ainsi, c'est un système d'entretien de l'inflation qui serait monté. Sans même penser à cette « machine infernale », d'autres difficultés se présentent à l'esprit : il faudra un filtre vraiment perfectionné pour séparer le bon grain de l'ivraie, c'est-à-dire la valeur ajoutée par la productivité et celle qui provient de l'inflation.

Dans le catalogue des innovations il faudra considérer avec beaucoup d'attention également, outre les mesures qui sortiront des travaux du comité Sudreau sur la réforme de l'entreprise, les projets d'imposition des plus-values du capital. Peu à peu se fortifie l'idée que l'écart entre les revenus ne peut être suffisamment réduit par les coups de pouce donnés aux plus faibles. Il faut aussi écrêter les revenus du haut de l'échelle et leur donner une acception de plus en plus large. Allant plus loin que n'avait jamais été M. Giscard d'Estaing lui-même, M. Chirac a déclaré devant l'Assemblée nationale, le 5 juin dernier : « *Le besoin de dignité conduit à considérer comme insupportables les écarts de revenus que nous constatons aujourd'hui et les satisfactions de caractère marginal que la possession de revenus excessifs confère à leurs bénéficiaires.* » C'était la première fois à notre connaissance qu'un gouvernement de la majorité s'en prenait aussi explicitement, et contrairement à tous les usages de la doctrine libérale, aux « revenus excessifs ».

Là aussi, il faut attendre, notamment, les retouches qui seront faites à notre système fiscal pour savoir quel sens auront ces mots. Les forces de conservation qui soutiennent l'actuel gouvernement sont telles que de belles intentions — on l'a vu avec la « nouvelle société » de M Chaban-Delmas — s'évaporent au contact des réalités parlementaires. Ainsi, comme l'a fort justement souligné dans nos colonnes M. Jacques Delmas-Marsalet (3), imposer comme revenus seulement les plus-values « régulières » ne constituerait absolument pas une innovation. Il suffirait pour cela d'appliquer mieux l'arsenal législatif et jurisprudentiel déjà existant. Ce sont les plus-values *non habituelles* qui devraient faire l'objet de l'attention des réformateurs. En attendant qu'ils s'intéressent, ce qui va beaucoup plus loin dans le sens de la justice, aux « *patrimoines excessifs* » par le biais d'une révision complète des droits de succession.

Le plus injuste impôt sur le capital

Le paradoxe du jour c'est qu'un très lourd impôt sur le capital est prélevé maintenant... du fait de la forte inflation. Mais c'est le plus injuste qui se puisse trouver puisqu'il frappe plus les petits épargnants que les autres. Les miettes lâchées aux titulaires de livrets de caisse d'épargne après l'élection présidentielle sont dérisoires. Si une indexation nouvelle devait être décidée, c'est celle qui s'appliquerait à ces comptes dont la plupart sont ouverts par des gens modestes. C'est un cynisme insupportable qui conduit certains à dire : pourquoi augmenter la rémunération de cette épargne puisque les caisses ne désemplissent pas ?

Certes, si la courbe de l'inflation est ramenée dans les eaux des 8 à 10 %, comme le gouvernement l'a promis, les dommages causés à cette forme populaire d'épargne seront peu à peu réparés. Mais si le ministre des finances est si sûr d'y parvenir, pourquoi alors refuser l'indexation, dont le jeu coûterait d'autant moins à l'Etat qu'il réussirait sa politique ?

Une fois de plus, on est donc ramené à ce point de mire de l'inflation. Jusqu'à quels craquements dans les entreprises le gouvernement pourra-t-il maintenir son « plan de refroidissement » ? Les particuliers, qui, contrairement à leur attente, ont été relativement épargnés par le fisc, ne vont-ils pas devoir relayer les sociétés dans l'effort de lutte contre la hausse des prix ?

Sur la crête des plans et des réformes, et de projets en comités, M. Giscard d'Estaing a fort bien gardé l'équilibre jusqu'ici. Mais sur la vague de l'inflation, le « surf » est un sport de plus en plus difficile.

PIERRE DROUIN.

(1) « Inflation et croissance en France depuis 1962 », P.U.F.

(2) « Le Monde » des 5 et 6 juillet 1974.

(3) « Le Monde de l'économie » du 16 juillet 1974.

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

L'ÉVOLUTION DES SALAIRES

Une lettre de M. Malterre

M. André Malterre, président de la Confédération générale des cadres, nous écrit :

Dans *le Monde* du 18 juin, nous pouvons lire, sous la plume de Gilbert Mathieu, le jugement suivant :

« C'est l'un des intérêts des nouvelles études de l'I.N.S.E.E. que de mettre fin à un mythe qui tendait à se répandre depuis 1968 : celui de l'écrasement de la hiérarchie. »

En résumé, vous estimez qu'il n'y a pas d'écrasement de la hiérarchie des salaires et que la récente enquête de l'I.N.S.E.E. apporte cette preuve.

Nous pensons, au contraire, que ces données de l'I.N.S.E.E. n'autorisent pas votre affirmation.

1) L'enquête porte sur l'année 1971, tandis que c'est en 1972 et surtout en 1973 que les salaires ouvriers (et plus encore le SMIC) ont progressé nettement plus vite que les salaires du personnel d'encadrement. Les informations tirées des comptes de l'AGIRC, de l'enquête de la C.G.C. et du ministère du travail sur les « gains mensuels » concordent sur ce point. De 1968 à 1971, l'écart hiérarchique a tout de même légèrement diminué. Il faut, par ailleurs, reconnaître la faiblesse de l'écart entre les « cadres moyens » et les « ouvriers ». Il ne s'agit pas d'une simple anomalie statistique (due à la définition des cadres moyens), mais d'un aspect essentiel, observé également dans la fonction publique et reconnu par les statisticiens spécialistes en cette matière.

2) Il convient, pour respecter la règle de l'objectivité vis-à-vis de lecteurs souvent peu avertis de ces questions difficiles, de rappeler que l'écart entre les revenus disponibles est nettement inférieur à l'écart entre les salaires. Il faut, en effet, tenir compte de l'impôt sur le revenu et des nombreuses prestations sociales qui ne sont pas accordées au personnel d'encadrement (leur octroi étant soumis à un plafond de ressources).

Ainsi, à partir d'un écart de salaires parfois très faible, le revenu disponible d'un ménage, dont le chef est agent de maîtrise, peut se trouver tout juste égal, voire inférieur, à celui d'un ouvrier. Cette anomalie, peu faite pour stimuler l'effort personnel, affecte aussi certains ouvriers et employés qualifiés.

3) Le tableau « *Combien gagnent les salariés à temps complet (1er avril 1974)* » est de nature à abuser le lecteur non averti. Vous savez parfaitement que les montants indiqués sont une évaluation selon une méthode que les experts de l'I.N.S.E.E. jugent peu satisfaisante (cf. : les remarques présentées dans le cahier M 20, rappelées dans le cahier M 36 et dans le n° 56 d'*Economies et Stastistiques*). En effet, elle consiste à appliquer à tous les salaires (y compris ceux des cadres) la progression constatée entre 1971 et 1974 pour les salaires horaires ouvriers : cela revient à nier *a priori* que les salaires des cadres (et éventuellement d'autres catégories de salariés) aient pu augmenter moins que les salaires des ouvriers ! La méthode ne pourrait fournir une indication approximative que si les salaires des différentes catégories de salariés progressaient selon des taux très proches : or, en 1973, les salaires ouvriers ont augmenté d'environ 15 %, les salaires des cadres d'environ 10 % seulement.

***

Il se peut que les enquêtes ultérieures de l'INSEE établissent, comme le pense M. Malterre, que l'éventail des salaires a diminué en 1972 et 1973, années où le SMIC a progressé particulièrement vite. Ce serait alors le troisième changement d'évolution en cinq ans, puisque, après s'être régulièrement élargi avant 1968, l'éventail des salaires s'était resserré en 1968 et 1969, puis stabilisé en 1970 et 1971. Mais le président de la C.G.C. conviendra que nous ne pouvons inventer les statistiques, pour en tirer des conséquences, avant même que l'INSEE ne les ait établies. Dès que l'INSEE aura publié des informations plus récentes, nous y ferons écho, comme le Monde *le fait avec régularité depuis vingt ans ; nous verrons alors si le nouveau renversement de tendance que pronostique M. Malterre s'est effectivement produit en 1972.*

C'est, en tout cas, une mauvaise querelle que de nous reprocher de ne pas signaler que l'impôt progressif sur le revenu réduit la hiérarchie finale des salaires. Le Monde *l'écrit des dizaines de fois chaque année et publie régulièrement les statistiques — officielles ou sérieuses — existant sur le sujet, données qui sont d'ailleurs trop rares en France. Quant à savoir s'il est correct ou abusif d'actualiser l'enquête de l'INSEE pour avoir une idée assez précise des salaires du moment, c'est une question que l'INSEE a elle-même tranché en reprenant à son compte, depuis deux ans, la méthode d'actualisation que* le Monde *utilisait pour sa part depuis plus de dix ans ; et en faisant, bien entendu, la même réserve que nous-même sur la méthode qui suppose, nous le disons chaque année, que tous les salaires évoluent à peu près parallèlement, quel que soit leur niveau. Si M. Malterre voulait bien, d'ailleurs, comparer les tableaux actualisés publiés dans ces colonnes aux tableaux définitifs des salaires que l'INSEE publie deux ans plus tard, il constaterait, comme nous, que les écarts sont très faibles et ne valent pas de priver le lecteur d'une information essentielle, d'ailleurs reproduite chaque année par plusieurs revues professionnelles. — G. M.*

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● BENEFICES RECORDS D'EXXON POUR LE PREMIER SEMESTRE. — La première compagnie pétrolière mondiale, EXXON, annonce, pour le premier semestre 1974, une augmentation de 66 % de son chiffre d'affaires (21,3 milliards de dollars) et de 52,8 % de ses bénéfices nets (1,55 milliard de dollars) par rapport à la période correspondante de 1973.

● CONSOLIDATED FOODS a pris le contrôle de Lardenois, premier fabricant européen de brosses. La société a réalisé en 1973 un chiffre d'affaires d'environ 60 millions de francs. Elle emploie six cents personnes dans son usine de Hermes dans l'Oise.

● AMERICAN DENISSON prend le contrôle de la société française Doret, spécialisée dans la fabrication de « protège documents » en matières plastiques. Elle réalise un chiffre d'affaires de 40 millions de francs et emploie cinq cents personnes.

Conflits et revendications

● A LA SOCIETE ARTHUR MARTIN, à Revin (Ardennes), les cent employés des services de l'entretien et du modelage, en grève depuis le 10 juillet, ont repris le travail le 23 juillet. Ils n'ont pas obtenu la satisfaction de leurs revendications, mais la direction avait annoncé que le chômage technique, qui touchait, le 17 juillet, 800 personnes, allait s'étendre aux 1 500 salariés de l'entreprise (*le Monde* daté 21-22 juillet).

D'autre part, toujours à Revin, les négociations se poursuivent entre la direction de l'établissement SECOMAM (filiale d'Arthur Martin) et les cent cinquante outilleurs en grève (avec occupation partielle des locaux). Un vote devrait avoir lieu le 23 juillet.

AGRICULTURE

Le mécontentement paysan persiste

De nombreuses manifestations paysannes ont encore eu lieu lundi 20 juillet :

● *Dans la Somme*, M. Jean-Louis Massoubre, député U.D.R. de la circonscription de Montdidier, a été retenu pendant près de six heures par une dizaine d'agriculteurs. Le parlementaire se rendait à une réunion organisée par les syndicats paysans.

● *En Haute-Vienne*, le tocsin a sonné dans chaque commune. *Le Capitole* et un autre train ont été bloqués une dizaine de minutes en gare d'Ambazac. Une quinzaine de barrages ont été mis en place sur les routes nationales. Il a été décidé qu'un grand rassemblement aurait lieu le 26 juillet à Saint-Yrieix, avec la participation des paysans de Corrèze et de la Dordogne.

● *Dans le Bas-Rhin*, mille cinq cents agriculteurs ont envahi les rues de Haguenau. Après avoir bloqué les entrées de la ville, les manifestants ont déversé du purin devant la sous-préfecture.

● *A Strasbourg*, circulant à bord de fourgonnettes, des éleveurs ont débité de la viande dans le centre de la ville, tandis que les viticulteurs offraient une dégustation gratuite de vin d'Alsace.

● *Dans le Puy-de-Dôme*, à Clermont-Ferrand, les producteurs ont procédé à une vente « *sauvage* » de viande de bœuf. Les ménagères prirent d'assaut les étals, et en moins d'un quart d'heure les 500 kilos de viande apportés furent vendus. Par solidarité, les guichets du Crédit agricole et de la Mutualité sociale agricole ont été fermés au public.

Alors que M. Chirac confirmait qu'il n'y aurait pas de débat sur l'agriculture au cours de la session du Parlement, le Mouvement de défense des exploitants familiaux a déclaré, lundi soir, que le refus du gouvernement apparaissait « *comme une provocation* ». Selon le MODEF, les agriculteurs doivent « *intensifier encore leurs actions* », pour obtenir trois concessions : des prix rémunérateurs pour la viande bovine, le vin et les fruits et légumes ; la réduction des charges (par une baisse de la T.V.A. sur les produits nécessaires à l'exploitant) et la suppression de taxes parafiscales pour les petits et moyens livreurs d'oléagineux et de betteraves.

De son côté, M. Perret du Cray, président des producteurs de fruits, a qualifié la situation de « dramatique ». Il avait été reçu préalablement par M. Christian Bonnet. Les difficultés de trésorerie auraient contraint certains producteurs méridionaux à licencier du personnel ou même à ne pas récolter les fruits, a précisé M. Perret du Cray, « *ce qui ne s'était jamais vu de mémoire d'homme* ». Les professionnels demandent que le gouvernement leur accorde des prêts à moyen terme, à bas taux d'intérêt. Le ministre de l'agriculture n'a pris aucun engagement. En revanche, il a promis de demander au conseil des ministres de l'agriculture des Neuf une révision du règlement communautaire des fruits.

BARRAGES DE ROUTES DANS LE LIMOUSIN

« Amusez-vous bien ! »

De notre envoyé spécial

Eymoutier (Haute-Vienne). — « *Station touristique ; ses sites ; son camping de château. Altitude 500 mètres. Sa piscine chauffée...* » Ses barrages de tracteurs. Lundi 22 juillet, de 13 heures à 17 heures, la petite cité limousine, qui prospère à une cinquantaine de kilomètres de Limoges, a été investie par une centaine d'éleveurs. Arbres abattus, balles de paille et machines agricoles ont coupé les cinq voies d'accès à la commune, prenant cent à deux cents véhicules comme les poissons dans une nasse. Tout a commencé tôt dans la matinée. Au son du tocsin. De leur village, les agriculteurs ont convergé vers le chef-lieu. Tracteurs en tête et édiles derrière qui « *soutiennent fermement les revendications paysannes* ».

(Dessin de BONNAFFÉ.)

Sous le préau de la mairie, les responsables syndicaux locaux et le conseiller général prennent tour à tour la parole pour dénoncer « *l'ampleur de la crise de l'élevage* », la « *fin des petits paysans* » et l' « *impéritie* » des gouvernants. Et en chœur, ils décident d'aller barrer les routes : « *On n'a pas d'autre moyen pour se faire entendre. Ce n'est pas comme les salariés qui peuvent faire grève.* »

Les jeunes partent mettre leurs énormes machines tractrices en travers de la nationale comme on fait une bonne farce. Les vieux suivent, graves, comme pour un enterrement. Un tract ronéoté par le centre départemental des jeunes agriculteurs explique le « drame ». En 1972, un tracteur de 50 CV équivalait à huit veaux de Lyon. Aujourd'hui, il en faut seize.

Les premiers à buter contre les barrages sont un semi-remorque, chargé de buses en béton, et un break Citroën plein d'une famille partant en vacances. On leur amène des sandwiches, du vin et des fruits en précisant ; « *Prenez patience, on va barrer jusqu'à ce soir.* »

« On nous ruine »

De grosses mouches d'été bourdonnent autour des pique-niqueurs forcés. « *Tiens voilà le percepteur.* » Trois gamins quittent une vieille 2 CV en courant vers la piscine, et déjà la voiture est entourée par les paysans. Les échanges se font sur un ton aigre-doux. D'un côté, l'employé de la perception : « *Vous ne payez pas d'impôts et vous rouspétez toujours.* » De l'autre, les manifestants : « *On nous ruine, et vous avez besoin des petits cultivateurs pour avoir des produits de qualité.* » Les dialogues des manifestants avec ceux qu'ils bloquent sont quasiment tous sur le même registre. Incommunicabilité entre ces hommes à la silhouette trapue, la casquette vissée sur le crâne, le visage tanné par le grand air et les « *autres* », voyageurs anonymes dans leur coquille de métal ? Un Morbihanais en fait l'expérience : il a essayé de parlementer ; on l'a prié « *d'aller se plaindre à son député de la majorité* » après lui avoir expliqué « *qu'il fatiguait les manifestants* ».

Plusieurs automobilistes, stoppés dans leur course, regardent les agriculteurs à distance. Goguenards, les paysans les observent et les plaisantent en patois. Cela n'aide pas au contact. Des voitures font demi-tour pour aller se cogner, quelques kilomètres plus loin, contre un autre barrage, telles des balles de squash qui reviennent sur les joueurs après plusieurs rebonds.

« *C'est barré un peu partout dans le département* », annoncent deux gendarmes qui viennent aux nouvelles. Débonnaires, ils connaissent tout le monde et ils discutent amicalement avec les agriculteurs. Y a-t-il des consignes pour le maintien de l'ordre ? Non, seulement une organisation volante pour pratiquer, dans la mesure du possible, des délestages. En quittant les manifestants, l'un des gendarmes lance : « *Amusez-vous bien !* »

La « fête » continue jusqu'à 17 heures. Un Parisien, qui s'était contenu jusque-là, apostrophe les éleveurs : « *Il y en a qui n'ont vraiment rien à faire.* » Une volée de pierres et d'injures mêlées partent dans sa direction. A 18 heures, tout est fini sans autre incident. On commente la journée dans les cafés. Sur la place de la poste, un « bistrot » fait grise mine : « *Je n'ai pas vu un touriste de la journée. Heureusement, demain commence le Festival occitan.* »

ALAIN GIRAUDO.

● *M. Max Lejeune*, président du groupe des réformateurs des centristes et des démocrates sociaux de l'Assemblée nationale, a déclaré lundi à Abbeville, au terme d'une réunion de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Somme (dont M. Lejeune est député) : « *Le pays se trouve dans une situation économique dramatique. Il fallait prendre les décisions les plus énergiques au moment où les pays arabes ont poignardé l'Europe. On n'a pas fait assez sentir au pays, au mois de novembre, le poids de cette augmentation du prix du pétrole.* »

EMPLOI

3 910 000 JOURNÉES DE TRAVAIL ONT ÉTÉ PERDUES POUR FAIT DE GRÈVE EN 1973

Trois millions neuf cent dix mille journées de travail ont été perdues en raison de grèves au cours de l'année 1973. Ce bilan, publié par le ministère du travail, diffère peu de celui de 1972 (3,75 millions), mais les 36 000 entreprises concernées sont en moyenne plus grandes que celles qui avaient été touchées en 1972. De plus, les journées de grève correspondent à un nombre plus restreint d'actions nationales.

Les secteurs les plus affectés sont, traditionnellement, les transports et la construction de machines et véhicules. La région parisienne, avec ses 575 400 journées perdues (268 680 de plus qu'en 1972), est proportionnellement une des moins touchées (17 journées pour 100 salariés). En seconde position par le nombre, vient la région Rhône-Alpes (513 300), suivie de la région Provence-Côte d'Azur (329 500).

Un chiffre voisin avait déjà été enregistré en 1967, 1971 et 1972. Dans la tranche moyenne de 2 millions de journées perdues peuvent se classer les années 1959, 1961, 1962, 1964, 1966, 1969, 1970. Le minimum (moins de 1 million) a été enregistré en 1965 et le maximum (près de 6 millions) en 1963. En 1968, année exceptionnelle, les chiffres font défaut, les services de statistiques étant eux-mêmes en grève.

Pour l'Europe, quoique les critères de comptabilisation ne soient pas les mêmes selon les pays, c'est l'Italie qui vient en tête, pour l'année 1973, avec 24,26 millions de journées de grèves (contre 16,52 millions en 1972) ; la Grande-Bretagne en compte 7,17 millions (22,77 millions en 1972) et l'Allemagne seulement 0,56 million.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

PONT DE SAINT-NAZAIRE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE DU PONT DE SAINT-NAZAIRE - SAINT-BREVIN

Société anonyme au capital de 25.000.000 F
Siège social : 2, rue Vincent-Auriol - 44-Saint-Nazaire
R.C. Saint-Nazaire 71 B 67

EMPRUNT 12 % DE 50 MILLIONS DE FRANCS

représenté par 50.000 obligations de 1.000 francs nominal

Garanti par le Département de Loire-Atlantique

Prix d'émission : 1 000 F par obligation.

Jouissance : 22 juillet 1974.

Intérêt annuel : 120 F par obligation, payable le 22/7 de chaque année et pour la première fois le 22 juillet 1975.

Taux de rendement actuariel : 12 %.

Amortissement : en 15 ans au maximum, à partir du 22 juillet 1979
— soit par remboursement au pair, après tirage (pour la moitié au moins des titres à amortir chaque année) ;
— soit par rachats en Bourse.

Impôts : Le paiement des intérêts et le remboursement des titres seront effectués sous la seule déduction des retenues opérées à la source ou des impôts que la loi met ou pourrait mettre obligatoirement à la charge des porteurs.

Les demandes seront reçues, dans la limite du nombre de titres disponibles, à chacun des guichets des Etablissements chargés du placement. Sur demande faite au moment du placement, il sera délivré, sans frais, des certificats nominatifs.

Ces obligations feront l'objet d'une demande d'admission à la Cote Officielle.

La note d'information a reçu le visa n° 74-33 de la Commission des Opérations de Bourse le 19 mars 1974.
B.A.L.O. du 22 juillet 1974.

ALSACIENNE DE SUPERMARCHÉS

Le chiffre d'affaires du mois de juin 1974 s'élève à F 63 384 829, T.T.C., marquant une progression de 28,9 % sur juin 1973.

En cumul, le chiffre d'affaires des six premiers mois de l'exercice s'élève à F 357 361 856, T.T.C. L'augmentation est de 30,9 % sur les six premiers mois de l'exercice 1973.

Les ventes de juin 1974 de la filiale, SOCIETE COMMERCIALE DE MONTESSON, s'élèvent à F 12 727 573, T.T.C., marquant une progression de 10,6 % sur l'année précédente.

Le cumul des six premiers mois de l'exercice du BAGG MONTESSON enregistre une progression de 14,7 % sur l'exercice précédent, avec un chiffre d'affaires de F 74 123 355, T.T.C.

MANERA S.A.

Immobilière Iéna, qui fait partie du groupe Manera S.A., a acquis de la Compagnie financière Haussmann une participation de 75 % dans les sociétés Foncière Tiffen, Tiffen Promotion et John Arthur et Tiffen. Les conseils d'administration de ces sociétés ont été modifiés pour tenir compte de cette participation.

Les activités des sociétés Tiffen étant, dans une large mesure, complémentaires de celles du groupe Manera S.A., le nouvel ensemble couvrira une gamme de productions plus étendue et mieux équilibrée.

Le groupe Manera S.A. élargi, bénéficiant du concours de Neue Heimat International de Hamburg, pourra accroître ses possibilités et mieux s'adapter à l'évolution du marché immobilier français.

PLACEMENTS INSTITUTIONNELS

Sur la base des cours au 30 juin 1974, l'actif net de la société s'élevait à 38 399 680 F et se répartissait de la manière suivante : actions françaises 23,6 %, obligations françaises, 17,4 %, valeurs étrangères, 30,4 %, liquidités, 28,6 %.

A la même date, la valeur liquidative par action, après détachement le 27 juin 1974 d'un coupon net de 502 F, ressortait à la somme de 10 816,81 F.

Il est rappelé que les actionnaires ont la faculté de remployer sans frais le dividende en actions de la société dans un délai de deux mois à dater de sa mise en paiement.

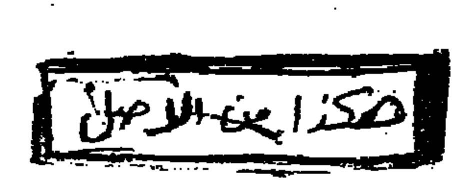
GESTION MOBILIÈRE

Sur la base des cours au 30 juin 1974, l'actif net de la société s'élevait à 170 362 362 F.

Le portefeuille-titres représentait 89,7 % de l'actif, dont 30,1 % d'obligations françaises, 25,8 % d'actions françaises et 33,8 % de valeurs étrangères, elles-mêmes réparties en valeurs européennes pour 12,7 %, américaines pour 15,4 % et japonaises pour 5,7 %. Les disponibilités s'élevaient de leur côté à 10,3 % de l'actif.

A la même date, la valeur liquidative de l'action GESTION MOBILIERE, après détachement le 27 juin 1974 d'un coupon net de 6,60 F, ressortait à 158,57 F.

Il est rappelé que les actionnaires ont la faculté de réemployer, sans frais, le dividende en actions de la société dans les trois mois suivant sa mise en paiement.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

22 JUILLET

Marché calme et soutenu

La semaine a débuté de manière assez satisfaisante à la Bourse de Paris.

Malgré la faiblesse persistante du courant d'échanges, habituellement générateur d'effritement, et quelques dégagements de dernière heure à la veille de la liquidation, le marché est resté relativement soutenu et une trentaine de valeurs, toujours les mêmes, ont encore progressé de 1 % et plus.

En dépit de son caractère technique, la baisse du loyer de l'argent à court terme a fait bonne impression sur les opérateurs, de même que la perspective d'un cessez-le-feu à Chypre. Mais c'est surtout à l'abandon de la grande majorité des primes, dont la réponse avait lieu ce jour, que le marché doit, semble-t-il, d'avoir maintenu ses positions.

Progrès de Financière de Paris, Crédit national, Crédit du Nord, C.C.F., Sefimeg, Eurafrance, Selchimé, Générale occidentale, Lafarge, J. Lefebvre, Générale d'Entreprises, Penhoët, Hachette, Presses de la Cité, Viniprix, Moët, Mumm, Pernod, Michelin, Paris-France, C.G.E., Thomson Brandt, D.B.A., Moulinex, Radiotechnique, Legrand, Aquitaine, B.S.N., Générale des eaux, Lyonnaise des eaux, Sommer, Europe n° 1, L'Oréal.

Aux valeurs étrangères, repli des américaines, irrégularité des allemandes et bonne tenue des hollandaises. Aux pétroles internationaux, tassement de Pétrofina. Les mines d'or ont été bien orientées dans leur ensemble.

Sur le marché du métal, lingot et barre ont perdu un peu de terrain à 23 010 F et 22 969 F contre 23 145 F et 23 110 F.

Le napoléon, après un cours initial de 245 F (+ 0,10 F), a fléchi à 244,10 F. Le volume des transactions s'est très nettement gonflé à 21,34 millions F contre 11,2 millions F, 750 lingots ayant été échangés.

La rente 4 1/2 % 1973 a légèrement fléchi sous l'effet des ventes bénéficiaires sur achats à prime effectués antérieurement.

LONDRES

Effritement

La déception causée par le mini-budget de relance économique, jugé insuffisant, se fait sentier mardi, à l'ouverture. Les industrielles s'effritent de quelques pence. Seules, I.C.I. et Unilever progressent légèrement. Tassement des magasins. Les pétroles et les fonds d'Etat sont indécis. Irrégularité des mines d'or.

OR (ouverture) dollars : 143 contre 141 50

VALEURS	CLOTURE 23/7	CLOTURE 22/7
War Loan 3 1/2 %	24	24 ..
Beechamps	196 3/4	194 1/2
British Petroleum	378	370 ...
Shell	189 ...	188 ...
Vickers	108 ...	111 ...
Imperial Chemical	210	285 ...
Courtaulds	100 3/4	99 ...
De Beers	225	223
* Western Holdings	29 1/2	29 3/4
Rio Tinto Zinc Corp.	135 ...	140 ...
* West Driefontein	35 1/2	37 ...

(*) En livres

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 28 déc. 1973.)

	19 juil.	22 juil.
Valeurs françaises	81,3	81,3
Valeurs étrangères	90	89,5
Cie DES AGENTS DE CHANGE		
Indice général	69,2	69,8

NOUVELLES DES SOCIETES

ROYAL-DUTCH. — Le groupe va entreprendre des recherches pétrolières en Egypte. Un accord vient d'être signé, à cet égard, entre la Compagnie générale pétrolière d'Egypte et la Shell Winning N.V. Le contrat a coûté à cette dernière 5,5 millions de dollars de primes de signature.

HITACHI. — Bénéfice net consolidé de l'exercice clos le 31 mars 1974 : 79 840 millions de yens (+ 27,9 %). Le chiffre d'affaires consolidé pour cette période atteint 1 632 388 millions de yens (+ 26,7 %). Le bénéfice par action passe de 24,9 à 31,7 yens (+ 28,8 %).

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	22/7	23/7
1 dollar (en yens)	291 35	293 90

NEW YORK

Calme et soutenu

La première séance de la semaine a été particulièrement calme à Wall Street. Après avoir fléchi dans la matinée, ces cours se sont ensuite légèrement redressés, mais sans motifs bien précis, si bien que l'indice des industrielles s'est finalement établi à 790,36, avec un gain de 2,42 points. Le volume des transactions a, quant à lui, encore sensiblement diminué : 9,29 millions de titres ont changé de mains, contre 11,08 millions vendredi.

Le marché a continué de suivre avec une attention soutenue l'évolution de la situation à Chypre. De l'avis des professionnels, la poursuite des combats, en dépit de l'accord de cessez-le-feu signé entre les intéressés, a incité de nombreux opérateurs à se cantonner dans une prudente réserve. Cette attitude, dictée par la menace qu'un développement éventuel du conflit pourrait constituer pour la paix mondiale, a été d'autre part renforcée par l'annonce que le président Nixon allait prononcer jeudi un discours de politique économique devant la Chambre de commerce de Californie. Parviendra-t-il à convaincre son auditoire que ces craintes de récession sont injustifiées ? C'est possible. En tout cas, pour les experts de la First National City Bank, il ne fait aucun doute que le processus est déjà engagé. Le marché, pour sa part, attend d'en savoir plus long avant de s'engager dans un sens ou dans l'autre.

Indices Dow Jones : transports, 161,83 (— 0,16) ; services publics, 68,16 (— 0,35).

VALEURS	COURS 19/7	COURS 22/7
Alcoa	48 1/4	90 ...
A.T.T.	43 1/2	43 1/2
Boeing	17 1/4	17 1/2
Chase Manhattan Bank	38 1/4	38 ...
Du Pont de Nemours	152 1/4	162 ...
Eastman Kodak	94	95 5/8
Exxon	71 1/4	73 3/4
Ford	47 1/4	48 1/4
General Electric	48 3/8	47 1/4
General Foods	23 3/8	24 1/8
General Motors	44 1/2	46 5/8
Goodyear	14 7/8	14 3/4
I.B.M.	217 3/4	218 7/8
I.T.T.	19 1/2	19 3/4
Kennecott	32 ...	32 [illegible]
Mobil Oil	38	38 [illegible]
Pfizer	35 1/4	34 [illegible]
Schlumberger	97 5/8	97 [illegible]
Texaco	24 3/8	25 [illegible]
U.A.L. Inc.	23 1/4	22 [illegible]
Union Carbide	41	40 [illegible]
U.S. Steel	47 3/8	47 [illegible]
Westinghouse	12 3/4	12 [illegible]
Woolworth	13 3/4	18 [illegible]

BOURSE DE PARIS — 22 JUILLET — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS COTE

OBLIG. ECHANG.

SICAV

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

★ VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22/7	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 778	4 775	4 77
Canada ($ can. 1)	4 872	4 876	4 89
Allemagne (100 DM)	187 400	187 250	187
Belgique (100 fr.)	12 625	12 650	12 08
Danemark (100 krd.)	88 880	88 870	81
Espagne (100 pes.)	8 480	8 395	8 40
Grande-Bretagne (£ 1)	11 437	11 417	11 46
Italie (100 lires)	0 744	0 744	0 78
Norvège (100 krn.)	88 550	88 970	89 10
Pays-Bas (100 fl.)	181 650	182 275	181 50
Portugal (100 esc.)	19 220	19 180	19 35
Suède (100 krs.)	109 470	109 470	108 40
Suisse (100 fr.)	162 180	162 300	162

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/7
Or fin (kilo en barre)	23115	22800
Or fin (kilo en lingot)	23145	23010
Pièce française (20 fr.)	244 90	244 10
Pièce française (10 fr.)	175	179 70
Pièce suisse (20 fr.)	258	245 80
Union latine (20 fr.)	230	229 80
Souverain	237 50	236 70
Pièce de 20 dollars	1180	1132
Pièce de 10 dollars	869 80	648
Pièce de 5 dollars	397 50	380 10
Pièce de 50 pesos	965	958
Pièce de 10 florins	218 ..	215

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LE MONDE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

LIRE ÉGALEMENT

Le numéro du « Monde » daté du 23 juillet 1974 a été tiré à 555 054 exemplaires.

A B C D ' F G H

LES ÉVÉNEMENTS DE CHYPRE

Les agences de voyages pourront rembourser les touristes

Réunis le lundi 22 juillet, en séance spéciale, les adhérents du Syndicat national des agences et bureaux de voyages (S.N.A.B.V.) qui regroupent la plupart des professionnels, ont défini d'un commun accord leur position vis-à-vis de ceux de leurs clients se trouvant actuellement bloqués en Grèce ou en Turquie (il semblerait que les derniers touristes en souffrance à Chypre puissent quitter l'île ce mardi), et vis-à-vis de ceux qui étaient en instance de départ lorsque le conflit s'est déclaré.

Après avoir indiqué que les agences étaient intervenues, par la voix de leur syndicat, auprès des représentations des gouvernements intéressés « *afin que ceux-ci prennent toutes dispositions nécessaires, tant pour la sécurité des touristes résidant actuellement dans leur pays, que pour leurs frais de séjour et leur rapatriement* », le communiqué du S.N.A.B.V. apporte les précisions suivantes :

« *La responsabilité et les conséquences (des événements) incombent aux Etats et aux pouvoirs publics des pays concernés, de même que les Etats des nationaux atteints par ces événements se doivent d'assurer pleinement leurs responsabilités.*

» *Pour ce qui concerne les professions du tourisme, celles-ci s'efforceront de prendre — et ont déjà pris — toutes mesures possibles en vue d'assurer la meilleure assistance, étant précisé que n'étant responsables en aucune façon de cette situation, ces professions en sont elles-mêmes victimes et ne sauraient en faire les frais.*

» *Devant l'impossibilité d'assurer les départs prévus, du fait des conséquences matérielles de l'état de guerre à Chypre créant ainsi une situation de force majeure, notre profession s'efforce d'offrir la même prestation avec un décalage supportable, ou des prestations de remplacement, ou le remboursement à moindres frais.*

» *Cette situation exceptionnelle ne devant pas, semble-t-il, devoir durer, les prochains départs vers les régions actuellement perturbées seront alors assurés normalement aux conditions habituelles.* »

Confusion à la frontière yougoslave

D'autre part, selon des journaux de Belgrade, c'est à un véritable « exode » de touristes que l'on assiste à la frontière gréco-yougoslave. Des milliers de personnes en vacances quittent la Grèce. Dans la nuit du lundi 22 juillet, une file de vingt mille automobiles s'était formée à la frontière. On dénombrait près de cinquante mille touristes entrés en Yougoslavie en provenance de la Grèce.

Les aéroports d'Athènes, de Nicosie, d'Istanbul et d'Ankara étaient encore, le mardi 23 juillet, fermés au trafic aérien. Les compagnies qui desservent ces villes, notamment Air France, ont donc interrompu, pour une nouvelle période de vingt-quatre heures, leurs vols vers ces destinations. En outre, Air France a suspendu ses services vers Tel-Aviv, faute de pouvoir survoler le secteur de la Méditerranée orientale. La compagnie israélienne El Al, en revanche, maintient tous ses vols vers Israël. Les liaisons aériennes avec tous les pays du Proche-Orient, y compris le Liban, continuent d'être assurées.

OU SE RENSEIGNER ?

Les renseignements pratiques concernant le tourisme peuvent être obtenus à Paris, aux adresses suivantes :

- Au ministère des affaires étrangères : 555-95-40.
- A l'Office national du tourisme hellénique : 260-65-34.
- A l'Office national du tourisme turc : 225-78-68.
- Au Syndicat national des agences et bureaux de voyages : 755-61-20.

Sur les marchés des changes

FERMETÉ PERSISTANTE DU FRANC

Le franc français était ferme à nouveau sur les marchés des changes, mardi matin. A Paris, le dollar est tombé à 4,74 1/2 F, contre 4,76 1/2 F, et le deutschemark s'est inscrit à 1,86 1/2 F, contre 1,87 F, et la livre sterling à 11,36 F, contre 11,41 F.

SCANDALE FINANCIER EN ISRAEL : UN ÉTABLISSEMENT VA DÉPOSER SON BILAN

Ce qu'il est désormais convenu d'appeler l'affaire de l'Anglo-Israël Bank va déboucher sur le plus gros scandale bancaire qui ait jamais éclaté en Israël. M. Moshe Sanbar, gouverneur de la Banque d'Etat, a déclaré que l'Anglo-Israël Bank allait vraisemblablement être mise en liquidation judiciaire, aucune offre de rachat ne s'étant présentée, et le passif s'élevant environ à 120 millions de dollars (550 millions de francs). Cet établissement, au neuvième rang du système bancaire israélien, était contrôlé par la société britannique Williams Group. Elle avait une filiale à Londres. Selon toute vraisemblance, ses difficultés ont été causées par des spéculations malheureuses sur l'or et les monnaies, et par le resserrement du crédit en Grande-Bretagne, qui a rendu plus délicat le financement des prêts consentis par la banque aux sociétés appartenant à ses actionnaires du Williams Group. Son directeur général, M. Ben Zion, a même été écroué sous l'inculpation d'écritures irrégulières et d'infraction à la réglementation du crédit. Cette affaire n'est pas sans préoccuper le gouvernement israélien, qui, au début de juillet, avait accepté de prendre en charge le passif de la banque, à hauteur de 13,5 millions de dollars : aujourd'hui, la facture devient trop élevée, au moment même où la Banque d'Angleterre presse les autorités monétaires israéliennes de faire face à leurs obligations.

En Italie

La commission parlementaire d'enquête sur la mafia poursuit ses travaux sans trop d'illusions

De notre correspondant

Rome. — La commission parlementaire d'enquête sur la mafia poursuit ses travaux lentement et en silence. Elle est récemment sortie de l'ombre, en se rendant à Milan pendant trois jours pour étudier l'extension de « l'honorable société » dans le Nord de l'Italie. Nul ne doute en effet que, de leur envoi en résidence forcée en Lombardie ou au Piémont, les dirigeants de la mafia ont tiré les plus larges bénéfices en étendant leurs activités siciliennes à la plaine du Pô et en les diversifiant, depuis quinze à vingt ans.

Lorsqu'il s'agit d'eux, il n'y a pas de preuves, mais un faisceau de fortes présomptions : comme à Palerme ils auraient pris en mains les marchés en gros, la spéculation immobilière, notamment à Milan, les travaux publics et le contrôle de la main-d'œuvre (en particulier des travaux pour le tunnel du Fréjus). Mais Milan offrait bien plus : le contrôle de la contrebande en tous genres : capitaux, cigarettes, voire armes, contacts avec la Suisse, conquête des boîtes de nuit, élimination du « milieu » local et trafics de drogue.

Liggio la Primevère

Les membres de la commission parlementaire envisageaient d'écrire quelques chapitres inédits de leur futur rapport — au demeurant privé de toute efficacité sur le plan judiciaire — en entendant les magistrats et les enquêteurs qui, depuis des années, suivent minutieusement une toile d'araignée qui les mène parfois dans les recoins les plus inattendus, par exemple ceux où se trameraient des liens entre la mafia et le terrorisme d'extrême droite. Ces derniers mois, la série d'enlèvements de riches personnalités industrielles avait notamment mis sur la piste de Luciano Liggio, dit *la Primevère rouge de Corleone*, qui, échappé d'une clinique en 1969, vivait depuis trois ans à Milan en toute impunité, à 50 mètres d'une caserne de carabiniers, alors qu'il était recherché — officiellement du moins — dans toute l'Italie.

Liggio fut arrêté par hasard — et sans doute sur la dénonciation de contrebandiers qui ne voulaient pas se plier à sa loi — en mai dernier. Il est incarcéré à la prison de Parme. Il sait tout, disait-on, des faits et gestes de la mafia depuis vingt-cinq ans, de la mort de Giuliano à celle du procureur général de Palerme, Scaglione, assassiné en allant au cimetière, et à la disparition encore inexpliquée du journaliste de Mauro. Sans être l'un des véritables chefs suprêmes de la mafia, il en serait l'un des rouages majeurs.

Sénateurs et députés de la commission d'enquête avaient préparé une liste de soixante questions à lui poser : ils voulaient tout savoir en somme d'une bonne partie de l'histoire marginale de l'Italie contemporaine.

Liggio, très poli, eut tôt fait de détromper tant d'ingénuité : il parlerait, peut-être, lorsque seraient achevés les trois procès actuellement pendants contre lui.

D'où vient l'extraordinaire sécurité de cet homme ? Son silence, assorti d'une hésitation, a constitué, à n'en pas douter, un signe de reconnaissance vers les personnalités qui le couvrent, un moyen de sauver sa vie qui, même en prison, reste menacée. On assure qu'ailleurs, à l'étranger, dans des coffres de banque, Liggio a mis en sécurité des dossiers qui valent mieux que tous les carabiniers ou les gardes du corps, pour sa sauvegarde. C'est vraisemblable.

Autre énigme en marge de cet interrogatoire : les deux colonels de la garde de finances qui avaient mené l'enquête sur son compte ont reçu des promotions et ont été transférés à Rome, au ministère des finances. S'agit-il véritablement d'une procédure bureaucratique normale ? Rien n'est exclu. Pourtant, les deux successeurs devront reprendre le dossier au départ. En dépit de la commission d'enquête, Liggio et ceux qui le téléguident continueront à se bien porter.

JACQUES NOBÉCOURT.

A Limoges

UNE ENQUÊTE EST OUVERTE APRÈS UN INCIDENT ENTRE DES C.R.S. ET UN ALGÉRIEN

(De notre correspondant.)

Limoges. — Après une plainte contre X. adressée, vendredi 19 juillet, au parquet de Limoges par un ressortissant algérien, M. Abdel Mani Zemani, vingt-deux ans, élève dans un centre de formation professionnelle, une enquête vient d'être ouverte.

M. Zemani est actuellement hospitalisé, après avoir été atteint d'une fracture de la mâchoire consécutive à des coups reçus, pendant la nuit du 12 au 13 juillet (*le Monde* du 20 juillet). M. Zemani avait été frappé par un ou plusieurs membres des C.R.S. d'une unité de Toulouse et qui se rendait à Paris à l'occasion de la revue du 14 juillet. Les C.R.S. n'ont pas encore été identifiés et il semble que M. Zemani ait été frappé lors d'une première bagarre qui avait eu lieu dans une boîte de nuit entre des C.R.S. en civil et des noirs ; les C.R.S., dont deux avaient été blessés, se lancèrent à la poursuite de leurs adversaires. C'est alors que M. Zemani, qui affirme n'avoir pas participé à la rixe, et et qui se trouvait dans un autre café, a été frappé.

A Paris

UN GROUPE MAOÏSTE A INTERROMPU LA PROJECTION DES « BÉRETS VERTS »

Un groupe d'extrême gauche, le « groupe maoïste d'intervention antifasciste », a interrompu, samedi 20 juillet, la projection du film américain « les Bérets verts », de John Wayne (au Cinéac-Italiens, 5, bd des Italiens), en lançant sur l'écran un composé de peinture et d'huile.

Ce groupe maoïste entendait manifester ainsi son opposition au film, qu'il considère comme une « propagande fasciste ». Dans un communiqué, il déclare : « Après le succès fait aux films qui (...) cherchent à imposer des héros collaborateurs — comme « Lacombe Lucien », — ou, sous des prétextes quelconques, insultent les victimes du nazisme (...) — comme « Portier la nuit », — voici qu'on ose nous ressortir une misérable œuvre de propagande impérialiste, qui essaie péniblement de justifier et glorifier l'agression américaine au Vietnam, ainsi que les criminels de guerre américains. »

Le cinéma n'a pu rouvrir ses portes que dimanche 21 juillet, dans l'après-midi.

LES ATTENTATS ET SABOTAGES

Une bombe explose devant la sous-préfecture d'Apt

Une explosion s'est produite, au cours de la nuit du 22 au 23 juillet, devant la sous-préfecture d'Apt (Vaucluse). La porte de l'édifice a été endommagée et les vitres ainsi que celles d'immeubles voisins ont volé en éclats. Il n'y a aucun blessé. Le sous-préfet d'Apt, M. Emile Sedira, était parti en vacances depuis quelques jours. L'importance des dégâts paraît limitée.

Bien que cet attentat n'ait été jusqu'à présent revendiqué par aucun mouvement, l'hypothèse d'une action d'origine paysanne paraît la plus vraisemblable.

[A Paris, les états-majors paysans ne sont pas très étonnés de la tournure des événements dans le Vaucluse car on nous a fait remarquer que la tension était très vive chez les producteurs de la vallée du Rhône. D'autant que, dans son « plan de sauvegarde » du revenu paysan, le gouvernement a privilégié l'élevage et qu'il se contente de régler les mécanismes du marché pour améliorer la situation des arboriculteurs. On remarque d'ailleurs au ministère de l'agriculture que la France demandera une actualisation importante (10 à 15 %) du prix de référence européen des fruits et légumes. En outre, la Commission de Bruxelles serait d'accord pour octroyer de nouveau des primes à l'arrachage des arbres. Enfin, la France envisage de demander la modification des mécanismes de protection contre les importations en provenance des pays tiers, mais M. Bonnet ne proposera sûrement pas à ses partenaires une révision globale du règlement des fruits et légumes.]

Le ministre de la défense adresse une lettre personnelle aux futures recrues

Recevant leur ordre d'appel sous les drapeaux, des recrues du contingent ont, depuis quelques jours, la surprise de recevoir également une lettre personnelle de M. Jacques Soufflet, ministre de la défense, comme *le Monde* l'indiquait dans ses éditions datées 21-22 juillet. « *Vous allez vivre à votre tour l'expérience que vos aînés ont eue et qui marquera une rupture temporaire avec votre milieu familial et professionnel* », écrit le ministre, qui ajoute : « *Ce changement vous permettra de prendre la mesure de la collectivité nationale et de comprendre les devoirs que vous avez envers elle.* »

Rappelant que « *la défense ne s'improvise pas au moment du péril* », le ministre explique : « *En ce qui vous concerne personnellement, cette année sera enrichissante si vous le voulez, puisqu'elle sera l'occasion d'exercer une responsabilité au sein d'un groupe et de mûrir votre caractère, d'améliorer vos connaissances professionnelles et votre entraînement physique. Au nom de notre collectivité nationale, je vous remercie du concours que vous apporterez et sur lequel je compte.* »

Avant de souhaiter « *la bienvenue au sein des armées et un bon séjour sous l'uniforme* », M. Soufflet conclut : « *Pour ma part, je veillerai à ce que votre service militaire se déroule dans les conditions les meilleures pour vous et les plus efficaces pour le pays.* »

AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Par arrêté paru au *Journal officiel* du 13 juillet, sont nommés au secrétariat général de la présidence de la République :

Chargés de mission : Mlle Patricia d'Incelli, Mlle Eliane Signorini, inspecteur des impôts.

La réforme de l'O.R.T.F.

M. JOBERT CRAINT QUE LE PROJET NE CONDUISE A LA PRIVATISATION

M. Michel Jobert, ancien ministre des affaires étrangères, a fait part de sa crainte, au micro de France-Inter le lundi 22 juillet, « *que le projet actuel* [de réorganisation de la radiotélévision] *n'ouvre la voie à la privatisation* » et qu'il n'ait pour conséquence « *l'abandon par l'Etat d'un secteur essentiel* ».

« *Il faut que l'Etat demeure présent, non sans partage, à la radio et à la télévision* », a-t-il notamment déclaré.

● *M. Giscard d'Estaing* a présidé mardi matin une réunion interministérielle consacrée aux problèmes de l'éducation. Il a ensuite déjeuné avec les membres du bureau du Sénat. Il devait ensuite présider la réunion du Conseil supérieur de la magistrature, recevoir le ministre saoudien des affaires étrangères, M. Omar Saqqaf, et s'entretenir avec M. Chirac.

● *La commission sénatoriale des finances* entendra jeudi 25 juillet un compte rendu de son rapporteur général, M. Coudé du Foresto, sur les travaux du groupe d'études chargé d'examiner les modalités techniques d'une taxe conjoncturelle de lutte contre l'inflation.

Aux États-Unis

LA COMMISSION JUDICIAIRE DE LA CHAMBRE ESTIME QUE L'AVOCAT DE M. NIXON LUI A PRÉSENTÉ UN DOCUMENT ANTIDATÉ.

Washington (*A.F.P., A.P., Reuter*). — Les collaborateurs du président Nixon ont diffusé le samedi 20 juillet un mémorandum de cent cinquante et une pages réfutant le document publié vendredi par la commission judiciaire de la Chambre des représentants qui recommandait la destitution du président. Ce mémorandum, qui veut démontrer l'« *absence totale de toute preuve décisive d'infractions commises par le président susceptibles de justifier la grave décision de le destituer* », a été soumis à la commission judiciaire

D'autre part, la commission judiciaire, réunie de nouveau samedi à huis clos, a estimé que la transcription que lui avait remise jeudi M. Saint Clair d'une conversation qui aurait eu lieu, selon lui, le 22 mars 1973, entre le président et l'ancien secrétaire général de la Maison Blanche, M. Bob Haldeman, avait été antidatée.

